

SOCIÉTÉ DE SAINT VINCENT DE PAUL

RECUEIL

DE LA

CORRESPONDANCE

DES

CONFÉRENCES DU CANADA

AVEC LE

CONSEIL GÉNÉRAL DE PARIS

ET DES

RAPPORTS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Publié avec l'approbation du Conseil Supérieur du Canada.

QUEBEC

ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE LÉGER BROUSSEAU  
Imprimeur de l'Archevêché, Rue Buade

1867



**SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL**

---

**RECUEIL**

DE LA

**CORRESPONDANCE**

DES

**CONFERENCES DU CANADA**

AVEC LE

**CONSEIL GENERAL DE PARIS**

ET DES

**RAPPORTS DES ASSEMBLEES GENERALES**

—••••—

Publié avec l'approbation du Conseil Supérieur du Canada.

—••••—

**QUEBEC**

**ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE LEGER BROUSSEAU**  
Imprimeur de l'Archevêché, Rue Buade

1867

---

---

**PERSONNEL DE LA DIRECTION.**

---

**SOCIETE ST. VINCENT DE PAUL.**

---

---



# SOCIÉTÉ S. VINCENT DE PAUL.



## PERSONNEL DE LA DIRECTION.



PROTECTEUR :

SON ÉMINENCE LE CARDINAL R. ROBERTI.



PRESIDENT-GENERAL :

ADOLPHE BAUDON.



## Conseil Supérieur du Canada.



Président d'honneur :— SA GRACE MGR L'ARCHEVEQUE  
DE QUEBEC.

Vice-Président d'hon :—MGR L'EVEQUE DE MONTREAL.

Vice-Président d'hon :—MGR L'EVEQUE DE TORONTO.

Vice-Président d'hon :—MGR L'EVEQUE D'OTTAWA.

Vice-Président d'hon :—MGR L'EVEQUE D'HAMILTON.

Vice-Président d'hon :—MGR. L'EVEQUE DES TROIS-RIV.

### *Bureau du Conseil.*

Président Actif :.....GEO. M. MUIR.

Vice-Président Actif :.....C. N. HAMEL.

Secrétaire : .....C. F. S. LANGEЛИER.

Vice-Secrétaire :.....

Trésorier :.....C. N. HAMEL.

Vice-Trésorier :.....

Chaplain :.....REV. M. A. GAUVREAU.

*Membres honoraires.*

- M. le Grand Vicaire C. F. Cazeau, Québec.  
do do A. F. Truteau, Montréal.  
do do Villeneuve, chap. des conf. de Mont.  
do do D. Dandurand, Ottawa.  
do do Edmond Langevin, Rimouski.  
M. Augustin Gauthier, Québec.  
L'Honorable Louis Massue, Québec.  
M le Supérieur du Séminaire de Québec.  
do do de Montréal.  
do du Collège Ste. Marie, Montréal.  
do des Rév. Pères Oblats, "  
do do do Québec  
do des Rév. Pères Jésuites, do  
M. le Curé de Québec.  
" de S. Roch.  
M. le Chapelain de l'Eglise S. Patrice, Québec.  
M. le Desservant de l'Eglise S. Jean, do  
M. le Chapelain des Ursulines, do  
do de l'Hôtel Dieu, do  
do de l'Hôpital Général, do  
A. B. Sirois, ancien Président, Confér. N. D. Québec.

*Membres Actifs.*

- MM. O'Leary, Président, Conseil S. Patrice de Québec.  
R. Bellemare, Président, Conseil de Montréal.  
W. J. MacDonell, Président, Conseil de Toronto.  
R. H. McGreevy, Président, Conseil d'Ottawa.  
J. C. Taché, Ottawa.  
C. Têtu, Québec.  
R. W. Behan, Président, Conférence S. Patrice, Québec.  
Frs. Kirouac, Président, Conf. S. Frs. Xavier, do  
F. E. Juneau, Président, Conf. S. Louis de Gonz., do  
Grég. Matte, Président, Conf. S. Jean, do

---

**Conseil particulier de Québec.**

- Président d'honneur : M. le curé de Québec.  
Vice-Président honoraire : Chs. Langevin.  
Président : G. M. Muir.  
Secrétaire : J. Bte. Cloutier.  
Vice Secrétaire : Phidime Paradis.  
Trésorier : C. N. Hamel.

*Conférences françaises de Québec.*

Simon Roy, Président, Notre-Dame.  
J. B. Hébert, Vice-Président, Notre-Dame.  
Grégoire Matte, Président, S. Jean.  
Ed. Piché, Vice-Président, S. Jean.  
F. E. Hudon, Président, N. D. d'Espérance.  
Olivier Bigaouette, Vice-Président, N. D. d'Espérance.  
P. Patoine, Président, N. D. des Victoires.  
Camille Marcotte, Vice-Président, N. D. des Victoires.  
F. N. Gingras, Président, S. Roch.  
Frs. Ménard, Vice-Président, S. Roch.  
F. E. Juneau, Président, S. Louis de Gonzague.  
Couillard de Beaumont, Vice-Prés. S. Louis de Gonzague.  
F. Kirouac, Président, S. François Xavier.  
D. Létourneau, Vice-Président, S. François Xavier.  
N. Dion, Président, S. Valier.  
Leclerc, Vice-Président, S. Valier.  
Frs. Dumas, Président, S. Joseph.  
P. Bouchard, Vice-Président S. Joseph.  
A. Dorval, Président, Ste. Geneviève.  
Vice-Président, Ste. Geneviève.  
Jos. Frédéric, Président, S. Gabriel.  
J. B. Dugal, Vice-Président, St. Gabriel.  
J. Blais, Président, S. Vincent de Paul.  
J. Duval, Vice-Président, S. Vincent de Paul.  
P. Giroux, Président, S. Sauveur.  
Vice-Président, S. Sauveur.  
J. B. Cloutier, Président N. D. des Anges.  
C. N. Hamel, Président du Patronage des Ecoles.  
Rév. T. E. Hamel, Chapelain du Patronage des Ecoles.

---

**Conseil particulier S. Patrice, Québec.**

Président d'honneur : M. le Chapelain de S. Patrice.  
Président : Maurice O'Leary.  
Secrétaire :  
Trésorier : Matthew Enright.

*Conférences Anglaises de Québec.*

R. W. Behan, Président, S. Patrice.  
M. Kelly, Vice-Président, S. Patrice.

M. O'Leary, Président, S. Louis.  
J. Foley, Vice-Président, S. Louis.  
M. Cullen, Président, S. Etienne.  
J. O'Leary, Vice-Président, S. Etienne.  
B. O'Mahony, Président, Ste. Brigitte.  
Pat. McMahon, Vice-Président, Ste. Brigitte.  
Ed. ODoherty, Président, Ste. Anne.  
Vice-Président, Ste. Anne.

*Conférence de Lévis.*

Ferd. Turgeon, Président.  
Thos. Durn, Vice-Président.

*Conférence des Trois-Rivières.*

Alphonse Dubord, Président.  
L. Z. Beaudry, Vice-Président.

---

**Conseil particulier de Montréal.**

Président : R. Bellemare.  
Vice-Président : C. S. Cherrier.  
Secrétaire : L. A. Huguet Latour.  
Chapelain : M. le Grand Vicair Villeneuve.

*Conférences de Montréal.*

Hubert Paré, Président, St. Jacques.  
A. Levesque, Vice-Président, St. Jacques.  
D. Pelletier, do do  
F. Glackemeyer, Président, Notre-Dame.  
Al. Dubord, Vice-Président, Notre-Dame.  
Jos. Leblanc, do do  
P. J. Beaudry, Président, Ste. Marie.  
R. Lambert, Vice-Président, Ste. Marie.  
A. C. Larivière, do do  
Jos. Versailles, Président, S. Joseph.  
M. Longtin, Vice-Président, do  
J. Dubrule, do do  
J. B. Desvoches, Président, S. Laurent.  
M. T. Déguise, Vice-Président, S. Laurent.  
L. Beaudry, do do  
G. Fullum, Président, S. Pierre.

Ls. Carle, Vice-Président, S. Pierre.  
Ls. Monastesse, do do  
N. Valois, Président, S. Antoine,  
E. Ouimet, Vice-Président, S. Antoine.  
Chs. Charland, do do  
Louis Demers, Président, S. Michel.  
Vice-Président, S. Michel.  
Chs. Falardeau, Président, S. Henri.  
Ls. Ducharme, Vice-Président, S. Henri.  
L. Lapointe, do do  
J. M. Grothé, Président, S. Jean-Baptiste.  
A. Leveillé, Vice-Président, S. Jean-Baptiste.  
André Roy, do do  
Président, S. Louis.  
Vice-Président, S. Louis.

---

**Conseil particulier d'Ottawa.**

Président : Robert H. McGreevy.  
Vice-Président : Romuald Lapierre.  
Secrétaire ; Jos. J. Murphy.  
Trésorier : Thomas Hanly.  
Chapelain : Rév. M. A. E. Dawson.

*Conférences anglaises d'Ottawa.*

John O'Reilly, Président, Notre-Dame.  
J. F. Caldwell, Vice-Président, Notre-Dame.  
D. O'Connor, Président, S. André.  
J. Dodd, Vice-Président, S. André.  
R. H. McGreevy, Président, S. Joseph.  
D. Whelan, Vice-Président, do  
F. B. Hayes, Président du Patronage.  
P. Rivet, Vice-Président du Patronage.

*Conférence française d'Ottawa.*

Ed. Millotte, Président Notre-Dame.  
R. Lapierre, Vice-Président, Notre-Dame.

*Conférence de Pembroke.*

J. Cunningham, Président, S. Patrick.  
M. Gorman, Vice-Président, do

*Conférence de London.*

J. M. Keary, Président.  
Vice-Président.

*Conférence de Hamilton.*

M. O'Sullivan, Président, Notre-Dame.  
J. McCawley, Vice-Président, Notre-Dame.

---

**Conseil particulier de Toronto.**

Président : William John MacDonell.  
Vice-Président : Charles Robertson.  
Secrétaire : James F. Murray.  
Assistant-Secrétaire : John P. MacDonell.  
Trésorier : James Stock.  
Assistant-Trésorier : Philip Cullen.

*Conférences de Toronto.*

James McMahon, Président, Ste. Marie.  
James Nolan, Vice-Président, Ste. Marie.  
James Nolan, Président, S. Patrick.  
Christopher Mitchell, Vice-Président, S. Patrick.  
Charles Robertson, Président S. Basile.  
Vice-Président S. Basile.  
William Paterson, Président, S. Paul.  
John Shea, Vice-Président, St. Paul.  
Patrick Hughes, Président, Notre-Dame.  
J. J. Nichol, Vice-Président, Notre-Dame.



## AVANT-PROPOS.



Depuis assez longtemps le Conseil Supérieur du Canada avait l'intention de publier les rapports annuels de la Société et sa correspondance avec le Conseil Général de Paris, pour l'usage des membres des différents Conseils. Ce projet se réalise aujourd'hui à la demande de ceux qui sont les plus intéressés à suivre la société dans ses développements en ce pays et à favoriser son extension.

Ce qui frappera surtout le lecteur, c'est l'action si marquée de la divine Providence, que nous ne devons jamais cesser de bénir.

Comme le constate le premier rapport, les conférences de Québec durent leur établissement au zèle du jeune Docteur Painchaud qui, dans un voyage en France, avait vu de ses yeux tout le bien que pouvait opérer cette institution au milieu des pauvres, et l'avantage spirituel que ses membres en retiraient. Pendant deux ans et demi il se dévoua corps et âme à cette œuvre, et ceux qui ont été témoins de ses efforts constants avoueront que le titre de fondateur lui est bien réellement dû. En juin 1849, ce pieux confrère quittait Québec, mais il y laissait la moitié de son âme ; car il s'était profondément attaché aux Conférences, surtout à celle de Notre-Dame d'Espérance.

On ne lira pas sans attendrissement les adieux qu'il adressa au Président du Conseil au moment de son départ.

Québec, 9 Juin 1849.

“ M. le Président,

“ Je viens vous faire mes adieux, à vous et à tous mes  
“ chers confrères auxquels je souhaite de la persévérance  
“ et un redoublement de zèle pour le maintien de l'œuvre  
“ éminemment chrétienne qu'ils ont entreprise.

“ En m'éloignant du Canada, j'aime à croire que si je  
“ cesse d'être au milieu de mes confrères, ils voudront  
“ bien de temps en temps prier le Ciel de répandre ses  
“ bénédictions sur la mission à laquelle “ je me dévoue.”

“ Si la Divine Providence a bien voulu se servir de mon  
“ indigne personne pour faire connaître aux citoyens  
“ catholiques de Québec les précieux avantages de la  
“ Société de S. Vincent de Paul, j'ai commis des fautes  
“ que je dois avouer en toute sincérité. J'ai engagé mes  
“ confrères à présenter le plus grand nombre de membres  
“ possible, et j'ai suggéré beaucoup trop de Présidents et  
“ de Vice-Présidents honoraires : chaque conférence ne  
“ devrait avoir qu'un Président et un Vice-Président.  
“ De cette manière les affaires seraient dirigées avec plus  
“ d'ordre sans inconvénients ni malentendus.....

“ Comme j'espère avoir l'honneur d'être introduit à  
“ M. le Président Général de la Société, je me chargerai  
“ volontiers, tout indigne que j'en suis, de lui présenter  
“ tous documents et correspondances que vous désirerez  
“ transmettre au Conseil Général....

“ Agréez, Monsieur le Président, et veuillez faire agréer  
“ à tous mes chers Confrères, l'hommage de mon profond  
“ respect.

“ J. PAINCHAUD, JR.”

La lettre qui précède donne une idée de l'excellent  
esprit qui animait le fondateur de nos conférences ; c'est  
la même pensée qui lui faisait écrire au Secrétaire du  
Conseil : “ Je suis d'opinion que dans une association  
“ fraternelle, il ne doit pas y avoir de secrets malenten-  
“ dus ; quand on redresse les premières fautes, les  
“ premiers manquements, on empêche de graves abus  
“ quelquefois et l'on s'épargne de grands regrets.

“ Oh ! cher Confrère, ajoutait-il, que de fois j'ai réfléchi  
“ sur le bien immense que la Société de S. Vincent de  
“ Paul peut opérer, pourvu seulement que les membres  
“ soient de bonne volonté et qu'ils mettent de côté leurs  
“ intérêts personnels, lorsqu'ils travaillent pour l'association,  
“ trop heureux de pouvoir acquérir des mérites devant le  
“ Seigneur. Mais, hélas ! il s'en faut que l'unité, la  
“ charité et la fraternité dirigent les actions de tous les  
“ membres ; plusieurs ne comprennent pas la Société.

“ L'on s'imagine que l'aumône physique est la principale œuvre de la Société ; et cependant ce n'est qu'une introduction à une autre aumône bien plus méritoire ”

Plus tard, lorsque M. Gauthier fut devenu président, le jeune M. Painchaud lui écrivit de Paris, (le 23 mai 1850).

“ Comme je songeais à vous féliciter sur votre promotion, je me suis rappelé que, peu de temps avant mon départ, une Supérieure de Communauté répondait à une Dame qui venait la complimenter sur son élection : Vous venez sans doute me faire une visite de condoléance. Ce souvenir me ferme la bouche ; mais je vous le dirai, vous êtes chargé d'une mission bien importante, vous avez de grands pouvoirs à votre disposition. Vous présidez l'élite de Québec : de quel bien immense vous pouvez être l'instrument ! quels services vous pouvez rendre à la religion ! quel avantage vous pouvez tirer de l'aumône corporelle, en y joignant l'aumône spirituelle, puisque une triste expérience démontre chaque jour que la misère de l'âme est presque toujours le principe de la misère corporelle. L'œuvre à laquelle nous avons le grand bonheur d'appartenir étant marquée au cachet de Dieu, est destinée à se perpétuer. Je serais content que vous vissiez les conférences de Paris à l'œuvre comme je les vois. J'ai assisté à la réunion du 19 (Juillet) qui a été remise au lundi ; elle était très nombreuse et certes c'était un spectacle touchant. Formées sous la direction de M. Baudon, qui apporte le plus grand soin dans le choix des membres, les conférences ont un même esprit *Cor unum et anima una*. Réunis au pied de la chaise de S. Vincent, les confrères avaient eu le privilège de se tenir dans le sanctuaire pendant la messe pontificale. “ Je sentais qu'une sainte violence était faite au Ciel, et que S. Vincent ne pouvait regarder d'un œil indifférent ses enfants tous animés de la même pensée. Il me semblait aussi que notre S. patron voulait bien m'accepter comme représentant des conférences du Canada.”

Voilà les sentiments d'un vrai membre de la Société ; ils servent comme d'introduction naturelle à une publication destinée à faire comprendre le but que les conférences doivent avoir en vue et les moyens qu'elles doivent employer pour y parvenir.

Les fondateurs de la Conférence Notre-Dame, comme

l'a rappelé le Rédacteur de la *Notice historique sur la Société*, publiée à Québec en 1860, étaient au nombre de 13, et ils tinrent leur première assemblée le 12 Novembre 1846, dans une des sacristies de la Cathédrale. Cette conférence fut agrégée par le Conseil de Paris en Avril 1847, et le conseil de Québec le fut le 11 Octobre suivant. Le Conseil des conférences Irlandaises fut créé en 1849, et agrégé le 9 Novembre, ainsi que toutes les conférences qui en dépendaient.

## CONSEIL GENERAL.



*M. le Président Gossin à Mgr Signay, Archevêque de Québec.*

Secrétariat, rue Garancière, 8  
Paris, 16 Juin 1846.

MONSEIGNEUR,

La Société de St. Vincent de Paul, établie depuis 13 années à Paris, et dans un grand nombre de villes de France et de l'Etranger, pour la visite des pauvres à domicile, a l'honneur d'offrir à votre Grandeur un exemplaire du Manuel qu'elle a fait récemment publier, et qui contient le résumé de ses règlements, de ses traditions et de son histoire.

Le nom de notre société, Monseigneur, vous est sans doute inconnu, et c'est presque une présomption de notre part que de nous révéler à vous, en vous adressant le petit ouvrage dont nous prenons la liberté de vous faire hommage; mais lorsque nous voyons aujourd'hui notre humble association bénie par l'Episcopat de France, par celui de la Belgique, de l'Angleterre, de l'Italie, consacrée solennellement et à deux reprises par notre St. Père le Pape Grégoire XVI, de glorieuse mémoire, lorsque nous la voyons se répandre avec une rapidité si inespérée dans les pays les plus éloignés, sur le continent américain lui-même, il nous a semblé qu'il était sans inconvénient, et qu'il pouvait même être utile de mettre Votre Grandeur au courant de nos succès marqués du doigt béni de la Providence, et du bien que notre institution peut réaliser.

Aujourd'hui en effet, Monseigneur, notre société qui, à son début, comptait huit membres seulement, n'en réunit pas moins de 10,000 dans les 230 réunions ou conférences qu'elle a successivement établies. De Paris, qui a été son berceau, elle s'est répandue dans les provinces de France; puis elle a passé à Rome, à Londres, à Edimbourg, à Dublin, à Bruxelles, à Liège, à Gand, à Munich, et elle vient de s'organiser à Constantinople et à Alger. Bien plus, le continent américain l'a vu naître spontanément à Mexico, à St. Louis, aux Etats-Unis, et d'autres branches de cet arbre déjà grand se préparent à pousser des racines dans cet immense pays.

Dans ces circonstances, Monseigneur, il nous a semblé que le Conseil Général de la société manquerait à la mission qu'il a reçue de propager cette œuvre éminemment catholique, s'il ne s'adressait pas aux pasteurs vénérés qui dirigent les Diocèses du Canada. Tant de liens de commune origine, et par dessus tout l'identité de foi et de langage, qui ne se perd pas malgré les événements politiques, unissent encore le Canada et la France, qu'il nous a semblé que les catholiques de votre pays accueilleraient avec joie notre association, précisément parcequ'elle est française et catholique, et qu'elle peut devenir une occasion nouvelle de renouveler une sympathie qui n'est nulle part éteinte.

Nous n'espérons pas, Monseigneur, que vous puissiez, au milieu des immenses occupations du ministère évangélique, parcourir vous même toutes les pages du manuel; mais si vous daignez jeter les yeux sur l'introduction qui en résume tout l'esprit, vous y verrez ce que nous sommes, une société de laïcs voulant avant tout demeurer soumise à l'Eglise, désireuse de rendre ses membres meilleurs par l'exercice pratique de la charité, par la visite des pauvres à domicile, et toutes les œuvres pieuses qui s'y rattachent, telles que le placement des enfants pauvres dans les écoles, la réhabilitation des unions illicites, etc. C'est aussi et surtout une société de jeunes gens qui cherche à les attirer à la foi par l'attrait si puissant de la charité, par le bon exemple de leurs camarades, et des personnes plus avancées en âge qui daignent, en grand nombre quelquefois, s'y adjoindre.

Quelques bons résultats, Monseigneur, ont déjà été obtenus et nous osons ici en entretenir Votre Grandeur, parcequ'ils sont le fruit de bénédictions de Dieu, et que nul d'entre

nous ne peut se les attribuer. Ainsi, à l'heure où nous écrivons, 18,000 familles pauvres sont hebdomadairement secourues ; 3,000 enfants sont surveillés dans les écoles chrétiennes ; 2,000 dans des ateliers où ils apprennent de bons métiers ; chaque année, près de 800 ménages concubinaires sont réhabilités, et en outre des œuvres innombrables qui partout en Europe s'organisent, viennent demander à la Société de St. Vincent de Paul des membres actifs et zélés. Le bien est donc grand, Monseigneur, et nous nous sommes demandé s'il ne pourrait pas s'étendre également au Canada, si là aussi il n'y avait pas des pauvres à secourir, à instruire, à améliorer, des enfants à surveiller, des jeunes gens du monde à consolider dans la foi, et il nous a semblé que quelque soit la piété qui règne dans votre diocèse, ce bien pouvait trouver sa place. Si en effet dans les pays les plus richement dotés d'œuvres pieuses et bienfaisantes, il se manifeste chaque jour des lacunes immenses auxquelles personne n'avait songé, si le génie de la charité sent chaque jour de nouvelles plaies dans le corps social, il nous est difficile de croire que dans un pays où se rencontrent un si grand nombre d'ennemis de notre foi, quelque chose de semblable à ce qui s'accomplit en France, en Angleterre, en Belgique ne puisse pas s'organiser et faire du bien.

Qu'il nous soit permis, en terminant cette lettre déjà loaque, de faire une remarque. La Société de St. Vincent de Paul n'a pas besoin, pour s'organiser, de nombreux adhérents ; il lui suffit de quelques hommes d'une foi pratique, cinq, sept, quelquefois moins ; car puisque son but principal est de faire du bien à ses propres membres, que ce n'est qu'accessoirement et toujours pour atteindre à ce but qu'elle se livre aux œuvres de miséricorde, peu importe le nombre de ceux qui consentent à s'y dévouer. Elle n'a pas de dépenses forcées, elle distribue suivant ses forces, s'arrêtant lorsque l'argent lui manque ; et elle attend ainsi jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de la développer d'une manière plus large, ce qui ne leur a jamais manqué jusqu'ici. Si donc quelques chrétiens seulement désiraient s'y adjoindre d'abord, leur petit nombre ne devrait pas être un obstacle ; car, pourvu qu'ils soient fidèles à rapporter à Dieu leurs bonnes œuvres, ils se multiplieront bientôt.

Aussi, Monseigneur, espérons-nous sincèrement que

cette communication ne demeurera pas sans résultat, dans cette confiance et dans les sentiments d'un profond respect, Nous osons nous dire vos très-humbles et très-obéissants serviteurs en N. S. J. C.

AD. BAUDON,

Vice-Secrét. Gén.

JULES GOSSIN,

Président-Général.

MONSEIGNEUR JOSEPH SIGNAÏ,

Archevêque de Québec, Canada.

Le 19 juillet, 1846, fut un jour de fête pour Québec, où la société commençait à s'organiser sous les auspices les plus favorables et avec l'approbation non équivoque de toutes les autorités.

On en jugera par le programme suivant qui fut imprimé et distribué dans la paroisse de Notre-Dame.

---

## PROGRAMME.

---

Cette société célébrera mercredi prochain, le dix-neuf du courant, sa fête patronale—fête de Saint Vincent de Paul. Cette société, établie dans cette ville depuis près de deux années, a pour unique objet de secourir les pauvres en les visitant à domicile. Elle a eu un succès qui a surpassé les espérances de ses fondateurs. Ce succès est dû à l'appui bienveillant du clergé et des citoyens. Les membres de la société se sont efforcés de correspondre à l'encouragement général et généreux qu'elle a reçu, et ils peuvent dire avec sincérité que si la mi-ère de l'hiver dernier a été grande, la charité des citoyens a été bien grande aussi. Pour s'en convaincre, il suffit de dire que plus de £1,200 ont été distribués aux pauvres pendant le dernier hiver ; et cette somme abondante est le produit de la charité humble et secrète des citoyens. On n'a pas eu recours aux souscriptions publiques, où bien souvent l'orgueil et la vanité remplacent la vraie charité ! Des habillements, des vivres de toutes sortes et du bois ont été fournis à des centaines de familles, dont un grand nombre était de braves et honnêtes ouvriers sans ouvrage. La société ne se borne pas à ces secours matériels, elle travaille à

répandre parmi la classe pauvre, les bienfaits de l'éducation. Des livres sont donnés à ceux qui en ont besoin, les enfants sont habillés d'une manière convenable pour assister aux écoles. Par ces moyens des centaines d'enfants ont déjà reçu le pain de l'éducation chrétienne.

Les citoyens sont invités à se joindre aux membres de la société pour célébrer la Fête de Saint-Vincent de Paul. —C'est la fête de tous,—et du pauvre qui reçoit, et du riche qui donne, et des membres qui sont les distributeurs des secours. Que tous se réunissent en ce moment pour adresser ensemble leurs vœux reconnaissants au Souverain dispensateur de tous biens. Qu'en ce jour les liens de fraternité entre le riche et le pauvre se resserrent et se fortifient. Que le pauvre bénisse la main bienveillante qui le soulage. Que le riche bénisse l'auteur de ses richesses.

Une grande messe solennelle, à laquelle il y aura sermon, sera chantée à 8 heures A. M., dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Québec. Il y aura musique vocale et instrumentale, pain-bénit et quête en faveur des pauvres. La quête sera faite par

Madame CHABOT et l'hon. R. E. CARON.

Dlles PAINCHAUD et M. O'MEARA.

Madame J. TOURANGEAU et M. TOURANGEAU.

Chacun voudra bien apporter son offrande, et ceux qui n'assisteront pas à la messe voudront bien envoyer leurs charités aux dames quêteuses.

N. B.—L'assemblée générale des membres de la société aura lieu Dimanche, le 23 du courant, à 7 heures du soir, en la chapelle de Messieurs les Congréganistes.

**J. CHABOT,**

*Président.*

Québec, 17 juillet 1846.

---

*Le Secrétaire de l'Archevêque au Président des Conférences  
de Québec.*

Québec, 20 Avril 1847.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer de la part de Mgr. l'Archevêque de Québec, qu'il a reçu aujourd'hui un

indult du St. Siège, daté du 24 janvier dernier, qui accorde, à perpétuité, aux membres de la Société de St. Vincent de Paul établie en cette ville, et dont vous êtes le Président, tous les privilèges et indulgences dont jouit la même Société établie à Paris, en sortie de deux Brefs de N. S. P. le Pape Grégoire XVI; l'un *Romanum decet pontificem* du 10 janvier 1845, et l'autre *Quam societatem sub auspiciis*, du 12 août de la même année; lesquels brefs sont insérés dans le livret qui renferme les règles de la Société de Paris, que vous devez avoir en mains.

Sa Grandeur me charge de vous prier de vouloir bien faire part de cette heureuse nouvelle aux membres de votre société, à leur prochaine assemblée.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et obt. serviteur.

J. CHABOT,

Prést. S. St. V. de P.

F. H. BELLEISLE, Ptre.,

Assist.-Secrét.

---

*Copie de l'Indult du Souverain Pontife.*

Ex audientiâ S. SSmi habitâ die 24 Januarii 1847, SSmus Dominus noster Pius, divinâ Providentiâ PP. IX referente me infrascripto Sacræ Cognis de Propaganda fide Secretario, perpensis expositis, facultatem, prout petitur, in perpetuum benignè concessit. Contrariis quibuscumque non obstantibus.

Datum Romæ ex æd. Sacræ Cognis præd. die et anno quibus suprâ.

Gratis sine ulla omnino solutione, quocumque titulo.

L x S.

(Sig.) JOANNES ARCH. THESSALONICENSIS,  
*Secrius.*

---

*Le Président des Conférences de Québec au Président du  
Conseil Général à Paris.*

Québec, Août 1847.

MONSIEUR,

Les différentes Conférences de S. Vincent de Paul établies en la Cité de Québec, ayant jugé à propos le 7 Février dernier d'organiser un Conseil particulier pour les unir et leur servir de médiateur dans toutes leurs demandes ; ce Conseil aujourd'hui sollicite respectueusement du Conseil Général de la Société, par l'organe du soussigné, son Président, l'approbation de son institution et demande pour chacune des Conférences existantes leur agrégation au Conseil Général, afin que par cet avantage elles puissent participer aux Indulgences du St. Siège. Le rapport ci-inclus que le Conseil a l'honneur de vous adresser est le résumé des rapports que lui ont fait les différentes Conférences. Il contient tous les détails que le Conseil pense nécessaires pour faire approuver son Institution et faire prononcer l'agrégation des Conférences maintenant existantes. J'ose me flatter, Monsieur, que vous voudrez bien soumettre la présente demande au Conseil Général et m'informer de sa décision.

# RAPPORT

*du Conseil particulier de Québec au Conseil Général  
de la Société de St. Vincent de Paul.*

Quelques citoyens de Québec désirant participer à la bonne œuvre de la Société de S. Vincent de Paul, se réunirent en la Sacristie S. Louis de la Cathédrale, le douze Novembre dernier, dans le but d'organiser une Conférence sur le même pied que celles qui ont originé à Paris. Après une lecture du Règlement de la Société et quelques mots d'explication de la part de M. le Curé, il fut résolu que l'élection du Bureau serait remise à la prochaine réunion, qui eut lieu le 19 du même mois, et à laquelle fut fondée la Conférence de Notre-Dame de Québec, par 24 membres actifs et 7 honoraires.

Cette Conférence, sous le patronage de Monseigneur l'Archevêque de Québec et la coopération de son vénérable Coadjuteur, qui ont bien voulu accepter la Présidence Honoraire, s'est bornée à la visite des pauvres à domicile, à l'éducation des enfants pauvres et à la distribution des secours en nature. Elle possède maintenant 73 membres actifs et 22 honoraires ; et elle secourt 42 familles pauvres, comprenant 203 personnes.

Ses recettes se montent à la somme de...	£53	13	1
Ses déboursés à celle de.....	£43	0	11½
	<hr/>		
Balance en caisse.....	£10	12	1½
	<hr/>		

La Société des bons livres de cette paroisse a bien voulu mettre à la disposition de cette Conférence, sa bibliothèque.

---

## *Conférence St. Jean.*

Le nombre des membres de la Conférence de Notre Dame se multipliant, ils résolurent de se séparer et de former plusieurs sections. Quelques résidents du Faubourg St. Jean, sentant qu'ils seraient plus à portée de secourir

leurs pauvres, se réunirent le 30 Décembre 1846, et fondèrent la Conférence St. Jean, qui à l'origine comptait 18 membres actifs et 3 honoraires. Cette Conférence qui possède maintenant 72 membres actifs et 3 honoraires, a secouru 35 familles pauvres comprenant 164 personnes.

Ses recettes ont été.....	£16 12 0
Ses déboursés.....	16 5 4
	<hr/>
Balance en caisse.....	£ 0 6 8
	<hr/> <hr/>

---

*Conférence Notre-Dame d'Espérance.*

Le lendemain, 31 décembre, les membres résidents du Faubourg St. Roch s'assemblèrent à l'École de M. Dion, pour former la Conférence de Notre-Dame d'Espérance, qui n'avait alors que 13 membres actifs et 3 honoraires. Cette Conférence se compose maintenant de 73 membres actifs et 5 honoraires, dont 4 prêtres.

Elle a secouru 27 familles pauvres comprenant 129 personnes.

Ses recettes ont été.....	£22 4 2
Ses dépenses.....	17 9 5
	<hr/>
Balance en caisse.....	£ 4 14 9
	<hr/> <hr/>

---

*Conférence Notre-Dame des Victoires.*

Le 24 Janvier 1847 fut établie à la Basse Ville de Québec, par 24 membres actifs et 3 honoraires, la Conférence Notre-Dame des Victoires, qui comptait le 1er Juin 65 membres actifs et 21 honoraires. Cette conférence a secouru 14 familles pauvres comprenant 45 personnes.

Ses recettes ont été .....	£15 19 2
Ses dépenses.....	14 19 0
	<hr/>
Balance en caisse .....	£ 1 0 2
	<hr/> <hr/>

*Conférence St. Roch.*

La Conférence Notre-Dame d'Espérance étant déjà devenue très-nombreuse, quelques uns de ses membres formèrent, le 27 Janvier, la Conférence St. Roch, dont la première réunion, tenue à la maison d'Ecole de M. Juneau, vit 13 membres actifs et 2 honoraires. Elle a maintenant 143 membres actifs et 4 honoraires : 14 familles, comprenant 47 personnes, ont été secourues.

Ses recettes ont été.....	£16 16 5
Ses déboursés.....	11 7 0
	<hr/>
Balance en caisse.....	£5 9 5
	<hr/> <hr/>

*Conférence St. Louis de Gonzague.*

Le 31 du même mois fut fondée la Conférence St. Louis de Gonzague, au sein de familles pauvres, dans le même faubourg St. Roch. Les fondateurs, qui étaient au nombre de 22 membres actifs et 3 honoraires, eurent aussi leur première réunion à la maison d'Ecole de M. Juneau. Cette Conférence, très florissante maintenant, a vu s'élever la liste de ses membres à 95 actifs et 3 honoraires : 34 familles pauvres, comprenant 122 personnes, ont été secourues par cette Conférence.

Ses recettes ont été.....	£31 19 8
Ses dépenses.....	29 18 1
	<hr/>
Balance en caisse.....	£2 1 7
	<hr/> <hr/>

*Conférence St. François Xavier.*

Le 14 Février 1847 fut établie la Conférence St. François Xavier, dont les secours sont bornés à la partie la

plus pauvre de la Banlieue. Le nombre de ses membres, qui n'était à l'origine, que de 20 membres actifs et 3 honoraires, s'est élevé à 70 actifs et 4 honoraires et ils visitent 18 familles pauvres, comprenant 76 personnes.

Ses recettes ont été.....	£17	4	11
Ses dépenses.....	11	9	2
	<hr/>		
Balance en caisse.....	£5	13	9
	<hr/> <hr/>		

*Conférence St. Valier.*

Le 27 du même mois fut fondée, à l'École de M. Juneau, la Conférence St. Valier, par 23 membres actifs et 3 honoraires. Ses limites sont celles du Faubourg St. Valier : cette Conférence, établie dans un des plus pauvres endroits, s'est vue forcée de suspendre ses secours, le 17 Mai, à cause du petit nombre de membres qui à cette saison pouvaient assister aux séances. Elle se composait alors de 40 membres et avait secouru 8 familles pauvres, comprenant 28 personnes.

Ses recettes ont été.....	£3	8	0
Ses dépenses.....	3	12	9
	<hr/>		
Déficit.....	£0	4	9
	<hr/> <hr/>		

*Conférence St. Joseph.*

La Conférence St. Joseph fut établie le 7 Mars, dans un autre endroit de St. Roch : 28 membres composaient la réunion. Cette Conférence compte maintenant 68 membres actifs et 4 honoraires, et elle a secouru trois familles pauvres, comprenant 8 personnes.

Recettes.....	£9	4	7
Dépenses.....	3	12	4
	<hr/>		
Balance en caisse.....	£5	12	3
	<hr/> <hr/>		

Le Conseil est heureux de pouvoir dire que la Société a déjà fait en cette ville un bien immense, a produit les

plus salutaires effets et fait concevoir des espérances de développement.

C'est avec beaucoup de satisfaction qu'il informe le Conseil général, que la Société ne s'est pas bornée seulement à porter des secours matériels, mais qu'elle a porté aussi des secours spirituels ; que des familles, des époux, ont été reconciliés ; des intempérants ramenés à la tempérance ; des familles, des individus abandonnés aux vices et à la débauche, ont été ramenés dans la voie de la religion ; des veuves, des orphelins abandonnés et sans asile, ont été placés dans de bonnes familles ; enfin que de pauvres enfants ont été mis dans le chemin de la vertu, par les moyens qu'on leur a procurés, les uns d'aller aux écoles, les autres de faire leur première communion. Ces différents cas, quoique peu nombreux dans leurs catégories respectives, ne laissent pas que d'être bien satisfaisants, eu égard au peu de temps qui s'est écoulé depuis l'établissement de cette Société en cette ville.

La Société compte avec honneur dans son sein 2 Prélats, 12 Prêtres, 3 Juges, plusieurs membres du Parlement et un grand nombre de citoyens de toutes les professions libérales.

L'établissement de toutes les Conférences en cette ville est dû au zèle du jeune Docteur Painchaud, dernièrement de retour de la France, et qui était membre d'une des Conférences de Paris.

Le Conseil a publié un code de règles qui sont à peu près les mêmes que celles de Paris.

La plupart des médecins de cette ville ont offert leurs services gratuits à la Société.

---

*Le Vice Président du Conseil Général, de Paris à Monsieur  
Painchaud, Junior, Médecin Résidant de l'Hopital  
de la Marine, Québec.*

Paris, le 6 Septembre 1847.

Monsieur et cher Confrère,

Bien que votre dernière lettre, en date du 4 Juin, nous fasse connaître que vous ne pouvez, pendant cette saison

du moins, correspondre avec les conférences de France, nous prenons la liberté de vous écrire la présente lettre, en vous priant de la remettre à Monsieur le président des Conférences de Québec, dont nous ignorons l'adresse, et avec lequel nous serons très-heureux d'entrer en relations.

Vous nous annoncez que plusieurs Conférences existent à Québec : nous nous en félicitons avec vous, et nous vous engageons à faire parvenir sans délai au conseil général la demande d'agrégation de ces Conférences nouvelles et du Conseil particulier de Québec, afin qu'en prononçant leur agrégation, le Conseil général puisse les faire participer aux nombreuses Indulgences conférées à la Société par les Brefs des 10 Janvier et 12 Août 1845 (1). C'est, comme vous le savez, une condition *sine quâ non* imposée par les deux Brefs, et il est impossible de la négliger sans se priver des faveurs spirituelles auxquelles un chrétien doit attacher tant de prix. En outre nous vous prions de faire connaître les lieux, heures de réunion de chaque Conférences et du Conseil, le nombre des membres et la composition des bureaux (2) : tous ces renseignements sont très-utiles et se classent avec beaucoup d'intérêt dans notre secrétariat.

Nous vous adressons, par M.M. de St. Sulpice, les exemplaires du Rapport général de 1846 récemment terminé, qui reviennent aux Conférences de Québec ; nous y joignons le procès verbal de la dernière assemblée générale, et nous appelons tout spécialement votre attention sur une œuvre très-intéressante, celle des Caisses d'Economie, ou des Caisses des loyers. Il y a là le germe d'une institution excellente, qui peut, en moralisant le

(1) *Bref du 10 Janvier 1845.*

" Nous donnons et accordons toutes et chacune des Indulgences mentionnées à tous les autres Conseils et Conférences de la même Société, institués avec l'approbation du Conseil général."

(2) " Toute conférence qui désire se faire admettre dans la Société doit demander son agrégation au Conseil général, joindre à sa demande la liste de ses membres, l'exposé de ses premiers travaux, ainsi que la date de sa fondation, sans négliger de faire connaître les encouragements dont elle a pu déjà être l'object, non plus que sa disposition à se conformer aux règles et aux usages de la Société." (*Règlement, chap. 1. Des Conférences.*)

peuple, lui donner une aisance plus grande et plus réelle que celle à laquelle il parvient aujourd'hui.

Les documents dont nous vous parlons nous laissent peu de choses à vous ajouter sur les progrès et les œuvres de la Société : mais nous pensons qu'au contraire, les Conférences de Québec auront bien des choses édifiantes à nous faire connaître. Les journaux nous rapportent de tristes nouvelles du Canada, et nous apprennent les maladies qui y sont importées par les malheureux émigrants de l'Irlande. Cette douloureuse épreuve aura été sans doute pour nos nouveaux confrères une occasion d'exercer leur zèle et leur charité, et nous leur serions reconnaissants, s'ils voulaient bien ne pas nous laisser ignorer le bien dont ils auront été les instruments ; car s'il est convenable, s'il est chrétien de ménager la modestie de chacun, il ne faut pas oublier que le bon exemple et l'édification mutuelle sont une partie essentielle de nos devoirs.

Nous sommes préoccupés de la santé de notre cher Président général, qui se sent très-fatigué depuis quelques mois. Nous le recommandons instamment à vos prières, afin qu'il puisse nous continuer son précieux concours.

Agrérez, Monsieur et cher confrère, l'expression de notre affectueux dévouement en N. S. J. C.

AD. BAUDON,

*Vice Président Général.*

*P. S.*—Nous vous adressons un exemplaire du Rapport que nous vous prions de faire passer à Mgr. l'Évêque de Montréal, dont nous avons appris avec douleur la cruelle maladie. Nous espérons que le Seigneur conservera un aussi digne pasteur à son troupeau.

---

*Le Président du Conseil Général de Paris à Monsieur Jean Chabot, Avocat et Président du Conseil de Québec.*

---

Paris, le 11 Octobre, 1847.

Monsieur le Président et cher Confrère,

C'est avec des sentiments de joie sincère et profonde que le Conseil général a reçu les détails si complets et si

étendus que vous avez bien voulu lui transmettre sur les Conférences de Québec, et sur le Conseil particulier de cette ville ; ces détails prouvent combien ont été rapides dans votre pays si catholique les progrès de la Société de St. Vincent de Paul, et ils donnent tout lieu d'espérer que de Québec elle se répandra dans les villes voisines du Canada. Aussi nous sommes heureux de vous annoncer, que le Conseil général, réuni le même jour de l'arrivée de vos lettres, a prononcé l'agrégation demandée, d'abord celle du Conseil particulier de Québec, puis celle des Conférences de (1)

ST. JEAN.  
NOTRE DAME d'ESPERANCE.  
NOTRE DAME DES VICTOIRES.  
ST. ROCH.  
ST. LOUIS DE GONZAGUE.  
ST. FRANCOIS XAVIER.  
ST. VALIER.  
ST. JOSEPH.

Quant à la Conférence de Notre Dame de Québec, elle avait été déjà précédemment agrégée, et le Conseil général n'a pas par ce motif prononcé une agrégation nouvelle. Quant à celle de St. Valier, dont les séances ont été suspendues à l'occasion de l'été, le Conseil général n'en a prononcé l'agrégation que pour le cas où, comme il l'espère, elle viendrait à reprendre ses séances.

Ce qui nous a vivement frappés, Monsieur et cher Confrère, c'est le nombre considérable de membres actifs auxquels vous êtes arrivés. A Paris, après 14 ans de durée, nous n'avons guère que 1900 membres réellement

(1) Date de la fondation de ces différentes Conférences.  
S. Jean, 30 Décembre, 1846.  
N. D. d'Espérance, 31 Décembre 1846.  
N. D. de la Victoire, 24 Janvier 1847  
S. Roch, 27 Janvier 1847.  
S. Louis de Gonzague, 31 Janvier 1847.  
S. François Xavier, 14 Février 1847.  
S. Valier, 27 Février 1847.  
S. Joseph, 7 Mars 1847.

actifs, assistant aux réunions régulièrement, visitant les familles, ou s'acquittant des autres œuvres de charité dont ils sont chargés par la Conférence. Nous ne saurions trop vous féliciter d'un si heureux succès.

Vous voulez bien, en terminant, Monsieur et cher Confrère, nous demander des avis sur la direction de la Société de Québec. Pour satisfaire à votre invitation si fraternelle, nous nous permettons de vous faire les recommandations suivantes :

En 1er lieu, n'admettez les membres dans la Conférence qu'autant que vous êtes sûrs qu'ils pourront vous édifier. Il n'est pas nécessaire d'avoir une Conférence nombreuse ; mais il est nécessaire qu'elle soit unie. Or, si on n'a pas la même foi, si on ne pratique pas les préceptes rigoureusement imposés par l'Église, si en allant voir les pauvres, si en discutant entre soi leurs intérêts, on n'a pas la même croyance, les mêmes convictions, c'en est fait bien vite de la paix, de la concorde, de la fraternité.

En 2eme lieu, ne laissez pas les Conférences consumer leur temps dans des discussions réglementaires, dans des questions de principe. Concentrez toutes les questions générales dans le Conseil particulier, qui, s'il croit en avoir besoin, peut recourir aux avis du Conseil général ; les affaires seront mieux étudiées, mieux examinées que dans des réunions nombreuses, et les intérêts des pauvres ne souffriront pas de ces longues discussions.

3e. Exhortez souvent les Conférences à la cordialité : représentez aux membres qu'ils ne font pas simplement partie d'une Société de charité, mais qu'ils sont dans une association où ils doivent se faire du bien les uns aux autres, en s'aimant, en s'affectionnant, en se recommandant mutuellement leurs bonnes œuvres, en un mot, en se considérant comme des Confrères, comme des amis.

4e. Veillez à ce que la visite des pauvres soit pratiquée avec ardeur et persévérance. Il nous a semblé que le nombre des familles adoptées était bien faible eu égard à celui des membres. Il faudrait que personne dans la Conférence ne fût sans familles pauvres, et que chaque visiteur, ou que chaque couple de visiteurs, (si vous avez la bonne habitude de faire des visites à deux) en eût au moins deux ou trois. Ce n'est point une lourde charge, une grande dépense de temps, c'est tout au plus une demi-heure, trois quart-d'heure par semaine, et si on

exonère les membres de ce soin, ils perdront l'habitude de venir aux séances, parcequ'ils n'ont pas la nécessité de chercher des secours pour leurs pauvres.

5e. Ayez bien soin surtout que les membres visitent *eux-mêmes* les pauvres et aillent à *domicile*. Nous ne pouvons, dans l'exercice de la charité, accepter aucuns intermédiaires, même les plus saints et les plus dignes, parceque c'est nous priver du spectacle édifiant de la misère du pauvre, de la détresse physique et morale.

6e. Engagez souvent les membres à lire en particulier le règlement : lisez-le une fois par année dans chaque Conférence, faites aussi parfois la lecture spirituelle dans le Manuel, afin que les circulaires, les réflexions préliminaires deviennent bien familières à tous, et que tous s'habituent bien à l'esprit tout de charité, de simplicité et d'humilité qui fait le fond de notre association.

Enfin, Monsieur et cher Confrère, mettez-vous en communication fréquente avec les branches déjà anciennes de la Société. Si les occasions particulières sont rares entre le nouveau monde et l'ancien, les correspondances par la poste sont fréquentes, et pour tous les paquets qui ne sont pas trop volumineux, nous vous prions d'user de cette dernière voie, afin de nous tenir constamment au courant de vos travaux, de vos succès, et d'apprendre de nous ce qui se passe dans le reste de la Société.

Il est d'usage que chaque année, les Conférences arrêtent leurs comptes au 31 Décembre, et nous adressent l'état de leurs recettes et dépenses pendant toute l'année, ainsi que les détails sur leurs bonnes œuvres. Comme nous n'avons pas d'occasion prochaine, nous vous transmettons ci-joint des bulletins statistiques, dont 9 devront être remplis par chacune des Conférences, et 1 par le Conseil. Nous vous serons très-obligés, si aussitôt après le 1er Janvier 1848, vous pouvez nous les renvoyer remplis. Cela nous sera indispensable pour la rédaction du Rapport général de 1847. Il ne nous reste qu'à vous demander une explication en toute franchise et en tout abandon.

Nous lisons dans la lettre du 20 Avril 1847 du Secrétaire de l'Archevêché de Québec, qu'un indult du St. Siège, du 14 Janvier 1847, a accordé à perpétuité aux membres de la Société de Québec la même indulgence dont jouit la Société de Paris. Nous ne pouvons nous expliquer cet indult, puisque d'après les deux brcfs auxquels il se réfère,

la Société de St. Vincent de Paul n'est pas établie comme Société locale, mais comme Société générale, ayant son centre à Paris, et communiquant par la voie de l'agrégation aux autres conférences, même celle de Rome, les indulgences dont elle a été enrichie. Cet indult, s'il est conçu comme votre lettre semble le faire supposer, dérangerait complètement ce système et cet ordre, et au lieu d'une Société unique, étendant ses branches tout autour de son tronc, il tendrait à créer des Sociétés étrangères les unes aux autres, puisque le lien de l'agrégation ne les unirait plus. A notre avis, il est à présumer qu'il y a une erreur, et pour nous fixer sur ce que le St. Siège a cru devoir faire, nous vous serions bien reconnaissants si vous pouviez nous procurer une copie de l'Indult, et surtout de la lettre par laquelle Monseigneur l'Archevêque de Québec a demandé ces faveurs spirituelles au Souverain Pontife. Nous espérons qu'il n'y a pas d'indiscrétion dans notre demande, et d'ailleurs si elle devait blesser en quoi que ce soit Monseigneur, nous vous prions de vous abstenir. (1)

Agrérez, Monsieur et cher Confrère, l'expression de notre affectueux dévouement en N. S. J. C.

AD. BAUDON,

Vice Président Général.

JULES GOSSIN,

P. Gén.

---

*Société de St. Vincent de Paul.*

Aux Citoyens de Québec.

La Société de St. Vincent de Paul, établie à Québec depuis un an, s'applique à visiter les pauvres dans leurs tristes logements. Elle leur procure des secours religieux, moraux et matériels, et s'efforce de répandre parmi eux l'éducation, en envoyant les enfants aux écoles et leur fournissant les habillements et livres nécessaires. Les

(1) Des doutes avait été exprimés sur la possibilité de participer aux indulgences par la simple agrégation, vû que les Brefs ne semblaient parler que de la France, et des *Conseils particuliers, soit de Paris, soit des autres villes.* Mais tout doute là dessus fut levé dans le Bulletin du 1er Mai 1850, et dans les *Notes Explicatives* publiées en 1855.

moyens de la Société sont très limités, et ne consistent que dans les contributions volontaires des membres et dans les dons de personnes charitables. Elle a à se féliciter de l'encouragement et de l'appui que le clergé et les citoyens lui ont donné, mais ses fonds, ses ressources sont presque épuisés par la masse toujours croissante de misère et de pauvreté. Le nombre des indigents est grand, leur misère est extrême. Des centaines de familles sont actuellement sans pain, sans feu, dans cette saison rigoureuse de l'année. Les membres de la Société de St. Vincent de Paul sont témoins de cette misère, ils entendent les cris des malheureux, ils voient couler leurs larmes, mais ils ne peuvent seuls soulager cette misère, apaiser ces cris, sécher ces larmes. Il font un appel aux âmes charitables, et ils se flattent que leur voix rencontrera aujourd'hui, comme par le passé, un généreux écho dans les cœurs sensibles de leurs concitoyens. Il espèrent que le riche, en voyant sa table garnie de mets, en s'approchant de son chaud foyer, réfléchira que des milliers de concitoyens n'ont ni pain, ni bois : que la dame aisée, en revêtant sa chaude toilette, réfléchira que des centaines de femmes sont en proie à l'indigence et à un dénûment complet : n'ayant pas de pain à donner à leurs enfants qui en demandent : pas de vêtements pour garantir du froid ces êtres faibles, plaintifs et souffrants : que la femme, quoique pauvre, ne laisse pas d'avoir des entrailles de mère !! Les charités individuelles ne peuvent soulager que peu de misère, mais les charités réunies peuvent en soulager beaucoup. Réunissons donc, Concitoyens, nos efforts, nos charités : qu'un noble et généreux accord de charité règne parmi nous. Qu'à la vue de la misère, toutes les objections disparaissent et se taisent. Les pauvres ont des défauts, des vices : ils sont pour la plupart, vicieux, fainéants, imprévoyants ; cela est malheureusement vrai : mais les enfants doivent-ils être les victimes innocentes de la mauvaise conduite de leurs parents ! Et les laisserons-nous souffrir, languir et mourir ! Les pauvres ont des défauts. Eh ! qui n'en a pas !! Songeons, qu'outre la classe permanente de mendiants, il en est une classe de braves, honnêtes et industriels ouvriers, que le manque d'ouvrage réduit aujourd'hui à une misère d'autant plus poignante qu'ils ont précédemment goûté les douceurs de l'aisance. Ce sont des citoyens, des pères de famille, qui ont un besoin pressant

des mêmes secours qu'ils portaient ci-devant aux pauvres avec zèle et générosité. Volons donc au secours de nos Concitoyens malheureux. Soulageons au moins leur misère, s'il nous est impossible de la faire disparaître en entier. Oh ! qu'ils méritent bien notre sympathie, notre philanthropie, notre charité !! En adoucissant leur malheureux sort, remercions la divine Providence de nous avoir maintenu jusqu'à présent dans l'aisance ou les richesses, et souvenons-nous que pas un de nous n'est certain de finir ses jours sans éprouver les revers de la fortune et sans avoir goûté au fiel de la misère et de la pauvreté.

Pour soulager la misère actuelle de nos concitoyens, la Société de St. Vincent de Paul a cru qu'une quête était le moyen le plus efficace. En conséquence, les citoyens sont informés que *Jeudi le 6 de Janvier prochain, Jour des Rois*, il se fera une quête dans la Cathédrale de Notre-Dame de Québec, pendant l'office divin du matin. La grand'Messe, qui commencera à 9 heures et pendant laquelle il y aura sermon, sera célébrée pontificalement par Sa Grandeur Mgr de Sydime.

Les quêteurs seront :

L'HONORABEL JUGE BEDARD,

F. X. PARADIS, ECR.

OLIVIER ROBITAILLE, ECR.

GEO. H. SIMARD, ECR.

Les personnes qui n'assisteront pas à l'office du Jour des Rois, et qui sont disposées à se joindre à la bonne œuvre de charité, voudront bien envoyer leurs dons à l'un des soussignés.

La Société de Saint-Vincent de Paul reçoit avec reconnaissance des dons d'effets vieux ou neufs et les distribue aux pauvres.

J. CHABOT, Président.

AUG. GAUTHIER, JR. Secrétaire.

Québec, 31 Décembre, 1847.

---

*Premier rapport des Conférences de Québec.*

Québec, 16 Mai, 1848.

Monsieur le Président,

Vous trouvez sans doute que le Conseil de Québec est retardataire, et qu'il aurait dû vous avoir depuis longtems fait parvenir les renseignements demandés et l'état des affaires. Le retard a été occasionné par des faits que le Conseil n'a pu contrôler. Il m'avait chargé de communiquer au Conseil Général de Paris un détail de nos œuvres, de nos efforts et de nos succès. Cette tâche a été acceptée par moi avec autant de plaisir qu'elle était agréable. La distance qui sépare le Canada de la France est grande : il y a longtems que notre pays a cessé d'appartenir à la France, mais le Canadien, fidèle sujet Anglais, n'a pas oublié ses pères, et c'est toujours avec joie qu'il se souvient de ses ancêtres. Je me suis mis aussitôt à l'œuvre ; mais il m'a fallu l'abandonner aussitôt que commencée. Mon devoir comme Député du peuple m'a obligé d'aller au siège du gouvernement à Montréal pendant la session de la Législature Provinciale. Pendant mon absence, le Conseil n'a pas jugé à propos de me remplacer, et à mon retour, je m'empresse de vous adresser quelques lignes, et je vais tâcher de vous donner un détail, bien abrégé il est vrai, mais fidèle, des travaux des Conférences de Québec.

Nos Conférences de St. Vincent de Paul ont rencontré parmi les Citoyens en général un grand encouragement, et se sont accrues rapidement, comme vous le savez déjà. Le nombre de membres de chaque conférence est considérable, comme vous le verrez par les bulletins qui accompagnent la présente. Une nouvelle Conférence s'est formée sous le nom de Ste. Geneviève, et elle demande au Conseil Général son agrégation. Le Clergé Catholique, toujours à la tête des institutions religieuses et charitables, a donné son appui fort et puissant, et fait tous ses efforts pour soutenir et augmenter nos Conférences. Les Citoyens de toutes les classes et conditions se sont empressés de s'enrôler dans nos rangs. Un saint zèle a embrasé les cœurs des Pasteurs et des Ouailles. Quoique notre œuvre soit appuyée sur l'humilité chrétienne, je ne puis cependant m'empêcher de vous annoncer que les premiers Citoyens de Québec, les Juges, les Conseillers exécutifs et législatifs,

et les Députés du peuple se font un honneur de marcher sous notre bannière.

Nous avons l'espoir que sous peu, plusieurs Conférences nouvelles vont être formées parmi la population Irlandaise de Québec. Cela sera d'un grand secours aux pauvres de cette origine. Jusqu'à présent nous les avons soulagés autant qu'il était en nous : car la charité est universelle et ne distingue pas entre les souffrants. Nous nous sommes efforcés de suivre les voies que vous nous avez tracées. La misère seule est l'objet de nos recherches, et jamais nous ne distinguons entre Canadien Français, Anglais ou Irlandais. Mais vous comprenez facilement que des Conférences d'Irlandais pourront plus facilement soulager les souffrances des pauvres de leur origine. Ils se comprendront plus aisément. Vous recevrez avec la présente un état de nos recettes et dépenses jusqu'au 31 Décembre dernier, comme vous l'avez demandé.

Nos soins se sont portés depuis notre établissement à la visite des pauvres à domicile, et cette visite se fait régulièrement dans toutes les Conférences une fois par semaine et par deux membres. C'est une règle inviolable pour nous. Tout en donnant des secours matériels aux pauvres, nous tâchons de les consoler, de les encourager, de les porter au bien, au travail, et à l'économie, à faire instruire leurs enfants. L'hiver qui vient de s'écouler a vu bien des misères. Une crise commerciale qui s'est fait sentir ici comme chez vous, des faillites considérables, une stagnation générale dans les affaires ont plongé des centaines de familles, ci-devant à l'aise, dans la plus grande misère. Des chantiers de construction de vaisseaux, qui avaient coutume de donner de l'emploi pendant l'hiver à 5 ou 6 mille pères de famille sont restés fermés. Tout a été cher, les vivres, et surtout le bois, article indispensable dans notre climat glacé. Les Conférences ont fait face à tous les besoins, grâce à la générosité et à la sympathie de nos concitoyens qui se sont empressés de nous venir en aide. Une quête, faite le jour des Rois dans la paroisse de Notre Dame, (Cathédrale) a produit la jolie somme de 4000 francs. La dépense de l'hiver dernier excède 25,000 francs dans toutes les Conférences. Nous avons la satisfaction de dire que si la misère a été extrême, la charité a été extraordinaire.

Malgré la disette des temps, les Conférences de la paroisse

St. Roch ont établi un asile pour recevoir les pauvres. Cet asile n'est que temporaire ; mais nous avons l'espoir que bientôt un terrain sera acquis et une bâtisse convenable contruite sur un pied étendu. Un rapport de cet asile est ci-joint.

Les Conférences de la Paroisse de St. Roch de Québec ont aussi établi une Banque d'Epargne et d'Economie, où les pauvres peuvent déposer leurs petites épargnes pendant le temps du gain. Cette Banque ne fait que commencer, et déjà elle a eu des résultats heureux, et fait espérer un succès complet. Une semblable Banque est sur le point d'être établie dans le Faubourg St. Jean, par les Conférences de la Paroisse de Notre Dame.

Le Conseil de Québec désirait depuis longtemps envoyer au Conseil Général son offrande, mais la misère de l'hiver dernier a épuisé ses fonds et ses ressources ; il espère que vous voudrez bien nous dire dans votre prochaine lettre quelle est la règle à ce sujet, quel est le quantum que chaque Conseil a coutume d'envoyer, et nous nous ferons un devoir et un plaisir de contribuer au fonds général aussitôt que nos moyens le permettront.

Vous désirez connaître ce que nous avons fait pour le soulagement des Emigrés Irlandais. Je suis forcé d'avouer que nous n'avons rien fait, comparativement à ce que nous avons à faire si les moyens nous l'eussent permis. Leurs misères ont été au delà de tout ce que je pourrais vous en dire. Les papiers publics vous ont appris tout ce qu'ils ont souffert. La maladie, (le Typhus) les a moissonnés par milliers. Ils ont été embarqués malades, et débarqués sur nos rives morts, ou mourants. Pour éloigner la maladie qui décimait ces malheureux émigrants et menaçait d'atteindre notre population, il a fallu prendre des précautions sanitaires. Le Gouvernement les a obligés de débarquer à la quarantaine, à 10 lieues plus bas que la Cité de Québec. Les Bateaux à vapeur allaient chercher ceux qui n'avaient pas succombé à la maladie pour les transporter à Montréal, à 70 lieues de la quarantaine, sans leur permettre de toucher à Québec. Ceux qui tombaient malades entre la quarantaine et Québec, étaient envoyés à l'hôpital de la Marine, à l'extrémité de la ville : là ils étaient séquestrés de la population. Cette précaution était nécessaire pour calmer les craintes des citoyens, et c'est grâce à cette mesure sanitaire, après la divine

providence, que la maladie ne s'est pas répandue dans notre ville. Notre Clergé s'est montré ici, comme partout ailleurs, ce qu'il est vraiment, le père des malheureux. Ses membres se sont voués au soulagement de ces tristes victimes de la famine et de la maladie, et plusieurs ont été les martyrs de leur zèle et de leur dévouement. Plusieurs centaines d'orphelins ont été placés par les soins du Clergé dans des familles respectables de Canadiens Français, qui se sont empressées de les recevoir et de les adopter comme leurs propres enfants.

Il me reste à vous donner une explication que vous désirez au sujet des Indulgences accordées par le Saint Siège à notre Société. Nous n'avons jamais eu l'idée de nous séparer de la vôtre, puisque vous avez bien voulu nous agréger, et que nous nous sommes toujours considérés comme une branche de la Société Générale, et nous nous y tenons fermes et attachés. Sa Grâce l'Archevêque de Québec a cru que ces Indulgences ne pourraient être étendues à son Diocèse sans avoir un nouvel indult du St. Père à ce sujet. Je vous transmets sa lettre et la réponse du Pape. Nous sommes vos enfants, et nous nous efforcerons de marcher sur vos traces. Notre but est le même, le soulagement du pauvre. La charité seule est le mobile de nos œuvres. Toute autre question est soigneusement éloignée de nos réunions.

Je ne puis terminer, M., sans vous faire connaître le chagrin qu'ont éprouvé nos Conférences de Québec, en apprenant la maladie qui a empêché M. Gossin de remplir plus longtemps la charge de Président Général; sans l'avoir jamais vu, sans le connaître personnellement, nous le regardions comme un père, tant ses circulaires laissaient d'onction dans les cœurs : puisse le souverain maître de la vie conserver ses jours.

Veillez donc, M., comme son successeur, accepter nos félicitations et notre sympathie pour la charge importante et difficile que la providence vous a confiée.

Nous sommes reconnaissants des envois de livres, Pamphlets, etc., que le Conseil Général nous a transmis.

---

*Le Secrétaire du Conseil Général de Paris au Président du  
Conseil particulier de Québec.*

Paris, 29 Juin, 1848.

Permettez-nous, Monsieur et cher Confrère, de vous remercier de tout le plaisir que nous a fait éprouver votre bonne et longue lettre du 16 Mai avec tous les documents qui l'accompagnaient. Notre cœur a été rempli de joie, en pensant aux progrès vraiment prodigieux de la Société dans la ville de Québec, depuis le peu de temps qu'elle y est organisée, et nous ne pouvons pas nous empêcher d'y reconnaître le doigt de Dieu. La visite des pauvres organisée sur un pied aussi large, l'Asile, et la caisse des loyers de St. Roch sont des œuvres qui feraient l'ornement des Conférences les plus anciennes, et nous devons remercier Dieu de ce que, grâce à la charité profonde qui règne à Québec, grâce à la foi qui s'y est conservée si pure, de semblables choses au dessus de nos forces soient possibles au milieu de vous.

Nous vous remercions aussi de tous les détails statistiques si complets qui accompagnaient votre lettre : ils nous seront très-utiles pour le travail d'ensemble sur toutes les Conférences dont nous nous occupons en ce moment : Nous sommes encore plus reconnaissants de la bonne pensée que vous avez de contribuer par une offrande à l'alimentation de la Caisse du Conseil Général. Pour répondre à la question que vous voulez bien nous faire à ce sujet, nous vous dirons qu'il n'y a aucun quantum fixé par le conseil général. Il s'en rapporte au zèle de chaque Conférence pour le soutien des œuvres communes, et il les laisse juges entièrement indépendants du chiffre de l'offrande. (1) Nous vous dirons seulement à titre de renseignement, que le Conseil d'Angleterre est dans l'usage de nous adresser chaque année de 7 à 8 livres sterling, le Conseil de Belgique, 100 f. à 180 f., le Conseil du Mexique 100 f. à 300 f., suivant ses ressources. Le

(1) " La caisse centrale est alimentée par les dons extraordinaires faits à la Société, par les quêtes faites aux assemblées générales et par les offrandes qu'envoie chaque Conférence ou chaque Conseil pour concourir aux frais généraux de la Société."  
(*Règlement*, chap. III. *Du Conseil Général*, 38.)

Conseil d'Irlande nous transmettait une contribution volontaire à peu près pareille, mais en présence de l'affreuse misère qui désolait ce pauvre pays, nous lui avons demandé d'ajourner son envoi à un temps plus propice.

Ce que vous nous écrivez au sujet des émigrés Irlandais et ce que nous en avons appris d'autre part, est réellement bien triste et bien affligeant. Espérons que Dieu saura récompenser votre généreuse hospitalité, celle des habitants et du clergé de Québec et de Montréal, en mettant un terme à tant de douleurs.

Nous vous adressons ci-joint la lettre d'agrégation de la Conférence de Ste. Geneviève. (1) Quel plaisir pour nous de voir des progrès si rapides, lorsque nous les comparons aux difficultés qui assaillent tant de Conférences sur des points moins favorisés ! Espérons que bientôt le Canada sera couvert de colonies de St. Vincent de Paul, pacifiques conquêtes de l'esprit de charité, qui maintiendront partout le zèle et le dévouement. Voilà déjà Montréal qui suit votre exemple, et bientôt, nous en avons l'espoir, les localités voisines continueront ce mouvement. Lorsqu'un nombre suffisant de Conférences sera organisé, alors il y aura lieu à créer au Canada, comme en Angleterre, en Hollande, un centre pour la Société, un Conseil Provincial. Ces Conseils, d'après les usages suivis jusqu'ici, sont établis au centre politique et religieux du pays qu'ils embrassent, afin de pouvoir donner une impulsion plus facile aux Conférences dont ils ont à s'occuper, et avant de constituer le Conseil du Canada, nous aurons besoin de votre avis, de celui de la Conférence de Montréal, pour en déterminer le lieu de réunion qui sera le plus utile à tous.

Toutefois, quoique le moment ne soit peut-être pas encore venu, comme la distance considérable qui nous sépare rend l'échange des correspondances assez long, nous prenons la liberté de vous consulter dès à présent sur le choix du lieu qui vous paraîtra le plus convenable pour l'échange des correspondances entre les diverses Conférences du Canada et celle de France.

Ils nous reste, Monsieur et cher Contrère, à vous demander quelques explications au sujet des Conférences

(1) La Conférence Ste. Geneviève fut fondée en Juin, 1848.

Irlandaises dont vous nous annoncez la formation prochaine à Québec. Ces Conférences seront-elles établies sur des paroisses distinctes ? ou bien seront-elles en double sur les paroisses qui ont déjà des Conférences, ou bien enfin, constitueront-elles plutôt une section de la Conférence de la paroisse, avec le même bureau, la même caisse, mais seulement des réunions spéciales, des pauvres spéciaux ? Dans le 1er et le 3e cas, nous n'aurions aucune objection contre cette combinaison ; mais dans le second, nous verrions des inconvénients graves. On s'est toujours bien trouvé dans la Société de s'abriter sous le toit paroissial, et de conserver l'unité paroissiale. C'est le moyen de nourrir les Conférences par ce qu'il y a de plus vif dans le sentiment chrétien, par l'amour de la paroisse, et en même temps d'éviter des conflits de prééminence ou autres qui pourraient résulter de la présence simultanée de plusieurs Conférences sur la même paroisse. Nous pourrions vous citer l'exemple de plusieurs Conférences qui se sont ainsi établies, et n'ont pas prospéré autant que si leurs forces n'eussent point été divisées l'une des deux Conférences finissant par languir faute d'avoir l'occasion de subvenir à autant de misères. Enfin celle dont l'action locale était plus efficace, était parfois la moins en rapport avec les autres, par la seule cause de la différence de langue.

Vous recevrez sans doute en même temps que cette lettre le 1er numéro de notre bulletin. Cette publication est faite pour porter beaucoup de détails intéressants sur nos Conférences à la connaissance d'un grand nombre. Jusqu'à présent nous nous bornons à envoyer nos rapports aux Conférences ; nous ne voulons pas consommer en frais d'impression les petites ressources de la caisse centrale qui sont si utiles par fois pour venir en aide aux Conférences naissantes ou à celles que des malheurs particuliers viennent accabler. Au moyen de l'abonnement qui est établi pour le bulletin, l'envoi pourra en être fait non-seulement aux Conférences, mais à tous les membres de la Société qui le désirent. S'il s'en trouve un certain nombre dans vos Conférences, veuillez nous faire savoir leur nom dans votre prochaine lettre ; nous joindrons des exemplaires pour eux à celui que nous enverrons pour vos Conférences.

Je termine, Monsieur et cher Confrère, cette lettre que M. Baudon, notre président général, avait commencée pour

vous avant d'être blessé, en le recommandant d'une manière spéciale à vos bonnes prières et en vous priant d'agrèer l'expression de tous mes sentiments affectueux et dévoués.

LOUIS DE BAUDICOUR,  
*Secrétaire Général.*

---

*Le Vice Secrétaire du Conseil Général de Paris au Président  
de la Conférence de St. Geneviève de Québec.*

Paris, 3 Juillet 1848.

Monsieur et cher Confrère,

Le Conseil de Québec nous a demandé d'agrèer à la Société de St. Vincent de Paul la Conférence fondée en cette ville sous l'invocation de Ste. Geneviève, afin qu'elle pût participer aux indulgences accordées par le St. Siège Apostolique.

Le Conseil s'est empressé de faire droit à cette demande et il est heureux de compter de nouveaux Confrères dans une ville si fertile en bonnes œuvres. Les exemples que vous trouverez autour de vous dans les Conférences plus anciennes, les avis du Conseil de Québec nous dispensent de vous donner aucune des instructions par lesquelles nous cherchons à guider les Conférences naissantes. Chaque lettre que nous recevons du Canada nous donne en effet une nouvelle preuve de la merveilleuse rapidité avec laquelle nos Confrères se sont pénétrés de l'esprit de notre Société.

Conformément à l'usage constamment suivi par le Conseil Général, l'agrégation pour la Conférence de Ste. Geneviève, ne datera que du deuxième dimanche qui suivra la lecture de notre lettre à votre prochaine séance. Ce délai a pour but de donner à un plus grand nombre de nos Confrères la possibilité de gagner les indulgences attachées au jour de la réception dans la Société.

Comme première marque de la confraternité qui nous unit désormais, nous recommandons à leurs prières l'âme d'un des Présidents des Conférences de Paris, M. Charre, tué au milieu des rangs de la garde nationale, et le rétablissement de M. Baudon, notre Président Général, griève-

ment blessé à la jambe : nous espérons qu'il pourra bientôt travailler de nouveau avec nous au soulagement des pauvres de J. C.

Veillez agréer, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de notre affectueux dévouement.

Le Vice Président Général,

C. RIVOLT,

V. Secrét. Gén.

---

*Le Président du Conseil Général de Paris au Président du  
Conseil de Québec.*

Paris, le 1<sup>er</sup> Janvier 1849.

Monsieur et cher Confrère,

Vous recevrez avec cette lettre un bulletin statistique que nous vous prions de nous renvoyer le plus-tôt possible, après l'avoir rempli. Permettez-nous d'insister pour que vous ne craigniez pas d'ajouter aux simples réponses aux questions posées par le bulletin des détails qui ne nous sembleront jamais trop longs sur l'état et les œuvres de votre Conférence. L'histoire de chacune de nos réunions est humble et dénuée de cet éclat qui recommande aux yeux des hommes les institutions faites pour satisfaire leur vanité ; mais les faits intimes qui la composent présentent assez d'exemples, assez de sujets de joie, pour qu'il soit utile de les exposer sans cesse aux yeux de tous ceux qui aiment notre Société, afin qu'ils l'aient encore davantage. Si Dieu jugeait le monde sur les Annales que les hommes écrivent, et ne tenait compte que des événements et des actes que, dans leur orgueil, ils croient devoir seuls confier à la mémoire des générations, il se trouverait plus de défauts que de mérites, plus de crimes que de vertus, dans le triste ensemble des révolutions des peuples. Mais il est une histoire secrète dont Dieu semble s'êtro réservé, comme une jouissance digne de lui, la connaissance et la mémoire ; c'est l'histoire de toutes les bonnes actions cachées, de tous les héroïsmes obscurs, de toutes les prières muettes, de tous les dévouements oubliés, de toutes

les perfections ignorées qui entretiennent la vie morale des nations, arrêtent leur déchéance et s'ajoutent au prix du sang infini de J. C. pour être la rançon de l'humanité. Tâchons de pénétrer, à la faveur de nos correspondances fraternelles, dans ces mystères de la bienfaisance, tâchons de nous encourager les uns les autres par le récit d'œuvres dont les auteurs resteront cachés ; ou bien, si nous n'avons que des regrets à nous transmettre, ne faiblissions pas en ne considérant que notre impuissance, mais réjouis par le bien produit ailleurs, reconnaissons que de nous-mêmes nous ne pouvons rien, mais que la grâce de Dieu, disposant de nous à son gré, mérite toujours notre reconnaissance, puisque nous participons aux mérites qu'elle fait produire à nos Confrères, sans doute plus dignes que nous de la recevoir.

A ces considérations qui vous décideront, Monsieur et cher Confrère, à nous tenir au courant (avec détail) de vos œuvres, s'ajoute un sentiment que vous apprécierez. Au milieu de ces grands événements par lesquels Dieu change les institutions pour changer le cœur des hommes, il faut que tous ceux qu'une même foi, qu'un même cœur unit, redoublent de zèle et d'affection pour comprendre les plans de la Providence et y coopérer. L'union fait notre force, et la religion fait notre union. Prions donc plus souvent les uns pour les autres, écrivons-nous plus souvent, multiplions nos relations, multiplions nos œuvres afin de nous montrer chaque jour moins indignes des faveurs que pendant l'année 1848, comme depuis quinze ans, Dieu n'a cessé de répandre sur la Société de St. Vincent de Paul. Donnez-nous l'exemple, vous, nos Confrères éloignés, et recevez nos souhaits ardents pour que dans le repos et la liberté de vos contrées, vos œuvres se développent de jour en jour.

Agréez, Monsieur et cher Confrère, et faites agréer à vos Confrères l'assurance de notre parfaite et affectueuse considération.

M. CORDON SANDRANS,  
*Vice Secrétaire Général.*

AD. BAUDON,  
*Président Général.*

---

*Le Président du Conseil Particulier du Canada au Président  
du Conseil Général de Paris.*

Québec, 15 Juin, 1849.

Monsieur le Président et cher Confrère.

Vous avez sans doute dû être surpris de ne pas recevoir depuis longtemps de communication du Conseil particulier de Québec, dont j'ai l'honneur d'être le Président. Je vous prie de croire cependant que ce long retard n'est pas le résultat d'un refroidissement de sa part.

Le Conseil, les Conférences, tous les confrères et moi, sentons le besoin de vous dire que nous recevons toujours avec plaisir les conseils bienveillants et les avis fraternels que vous daignez nous adresser de temps à autre, et les détails édifiants des œuvres des Conférences anciennes. Nous éprouvons un égal plaisir à faire connaître au Conseil Général les efforts que font nos Conférences de Québec pour répondre à ses désirs et à ses espérances dans l'œuvre de la Charité.

Vous auriez reçu depuis longtemps notre rapport si j'étais demeuré à Québec, mais la charge de Député à la Chambre représentative, m'ayant appelé à Montréal au milieu de janvier dernier, j'y ai été retenu jusqu'au premier du présent mois. Les feuilles publiques vous auront sans doute appris que notre pays jusqu'ici, si paisible et si heureux, comparativement à tant d'autres que travaille l'esprit de révolution, a été menacé d'une de ces commotions politiques et sociales qui ébranlent, à l'heure qu'il est, l'ancien monde. Heureusement que l'émeute ne s'est point montrée ailleurs que dans la capitale (Montréal), et que les hommes du désordre et de l'anarchie n'ont rencontré de sympathies significatives dans aucune autre partie du pays. Espérons que le Canada, protégé jusqu'à ce moment d'une manière toute spéciale par la Providence, échappera au naufrage qui paraît être le lot de la plupart des Sociétés Européennes. Le Conseil particulier de Québec n'ayant pas jugé à propos de me nommer un suppléant pendant mon séjour à Montréal, et ayant préféré attendre mon retour pour continuer nos correspondances avec le Conseil Général, cela vous explique l'interruption dans nos rapports dont je viens de vous parler et que je me hâte d'abrégier aussitôt mon arrivée à Québec.

Notre Société continue ses travaux et je suis heureux de pouvoir vous dire que le zèle et la charité de nos Conférences ne se sont pas ralentis un seul instant. La visite des pauvres à domicile se fait toujours par deux membres. La misère s'est fait rigoureusement sentir durant l'hiver qui vient de finir, non seulement chez la classe ordinaire des nécessiteux mais aussi chez celle habituellement aisée des ouvriers. Le manque presque total d'ouvrage a réduit un bon nombre de familles à des privations jusqu'alors inconnues. Les Conférences ont fait leur possible pour soulager leurs souffrances et les secours qui leur ont été prodigués, tout faibles qu'ils fussent, les ont arrachés aux grandes privations.

Nos concitoyens de toutes les classes et de toutes les croyances religieuses nous ont témoigné beaucoup de confiance en nous chargeant de distribuer des aumônes certainement abondantes, si l'on considère que nous souffrons d'une effrayante crise commerciale. Sa grâce Monseigneur l'Archevêque de Québec en particulier nous a confié une large part de ses aumônes. Des quêtes on eu lieu comme ci-devant dans les Eglises de Québec. Une Société d'Amateurs Canadiens, (musiciens) nous a généreusement fait don du produit net d'un concert, 800 francs. Vous apprendrez par nos bulletins, le rapport annuel des Conférences, celui d'un Comité chargé de visiter les différentes Conférences, (pièces qui vous seront remises par M. le Dr. Painchaud, qui doit prochainement partir pour Paris) l'emploi de nos fonds, l'état de nos finances et le récit des œuvres les plus remarquables de nos Conférences. Une association de Dames Charitables (association de notre Dame de Pitié) établie à St. Roch, a puissamment assisté les Conférences de St. Roch, par la distribution de vêtements qu'elles confectionnent et délivrent aux pauvres qui leur présentent des bons de la part des Conférences. Le nombre de nos Conférences s'est augmenté. Ces nouvelles Conférences sont St. Gabriel, St. Patrice, St. Etienne, Ste. Brigitte, St. Louis, St. Michel, et Ste. Anne, et le Conseil Général est prié de vouloir bien les agréger à la Société. La Conférence de St. Valier s'est aussi réorganisée et est en pleine activité depuis le mois de Janvier dernier.

Conformément à vos désirs, M. le Président, je crois devoir vous donner quelques explications sur les Con-

férences Irlandaises de Québec, qui sont au nombre de six, savoir : Pour mieux me faire comprendre, je vous dirai que la ville de Québec ne renferme que deux paroisses érigées canoniquement et civilement, savoir, celle de Notre Dame de Québec, qui comprend la Haute-Ville, la Basse-Ville, les Faubougs St. Jean et St. Louis, et la partie de la Banlieue s'étendant au Sud Ouest jusqu'à la paroisse de Ste. Foy ; celle de St. Roch comprenant les Faubougs St. Roch et St. Valier, et l'autre partie de la Banlieue. La population Irlandaise se trouve disséminée dans toutes les parties de la ville. Comme les catholiques Irlandais n'entendent pas le français, il a fallu leur construire une Eglise, (l'Eglise de St. Patrice, située à la Haute-Ville) pour leur usage particulier. Le service divin se fait dans cette Eglise comme dans une Eglise paroissiale pour toute la population catholique Irlandaise. De sorte que c'est virtuellement une paroisse Irlandaise dans une paroisse française. Les Irlandais ont leurs prêtres sous le titre de Chapelains de St. Patrice : quand les premières Conférences s'établirent, plusieurs Irlandais en firent partie, mais comme la plupart n'entendent pas le français, nous avons bientôt compris que nous ne pouvions opérer efficacement avec eux, et nous avons en conséquence divisé les Conférences en Conférences Françaises et en Conférences Irlandaises. Les Conférences Irlandaises se trouvent dans les mêmes limites que les Conférences Françaises, mais elles sont composées de membres Irlandais, et elles visitent les pauvres Irlandais exclusivement, et les Conférences françaises sont composées de membres français, et visitent les pauvres français. Mais toutes ces Conférences dépendent du Conseil particulier de Québec, auquel elles font rapport tous les mois. Les quêtes qui se font dans les Eglises sont communes à toutes les Conférences par l'intermédiaire du Conseil. Jusqu'ici nous n'avons rencontré aucun inconvénient à cet arrangement, et je crois sincèrement qu'il est impossible de faire fonctionner les Conférences autrement que par l'organisation actuelle. De plus je vous dirai que nous éprouvons beaucoup de difficultés dans le Conseil particulier par suite de cette différence de langue, et plusieurs membres préféreraient qu'il y eût un Conseil particulier pour chacune des deux origines. Nous ne déterminerons rien à cet égard, avant de recevoir votre opinion sur le sujet.

Vous désirez connaître la nôtre sur l'établissement d'un Conseil Provincial, je vous dirai, M. le Président, que le Conseil particulier de Québec n'a pas jugé à propos de se prononcer sur cette question, avant d'avoir l'opinion du Conseil de Montréal. Cette opinion nous a été communiquée dernièrement dans une lettre du Président dont copie vous sera transmise avec les autres documents ci-dessus mentionnés. Vous y verrez que Québec y est désigné comme le lieu le plus convenable pour l'établissement du Conseil Provincial, les raisons y sont expliquées au long et je puis vous dire que l'opinion du Conseil de Montréal paraît être partagée par tous les membres du Conseil de Québec. Le Conseil de Québec n'a pas encore adopté de résolutions à ce sujet, mais à la prochaine séance l'affaire sera soumise à la délibération de ses membres, et je vous en ferai connaître immédiatement le résultat. Je vous ferai remarquer seulement en passant que par suite des événements malheureux qui ont eu lieu à Montréal il est probable, et je pourrais dire presque certain, que le siège du gouvernement civil et militaire va être transféré à Québec.

Vous recevrez par M. Painchaud 100 francs que le Conseil de Québec transmet au Conseil Général comme son offrande annuelle. Cette offrande est bien faible, mais le Conseil Général voudra bien remarquer que nous sommes bien pauvres ici, et croire que le moyen manque plutôt que le bon vouloir. M. Painchaud vous remettra aussi 120 francs pour abonnement au Bulletin publié par le Conseil Général, savoir pour 20 exemplaires que le Conseil de Québec recevra pour transmettre aux Conférences.

Je ne puis terminer, M. le Président et cher Confrère, sans vous faire part d'une question qui s'est élevée, pendant mon absence, dans le Conseil de Québec, et qui a causé quelques difficultés. Les joies et les peines doivent être communes entre Confrères, et c'est dans votre cœur paternel qu'il convient de déposer les afflictions de vos enfants dans la charité. Je le fais avec confiance, et j'espère que vous voudrez bien m'aider de vos lumières et de vos conseils charitables. Je vous dirai que nos séances tant dans le Conseil que dans les diverses Conférences ont toujours été paisibles et exemptes de discussions étrangères à la charité. Nous avons évité avec soin tout ce qui pouvait avoir trait à la politique et aux personnalités ; et

tout ce qui pouvait tendre à rompre ou à relâcher les liens de l'amour fraternel et de la charité mutuelle. Tout allait bien d'accord, et l'union régnait partout, lorsque je partis en Janvier pour le siège du Gouvernement. Quelque temps après mon départ, il fut proposé dans le Conseil de passer un règlement tendant à interdire aux *aubergistes* le droit d'être reçus membres des Conférences. Par nos règlements, nous n'avions pas jugé à propos d'exclure de nos rangs aucune classe de citoyens. Nous avions laissé à chaque Conférence le soin de recevoir dans son sein les personnes qu'elle croirait capable de coopérer au bien de la Société, et d'en exclure celles qui pourraient lui nuire. Ce projet de règlement fut adopté. Cela occasionna des représentations au Conseil de la part de quelques Conférences. Des discussions animées eurent lieu, et enfin le nouveau règlement fut annullé à une très forte majorité. Les auteurs du projet sont mécontents de ce que le Conseil a annullé ce règlement, et ils veulent revenir sur le sujet : maintenant jecrois devoir vous dire ce que l'on entend par *aubergistes* ici. Ce sont les Hotelliers, les Teneurs de Cafés, et tout ceux qui vendent des liqueurs fortes à boire chez eux. Il n'y a qu'un bien petit nombre d'aubergistes, membres de quelques Conférences. Le Conseil ne veut pas admettre les aubergistes sans distinction, mais seulement ceux d'entre eux qui sont respectables et honnêtes. La majorité désire qu'il n'y ait pas d'exclusion d'une classe de citoyens en particulier ; que selon nos règlements chaque Conférence doit seule juger de l'admission de ses membres, qu'il n'y ait pas d'autres règles que leur propre discrétion. Comme le sujet sera probablement soumis de nouveau au Conseil, veuillez, Monsieur le Président, me faire connaître votre opinion sur la convenance d'adopter ou de rejeter un tel règlement.

En terminant, cher Confrère, je vous prie d'accepter les vœux les plus ardents de vos Confrères de Québec pour votre bonheur. Je suis heureux d'être leur interprète auprès de vous. Nous avons appris avec plaisir que vous étiez guéri de votre blessure reçue en Juin dernier, dans l'accomplissement de vos devoirs de citoyen. Notre joie a fait place à la douleur profonde que nous éprouvions depuis la nouvelle de votre blessure, nous n'avons pas manqué en cette occasion d'adresser au ciel nos faibles prières pour votre prompt rétablissement. Que le ciel

vous protégé, c'est le vœu que nous adressons du fonds de nos cœurs, à notre père commun, le grand dispensateur de toutes choses. Veuillez recevoir les vœux et souhaits de tous les Confrères de Québec et les miens en particulier.

J'ai l'honneur d'être

M. le Président,

Votre très obéissant serviteur,

J. CHABOT,

Prést. C. P. Q.

M. AD. BAUDON,

Président Général S. S. V. de Paul,

Paris, 8, rue Garancière.

---

*Rapport au Conseil Particulier par un Comité.*

Votre Comité chargé d'adopter des mesures pour la célébration de la Fête de notre Patron St. Vincent de Paul le 19 du courant a porté à ce sujet toute la considération possible, et après mure considération il prend la liberté de signaler au Conseil les inconvenients qui se rencontrent actuellement dans cette solennité, et de suggérer quelques changements. Cette Fête se célèbre généralement un jour de semaine dans une saison où notre population de toute origine et profession est livrée à ses occupations journalières, ce qui empêche le plus grand nombre des membres de notre Société et les citoyens en général d'assister à la cérémonie religieuse. Le fait est clairement démontré et établi par le peu de personnes qui ont assisté à la grande Messe de la Fête les années passées. De plus les Conférences étant répandues dans toute l'étendue de la ville il est très difficile et même impossible que les membres puissent se réunir dans un même local, et par là un grand nombre de membres sont privés de l'avantage de participer à la fête et de joindre leurs prières et leurs aumônes à celles de leurs confrères ; delà il est résulté que la collecte faite ce jour là a été peu considérable. Pour obvier à ces inconveniens, votre Comité suggère à votre Conseil de prier Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de vouloir bien faire remettre et fixer au Dimanche

suyvant le 19 Juillet chaque année la fête ou la solemnit  de St. Vincent de Paul ; par ce moyen la f te se c l brerait simultan ment dans toutes les Eglises de la ville et une qu te g n rale s'y ferait au profit de notre Soci t  : votre Comit  esp re fermement que Sa Grandeur acquiescera aux v ux du Conseil, si d'apr s les r gles Eccl siastiques telle chose peut se faire, mais comme ce sujet devra  tre consid r  et muri par Sa Grandeur, et qu'on ne peut gu re esp rer d'obtenir cette faveur imm diatement, votre Comit  sugg re que pour cette ann e-ci une grande messe solennelle soit chant e le jour de la f te 19 du courant, dans la Cath drale,   laquelle tous les membres de la Soci t  et les Citoyens seront invit s comme ci-devant. Votre Comit  sugg re qu'  cette messe il ne se fasse pas de qu te, mais qu'une qu te g n rale au profit de notre Soci t  soit faite dans toutes les Eglises le Dimanche suivant la f te, savoir le 22 du courant, et que MM. les Cur s et deservants de chaque Eglise soient pri s de permettre et d'annoncer cette qu te et de faire pr cher ce jour l  un sermon propre   la circonstance.

Cette qu te pourrait  tre faite par telles personnes que les Pr sidents des Conf rences de chaque localit  choisiront.

Enfin votre Comit  recommande qu  l'assemblée g n rale n'ait lieu que le Dimanche, 22 du courant,   7 heures du soir, au lieu ordinaire.

Le tout n anmoins humblement soumis. (a)

Qu bec, 7 Juillet 1849.

---

*Le Pr sident du Conseil de Qu bec au Pr sident du Conseil de Paris.*

Qu bec, 10 Aout, 1849.

Monsieur le Pr sident et cher Confr re.

Le Conseil de Qu bec, dans sa s ance du 8 de Juillet dernier, a concouru dans l'opinion du Conseil de Montr al sur le lieu o  devait se tenir le Conseil Provincial de la Soci t . Le lieu d sign  est Qu bec, et les raisons sont

(a) Il a  t  constat  qu'en vertu d'un Bref du 18 mars 1853, l'indulgence accord e pour la f te de S. Vincent de Paul, peut  tre gagn e, soit le 19 juillet, soit durant les sept jours qui suivent.

mentionnées au long dans la lettre du Président du Conseil de Montréal, dont copie vous est transmise avec les autres documents. M. Painchaud est le Porteur de tous ces papiers. Ce jeune Monsieur, qui a fondé les conférences, à travaillé avec un zèle admirable au bon fonctionnement des diverses conférences.

Depuis ma dernière lettre, le choléra a éclaté à Québec au commencement de juillet, y a sévi avec une grande intensité, et a enlevé un grand nombre de Citoyens et plusieurs de nos Confrères; je vous prie de les recommander aux prières de nos frères de Paris. La maladie a éloigné un grand nombre de confrères de la ville et a été cause que plusieurs Conférences ont suspendu leurs séances. La maladie dure encore, mais il y a moins de mortalités; j'espère que les Conférences reprendront bientôt leurs séances régulières et qu'elles redoubleront de zèle et d'activité, à proportion de la misère qui va sévir rudement ici. Tout est arrêté, commerce et industrie. L'ouvrier n'a pas d'ouvrage, et tout fait craindre une crise de misère pour l'hiver prochain. Mais nous comptons sur la Providence divine pour faire face à tous les besoins, au moins les plus pressants. Une nouvelle Conférence a été agrégée l'hiver dernier par le Conseil de Québec, c'est la Conférence de St. Vincent de Paul, et son nom a été omis dans ma dernière lettre. Veuillez bien la faire agréger par le Conseil Général.

Veuillez, M. le Président, agréer l'hommage de mon respectueux dévouement.

Votre très obéissant serviteur,

J. C.

---

*Le Président du Conseil Général de Paris au Président du  
Conseil de Québec.*

Paris, le 12 Novembre, 1849.

Monsieur le Président et cher Confrère.

Le bon et excellent M. Painchaud nous est arrivé, il y a quelques jours, et nous a remis la correspondance dont il était porteur, ainsi que la somme que le Conseil de Québec

veut bien transmettre au Conseil Général. Nous nous empressons de vous remercier de l'un et de l'autre envoi, et de vous en accuser réception.

Nous avons lu, Monsieur et cher Confrère, avec un soin consciencieux, toute la correspondance qui nous a été apportée par M. Painchaud, et qui nous a mis parfaitement à même de connaître l'état des Conférences si intéressantes de Québec. Nous y avons puisé des éléments précieux pour la solution de diverses questions que vous voulez bien nous soumettre. Mais avant de vous donner sur ces points l'avis et les décisions du Conseil Général, permettez-nous de vous dire combien nous avons été heureux de cette lecture si longue et si approfondie. Le soin éclairé avec lequel le Conseil de Québec suit les affaires des Conférences tant par sa fréquente correspondance que par les Comités chargés de la visite des Conférences, l'assiduité aux assemblées générales la visite des familles pauvres opérée par deux membres réunis, le Rosaire vivant établi au sein de toutes vos réunions, le patronage des jeunes garçons entrepris et celui des jeunes filles confié à une œuvre de Dames essentiellement distincte, la protection enfin des principaux habitants de Québec et surtout de tous les membres du Clergé, toutes ces choses et bien d'autres que nous n'avons pas le temps d'énumérer ici, nous sont une preuve de la bénédiction de Dieu.

Nous vous demandons toutefois, en nous prévalant de la sainte familiarité qu'autorisent nos relations de charité, d'appeler votre attention sur quelques points qui nous ont frappés et qui paraissent mériter quelques modifications.

En premier lieu, nous avons vu mentionner avec éloge une œuvre excellente sans doute, mais bien dangereuse pour une société d'hommes du monde, celle de la conversion d'une ou deux femmes plongées dans le vice. Sans doute, les Confrères auxquels revient ce mérite étaient des hommes éprouvés, avancés en âge, et ainsi à l'abri de toute critique et de tout soupçon, mais en règle générale, il nous semble que des œuvres aussi délicates doivent être confiées à des dames pieuses, qui agissent sous la conduite de prêtres éclairés, et si parfois la nécessité pousse un membre de la Société à entreprendre une tâche aussi belle, nous croyons indispensable de ne pas révéler ce fait publiquement. D'autres membres moins prudents pourraient tenter la même œuvre et trouver leur ruine, là où ils

n'auraient cherché que la gloire de Dieu, c'est là un écueil contre lequel des ecclésiastiques prudents nous ont prémunis dès l'origine, et nous pensons qu'il suffit de vous le signaler pour vous faire sentir toute l'imminence du danger.

En second lieu, nous avons lu dans une lettre de la Conférence de St. Gabriel, en date du 19 Mai 1849, une phrase qui tendrait nous faire croire que les règles tracées par l'article 9 des statuts pour les nominations de Présidents et Vice-Présidents ne seraient pas complètement observées. L'article 9 veut en effet, que dans toutes les villes où plusieurs Conférences existent, les Présidents et les Vice-Présidents des Conférences particulières soient nommés par le Président du Conseil ; le règlement général ajoute de *l'avis de ce Conseil*. Cet état de choses a pour but de forcer le Conseil particulier à connaître plus à fond le personnel des Conférences, et à entretenir par conséquent avec elles plus de relations ; il entretient en outre une communauté d'esprit plus grande entre les membres de ce même Conseil qui, nommés par la même autorité, celle du Président, doivent envisager naturellement la direction au même point de vue que lui dans les choses essentielles, et faire marcher la Société d'un pas uniforme. La bonne harmonie du reste n'en est pas troublée, parce que le Président du Conseil s'efforce de ne faire que des choses réunissant l'assentiment général, et on évite aux Conférences les questions toujours délicates d'élections. Or, si nous avons bien compris le sens du fragment que nous vous indiquons, les Conférences feraient un choix qui serait présenté à la confirmation du Conseil ; cette organisation nous paraît contraire au règlement et vicieux, parcequ'elle peut entraîner des conflits entre le Conseil et une Conférence dont le choix ne serait pas ratifié, et que pour les éviter elle tendrait à faire souvent admettre des Présidents qui, sans être en complet désaccord avec le Président et le Conseil, pourraient cependant différer notablement avec lui sur la manière de comprendre la Société. Le Conseil de Québec nous paraît avoir fait des observations en ce sens, et nous l'engageons à y persévérer, à y tenir *pour l'avenir* avec prudence sans doute et sans rien précipiter, mais avec fermeté.

Troisièmement, le nombre des membres du Conseil nous semble trop considérable. Le but a été sans doute de rattacher plus de personnes à la direction de la Société :

mais ce but est-il sérieusement atteint ? L'exactitude ne se ressent-elle pas de la multiplicité des membres ? Les affaires peuvent-elles être traitées avec la même réserve, avec la même prudence ? Les décisions ne doivent-elles pas varier avec les jours, suivant la composition à tel jour donné du Conseil de Québec ? Ce sont des doutes fort sérieux que nous vous soumettons, en faisant observer en outre qu'il nous semble peu conforme à nos traditions, d'admettre dans ce Conseil avec voix délibérative des membres *honoraires laïcs*, des Présidents, vice-présidents *honoraires laïcs* des Conférences. Du moment qu'ils ne prennent point part à leurs travaux, il leur est difficile de connaître à fond leurs besoins et par suite de voter avec une parfaite connaissance de cause dans le Conseil. Si nous avons un vœu à émettre, c'est que le nombre des membres diminue, qu'il se réduise aux Présidents et Vice-Présidents actifs des Conférences et œuvres spéciales, en outre du Bureau et des membres du Clergé. La bonne expédition des affaires l'exige à notre sens, et la réorganisation qui va résulter nécessairement des deux mesures que vous nous proposez, à savoir la création d'un Conseil Irlandais et d'un Conseil Provincial, nous semble une occasion propre au retour de la règle, en ne blessant, nous ne dirons pas les droits (car il n'en n'est pas parmi nous), mais les habitudes de personne.

Nous arrivons maintenant, Monsieur et cher Confrère, aux divers points que votre lettre soulève.

1. Conférences Irlandaises, de St. Patrice, St. Louis, St. Etienne, St. Michel, Ste. Brigitte, St. Gabriel, Ste. Anne, St. Vincent de Paul. Le Conseil général prenant en considération les raisons spéciales que vous nous exposez, a prononcé, dans sa séance du 9 Novembre courant, leur agrégation. Nous vous transmettons ci-joint la lettre de St. Patrice, et nous vous prions d'en faire remettre en notre nom un exemplaire copié et spécial à chacune des autres Conférences. Si nous ne leur adressons pas nous-mêmes, c'est pour ne pas faire un envoi trop volumineux.

2o. Conseil Irlandais pour les Conférences Irlandaises. D'après les détails que vous nous donnez, ceux que M. Painchaud nous a ajoutés de vive voix, le Conseil général institue ce Conseil pour servir de lien entre les Conférences Irlandaises. Il devra être donné avis au Conseil Général de sa formation ; ce Conseil devra adopter en tous points

les règlements du Conseil français de Québec. Il sera sous la juridiction du Conseil provincial dont il va être parlé.

30. Le Conseil provincial du Canada est institué par le Conseil Général avec mission de surveiller, de diriger l'action de la Société dans ce pays, d'être l'intermédiaire des relations des Conférences avec le Conseil Général. Son siège, d'après l'avis que vous avez bien voulu nous donner, sera à Québec. Le Conseil général désire être informé de son organisation, dès qu'elle aura lieu, et comme le règlement général est muet sur cette institution toute récente dans la Société, nous croyons devoir ajouter quelques indications sur ce point.

1. Organisation du Conseil.—Pour le constituer il faut d'abord nommer le Président. Ce choix, pour la première fois, doit être fait par le suffrage des Conférences réunies de Québec et Montréal. On sent que c'est la clef de voûte de tout l'édifice. Il faut s'y préparer par la prière fervente, afin que Dieu daigne l'avoir pour agréable et le faire tourner au bien de la Société. Les Conférences auront devant elles une pensée grave et sérieuse ; elles devront s'efforcer de mettre de côté toute pensée humaine, toute pensée politique ; toute pensée de nationalité. Ces divisions qui séparent la multitude ne doivent pas être connues des membres de St. Vincent de Paul. Le choix peut tomber sur un membre quelconque, mais il est à désirer que ce membre ait l'expérience de la Société, qu'il la connaisse à fond pour l'avoir pratiquée, qu'il ait en un mot le zèle et l'esprit de l'œuvre. A cet effet, nous engageons les Conférences à réciter le *Veni Creator*, comme cela a lieu pour l'élection du Président Général.

Le Président une fois nommé devra s'adjoindre un bureau composé d'un ou deux Vice-Présidents, un Secrétaire et un Trésorier. Il devra aussitôt cette nomination faite, proposer à ce bureau l'adjonction des Conseillers, qu'il pourra prendre soit parmi les présidents ou vice-présidents des Conférences, soit parmi des personnes zélées et dévouées. Toute latitude lui est laissée, comme cela a lieu pour le Président général au chapitre du Conseil général ; mais il fera bien, ce nous semble, de choisir quelques présidents des Conférences tant françaises qu'Irlandaises afin que la Société entière de Québec soit représentée, puis quelques personnes en dehors des Conférences de Québec, pourvu qu'elles soient zélées et dis-

posées à se dévouer à l'œuvre. L'admission de ces personnes nous paraît désirable, à cause des Conférences en dehors de Québec et qui pourraient ne pas les voir de bon œil au Conseil provincial, exclusivement composé de membres des Conférences d'une seule ville.

Un point à observer, c'est de ne pas rendre le Conseil provincial trop nombreux. Le Conseil général se compose d'une vingtaine de membres ; il a été quelquefois de douze, puis de quinze, et jamais on ne s'est mal trouvé de ce nombre si restreint, tout au contraire. Ce précédent peut vous servir de règle et d'exemple.

Un autre objet qui devra fixer votre attention, c'est l'adjonction des Ecclésiastiques dans les différents Conseils. Aujourd'hui ils figurent en grand nombre au Conseil de Québec. Il est très important pour le bon ordre, pour le bien de vos Conférences avec l'autorité ecclésiastique, que tous ceux qui sont dans le Conseil de Québec, se répartissent entre les deux Conseils locaux français et Irlandais, et entre le Conseil provincial. Il serait même à souhaiter que Monseigneur l'Archevêque de Québec acceptât le titre de Président *d'honneur* du Conseil Provincial. Ce titre plus respectueux encore que celui de président honoraire marquerait bien la relation entre nos Conférences et les vénérables ecclésiastiques, qui sont à un degré quelconque de la hiérarchie nos chefs et nos pasteurs.

20. Relations du Conseil provincial avec les deux Conseils locaux de Québec. Ces relations doivent se calquer beaucoup sur celles à Paris entre le Conseil général et le Conseil particulier des Conférences de Paris. Ainsi, à Paris le Président général est Président né du Conseil de Paris : en son absence, un membre du Conseil Général le supplée dans cette présidence. Par suite, le Président général nomme, avec l'avis du Conseil de Paris, les Présidents et Vice-Présidents des Conférences et œuvres générales. En outre le Conseil Général convoque et dirige les assemblées générales des Conférences de Paris. Tout ceci doit être, selon nous, transporté à Québec et bien précisé dès le commencement, afin que plus tard il n'y ait aucun conflit ou malentendu.

Du reste, quant aux affaires tout-à-fait locales, le Conseil provincial doit en laisser la direction aux Conseils locaux ; il ne doit s'en occuper qu'autant que ces affaires, bien

qu'étant spéciales aux Conférences de Québec, intéressent la Société tout entière du Canada. Telle est la ligne de démarcation théorique, qui dans la pratique est très facile à trouver avec l'esprit chrétien d'abnégation et d'humilité.

30. Relations du Conseil provincial avec les Conférences de Montréal et autres. Ces relations consistent à se tenir au courant de ce qui s'y passe, à leur donner les avis dont elles pourraient avoir besoin ; mais ces Conférences ont plus de liberté d'action que celle de Québec vis-à-vis du Conseil Provincial, en ce sens que c'est à elles, par l'intermédiaire de leur Conseil particulier, à nommer leurs présidents, à convoquer leurs assemblées générales etc. La raison de cette différence se comprend facilement.

Du reste, pour que tous ces points soient plus facilement compris par vous, en étant mieux formulés, nous vous transcrivons un projet de règlement que nous avons rédigé d'après la disposition des règlements Anglais et Hollaundais.

Nous pensons avoir épuisé tout ce qui a trait à l'organisation du Conseil provincial. Nous passons maintenant à la question des aubergistes. Nous l'avons examinée avec toute la maturité possible, nous avons entendu les observations de M. Painchaud, parcouru avec attention les objections en réponse, et le Conseil général a pensé à l'unanimité que nous ne pouvions pas exclure de notre Société une classe d'hommes qui exerce une profession tolérée par l'Eglise. Sans doute, il est à regretter que plus de sévérité dans les admissions n'ait pas été apportée dans les Conférences de Québec, que l'on se soit plus occupé de multiplier leurs membres *sur le champ*, que d'attendre ce progrès du temps et de la divine Providence. On eut évité quelques dissidences, on se fut mieux pénétré du même esprit, mais enfin il faut reconnaître en même temps que cette expansion rapide a procuré beaucoup de bien, et qu'en étant plus strict à l'avenir, en examinant plus scrupuleusement les titres des Candidats, on peut en éviter les inconvénients. Pour résumer donc l'opinion du Conseil général, il n'y a pas d'exclusion générale à prononcer contre telle ou telle classe de la société, et spécialement contre les aubergistes. Il y a seulement à être très regardant pour l'admission, et en ce qui concerne les aubergistes, à examiner s'ils remplissent exactement leurs devoirs religieux, s'ils tien-

ment leur établissement avec décence, s'ils n'y tolèrent pas de scandale, s'ils ne les ouvrent pas pendant les offices religieux. Comme leur profession les expose à ces périls, ils ne doivent pas se blesser, si on s'en occupe plus scrupuleusement que pour d'autres personnes moins exposées.

Votre prochaine lettre qui, nous l'espérons, nous parviendra dans un délai rapproché, nous fera connaître sans doute l'effet produit dans nos chères Conférences par la présente lettre, nous apprendra l'organisation des deux Conseils provincial et Irlandais, et l'ouverture de vos relations avec Montréal, comme Conseil provincial. Espérons aussi qu'elle nous apprendra que la douloureuse épidémie qui vous atteint, après nous avoir frappés, a complètement disparu, que les séances hebdomadaires ont repris avec la même régularité que par le passé, avec plus de régularité encore, s'il est possible, et que vous entreprenez, pour le soulagement des orphelins du choléra, des œuvres à la hauteur des besoins et de la confiance dont l'opinion publique veut bien vous entourer. Nous l'apprendrons avec une vive édification, et nous vous prions de ne pas nous épargner les détails.

Agréé, Monsieur et cher Confrère, l'expression de notre affectueux dévouement en N. S. J. C.

M. CORDON DE SANDRANS, }	AD. BAUDON,
Vice Secrétaire général. }	Président Général.

Nous tenons à vous accuser réception avec plus de détails de l'argent que nous a remis M. Painchaud. 1o. 100f. d'offrande pour le Conseil Général de la part du Conseil particulier de Québec. 2o. 120f. pour le Bulletin. Comme dans l'année qui vient d'expirer, (1er. Juillet 1848 au 1er. Juillet 1849) vous n'avez que 12 abonnements, ceux de cette année sont entièrement soldés, et il ne reste plus que ceux à dater du 1er Juillet 1849, qui sont au nombre de 20 actuellement.

Nous vous remercions des détails statistiques que vous avez bien voulu nous envoyer sur 1848. Voici 1850 qui approche. Il nous serait agréable, si vous pouviez aussitôt le 1er Janvier, réclamer aux Conférences ces documents, tant à Québec qu'à Montréal. Nous sommes bien impatients, n'est-ce pas ? bien pressants, mais la besogne nous presse et à peine un travail fini, il faut se remettre à en

commencer un autre. Comme vous avez de très bons modèles de statistiques, nous croyons inutile de vous en envoyer d'ici.

M. C. S.

AD. B.

---

*Le Président du Conseil Général de Paris au Président du  
Conseil du Canada.*

Paris 12 Décembre, 1849.

Monsieur et cher Confrère,

Nous pensons que vous aurez reçu notre lettre du 8 Novembre et la lettre d'agrégation de la Conférence de St. Patrice qu'elle renfermait. Nous vous confirmons au besoin cette lettre, où nous vous entretenons en détail des règles de l'institution du Conseil provincial du Canada, du Conseil Irlandais, et où nous vous engageons à remettre aux nouvelles Conférences Irlandaises une lettre d'agrégation semblable à celle de St. Patrice. Aujourd'hui nous venons vous annoncer le départ du compte rendu final de la Société pour 1848, qui vous parviendra sans doute par le même courrier, et à la fois solliciter l'envoi aussi prompt que possible des statistiques de 1849 pour toutes les Conférences du Canada, tant à Québec qu'à Montréal. Ce sera pour le Conseil Provincial une occasion toute simple, toute naturelle d'entrer en relation avec les Conférences, et nous le prions de hâter cet envoi le plutôt possible. Pour vous éviter des frais de port, nous ne joignons pas le modèle des statistiques parce que vous les avez en double. Si vous n'avez pas une occasion sûre, nous vous prions de resserrer ces détails dans le plus petit espace possible, afin de ménager la dépense, mais en donnant toutfois tous les faits capables d'intéresser et d'édifier.

Nous vous annonçons que la Vie de St. Vincent de Paul, dont nous nous occupons depuis quelques mois, est enfin sur le point d'être publiée. On songe à la traduire en Allemand, et nous désirerions bien qu'elle fut traduite en Anglais. Nous en avons causé avec M. Painchaud, qui pense que cela ferait un grand bien dans votre pays, et

Monseigneur l'Evêque de Buffalo le désire instamment pour les Etats-Unis. Il nous semble que le plus simple et le moins dispendieux pour cette publication, serait de faire comme un libraire Allemand nous l'a proposé, c'est-à-dire de trouver un libraire faisant traduire et imprimer à ses frais, au fur et à mesure que nous lui adresserions les feuilles, et qui laisserait l'ouvrage aux Conférences à un prix modéré. Nous vous soumettons cette idée en vous laissant le soin d'examiner si cette publication si utile, sera possible dans les conditions que nous vous indiquons. Monseigneur Timon et M. Painchand, chacun de leur côté, nous ont aussi vivement engagé à traduire le bulletin en Anglais, et nous y sommes tout porté : mais c'est une affaire fort compliquée et qui a besoin d'être étudiée. Faut-il que le bulletin se traduise à Paris, où qu'il s'envoie en Angleterre, en Irlande, en Amérique pour être traduit ? Il y a là une grosse question d'exécution que nous ne sommes pas encore en mesure de résoudre, et pour laquelle nous vous demandons vos lumières. L'inconvénient du premier mode serait de faire des envois volumineux de livres passibles de droits de douane, de frais de port etc. Le second, serait d'exposer les Conférences à des frais de traduction et d'impression fort considérables, parce qu'il serait difficile de s'entendre à la fois, à Québec, à New-York et à Londres, les communications n'étant pas aussi fréquentes entre ces Conférences qu'avec le Conseil Général.

Agrérez, Monsieur et cher Confrère, l'expression de notre affectueux dévouement en N. S. J. C.

M. CARDON DE SANDRANS,  
Vice Secrétaire Général.

AD. BAUDON,  
Président Général.

---

*Circulaire aux Présidents et aux Membres des Conférences  
de la Société de Saint-Vincent de Paul, en Canada.*

Québec, 12 Mars 1850.

Monsieur et cher Confrère,

Le résultat de l'élection du président du Conseil Provincial de la Société de St. Vincent de Paul, en Canada, qui s'est terminée le 23 février 1850, a dû surprendre

bien du monde, mais personne n'en a été plus étonné que celui sur qui le choix est tombé et qui n'a pour le recommander auprès de ses confrères que sa bonne volonté.

Si, d'un côté, je me trouve honoré de la confiance que la *Société* vient de me témoigner, d'un autre côté, je redoute le fardeau que m'impose cette même confiance, et je ne consens à l'accepter que dans l'espoir assuré de trouver, dans chacun des membres, encouragement, lumière et appui. Oui, monsieur et cher confrère, je compte sur votre concours, unissons-nous pour nous dévouer, avec une ardeur nouvelle, au bien de notre œuvre. Ses progrès sont bien propres à nous encourager. Transplantée naguères dans notre cité, la *Société de St. Vincent de Paul* a grandi rapidement au milieu de nous, elle a formé à Montréal, des conférences qui rivalisent de zèle avec les nôtres, et nous espérons que bientôt elle fera sentir sa bénigne influence sur tout le Canada. Déjà nous pouvons nous réjouir devant Dieu du bien qu'il a daigné opérer par elle.—Ce serait ici le lieu, ce me semble, de payer un juste tribut de reconnaissance au respectable Président qui, depuis l'établissement de notre *Société* à Québec, l'a dirigée avec tant de zèle et de prudence. Sans doute, si la confiance de ses concitoyens et le bien du pays ne l'eussent forcé à se séparer de nous, nous l'eussions vu à la tête du Conseil Provincial, déployer le même zèle et la même prudence. Mais ne nous éloignons pas de l'esprit de notre association en louant un de ses membres en particulier, efforçons-nous plutôt de marcher sur ses traces. Sous sa direction, la *Société* a beaucoup fait, mais il lui reste encore beaucoup à faire. Combien de malheureux, combien de pauvres, combien d'enfants abandonnés nous demandent encore, consolation, secours, instruction !.... Je sais que vouloir faire disparaître toutes les misères d'au milieu de nous, serait une prétention chimérique. La divine providence qui les permet dans les vues d'une justice miséricordieuse nous appelle à les soulager ; mettons-nous donc entre ses mains, heureux d'être les instruments de sa bonté.

Mais voulons-nous, Monsieur et cher Confrère, nous rendre dignes de cette honneur ? attachons-nous de plus en plus à l'exacte observation de notre règlement. Expression fidèle de la charité évangélique que possédait si éminemment notre Saint Patron, il est l'âme de notre

société ; par lui seulement elle peut atteindre son but, par lui seulement elle peut être ce qu'elle est. Si nous nous pénétrons toujours de l'esprit d'abnégation et d'humilité qui en est la base, et qui doit être le fondement de toute charité chrétienne, notre association continuera à présenter au ciel et à la terre un spectacle aussi digne qu'édifiant. On verra les membres de chaque Conférence unis dans une sainte fraternité, se prévenir les uns les autres par une mutuelle déférence ; on verra les diverses Conférences resserrées par les doux liens de la charité, diriger, avec une émulation noble et dégagée de toute rivalité, leur activité vers un double but, la sanctification des membres et le soulagement de toutes les infortunes.

En terminant, permettez-moi, Monsieur et cher Confère, d'attirer votre attention sur quelques points particuliers.

1o. Continuons à éloigner de nos délibérations toute question étrangère à notre but ; évitons surtout ce qui pourrait toucher aux opinions politiques.

2o. Que les visites du pauvre se fassent conformément à l'esprit de nos règles si bien développé dans un discours de notre président-général. Avec l'aumône corporelle, portons au pauvre l'aumône spirituelle, plus précieuse encore.

3o. Je désirerais voir introduire dans nos Conférences la récitation de la prière à *l'usage des membres, etc.*, composée par notre ex-président général et tant recommandée par le président-général actuel.

Je me réjouis de voir en vigueur parmi nous l'association du *Rosaire Vivant*. La prière si nécessaire est toute puissante sur le cœur de Dieu ; mais elle n'est jamais plus efficace que lorsque, s'échappant des cœurs embrasés d'une famille de frères qui confondent leurs voix dans une même expression, elle est portée au pied du trône éternel par l'auguste mère de la divine charité.

Agréez, Monsieur et cher Confère, l'assurance de mon respectueux dévouement,

AUG. GAUTHIER, jr.

Président C. Prov.

---

## SECOND RAPPORT DU CONSEIL PROVINCIAL.

Maintenant que l'organisation de la Société a été complétée, le Conseil a le plaisir d'annoncer que l'autorité ecclésiastique a bien voulu concourir dans les démarches faites par la Société, pour la célébration de la St. Vincent. Une grand'messe solennelle a été célébrée vendredi dernier, dans l'église paroissiale de N.-D., et la quête faite dans cette occasion s'est montée à  
D'après le rapport du Trésorier, la recette totale des Conférences depuis l'assemblée générale du 14 avril (2nd dimanche après Pâque,) s'est portée à  
dont il reste en Caisse

L'Asile de la Magdeleine de Québec a continué à recevoir les secours des Conférences, d'après les conventions faites avec les fondateurs de cet établissement, ce qui a permis d'augmenter le personnel. Huit assistantes sont dévouées à cette œuvre méritoire sous la direction de Mad. Roy, et le nombre de Pénitentes est de 10. Deux autres ont été placées dans des familles respectables ; le 2 mai, elles ont eu la consolation de voir bénir leur chapelle et célébrer la Sainte Messe pour la première fois, faveur qui leur est accordée tous les jeudis et les dimanches.

Le Conseil a reçu les bulletins de la Société des mois de Janvier et de Février, et on doit en trouver tout naturellement une mention dans ce rapport. Ces bulletins sont très précieux pour tous les membres, et c'est la raison qui a engagé M. le Président du Conseil de Québec, à en demander un certain nombre que l'on peut se procurer pour un prix modique en s'adressant (*franco si c'est par la poste*) au Secrétariat-général.

“ Dans nos Conférences, dit le Bulletin de Janvier, on agit beaucoup et c'est bien, mais on lit fort peu ce qui concerne la Société, et il y a là un péril. Car pour agir, il faut réfléchir avant tout ; il faut consulter, s'éclairer de l'expérience de ses devanciers, afin d'éviter leurs fautes et de profiter de leurs bonnes idées.” Le Conseil ne veut ajouter aucune réflexion à des recommandations aussi sages et dont l'application est si pratique.

M. le Secrétaire n'a qu'un petit nombre d'exemplaires. Par un des bulletins, l'on voit que Mgr. l'Evêque de Vancouver a assisté à une assemblée générale, et a bien

voulu rendre témoignage du bien qui s'opère dans les villes de Québec et de Montréal, par les Conférences qui y sont établies.

Pouvons-nous manquer, Messieurs, de mentionner ici avec quels regrets nous avons vu M. le Grand-Vicaire Baillargeon, protecteur si bienveillant de notre Société, s'éloigner de nous quoiqu'il ne quittât la ville de Québec que pour remplir une mission honorable auprès du St. Siège. Que nos vœux l'accompagnent jusqu'au but de son voyage. C'est ici l'occasion de signaler la générosité avec laquelle MM. les Curés de cette ville ainsi que leurs fabriques ont permis d'affecter en notre faveur la quête d'un dimanche rapproché de la fête patronale de la Société.

Le conseil ne peut encore faire connaître l'état des Conférences de Montréal, parce que des circonstances imprévues ont empêché le Conseil particulier de cette ville de remplir sa promesse pour l'assemblée trimestrielle de ce jour, mais une lettre du nouveau Président annonce des détails, qui seront insérés dans le prochain rapport.

Depuis le second dimanche après Pâques, les opérations de la Société n'ont pas été très-actives, quoique les Conférences se soient assemblées régulièrement.

Dans cet intervalle, la Société a célébré la fête de son St. Patron, vendredi.

---

*Rapport de la Société de Saint-Vincent de Paul, pour l'Assemblée Générale du 8 Décembre 1850, jour de l'Immaculée Conception.*

Depuis la dernière Assemblée Générale, la Société St. Vincent de Paul n'a rien de bien important à faire connaître à ses membres. Les Conférences de Québec ont tenu leurs séances régulièrement, et malgré que l'été apporte ordinairement de l'ouvrage aux pauvres, chaque Conférence a eu cependant un certain nombre de familles que des circonstances et des raisons particulières engageaient à secourir pendant cette saison. En général les réunions hebdomadaires ont été moins nombreuses qu'à l'ordinaire, ce qui s'explique par l'heure avancée à laquelle la plupart des membres sont obligés de laisser leur ouvrage, mais nous espérons qu'ils reviendront prendre part aux travaux de leurs Conférences aussitôt qu'il leur sera possible. Il en est d'autres

qui ayant perdu de leur zèle pour la charité ne continueront probablement pas à visiter leurs familles pauvres cet hiver : leur retraite, toute fâcheuse qu'elle soit, ne doit pas cependant nous décourager : ce n'est pas le grand nombre qui est nécessaire pour pratiquer les œuvres de la charité : c'est le zèle, c'est la bonne volonté, c'est surtout la grâce de Dieu que nous devons demander tout en le remerciant des nombreuses et éclatantes bénédictions qu'il a déjà répandues sur notre chère Société. Il n'est pas de jour qui ne nous apporte l'heureuse nouvelle de l'extension, et de l'agrandissement de la Société des fils de St. Vincent de Paul. Semblable à la graine légère que le vent apporte avec lui, elle va ensemer de nouveaux champs qui devront produire des fruits abondants. Nous voyons par les derniers Bulletins que des Conférences viennent de se former dans le grand Duché de Posen, dans la Prusse et dans la Pologne. Un de nos confrères que des affaires appelaient dans le Haut-Canada vient de jeter les bases d'une Conférence à Toronto, et nous ne pouvons passer sous silence un fait arrivé à la quête de la première réunion de cette dernière. Un membre, père de trois enfants dont l'aîné est âgé de onze ans et le plus jeune de six et demi, leur propose de donner la moitié de leurs petites épargnes pour les pauvres. Les deux plus vieux acceptent sans hésiter, mais le plus jeune va plus loin, et malgré tout ce qu'on peut lui dire, il ne veut pas garder un denier, et donne avec joie l'écu qu'il avait amassé par petites sommes.

Une lettre reçue de M. le Président du Conseil de Montréal, nous donne quelques détails sur les six Conférences établies dans cette ville, et nous sommes heureux de pouvoir dire que ces Conférences fonctionnent bien, et que déjà une somme de £1138 a été distribuée aux pauvres de cette localité.

Nos Conférences Irlandaises de Québec ont eu l'excellente idée de former un Comité d'Industrie, qui s'occupera de fournir de l'ouvrage à leurs pauvres en état de travailler et sans ouvrage, de sorte que la même aumône pourra servir au secours de plusieurs personnes. Un autre comité s'efforce de recueillir des hardes et d'autres objets qui permettront de vêtir les pauvres pendant la saison rigoureuse. Des dames charitables offrent généreusement de confectionner ou de réparer les effets qui en auraient besoin.

Nous ne devons pas oublier de mentionner l'œuvre de la Ste. Magdeleine, sur laquelle un rapport sera présenté à l'assemblée ce soir. Un Bazar magnifique, dû au zèle et au courage comme à la charité de quelques Dames des différents quartiers de la ville, s'est tenu à la fin du dernier mois dans la maison d'École de la fabrique de St. Roch, et a produit un revenu net d'un delà de £250. Déjà plusieurs des pénitentes de l'asyle se sont approchées de la table sainte et Sa Grâce Mgr. l'Archevêque a administré le Sacrement de la Confirmation à quelques unes d'entre elles. Dans une de nos Conférences de St. Roch, on a eu à signaler aussi un fait bien consolant. Depuis plusieurs mois des membres visitaient une famille telle que heureusement il s'en trouve bien peu à Québec; les époux étaient séparés et les enfans déjà âgés n'avaient presque aucune connaissance de Dieu et de sa religion. La grâce les a touchés, l'union est revenu, les enfans prient Dieu, deux ont communiqué, et une autre qui vivait dans le désordre s'est mariée et vit chrétiennement.

Avant de terminer, nous ne pouvons nous empêcher de répéter l'avis que nous avons déjà donné touchant la lecture des Bulletins de la Société de St. Vincent de Paul.

Nous y voyons le bien que font nos devanciers, comment ils le font, et nous y trouvons plus d'un fait bien capable d'exciter notre zèle et de nous porter de plus en plus à la reconnaissance envers notre père céleste.

Nous prenons au hasard et nous finissons en rapportant deux de ces faits dont l'un prouve une fois de plus, comme dit le Bulletin, que la charité est une occasion de grâces et de vertus autant pour celui qui la donne que pour celui qui la reçoit.

Page 167.— Juin 1850.

L'autre nous encourage à la pensée que l'aide du secours de la Providence nous pourrions faire beaucoup de bien avec peu de moyens, comme notre Saint Patron nous l'a déjà prouvé, et comme une pauvre servante, le prouve encore de nos jours en France.

Page 144.— Juin 1850.

J. B. MARTEL,  
*Secrét.-Correspondant.*

N. B.—La Société a perdu depuis la dernière assemblée Sa Grâce Mgr. Signai, Président d'honneur; M.

Magl. Martineau, Trésorier Conf. N. D. E-p. ; M. Ed. Guilmet, Secrétaire St. F. X.

---

*Le Président du Conseil Général de Paris au Président du  
Conseil du Canada.*

Paris, le 6 Juin 1850.

Monsieur et cher Confrère,

Votre lettre du 11 mai, nous apporte d'importantes nouvelles, et nous nous empressons d'y répondre sans attendre les documents sur les Conférences que vous nous annoncez et qui seront d'une grande utilité pour le rapport général.

Si nous étions une Société humaine, nous vous féliciterions, Monsieur et cher Confrère, du choix qui a été fait de vous pour la présidence du Conseil du Canada. C'est ainsi que les hommes raisonnent et agissent, mais il ne doit pas en être ainsi dans les œuvres chrétiennes, là, on n'en considère pas l'éclat humain et le relief aux yeux de Dieu. Aussi nous croyons entrer dans vos vues, en vous disant que nous ne vous félicitons pas, mais que nous prions pour vous, afin que Dieu vous donne les grâces nécessaires pour un poste aussi difficile ; nous le faisons pour vous, parce que nous avons la confiance que vous le faites aussi pour vos Confrères du Conseil Général auxquels de si rudes devoirs sont imposés.

Nous sommes très heureux des détails que vous nous donnez sur la formation du Conseil du Canada, et de l'acceptation de la présidence d'honneur par Monseigneur l'Archevêque : nous voyons aussi avec plaisir que les deux Conseils Français et Irlandais ont été institués sur des bases tout-à-fait identiques à celles du règlement ; rien n'engendre la confusion comme le nombre exagéré des membres et pour agir il faut être un petit nombre de personnes assidues et dévouées.

Relativement à la question des traductions du Bulletin et de la Vie de St. Vincent de Paul, nous n'avons pu encore nous arrêter à un parti. Par voie d'essai nous avons fait traduire en plusieurs langues et notamment en Anglais les Instructions sur les règles à suivre pour la formation des Conférences, et nous avons été effrayés des difficultés d'exécution pour une publication périodique.

Il est telle traduction qu'il a fallu faire recommencer deux fois, et pour l'Anglais que plusieurs d'entre nous connaissent, nous avons vu combien le sens était souvent défiguré par la traduction. Il faudrait pour cette tâche non-seulement un Anglais catholique mais un catholique de St. Vincent de Paul, bien au courant de notre langue spéciale, et auquel on pût s'en rapporter les yeux fermés parce que le temps nous manque personnellement pour ce surcroît mensuel de besogne. Or, cet homme, nous ne l'avons pas sous la main. Il nous faudrait ensuite un nombre suffisant d'abonnements, parce que tirer pour quelques 20 ou 30 exemplaires serait une dépense énorme. Quant à la vie de St. Vincent de Paul et au manuel dont nous publions une 2ème édition entièrement refondue, la question n'est pas la même et nous comptons nous en occuper. Nous aurions seulement besoin que vous nous fissiez connaître le nombre d'exemplaires que vous pourriez en prendre dans un délai plus ou moins long. Nous ne pourrions céder la vie de St. Vincent de Paul prise à Paris qu'à 1 franc environ le volume si le tirage est petit, et le manuel à 1 fr. 50c. en minimum.

Il faut bien remercier Dieu des développements que prennent les Conférences de Québec, des séries qui s'y forment pour le Rosaire vivant, des œuvres d'économie, de patronage qui s'y maintiennent. Lui seul est l'auteur de tout ce bien, et pour le maintenir il faut veiller avec soin sur l'admission des membres. Là est le secret de notre force, de notre durée. Avec des membres sincèrement chrétiens, nous ne devons craindre, ni le temps, ni les obstacles ; avec des membres tièdes et peu dévoués, notre œuvre aurait bientôt vécu.

Il nous reste à vous soumettre quelques observations au sujet d'une œuvre dont vous nous parlez et qui nous paraît bien admirable, mais peu en rapport avec le but de la Société. C'est celle du refuge de Ste. Madeleine. Depuis l'origine, il a été entendu que nos Conférences composées d'hommes et pour la plupart de jeunes gens, ne s'occupaient pas de ces œuvres délicates, de peur de se mésédifier et que la vertu de quelques-uns ne trouvât naufrage dans ces entreprises difficiles. Nous supplions qu'il en soit toujours ainsi ; nous avons un champ immense à défricher, ne l'agrandissons pas pour des œuvres qui ne conviennent qu'aux femmes et auxquelles nous ne

pourrions jamais contribuer que par des souscriptions et non par votre coopération personnelle. Tout irait donc pour le mieux, si les membres supportaient individuellement, ou par leurs familles, la charge prise par les Conférences en corps, et si la Société demeurait étrangère, sinon pour le mérite de la fondation, à l'asile des pénitentes. Car de la sorte, le bien serait fait et les principes ne seraient pas compromis.

Nous terminons par quelques détails du secrétariat. Nous avons pris note de la rectification que vous nous avez faite pour les abonnements au bulletin, nous espérons que vous les recevez exactement : quant au renouvellement nous vous prions de ne nous le faire que d'une demi-année, parce que nous voulons en ramener l'époque au 1<sup>er</sup> Janvier, ce qui nous sera bien plus commode, ainsi qu'aux Conférences, en général, dégarnies pendant les vacances. Nous vous avons adressé 1<sup>0</sup> exemplaires du Tome 1<sup>er</sup> du bulletin ; si vous en voulez encore nous en avons suffisamment pour faire droit à vos demandes. Nous y avons joint des Exemplaires de la Traduction Anglaise de l'Instruction sur la règle à suivre dans la formation des Conférences. Ces livres vous seront transmis par la maison Poussielgue-Rusand de Paris. Nous vous avons aussi adressé par M. Painchaud des Vies de St. Vincent de Paul, afin que vous puissiez juger, si comme nous le pensons, ce livre ferait du bien aux Conférences et à vos pauvres. Malheureusement les copies de M. Painchaud ont manqué l'occasion et elles attendent encore à Bordeaux ; mais nous allons tâcher de les faire passer par les Etats-Unis.

Agrérez, Monsieur et cher Confrère, l'expression de notre affectueux dévouement en N. S. J. C.

M. CARDON DE SANDRANS,  
Vice Secrét.-Général.

AD. BAUDON,  
Présit.-Général.

*P. S.*—Vous avez, nous l'espérons, reçu le N<sup>o</sup> du Bulletin de mai. Vous y aurez vu le règlement sur les Conseils Supérieurs ou Provinciaux. Ce règlement dont nous avons eu la 1<sup>ère</sup> idée en vous écrivant est inséré dans la prochaine édition du manuel actuellement sous presse et dans le règlement. Il pourra vous être utile à consulter.

---

*Le Secrétaire du Conseil Provincial du Canada au Président  
du Conseil Général de Paris.*

Québec, 22 Novembre 1850.

Monsieur le Président,

Nous nous empressons de saisir l'occasion de M. Félix Hamel, pour accuser réception de vos deux lettres en date l'une du 6 Juin et l'autre du 9 Octobre dernier. La première ne nous est parvenue que bien tard, étant restée dans les États-Unis près de deux mois, ce qui nous engage à vous prier de nous écrire par la voie d'Angleterre, quand vous voudrez que vos missives se rendent promptement en Canada. Nous sommes extrêmement heureux d'apprendre que le Conseil Général n'a pas envers les Conférences du Canada cette défiance qu'on nous faisait craindre et qui serait si funeste au progrès de notre Société. Nous ne pouvons d'ailleurs être fâchés contre notre regretté confrère M. Painchaud, puisque c'était son amour seul de la charité et son zèle pour la Société St. Vincent de Paul, qui le portaient à vous faire part de ses appréhensions au sujet de l'asyle.

Un bazar qui doit avoir lieu les 26, 27 et 28 du courant, à la maison d'École du Faubourg St. Roch, sous la direction de plusieurs dames charitables de tous les quartiers de la ville, promet un revenu assez considérable au profit de l'Asyle du Bon Pasteur.

Nous n'avons pu, avant ce jour, vous faire parvenir les détails nécessaires sur les Conférences de Montréal, car M. le Président du Conseil de cette ville ne nous les a communiqués que la semaine dernière, et nous vous en voyons avec la présente copie de sa lettre.

Un de nos Confrères, employé dans les bureaux du Gouvernement à Toronto, Capitale du Haut-Canada, ayant eu l'occasion de séjourner quelques jours à Montréal, nous a fourni sur les Conférences de cette ville des connaissances qui nous apprennent qu'elles ont besoin de grandes réformes; les séances n'ont pas de régularité, on y discute trop, la visite des pauvres se fait par le membre qui recommande une famille, et ce membre fixe lui-même la quantité et la nature des secours à accorder. Notre Confrère ajoute cependant, que M. le Président doit s'entendre avec Monseigneur de Montréal, pour établir des ré-

formes si désirables. Nous nous engageons de plus à faire tous nos efforts pour y porter les remèdes qui nous seront possibles.

Nous prenons la liberté de vous adresser quelques exemplaires des Conférences que M. l'Abbé Holmes, du Séminaire de Québec, a faites l'année dernière, et qu'il a eu la complaisance de laisser imprimer au profit de la Société. Les membres de Montréal en ont déjà acheté 300 exemplaires au prix de \$1.80 centimes.

Dans une de vos lettres, M. le Président, vous nous informez de l'envoi des Bulletins du mois de mai ; nous sommes chagrins d'avoir à répondre que nous n'avons reçu aucun des Bulletins depuis le mois de Février.

Nous n'aurions pas manqué, cher Monsieur, de vous faire connaître la perte que nous venons d'éprouver dans la personne du feu Sa Grâce Mgr. l'Archevêque Signaï, Président d'honneur de la Société, si les journaux ne vous l'avaient déjà apprise. Mais Dieu qui ne veut pas nous laisser orphelins, nous donne un nouveau patron dans la personne de Monseigneur F. Turgeon, deuxième Archevêque du Canada, qui a bien voulu accepter la charge qu'occupait son vénérable et regretté prédécesseur.

Au moment où nous terminons, nous recevons les Bulletins pour les mois de Mai et Juin, ainsi que dix exemplaires du 1er volume, de plus, des instructions (en anglais) pour l'établissement de nouvelles conférences.

Nous venons d'apprendre une bonne nouvelle que nous nous empressons de vous communiquer. Notre zélé Confère, M. Muir, résidant temporairement à Toronto, Capitale du Canada, nous apprend qu'il a réussi à former une Conférence sous le nom de Notre Dame de Toronto, et sous les auspices de Mgr. de Charbonnel. La première réunion était composée de sept membres qui ont tous montré un zèle très louable à faire non seulement ce qui leur était proposé, mais ils ont voulu partager entre eux les frais de l'organisation. M. Muir nous fait dans sa lettre le récit du trait suivant, digne d'être rapporté. La première aumône offerte à notre Conférence est celle d'un jeune enfant de 6½ ans ; ce cher petit avait économisé ses petits cadeaux et possédait 3 francs. Le père, un des membres, demanda à ses trois fils, dont l'aîné avait 11½ ans, s'ils voulaient donner la moitié de leurs épargnes pour secourir les pauvres, ce qu'ils firent à l'instant, mais le

plus jeune eut la noble pensée de faire une offrande de tout ce qu'il possédait, et il ne voulut pas en reprendre un sol. Nous avons lieu de croire que cette Conférence, sous la direction de son Président M. G. M. Muir, mérite de faire partie de notre Société ; c'est pourquoi nous sollicitons son agrégation.

---

*Rapport annuel sur les œuvres des Conférences du Canada.*

Le Conseil Provincial de Québec, pour se conformer au Règlement Général, a l'honneur d'adresser au Conseil Général de Paris son premier rapport annuel.

La formation du Conseil et l'élection du Président sont deux événements pour la Société en Canada, mais les détails en ayant été transmis à Paris aussitôt qu'ils ont été consommés, la mention qui en est faite en commençant n'a pour but que d'expliquer le retard apporté dans l'envoi du présent Rapport. Une organisation aussi étendue demande un peu de temps pour se régulariser, et ce ne sera que dans une seconde année d'existence que l'on pourra se promettre une parfaite ponctualité.

Après cette apologie nécessaire, il est du devoir du Conseil de donner ses premiers moments à la douleur en annonçant qu'elle a perdu dans le chef vénéré du diocèse, son premier président d'honneur, Monseigneur Joseph Signai, qui avait accueilli avec tant de bienveillance les premières propositions qui lui furent faites et qui se montra le protecteur assidu de la Société dont il était un des fondateurs. Mgr. Pierre-Flavien Turgeon, Archevêque actuel, a bien voulu accepter le même titre, donnant ainsi une nouvelle sanction, si nécessaire à des œuvres encore dans l'enfance. Cette faveur est venue s'ajouter à celles énumérées dans le Bulletin du mois de Mars de l'année dernière, et pour lesquelles nous avons tous ensemble adressé de solennelles actions de grâces au Ciel surtout le jour de la fête du glorieux St. Vincent. Une haute messe fut célébrée à la cathédrale, pour la première fois, et une quête faite plus tard dans les différentes églises à cette occasion rapporta plus de £100. C'est ainsi que la Providence daigna bénir la pratique d'une dévotion recommandée par les règles et embrassée, nous osons le dire, avec empressement. L'intercession du Père des pauvres

est sans doute la cause de ces faveurs, comme aussi de l'accroissement de nos Conférences durant cette année. Vous savez déjà que le zèle de nos confrères de Montréal les a engagés à former deux nouvelles Conférences dans la ville de Marie, mais ce n'est qu'aujourd'hui que le Conseil peut vous en demander l'affiliation. Je joins à leur demande celle de la Conférence formée dans la ville de Toronto, actuellement capitale du Canada.

Un trait de charité remarquable de la part d'un enfant a signalé la première réunion. Un membre père de 3 enfants dont l'aîné âgé de onze ans et le plus jeune de 6½ seulement, leur propose de donner la moitié de leurs petites épargnes pour les pauvres. Les deux plus vieux acceptent sans hésiter, mais le plus jeune va plus loin et, malgré tout ce qu'on peut dire, ne veut pas garder un denier et donne avec joie l'écu qu'il avait amassé par petites sommes.

Et comme ce rapport s'adresse aussi en particulier aux Conférences de Québec, il est nécessaire de mentionner ici que celles de S. Jean, de S. Joseph et de S. Vincent de Paul, qui n'ont pas présenté leur rapport annuel, sont cause qu'aucune mention ne peut être faite de leur progrès ou des faits édifiants auxquels elles ont pris quelque part. L'on doit donc se rappeler que les rapports devraient, autant que possible, être transmis quelques jours avant chaque assemblée générale, et surtout lorsque c'est le rapport annuel.

Maintenant quel bien a été fait par nos Conférences ? quels étaient leurs moyens à l'entrée de l'hiver ? chacun des membres ne se demandait-il pas comment il serait possible de suffire aux besoins ordinaires et les plus urgents des pauvres ? n'était-ce pas même avec droit que l'absence de fonds et le manque d'ouvrage pour la classe nécessiteuse nous faisaient entrevoir un hiver d'autant plus pénible que nous n'étions pas en état de rencontrer les misères d'une manière efficace ? Et bien ! qu'est-il arrivé ? La Providence a permis qu'il ait été trouvé de l'ouvrage pour un grand nombre, que des quêtes de différentes natures soient venues fournir quelques ressources à chaque Conférence, et qu'il ait été possible de distribuer du bois de chauffage en aussi grande quantité que l'année précédente. On peut même dire que le nombre de pauvres a été moins considérable et que les habitudes de tempérance contractées n'y ont pas peu contribué.

D'un autre côté, comment avons-nous correspondu aux desseins de Dieu, et n'avons-nous pas quelque chose à nous reprocher touchant la visite des pauvres ? N'a-t-elle pas été négligée par quelques uns, et les pauvres n'ont-ils pas été recevoir leur aumône chez leur visiteur lui-même ? Si cela est arrivé, et chacun doit s'en rendre compte dans sa conscience, c'est une violation grave des règles. Et la conséquence en est que les réunions hebdomadaires deviennent moins intéressantes ; le récit d'une bonne action et d'une bonne parole d'un pauvre, le retour de tel autre à la religion, tout cela a de l'intérêt et du charme ; tout cela provoque l'expression de généreux sentiments. Et puis n'est-ce pas déjà une consolation pour le pauvre que d'être visité ? n'est-ce pas un moyen surtout pour le Confrère de gagner une indulgence et d'expier ses fautes journalières ? Il y a aussi trouvé quelque chose à communiquer à la réunion suivante, il se promet bien de ne pas la manquer, il s'y rend avec empressement, et après la soirée il rentre chez soi le cœur content et il a raison. Car il a fait un peu de bien, il a prié Dieu, il a vu des amis pieux et chrétiens, et tout cela est du bonheur.

Le Conseil a constaté avec satisfaction par les rapports reçus que le patronage des enfants a pris des accroissements : aucune œuvre, après la visite des pauvres, ne mérite davantage d'être encouragé. Et en effet il n'y a bien souvent dans les enfants aucune prévention à vaincre, aucun vice à déraciner ; il s'agit de leur donner un appui, de les mettre en garde contre les premiers dangers et d'y ajouter l'instruction, qu'il est facile de leur procurer. Il y a donc un progrès de ce côté, et remercions-en Dieu bien sincèrement.

Dirons-nous quelque chose de la diminution des membres ? Oui, il est important d'en parler, pour nous convaincre une fois de plus que notre société est active par sa nature. Le membre qui se contente de faire partie d'une Conférence, qui n'assiste pas aux réunions, ne visite pas de familles pauvres, ne se rend point aux assemblées générales, n'est pas un membre efficace, ce n'est pas un véritable fils de S. Vincent. Plusieurs donc se sont séparés de nous durant l'année et, malgré des qualités estimables dont ils étaient doués, nous n'avons pas lieu d'en être alarmés. Il nous suffirait pour cela de nous rappeler les

commencements des Conférences de Paris et les œuvres accomplies par une poignée de jeunes gens.

Après ces réflexions, récapitulons les œuvres qui nous ont occupés dans l'année écoulée.

La visite des pauvres a toujours été faite avec assez d'assiduité durant cette année, le nombre des membres actifs étant demeuré le même. Les Conférences canadiennes ont secouru 272 familles, et les Conférences Irlandaises 312 familles. Les pertes accidentelles de membres qui ont abandonné les Conférences n'ont pas nui sensiblement à leur prospérité, donnant ainsi raison au Conseil de Paris qui, d'après son expérience, a recommandé de n'en pas trop augmenter le nombre : du reste 68 nouveaux membres ont été admis durant l'année. Toutes les œuvres entreprises ont été maintenues. Les rapports annuels font connaître que la Conférence S. Louis de Gonzague a été l'instrument de la réconciliation de plusieurs pécheurs avec Dieu. La Conférence S. Roch a constamment payé pour l'instruction de 5 enfants, et cinq autres ont été préparés et instruits pour leur première communion. La Conférence de N. D. d'Espérance s'est également appliquée à cette œuvre, et son rapport mentionne que des enfants ont fait entre eux un bazar au premier jour de l'an, dont le produit, 20f., a été remis à la Conférence. La Conférence S. Valier a patroné 14 enfants durant l'année, et elle a eu le bonheur de procurer l'instruction nécessaire pour la première communion à plusieurs personnes qui avaient passé l'âge ordinaire. Pas moins de huit jeunes hommes de 16 à 20 ans ont reçu ses soins et ont pu communier. L'un d'entre eux est mort quelque temps après. Un autre de 25 ans a contracté une union convenable avec une jeune personne qui devait aussi son instruction pour sa première Communion, ainsi qu'une de ses sœurs âgée de 20 ans, à un membre âgé de la même Conférence. En y joignant 3 autres enfants de 12 à 17 ans, on a le nombre de quatorze personnes qui ont dû à une Conférence le plus grand bonheur de leur vie.

Les Conférences Ste. Geneviève et S. François-Xavier ont aussi patroné plusieurs enfants et en ont préparés pour la première communion depuis 10 jusqu'à 20 ans. La dernière a trouvé moyen également de procurer des vêtements à plusieurs personnes pauvres pour accomplir leurs devoirs religieux, et celle de S. Gabriel a contribué à faire recevoir

tous les sacrements à 3 chefs de familles à l'article de la mort ; celle de N. D. des Victoires a réussi à faire cesser par un mariage un concubinage de 20 ans.

Il reste encore à parler de l'œuvre du Bon Pasteur, à laquelle les Conférences donnent des secours, sans être aucunement liées avec cette fondation qui a des Directrices spéciales, sous l'autorité épiscopale et la surveillance d'un ecclésiastique. Cet asyle du repentir a été ouvert le 7 Janvier 1850, et le 11 deux personnes charitables en prirent possession. Le lendemain une pénitente se présenta et le 15 octobre le nombre des assistantes était de 7 et celui des pénitentes de 22. Dès lors le local ne pouvait plus suffire et cet établissement si humble dans son commencement fut transporté dans une maison plus vaste (1). Il fallait aussi des moyens plus abondants, et la charité n'a pas fait défaut. Des dames ont organisé un bazar au commencement de cette année ; des £250 louis qu'il a produits £150 ont été employés pour l'achat de la propriété, et une partie de l'excédant pour l'organisation de classes en faveur des petites filles pauvres de ce quartier. En donnant ces détails, le Conseil n'a pas l'intention d'attribuer le zèle et le mérite de ces fondations aux Conférences de Québec, mais seulement de constater qu'elles ont contribué au premier établissement, et que la Providence a bien voulu se servir d'elles comme d'auxiliaires dans une œuvre éminemment méritoire. C'est dans le même but que nous citerons le fait suivant arrivé à Québec.

Depuis plusieurs mois des membres visitaient une famille telle qu'heureusement il s'en trouve bien peu à Québec. Les époux séparés et les enfants déjà âgés n'avaient presque aucune connaissance de Dieu et de la religion. Les faibles secours, les encouragements et les instructions qui leur ont été donnés ont néanmoins opéré bien vite un changement notable, et maintenant l'union est revenue, les enfants prient Dieu, deux ont communiqué, et une autre qui vivait dans le désordre s'est mariée et vit chrétiennement.

---

(1) Rue La Chevrotière, Faubourg St. Jean. Directrice, Madame-Roy.

*Caisse.*

Recette des Conférences Cana- diennes.....	£354	1	5	
“ de 5 Conférences Irlan- daises .....	250	0	6½	
Balance au 31 décembre 1849...	128	17	4½	
				£732 19 4
Dépense des Conférences Cana- diennes .....	446	17	3½	
“ de 5 Conférences Irlan- daises .....	270	12	9	
				717 10 0½
Balance en caisse au 31 décem- bre 1850.....				<u>15 9 4½</u>

*Caisse du Conseil Provincial.*

Recette.....	£38	16	8½	
Dépense.....	9	4	3	
Balance au 1er mars 1851.....				29 12 5½

*Caisse du Conseil de Québec.*

Recette.....	157	16	8	
Dépense.....	97	0	7½	
Balance au 31 décembre 1850..				60 16 0½

*Le Président du Conseil Général de Paris au Président du  
Conseil Supérieur du Canada.*

Paris, 9 Octobre 1850.—Fête de St. Denis.

Monsieur et cher Confrère,

M. Painchaud nous a communiqué la lettre que vous  
lui avez écrite, en date du 8 août, et nous nous empres-

sons d'y répondre. Nous serions très fâchés en effet si vous restiez sous l'impression avec laquelle vous l'avez écrite, et que vous puissiez croire que le Conseil Général entretient vis-à-vis des Conférences Canadienne, un sentiment de défiance. Ce sentiment n'a jamais été dans nos cœurs. Nous avons pour sûrs garants de votre esprit de confraternité et votre empressement à solliciter l'agrégation, et votre exacte correspondance avec nous, et votre ardeur à adopter et à imiter nos œuvres. Il n'est pas de mesure que nous vous ayons demandé de prendre que vous n'avez prise ; pourquoi donc de la méfiance et une suspicion aussi en dehors de nos habitudes ? Ce ne peut-être de la part de M. Painchaud que l'effet d'un malentendu, qu'un compte rendu inexact d'une conversation, et si nous recherchons ce qui peut y avoir donné lieu, voici le seul fait que nous nous rappelions. Un jour que M. Painchaud nous pressait d'entrer dans quelques détails de notre administration, nous avons répondu que telle n'était pas notre habitude, que si nous tenions d'aussi près les Conférences, que si nous ne laissons pas à chacune une juste et nécessaire indépendance, nous les mécontenterions, que nous amènerions peut-être une scission dans la Société, voici, autant que nos souvenirs nous servent, le seul mot que nous ayons prononcé en ce sens. Chassez donc tout souvenir à ce sujet. Si M. Painchaud a ainsi écrit, c'est que sa plume aura été au-delà de sa pensée, et que son zèle si grand lui aura peut-être fait voir un péril où nous n'en voyons pas. Mais nous vous en supplions, laissez ceci de côté et n'en parlez même plus à M. Painchaud que comme d'une chose terminée ; ne lui en parlez même pas ; car cela tourmenterait ce bon, cet excellent Confrère, qui est si sévère pour lui, et si prompt à s'accuser. Les explications que vous nous donnez sur l'œuvre de la Madeleine, nous rassurent complètement. Cependant sans avoir jamais redouté les inconvénients que votre lettre rappelle, nous pensons qu'il serait mieux, que, *dès que le moment sera favorable*, la Société ne soit plus même mentionnée dans l'Institution. Les membres pourront s'ils le veulent, former un comité de direction ; mais ce sera en leur propre nom, ce qui, ce nous semble, sera meilleur.

Nous allons vous faire envoyer le tome 1er du Bulletin par la voie de St. Sulpice. Les caisses de M. Painchaud contiennent des livres à votre adresse.

Agrérez, Monsieur et cher Confrère, l'expression de notre affectueux dévouement en N. S. J. C.

M. CARDON DE SANDEANS,  
*Vice Secrétaire-Général.*

AD. BAUDON,  
*Président-Général.*

---

*Le Président du Conseil Général de Paris au Président du  
Conseil Supérieur du Canada.*

Paris, le 23 décembre 1850.

Monsieur et cher Confrère,

A la fin de l'année, nous songeons déjà à réunir les documents nécessaires pour la rédaction du rapport général de 1850, nous venons donc vous prier de nous adresser dans le moindre délai possible l'état des recettes et dépenses de toutes les Conférences du Canada, du 1er Janvier au 31 Décembre 1850, avec un récit détaillé, aussi complet que possible, des œuvres entreprises par cette branche si intéressante de notre société. Pour chaque Conférence c'est un travail de deux heures au plus, pour le Conseil Supérieur il est plus long mais peu considérable encore. Pour nous ce serait extrêmement précieux de pouvoir le recevoir au commencement de Mars, parce que notre dépouillement pour près de 600 Conférences est immense. Nous ne vous adressons pas de cadres imprimés, parce que nous savons que vous en avez et c'est une dépense de poste inutile.

Nous vous avons parlé d'un projet de traduction du Manuel de la Société en anglais. Ce projet s'exécute en ce moment, et les premières feuilles vont être livrées ces jours-ci à l'imprimerie. Dans un mois ou deux l'ouvrage sera prêt. Nous espérons pouvoir le livrer, prix à Paris à 1 f. 50 c. l'exemplaire, 490 pages in 18. Nous pensons que pour les Confrères des Conférences Irlandaises, ce sera un précieux secours. Ces membres qui ne peuvent pas lire le bulletin, le rapport général, les circulaires, parce que ces documents sont imprimés dans une langue qui leur est étrangère, trouveront dans le manuel, le règlement, l'office de St. Vincent de Paul, l'Instruction sur la formation des Conférences, les extraits les plus étendus de toutes les circulaires, l'historique sur la fondation de la Société ; de la sorte ils se trouveront renoués à la chaîne

de nos usages, de nos traditions. Ils apprendront à vivre de notre vie, de nos pensées, et par là notre esprit pénétrera profondément dans ces Conférences si intéressantes. En outre, les personnes charitables, les membres du Clergé qui ne connaissent pas notre œuvre, pourront en avoir une plus juste appréciation.

Si vous partagez nos espérances, nous vous prions de nous faire avoir le nombre d'exemplaires que vous croyez pouvoir nous demander. Nous nous empresserons de vous les expédier par la voie que vous nous indiquerez. Dans le cas où vous auriez à nous charger d'autres commissions, nous ne demanderions pas mieux que de nous mettre à votre disposition entière.

Agréez, Monsieur et cher Confrère, l'expression de notre affectueux dévouement en N. S. J. C.

M. CARDON DE SANDRANS, } Vice Secrétaire général. }	AD. BAUDON, Président Général.
--	-----------------------------------

---

*Le Président du Conseil Général au Président de la Conférence de Toronto.*

Paris 6 Juin, 1851.

Monsieur et cher Confrère,

Le Conseil Supérieur du Canada nous a transmis à la fois la nouvelle de la fondation de la Conférence de Toronto, et la demande de son agrégation à la Société de St. Vincent de Paul. Nous sommes chargés par le Conseil Général de vous informer, que, dans la séance de ce jour, il a prononcé cette agrégation, et vous a ainsi rendus participants aux nombreuses Indulgences que les deux Brefs des 10 Janvier et 12 Août 1845 ont conférées à la Société. Nous serons donc désormais réunis les uns aux autres de prières, d'intentions, de bonnes œuvres, et malgré les distances, malgré les nationalités différentes, nous ne ferons tous qu'un corps et une âme, et nous réaliserons, autant qu'il appartient à notre faiblesse, ce qu'il y a de chrétien et de consolant dans ce dogme si doux de la communion des Saints.

Un point que nous ne saurions trop vous recommander, Monsieur et cher Confrère, au début de nos relations charitables, c'est la fidélité inébranlable à notre règlement.

Plus nous sommes loin les uns des autres, plus nous devons nous efforcer de nous resserrer par le cœur et par la foi, sous peine de perdre de vue ce qui a été le but de notre institution, le secret de notre développement. Nous ne saurions donc jamais trop insister sur des points qui nous paraissent fondamentaux dans le règlement.

10. Ne perdons jamais de vue la sainte vertu de l'humilité. C'était la vertu favorite de Saint Vincent de Paul, celle sur laquelle il a basé toutes ses admirables Institutions. Sans elle toute œuvre humaine n'est pas de longue durée : par application de cette pensée, ne cherchons jamais à attirer sur nous les regards et les louanges des hommes, ne nous affligeons pas si nous ne sommes qu'un petit nombre, et ne travaillons pas avec empressement, avec trouble et précipitation à nous multiplier en dehors des voies de la Providence. N'enjambons pas sur ses desseins, comme disait St. Vincent de Paul, et elle nous portera. Enfin, ne multiplions pas parmi nous les fonctions honorifiques ; le titre de membre de St. Vincent de Paul, de fonctionnaire quelconque, doit être un titre au dévouement et rien de plus. *Onus, non munus.*

20. Aimons à être en relations avec les Conférences voisines, aimons du fond du cœur notre Conférence particulière, c'est entendu ; mais aimons également et d'un amour généreux les autres Conférences, d'abord celles qui sont plus près de nous, puis celles qui sont plus distantes. Qu'est en effet une Conférence isolée et livrée à elle-même ? Un point imperceptible, quelque soit sa prospérité ; mais les relations de ville à ville, de pays à pays, qui existent dans la Société, font de ces unités éparses et faibles un tout considérable et un faisceau puissant, si Dieu veut bien nous prêter vie et concours. Comme conséquence de ce principe, vous devez vous attacher à être en relations fréquentes avec le Conseil Supérieur du Canada, le centre de la Société pour votre pays, et votre intermédiaire avec le Conseil Général, qui sera toujours fort heureux de recevoir vos communications, et de participer à vos peines, à vos travaux. Pour maintenir cette unité, le Conseil Général a publié un manuel contenant le résumé de tout l'historique de notre Société, de ses principaux documents, et qu'on imprime actuellement en anglais pour ceux de nos confrères, auxquels cette langue est plus familière ; il fait paraître aussi chaque mois, un Bulletin sur les faits qui se

sont passés dans les Conférences et qui les tient tout au courant de nos progrès, de nos œuvres. Nous prenons la liberté de recommander ces publications à toute votre attention.

3o. Ne désertons jamais la visite des pauvres à domicile, c'est la base de notre œuvre, c'est la plus essentielle de toutes nos occupations. Nous vous renvoyons sur ce point aux diverses circulaires contenues dans le manuel.

4o. N'admettons parmi nous que de vrais chrétiens, c'est le seul moyen de maintenir l'unité et la paix. Hors de là, il n'y a que trouble et divisions. Rappelons nous sans cesse ce mot de la divine écriture : *Multiplicasti gentem : non multiplicasti lætitiã.*

Telles sont les pensées, Monsieur et cher Confrère, que nous prenons la liberté de vous suggérer, en demandant au bon Dieu de les faire fructifier parini vous au centuple. Déjà vous nous avez édifiés beaucoup par les bons exemples que la nouvelle Conférence de Toronto nous a transmis. Espérons que cette édification sera durable parmi nous.

Agréez, Monsieur et cher Confrère, l'expression de notre affectueux dévouement en N. S. J. C.

M. CARDON DE SANDRANS,  
V. Sec. Général.

AD. BAUDON,  
Président Général.

---

*Le Secrétaire du Conseil Provincial du Canada au Secrétaire  
du Conseil Général de Paris.*

Québec, 21 Mai, 1851.

Monsieur et Cher Confrère,

Nous avons reçu par M. Hardy la lettre que vous nous écrivez en date du 23 Avril, et dans laquelle vous vous plaignez à bien juste titre que nous sommes en arrière dans notre correspondance avec le Conseil Général. Comme légère excuse nous nous hâtons de vous informer que nous attendions, pour vous envoyer en même temps que le nôtre, un rapport sur les Conférences de Montréal : nous sommes chagrins néanmoins de ne pouvoir l'envoyer, car nous l'attendons encore. Vous recevrez avec la présente des

documents qui traitent des opérations de nos Conférences de Québec et copie d'une partie d'une lettre d'un de nos Confrères les plus zélés de la Conférence de Toronto, capitale actuelle du Canada. Nous n'avons pas reçu de Bulletin de la Société depuis le mois de Juin dernier : veuillez bien nous en faire parvenir une copie par la poste aussitôt qu'il sera imprimé, de sorte que nous puissions toujours être au courant de ce qui intéresse les membres de notre chère Société. Quant aux autres, vous pourrez choisir l'occasion que vous croirez la plus favorable. Et vous pourrez ajouter deux exemplaires pour deux nouveaux souscripteurs, le Rév. M. Ed. Langevin, Prêtre, Secrétaire de l'Archidiocèse, et M. P. Dorion, marchand. Le Conseil St. Patrice désire avoir cent copies du manuel anglais, la Conférence de Toronto en demande vingt cinq, et le Conseil de Québec désire deux cent copies de la vie de St. Vincent de Paul, et une dizaine de Vie des Saints. Veuillez bien accompagner cet envoi du mémoire de ce que nous aurons à payer, et l'on vous fera tenir le montant immédiatement. Nous joignons au rapport que nous vous adressons une copie du procès verbal de la dernière assemblée générale de la Société à Québec et nous nous abstenons de tout commentaire, vu que dans le rapport vous trouverez à peu près tout ce qui nous regarde comme enfants de St. Vincent.

Veuillez bien, Monsieur et cher Confrère, nous recommander aux prières de nos Confrères de Paris et croire à l'affectueux dévouement en N. S. J. C., de votre etc.

J. B. MARTEL, Secrétaire  
Conseil Provincial.

---

*Septième Rapport du Conseil Particulier de Québec.*

Le Conseil, en commençant son septième Rapport, a la satisfaction de dire que, grâce à la générosité des Citoyens et aux efforts des membres, la Société continue à faire des progrès, et que cette persévérance a attiré de nouvelles grâces sur les associés, et d'abondantes bénédictions sur leurs travaux. Les Conférences de St. Roch se sont données la main, pour organiser une association de Bons

Livres qui a été favorablement accueillie des Paroissiens, dont un certain nombre désirait, depuis longtemps, jouir des avantages d'une Bibliothèque.

Il a été question d'une autre œuvre très-importante, mais le Conseil n'a pas cru devoir l'approuver tout d'abord. Cette œuvre, qui consistera à organiser un Dépôt Central où les Conférences pourront se procurer de bonnes provisions à des prix très-modiques, avait été prise en considération dès l'origine de la Société; mais comme l'entreprise paraissait hasardeuse, et pouvait offrir des difficultés, elle fut remise à une époque ultérieure.

Depuis la dernière assemblée générale, le Conseil a reçu divers Rapports sur les œuvres de la Société, qui tous prouvent qu'elle est généralement approuvée des citoyens. Afin de donner un nouvel élan au zèle des associés, le Conseil a ouvert une correspondance avec le Conseil de Montréal, et l'a consulté sur le lieu le plus convenable pour devenir le siège d'un Conseil Provincial. Réponse a été donnée que la paroisse Métropolitaine étant le centre religieux du Diocèse, il était naturel de la choisir pour centre des correspondances entre les Conseils et les Conférences du Canada. Cette réponse a été signalée dans une lettre dernièrement adressée au Conseil-Général dont l'opinion décidera sur le siège du Conseil Provincial.

Les Conférences Irlandaises ont aussi fixé l'attention du Conseil qui a fait imprimer une traduction anglaise du Règlement, en faveur des associés. Il a été en outre décidé qu'il soit fait lecture du règlement dans toutes les Conférences une fois par mois; cette décision ne peut que contribuer puissamment au maintien du bon ordre, ainsi qu'à l'exacte observation des principes sur lesquels la Société est établie.

Un sujet très-sérieux, et qui a produit une grande sensation dans les Conférences, a occupé pendant quelque temps le Conseil qui alors a soumis la question au jugement du Conseil-Général. Il s'agissait de savoir si des aubergistes peuvent devenir membres de la Société, matière d'autant plus importante, que les Conférences de Québec comptent déjà des aubergistes au nombre de leurs membres. Les exclure après les avoir reçus, serait un précédent qui pourrait entraîner dans des conséquences très-fâcheuses.

Le terrible fléau qui a jeté la consternation dans tout Québec, a dérangé beaucoup l'ordre des Conférences. Par

suite de la retraite d'un grand nombre de membres qui ne se croyaient pas en sûreté dans la ville, plusieurs Conférences ont dû suspendre leurs séances. Dans des circonstances aussi critiques, le Conseil a invité les membres à réciter quelque prière spéciale, pour obtenir la cessation d'un fléau qui a fait des victimes même parmi les associés ; de ce nombre sont M. John Daly, Vice-Président Honoraire, Conférence St. Louis ; M. Michel Kelly, membre actif de la même Conférence ; M. Looby, membre actif, Conférence Ste. Brigitte, M. Corcoran, membre actif, Conférence Ste. Anne ; M. Lacasse, membre actif de la Conférence St. Joseph ; Messieurs François Cantin et Joseph Nadeau, membre actifs de la Conférence Ste. Geneviève. Le Conseil les recommande tous aux prières de leurs Confrères, ainsi que plusieurs autres qui sont encore dangereusement malades.

Si la Société a été affligée par la perte de quelques-uns de ses membres, elle a été consolée par la conduite exemplaire des autres ; un bon jeune homme a quitté les rangs de ses Confrères, pour devenir Frère de la Doctrine Chrétienne. La Conférence St. Jean, qui a le privilège de tenir ses séances à l'École des Chers Frères, est la première des Conférences de Québec, qui ait fourni un Postulant au Noviciat des Frères de la Doctrine Chrétienne ; cette Conférence peut donc aujourd'hui témoigner sa reconnaissance au Très Cher Frère Directeur, qui veut bien, de temps en temps, adresser aux membres quelques mots d'encouragement.

Quoique la crise commerciale soit grande, les Caisses d'Épargnes de St. Roch et Notre-Dame n'ont pas été discontinuées, la Divine Providence voulant bien bénir les efforts de ceux qui se sont chargés de ces Saintes œuvres. Il est vrai que les fonds n'ont pas sensiblement augmenté, mais les Directeurs et les Officiers ont persévéré dans leur noble entreprise. Du reste, les Caisses d'Épargnes étant établies pour l'avantage des ouvriers, et même des pauvres secourus par la Société, ne doivent pas, pour cette raison, offrir des sommes considérables, mais un grand nombre de petites sommes réunies.

L'œuvre du Patronage des Écoles joue un rôle trop important dans la Société, pour qu'il n'en soit pas fait mention dans le présent rapport. Cette œuvre aide beaucoup les Conférences de St. Roch, qui s'occupent, d'une ma-

nière particulière, des enfants pauvres qui vont aux Ecoles. Afin d'encourager davantage l'œuvre du patronage, les Dames charitables qui composent la Conférence Notre-Dame de Pitié, se prêtent avec joie à faire les vêtements qu'achètent les enfants patronés, au moyen des points qu'ils méritent. Quoique l'œuvre du patronage ait déjà produit des résultats très-satisfaisants, cependant le Conseil ne l'a pas encore définitivement admise au nombre des œuvres qui sont sous son contrôle, désirant s'assurer de son organisation, avant que de l'approuver.

Dans le dernier rapport, il a été fait mention d'une commission chargée de visiter les Conférences, avec instructions de leur donner, au besoin, les avis nécessaires ; la commission est de plus tenue de soumettre au Conseil, aux approches de chaque Assemblée Générale, un aperçu du bien opéré dans les Conférences. Conformément à cette injonction, la commission a présenté son second rapport, et le Conseil a la satisfaction de dire que ce rapport contient des détails bien édifiants, et qu'il fait entretenir de grandes espérances pour l'avenir. Puisse cette sainte émulation se continuer, et attirer ainsi de nouvelles bénédictions sur toute la Société. La Salutaire Pratique du Rosaire vivant aura, il y a tout lieu de le croire, cet effet, en insinuant aux membres quelque dévotion spéciale en l'honneur de la Glorieuse Patronne de la Société, qui ne manquera pas de récompenser grandement ceux qui voudront ainsi l'honorer.

Le Conseil exhorte donc tous les membres à embrasser cette sainte pratique si facile, et en même temps si efficace ; pratique qui attirera sur ceux qui en font usage, ainsi que sur leurs Confrères, les grâces et les bénédictions les plus précieuses.

Québec, 22me Juillet 1849.

---

*Assemblée Générale des Conférences de Québec tenue  
le 16 Mars 1851.*

L'Assemblée se tient dans l'Eglise de St. Patrice pour la première fois, et Sa Grâce Monseigneur l'Archevêque de Québec daigne la présider. La séance s'ouvre à 7 heures

du soir par la prière du règlement et par la lecture en anglais et en français d'un Chapitre de l'Imitation de Jésus-Christ.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.

On donne lecture du rapport suivant en français sur les œuvres des différentes Conférences de Québec pendant l'année 1850. Il est traduit en anglais pour l'avantage des membres qui n'entendent que cette langue.

---

#### RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL PROVINCIAL.

La société vient de passer une nouvelle année dans l'exercice des devoirs qu'elle s'est imposés et il est nécessaire qu'elle jette un coup d'œil sur ce qu'elle a fait pour se rendre compte de ses fautes comme de ses progrès et s'édifier par le tableau des misères qu'elle a eu le bonheur de secourir.

La formation du Conseil Provincial de Québec et des Conseils Particuliers de St. Patrice de Québec et de Montréal, sont les faits qui se présentent les premiers à cause de leur importance. L'organisation est complète, mais elle n'a pas encore fonctionné parfaitement, et c'est l'occasion de faire une observation bienveillante. Il s'agit des rapports annuels. Tout se lie et s'enchaîne dans une société quelconque, les membres forment comme autant d'anneaux d'une même chaîne ; si un de ces anneaux fait défaut, la chaîne est interrompue. C'est ainsi que le rapport annuel ne peut être formé que des extraits des rapports des Conseils Particuliers, et de même que ceux-ci se trouveraient dans l'impossibilité de se conformer au règlement en ce point si les conférences dont ils ont la direction ne leur présentaient pas un rapport de leurs travaux, de même l'assemblée générale ne peut recevoir un aperçu des différentes parties qui composent la société que si les communications de celles-ci sont régulières. Cet exposé suffit pour faire comprendre que l'omission de quelques-uns de ces rapports causera des lacunes dans celui qui est présenté aujourd'hui. Et comme les conférences de Québec n'ont pas toutes transmis leur rapport, on s'expliquera facilement qu'il ne puisse être fait mention des faits édifiants auxquels celles-là ont pu prendre part ; il est donc désirable que le conseil reçoive ces documents plusieurs jours avant les assemblées.

Maintenant quel bien a été fait par nos conférences, quels étaient leurs moyens à l'entrée de l'hiver ? Les membres ne se demandaient-ils pas comment il serait possible de suffire aux besoins ordinaires et les plus urgents des pauvres ? N'était-ce pas avec raison que l'absence de fonds nous faisait craindre de ne pouvoir rencontrer les misères d'une manière efficace durant un hiver rigoureux ? Eh bien ! qu'est-il arrivé ? La Providence a permis qu'il ait été trouvé de l'ouvrage pour un certain nombre de pauvres, que des quêtes de différentes natures soient venues fournir quelques ressources aux différentes conférences, et qu'il ait été possible de distribuer du bois de chauffage en aussi grande quantité que l'année précédente. On peut même dire que le nombre des pauvres a été moins considérable ; les habitudes de tempérance contractées heureusement par plusieurs n'ont pas peu contribué à ce résultat.

D'un autre côté, comment avons-nous correspondu aux desseins de Dieu, et n'avons nous pas à nous reprocher quelque chose touchant la visite des pauvres ? n'a-t-elle pas été négligée, et n'est-ce pas au domicile même du visiteur que plusieurs pauvres ont reçu leur aumône ? Si cela est arrivé, et chacun doit s'en rendre compte dans sa conscience, c'est une violation grave des règles, et la conséquence en est que les réunions hebdomadaires deviennent moins intéressantes. Le récit d'une bonne action et d'une bonne parole d'un pauvre, le retour de tel ou tel à la religion, tout cela a de l'intérêt et du charme, tout cela provoque l'expression de généreux sentiments. Et puis n'est-ce pas déjà une consolation pour le pauvre que d'être visité ? n'est-ce pas un moyen surtout pour le confrère de gagner une indulgence et d'effacer ses fautes journalières ? S'il y trouve quelque chose à communiquer à la réunion suivante, il se promet bien de ne la manquer pas ; il s'y rend avec empressement, et ensuite rentre chez soi, le cœur content ; et il a raison, car il a fait un peu de bien, il a prié Dieu, il a vu des amis pieux et chrétiens ; et tout cela est du bonheur.

Disons-nous quelque chose de la diminution des membres durant l'année ? Oui, il est important d'en parler pour nous convaincre une fois de plus que notre société est active par sa nature. Le membre qui se contente de faire partie d'une conférence, qui n'assiste pas aux réunions,

ne visite pas de familles pauvres, ne se rend pas aux assemblées générales, n'est pas un membre efficace, il n'en tire aucun profit spirituel, ce n'est pas un véritable fils de St. Vincent. Malgré donc les qualités estimables de ceux qui nous ont laissé, nous ne devons pas nous alarmer de leur défection. Il doit nous suffire de nous rappeler les commencements des conférences de Paris, et les œuvres admirables accomplies par une poignée de jeunes gens. Du reste 68 nouveaux membres ont été admis.

Le conseil a constaté avec satisfaction par les rapports reçus que le patronage des enfants a pris des accroissements. Aucune œuvre après la visite des pauvres, ne mérite d'avantage d'être encouragée. Il s'agit de donner un appui à ceux qui sont faibles, de les mettre en garde contre les premiers dangers et d'y ajouter l'instruction si facile à procurer dans cette ville. Il y a donc eu progrès de ce côté et dans plusieurs conférences, remercions en Dieu bien sincèrement.

Le nombre de familles secourues par les conférences canadiennes a été 272 et celui des conférences Irlandaises de cette ville de 312. La conférence de Toronto a soulagé 36 familles dans les 3 mois depuis sa fondation. Toutes les œuvres entreprises ont été continuées, et voici quelques-uns des faits cités dans les rapports. La conférence St. Louis de Gonzague a été l'instrument de la réconciliation de plusieurs pécheurs avec Dieu.

La conférence St. Roch a constamment payé pour l'instruction de 5 enfants, et 5 ont été préparés et instruits pour leur première communion.

La conférence N.-D. d'Espérance s'est également appliquée à cette œuvre, et mentionne l'action charitable de plusieurs enfants qui ont fait entr'eux un bazar au premier jour de l'an, et ont remis à la conférence les 207 qu'il a produits.

La conférence St. Valier a patronné 14 enfants durant l'année, et elle a eu le bonheur de procurer l'instruction nécessaire pour la première communion à plusieurs personnes qui avaient passé l'âge ordinaire. Pas moins de huit jeunes hommes de 16 à 20 ans ont reçu ses soins et ont pu communier. L'un d'entre eux est mort quelque temps après. Un autre de 25 ans a contracté une union convenable avec une jeune personne qui devait, aussi bien qu'une de ses sœurs âgée de 20 ans, son instruction pour

sa première communion à un membre âgé de la même conférence. En y joignant 3 autres enfants de 12 à 16 ans, on a le nombre de 14 personnes qui ont dû à une conférence le plus grand bonheur de leur vie.

Les conférences Ste. Geneviève et St. François-Xavier ont aussi patronné plusieurs enfants, et en ont préparé plusieurs depuis 10 ans jusqu'à 20 ans, pour la première communion. La dernière a également trouvé moyen de procurer des vêtements à plusieurs personnes pauvres pour accomplir leurs devoirs religieux, et celle de St. Gabriel a contribué à préparer 3 chefs de familles pour la réception de leurs derniers sacrements.

Il reste encore à parler de l'œuvre du Bon-Pasteur à laquelle les conférences donnent des secours, sans être néanmoins liée à cette fondation qui a des protecteurs zélés. Au mois d'octobre, comme le dernier rapport le constatait, une nouvelle maison plus vaste fut acquise, et pour subvenir aux dépenses, des dames charitables ont tenu un bazar qui a produit £250, dont 150 ont été employés pour l'achat de la propriété, et une partie de l'excédant pour les meubles et la préparation de classes pour les petites filles pauvres de ce quartier. C'est ainsi que la providence a permis que notre société, par son faible concours, fut une des causes d'un bien considérable et d'œuvres éminemment méritoires.

Les caisses d'économie continuent à prospérer ; au 1er mars courant, celle de Québec avait en caisse £2012, faisant une augmentation de £500 dans les derniers 3 mois, et celle de St. Roch £5360.

Nous sommes chagrins de ne pouvoir rapporter ici quelques détails sur les conférences de Montréal, n'ayant reçu d'elles aucun rapport.

Voici maintenant quelques extraits d'une lettre de M. le président de la conférence de Toronto au président du conseil, reçue dans le cours de la semaine dernière, et qui renferme les détails les plus consolants.

“ Après trois mois d'existence, dit-il, nous comptons 16  
“ membres actifs et un honoraire savoir : 9 Irlandais, 3  
“ Ecossais, 2 Anglais, 2 Anglo-Canadiens, et un Franco-  
“ Canadien. Nos quêtes hebdomadaires de 14 séances ont  
“ produit £21 5 1. Malheureusement les loyers absor-  
“ bent une grande partie de nos moyens ; si nous ne  
“ payions pas les arrérages de plusieurs des émigrants,

“ leurs créanciers vendraient impitoyablement leurs petits effets : un grand nombre d’entr’eux sont arrivés dans le cours de l’été et de l’automne dernier, sans moyens ; et la maladie et la misère ont été leur partage depuis, de sorte qu’il faut suppléer aussi au manque d’ouvrage, ou bien avoir la cruauté de les envoyer à la campagne où ils ne trouveront à vivre qu’au printemps. Une famille reçoit des avances en cuir et autres effets au montant de \$5 par un des membres à qui la conférence garantit le remboursement. Le cordonnier sobre et travaillant paie \$1 par semaine sur son gain, et renouvelle sa dette au besoin. La femme colporte les chaussures par la ville et en fait un bon débit pour l’entretien de ses 7 enfants.

“ Un des membres a entrepris l’amendement d’un fameux ivrogne, et il a déjà en partie réussi, surtout en lui représentant le chagrin qu’il cause à deux vieillards qui le retirent chez eux, et que la conférence a eu soin de son enfant et l’a placé à 7/6 par mois. Ces reproches, les bons avis et les soins des deux vieilles personnes, aidés de la grâce de Dieu, l’ont fait se présenter à confesse, et il doit y retourner. Or, comme par ces succès notre œuvre peut gagner de la confiance, je vous prie de nous recommander d’une manière spéciale aux ferventes prières de nos confrères de Québec.”

Voilà donc la société établie dans la capitale, et par la protection du ciel, elle a déjà opéré quelque fruit. Un détail important et que nous aimons à citer en terminant, c’est que là comme dans les autres diocèses, la conférence a été établie avec l’approbation formelle du pasteur du diocèse, qui porte la condescendance jusqu’à réunir les membres dans sa propre demeure à certains jours pour leur donner des entretiens spirituels.

Soyons reconnaissants de toutes ces faveurs et rappelons-nous qu’elles ne nous viennent qu’en considération de la divine charité dont nous avons embrassé le service.

AUG. GAUTHIER,  
Prés. du Conseil Provincial.

---

M. le président de la Société donne sous forme de lecture plusieurs avis importants aux visiteurs des pauvres.

On annonce que demain le 17, il sera chanté une messe

de *requiem* pour le repos des âmes des pauvres qui sont décédés après avoir été secourus par la Société.

Le Révérend M. McMahon de l'Eglise de St. Patrice, obligé de se retirer, s'excuse sur son départ et ajoute que si l'on ne le voit pas plus souvent aux assemblées, on ne doit pas attribuer son absence à d'autre cause qu'au faible état de sa santé. Il connaît trop bien l'avantage de la Société de St. Vincent de Paul pour ne la point encourager de toutes ses forces.

Monseigneur l'Archevêque se réjouit de ce que l'assemblée a lieu dans l'Eglise de St. Patrice (justement la veille de la fête du patron des Irlandais) ; cela ne peut manquer d'entretenir l'union des cœurs entre deux nations différentes d'origine, destinées à vivre ensemble sous les liens d'une même foi catholique. Sa grandeur fait allusion à la partie du rapport qui traite de la visite des pauvres à domicile, parle de la Conférence qui vient de s'établir à Toronto, de l'asile de la Magdeleine, et finit par dire, qu'elle espère que Dieu fera grandir cette œuvre si utile dans une ville comme Québec.

Le Révérend M. Proulx, curé de N.-D. de Québec, invité à prendre la parole, dit qu'il voit réunis dans un même temple, sous l'inspiration du ciel, les fils de deux peuples illustres dans la religion : le peuple français et le peuple irlandais. Il raconte en peu de mots ce que firent ces peuples pour la foi. Exilé aujourd'hui loin de sa patrie malheureuse, l'Irlandais, en touchant le sol baigné par le St. Laurent, trouve un peuple à qui la charité dit qu'il est son frère. Il comprend aussitôt que le champ qu'il foule est le champ de la famille, et désormais il adorera en silence le père commun des chrétiens, époux de Notre Sainte Mère l'Eglise. Puis il continue et démontre que la charité est la base du christianisme, et que le paganisme n'en était que la négation.

Le Révérend Messire Ferland, prêtre de l'Archevêché, donne la substance en anglais des deux allocutions précédentes.

La séance est levée par la quête, la prière, un *De profundis* pour les défunts et la bénédiction du Saint Sacrement.

J. B. MAETEL,

Secrétaire Conseil Provincial, S. V. P.

Parmi les personnes présentes on remarquait les Révérends MM. Parant, Cazeau, Saché, Beaudry, Lahaie, Godbout et plusieurs autres membres du clergé.

J. B. M.

---

CAISSE DU CONSEIL PROVINCIAL.

Recette.....	£ 38 16 8½
Dépense.....	9 4 3
	<hr/>
Balance au 1er mars 1851.....	£ 29 12 5½

---

CAISSE DU CONSEIL DE QUÉBEC.

Recette.....	£157 16 8
Dépense.....	97 0 7½
	<hr/>
Balance au 31 décembre 1850..	<u>£ 60 16 0½</u>

---

ETAT DES FONDS DES CONFÉRENCES DE QUÉBEC.

Recette des Conférences Cana- diennes.....	£354 1 5
“ des Conférences Irlan- daises.....	250 0 6½
Balance en caisse le 31 dé- cembre 1849.....	128 17 4½
	<hr/>
	732 19 4
Dépense des Conférences Ca- nadiennes.....	446 17 3½
“ des 5 Conférences Irlan- daises.....	270 12 9 717 10 0½
	<hr/>
Balance en caisse au 31 dé- cembre 1850.....	<u>£ 15 9 3½</u>

---

ETAT DES FONDS DE LA CONFÉRENCE DE NOTRE-DAME  
DE TORONTO.

Recette pendant les 3 derniers mois.....	£ 21 5 1
Dépense pendant les 3 derniers mois .....	16 12 4
	<hr/>
Balance en caisse le 11 février 1851.....	£ 4 12 9
	<hr/> <hr/>

PERSONNES.

Nombre de familles secourues habituellement 24, comprenant.....	61
“ de familles secourues accidentellement 12, comprenant.....	34
	<hr/>
“ total de familles 36, comprenant..	95

Certifié,

J. B. MARTEL,

Secrétaire du Conseil Provincial.

---

*Le Président du Conseil Général de Paris au Président du  
Conseil Supérieur du Canada.*

Paris, le 23 Avril, 1851.— Mercredi de Pâques.

Monsieur et cher Confrère,

Voici bien longtemps que nous n'avons reçu de vos nouvelles et que nous n'avons entendu parler de nos chers Confrères de Québec. Plus nous sommes éloignés par la distance, plus il nous est en effet précieux de recevoir des détails sur les œuvres, sur les progrès de nos Confrères du Canada. Leurs Conférences se soutiennent-elles, le zèle y persévère-t-il, les pauvres y sont-ils assiduellement et chrétiennement visités ? Toutes ces questions et bien d'autres encore ont pour nous le plus vif intérêt, et nous sommes avides d'en avoir la réponse. Car l'unité d'esprit est la force de notre petite Société, et elle ne s'affermirait

que par une fréquente correspondance. Nous prenons donc la liberté de profiter d'une occasion qui se présente à nous pour nous rappeler à votre souvenir : nous vous prions notamment de nous adresser le tableau statistique des travaux des nombreuses Conférences du Canada, tant à Québec qu'à Montréal et à Toronto. Nous en avons incessamment besoin pour le rapport général de 1850, et si, à la réception de cette lettre, ces documents ne sont pas déjà partis, nous vous supplions de les recueillir sans délai. Nous trouverons sans aucun doute dans ce compte rendu des faits de nature à nous édifier et à édifier les autres Conférences. Nous espérons que vous recevrez exactement maintenant par une maison de librairie qui s'en est chargée les bulletins mensuels du Conseil Général, vous y verrez que la Société continue à grandir et que Dieu la bénit. En 1850, 147 Conférences ont été agrégées, dans le premier trimestre de 1851, 37 l'ont été, et tous les jours il s'en présente de nouvelles. Que sera-ce, quand la Société aura sérieusement pénétré dans votre vaste hémisphère où elle ne compte encore que par d'imperceptibles unités ? Sachons être fidèles à la grâce, et une ère admirable pour notre œuvre s'ouvre devant nous. Ce qui nous réjouit aussi, c'est que nos Confrères s'appliquent à devenir meilleurs, plus chrétiens. Dans un nombre considérable de villes, des retraites sont prêchées pour les Conférences, et leurs membres en retirent une réelle édification ; nous ne saurions trop vous le recommander pour le Canada, où cette admirable institution si préconisée par notre saint patron germera toute seule. En même temps des retraites sont prêchées aux pauvres, aux apprentis aux ouvriers, et tout cela fait du bien, beaucoup de bien. La communion générale de notre Dame de dimanche a été plus nombreuse que jamais : il s'est fait en outre des communions générales d'apprentis très-édifiantes. Tout cela est beau, tout cela est consolant, et ne saurait être trop redit, pour nourrir le zèle et la charité *spirituelle*, mille fois plus importante que l'aumône matérielle. Nous pensons vous avoir dit précédemment que nous faisons faire une édition Anglaise du Manuel de la Société. Cette édition avance rapidement, et sera prête d'ici à quelques jours. Nous pensons qu'à l'exemple des Conférences de France, les Conférences Irlandaises de Québec désireront avoir un livre écrit dans leur langue, et qui contient dans

une édition fort compacte les documents les plus utiles pour connaître la Société, le règlement, l'office de S. Vincent de Paul, les Brefs du S. Père, les circulaires du Conseil Général et l'histoire de la Société. Ce volume coûtera 1f. 50c. très probablement : il sera un grand in 12. de plus de 400 pages fort serrées. Nous vous engageons très sérieusement à le répandre parmi nos Confrères Irlandais, parceque c'est le meilleur moyen de faire bien connaître l'esprit qui a présidé jusqu'à ce jour à la Société.

Agréez, Monsieur et cher Confrère, l'expression de notre affectueux dévouement en N. S. J. C.

AD. BAUDON,  
Président Général.

---

*Le Président du Conseil Général de Paris au Président du  
Conseil Supérieur du Canada.*

Paris, le 11 février, 1851.

Monsieur et cher Confrère,

Votre lettre du 21 Mai nous est parvenue avec les documents que vous nous annonciez, et nous nous empressons de vous en remercier. Bien que ces détails soient encore incomplets, puisque les Conférences de Montréal n'ont encore rien envoyé à votre Conseil, nous les avons lus avec un réel plaisir. La Société se développe parmi vous, l'esprit s'y forme et s'y affermit, et après l'apprentissage toujours nécessaire dans toutes les œuvres, l'époque de la pleine maturité arrive pour vous. Nous avons confiance que, dans peu, le Canada sera une des branches les plus florissantes de la Société : pour cela nous nous reposons, après la grâce de Dieu, sur votre zèle, sur votre activité à correspondre avec les Conférences, et sur l'action toute dévouée du Conseil du Canada. Sans doute entre les mains de Dieu nous ne sommes tous que des serviteurs inutiles ; mais quand la divine Providence veut bien se servir de nous, nous devons être trop heureux de nous consacrer à son œuvre.

Nous voyons avec plaisir qu'à Toronto, la Société se développe, mais pas trop vite. S'il y a eu quelques diffi-

cultés dans les Conférences Canadiennes, c'est que l'on a souvent agi trop précipitamment, et que l'on a appelé de suite trop de membres à soi, avant que l'esprit de l'œuvre ne fût bien connu, bien enraciné. A Toronto, on a été plus prudent, éclairé sans doute que l'on était par l'expérience, et nous supplions instamment qu'il en soit de même à l'avenir dans les Conférences qui pourront s'organiser. C'est le secret d'une solide et durable prospérité.

Nous ne comprenons pas comment vous êtes restés si longtemps sans recevoir le Bulletin. Il y avait déjà fort longtemps que nous le mettions chez un Libraire qui avait promis de le faire passer exactement. A l'avenir, pour éviter ces ennuis, nous vous ferons passer le Bulletin par la poste, non pas à un seul numéro comme vous le désiriez, mais tous les exemplaires. Nous désirons beaucoup que les relations entre les Conférences du Canada et le Conseil Général ne soit jamais interrompues, et cela nous semble un excellent moyen. Ce sera 3 ou 4 sous par numéro, de 36 à 48 sous par an, (nous ne savons pas au juste.) Aussi si vous voulez bien porter les abonnements de 6 francs à 8 francs par an pour chaque exemplaire, ce qui sera peu considérable pour chaque Conférence, le service sera parfaitement assuré.

Il y a plus d'un an nous vous avons adressé des exemplaires de la Vie de St. Vincent de Paul dans les caisses de M. Painchaud. Il ne paraît pas que vous les ayez reçus. Nous vous expédions suivant votre désir,  
125 exemplaires du Manuel Anglais soit, ... 187f. 50c.  
200 idem, de la Vie de St. Vincent de Paul ... 100f. 00c.

---

Total 287f. 50c.

Nous vous prévenons que nous avons des Manuels français pour les Conférences françaises, à 1 franc l'exemplaire. Quant aux vies de Saints, celle de St. Vincent de Paul est la seule qui ait encore paru, et le manque de ressources est un obstacle à de plus amples publications.

Pour le prix des abonnements au Bulletin, vous le réglerez au prorata de ce que vous aurez reçu.

L'année dernière a été bien féconde en Conférences, puisque 146 ont été agrégées. Celle qui court sera aussi bien partagée. Il y a un mouvement constant que Dieu soutient de lui-même. En France les plus petites localités auront

bientôt toutes leurs Conférences. Il en résultera certes un grand bien pour les pauvres et surtout pour les riches, auxquels l'exercice de la charité est si nécessaire.

Agréez, Monsieur et cher Confrère, l'expression de notre affectueux dévouement en N. S. J. C.

L. de BAUDICOUR,  
Secrétaire Général.

AD. BAUDON,  
Président Général.

---

*Société de St. Vincent de Paul.*

Québec, le 11 Octobre, 1851.

Monsieur le Président,

Messieurs du Conseil Particulier.

Le Comité de l'œuvre de Ste. Magdeleine a l'honneur de faire rapport :

Que cette Institution continue à offrir aux malheureuses personnes du sexe qui, ayant abandonné la voie du salut, désirent se reconnaître et effacer leurs péchés par le repentir, un refuge chrétien où les moyens efficaces de se former à la vertu leur sont offerts, et la règle sage et éclairée, établie par le digne Prêtre qui depuis la fondation de cet asile en a dirigé le spirituel, lui a donné l'air d'une ancienne communauté.

Sa Grâce l'Archevêque et Monseigneur le Coadjuteur daignent visiter et encourager les Dames qui se dévouent d'une manière si admirable à conduire et à former cette maison, et les Messieurs du Clergé y donnent leur appui.

L'avantage et le besoin de cette œuvre à Québec, où il arrive tant d'étrangers, deviennent plus évidents, et le nombre de sujets propres à y être admises augmente tous les jours. Beaucoup de malheureuses ont un grand désir d'abandonner leur vie honteuse et de pratiquer la vertu, mais, hélas ! les moyens pécuniaires de l'œuvre et l'exiguïté du local actuel, qui pourtant est plus considérable que la première bâtisse, ne permettent pas d'en admettre un plus grand nombre que celui qui y est à présent, et de pauvres infortunées se voient ainsi condamnées presque malgré elles à rester plongées dans le crime, car elles ne seraient pas

reçues dans des familles respectables ; et c'est pour le Comité, ainsi que pour toutes les personnes qui s'intéressent à l'asile de Ste. Magdeleine, un sujet de peine et de chagrin de savoir qu'il y a beaucoup d'êtres malheureux dont le salut est dans un danger si imminent, faute de pouvoir être secourus d'une manière efficace en les admettant dans ce refuge. Celles maintenant soumises à la règle de la maison sont au nombre de dix-huit, et elles témoignent le désir d'y rester. Le Comité remarque avec beaucoup de satisfaction que la première Pénitente, admise le lendemain du jour où cet établissement fut ouvert, 12 Janvier, 1850, est encore dans l'Institution, et qu'elle est un témoignage du bienfait de cette maison par la réforme qui s'est opérée dans ses mœurs et son caractère.

Le personnel de l'établissement se compose de la Directrice et de sept assistantes qui, outre la surveillance et l'Instruction des Pénitentes, confectionnent toutes sortes d'ouvrages à l'aiguille et autres et font aussi travailler les Pénitentes, et par ce moyen elles contribuent grandement au soutien de l'œuvre. Ces Dames ont de plus ouvert une école française et une école anglaise pour les petites filles de ce quartier, qui les fréquentent au nombre d'à peu près quatre-vingt dix. Deux assistantes de Madame Roi dirigent ces écoles, pour lesquelles le gouvernement fait une allocation de vingt louis par année, et quelques unes des enfans donnent aussi douze sous par mois.

Le Comité ne peut terminer ce Rapport sans dire que les Communautés Religieuses et les personnes charitables qui ont porté des secours à l'œuvre, ont par leur générosité mis Madame Roi en état de recevoir un plus grand nombre de Pénitentes que ses moyens ordinaires ne le lui eussent permis.

Le tout respectueusement soumis.

G. M. MUTR,

Président.

---

*Assemblée Générale de la Société de St. Vincent de Paul.*

Québec, 8 Décembre 1851.

C'est aujourd'hui pour la cinquième fois que pour obéir à son règlement la Société de St. Vincent de Paul en

Canada, s'assemble à pareil jour pour honorer la Sainte Vierge Marie dans son Immaculée Conception, et pour prier cette bonne mère, première patronne et protectrice de notre Société, de nous continuer son Intercession, et pour lui témoigner notre amour filial et notre désir de marcher sur les traces de son Divin Fils qu'elle aima tant.

Comme il y a eu peu à faire depuis notre dernière réunion, on ne donnera qu'à la prochaine assemblée le tableau statistique des opérations de la Société pour l'année courante.

Le Conseil provincial ayant pris en considération les absences répétées d'un grand nombre de membres dans les différentes Conférences, a cru devoir autoriser le Président à adresser une circulaire à toutes les Conférences, priant MM. les présidents de faire connaître au plutôt le nombre de membres qu'ils peuvent compter comme réellement actifs. Ces MM. ont répondu et ont produit des listes des différentes personnes qui désirent faire encore partie de la Société ; des lettres adressées par des membres de Conférence à leurs Présidents témoignent des sentiments vraiment charitables dont quelques uns de nos Confrères sont pénétrés. Nous voyons par ces retours que le nombre des enfants de St. Vincent de Paul a considérablement diminué, mais nous ne devons pas nous en effrayer : ce n'est pas le grand nombre qui fera bien fonctionner une Conférence ; au contraire, il suffit qu'elle soit composée de personnes bien intentionnées et possédant le véritable esprit de la Société. Pour l'avoir cet esprit, il ne suffit pas d'être catholique de nom, il faut être catholique pratique, il faut accomplir avec ferveur les préceptes de la religion, il faut avoir étudié avec soin les usages et les traditions de la Société. C'est pourquoi chaque membre devrait se faire un devoir de bien se pénétrer des écrits dans lesquels la Société a voulu se pendre elle-même ; d'abord du règlement et de son charmant préambule extrait en grande partie des ouvrages de St. Vincent de Paul, des articles du règlement qu'on ignore trop souvent, puis des circulaires des Présidents Généraux, des rapports généraux où les exemples viennent confirmer les préceptes et faire éviter des écueils qui furent souvent funestes à nos frères aînés. Nous ne devons pas oublier ces Bulletins si intéressants publiés tous les mois à Paris et que chacun de nous devrait lire avec plaisir.

Il a été reçu de la même ville quelques exemplaires de la vie de St. Vincent de Paul ainsi que des manuels anglais de la Société; d'autres en français sont attendus sous peu.

Cette vie de St. Vincent de Paul, écrite par un membre et publiée par la Société, a été généralement appréciée par nos Confrères. C'est en effet un ouvrage, comme le dit notre Président Général, qui paraît devoir être très utile, d'abord à nous mêmes, afin de nous familiariser de plus en plus avec la vie admirable de notre Saint Patron, de nous pénétrer de son esprit et de nous apprendre ce qu'il faisait pour les pauvres et comment il le faisait; en second lieu à nos pauvres, afin de leur apprendre à connaître les fruits de la charité chrétienne et à comprendre que c'est d'elle seule qu'ils peuvent et doivent attendre les soulagements dont ils ont besoin.

Le Conseil Général a transmis au Conseil Provincial une circulaire afin d'obtenir une souscription pour venir en aide à Monseigneur d'Aire, qui a commencé avec l'approbation du St. Siège l'érection d'un monument à la mémoire de notre Saint Patron, sur le lieu même de la naissance de St. Vincent de Paul. Ce monument consistera en une jolie Eglise et un hôpital destiné à recevoir les orphelins et les vieillards infirmes. Ces édifices remplaceront la bien modeste et bien vieille chapelle qu'on y voit aujourd'hui.

Dans un prochain rapport on fera connaître le montant que les Conférences du Canada et les Conseils ont souscrit pour cette belle œuvre.

Le Conseil Provincial a concouru dans le projet à lui soumis par le Conseil Général de faire une demande à la cour de Rome à l'effet d'obtenir, dans la personne de son Eminence le Cardinal Fornari, un zélé protecteur de la Société de Saint Vincent de Paul.

Nous donnerons dans un prochain rapport des détails sur les Conférences de Montréal, ainsi que sur celles de Toronto qui continuent à s'occuper activement des misères des pauvres et marchent dans l'esprit de notre Saint Patron.

Le Conseil et les Conférences Irlandaises de Québec sont maintenant occupés d'une organisation qui leur permettra de travailler efficacement aux œuvres de charité, ce qu'ils n'ont pu faire depuis quelque temps à cause des absences prolongées d'un très grand nombre de leurs membres actifs.

Le Comité du Vestiaire s'occupe activement à se procurer des hardes, du linge et des couvertures, et il espère en obtenir assez pour aider bon nombre de nos pauvres dans le cours de notre rigoureux hiver.

Nous nous hâtons d'exprimer notre reconnaissance à Monsieur le Curé de Notre Dame de Québec, qui pour nous encourager et nous témoigner sa confiance, veut bien placer entre les mains de la Société le montant de toutes les quêtes qui se feront pour les pauvres dans les Eglises de Notre Dame et de St. Jean Baptiste. Efforçons-nous de mériter ce témoignage de confiance, en redoublant d'efforts pour aider nos Coufrères dans l'infortune ; n'oublions pas d'invoquer souvent notre saint Patron ; aujourd'hui surtout demandons à notre bonne mère de nous continuer sa protection si puissante et si consolante, et nous devons espérer que Dieu ne nous abandonnera jamais. Nous ne pouvons terminer ces quelques lignes sans ajouter un fait qu'un vénérable membre du clergé a eu l'obligeance de faire connaître au Secrétaire du Conseil, et que nous copions textuellement pour l'édification de nos Contrères et pour la gloire de Dieu.

Charité d'un enfant de St. Vincent. Au commencement de l'hiver dernier, un des Contrères de la Société de St. Vincent m'aborda (c'est le prêtre qui parle), le visage rayonnant de cette douce joie que donne une bonne action. "Éh-bien ! lui dis-je, qu'y a-t'il de nouveau ?" "M., me dit-il, j'ai un vieux renard à la maison, je désirerais que vous le vissiez. Que voulez-vous dire ? C'est un ivrogne renforcé, je l'ai trouvé ce matin étendu dans la boue, encore à moitié ivre et estropié ; je l'ai emmené chez moi, et il me paraît dans de meilleures dispositions, puisqu'il m'a promis ce qu'il n'avait pas voulu promettre à son père, qu'il ne boirait plus." "Bien, je le verrai ; mais je pense qu'il sera mieux de le laisser tranquille pour aujourd'hui." J'y allai en effet le lendemain et je le trouvai avec sa femme et ses enfants dans une maison que notre bon samaritain leur avait procurée, et où il les nourrissait ; car le malheureux avait tout bu ; il avait été jusqu'à engager sa soie, le seul gagne-pain qui lui restât. Il me dit que c'était fini, qu'il voulait se rendre ; et il me promit de venir me trouver aussitôt qu'il pourrait marcher.

Cependant 15 jours se passent, et il ne paraît pas encore ; je commençais à m'inquiéter lorsque je vois arriver notre

Confrère.” “ Eh bien ! lui dis-je, et notre homme ! ” “ M., il est à votre confessional, j’ai voulu l’amener moi-même, je craignais qu’il ne se trompât de chemin.” “ Je ne tardai pas à m’y rendre. Le pauvre homme ne peut commencer sa confession avant d’avoir donné un libre cours aux sentiments d’une vive et juste reconnaissance. “ Mon Père, s’écria-t-il en sanglotant, quel homme que ce M. N. . . . comme il est bon ! J’étais dans le chemin, il m’a ramassé, j’étais à moitié nu, il ma donné des habits ; il m’a donné du pain, à moi à ma femme et à mes enfans. Non, jamais je ne l’oublierai, non, jamais je ne manquerai à la parole que je lui ai donnée.” En effet, il ne s’est pas encore démenti : notre Confrère, il est vrai, ne l’a pas laissé à lui même ; mettant le comble à sa charité, il l’a gardé tout l’hiver dans sa boutique, quoiqu’il ne pût guère faire autre chose que de ramasser les ripes et entretenir le feu, et il s’est chargé de nourrir et de loger la famille.

J. B. MARTEL,  
Secrétaire Conseil Provincial,  
S. S. V. P.

---

*Le Président du Conseil Général de Paris au Président du  
Conseil Supérieur du Canada.*

Paris, le 13 novembre, 1852.

Monsieur et cher Confrère,

Nous venons selon l’usage vous demander de nous envoyer le compte rendu des œuvres des Conférences du Canada durant l’année 1852. Nous comptons sur votre zèle et votre affection pour notre chère société pour nous faire parvenir ces compte-rendus en temps utile, c’est-à-dire de manière qu’ils puissent trouver leur place dans le rapport annuel pour la rédaction duquel tous les documents doivent être rassemblés au plus tard dans le courant de Mars. Trop souvent nous gémissons de ne pouvoir faire figurer dans ce rapport les Conférences éloignées. C’est qu’hélas ! la distance des lieux est considérable entre nous, et si nos cœurs et nos âmes sont unis et rapprochés d’intention, nos lettres ne traversent pas les mers avec la même rapidité que notre affection.

C'est pour cela, Monsieur et cher Confrère, que nous nous hâtons de vous demander ces précieux documents en vous suppliant de ne pas perdre un moment pour les recueillir et nous les faire parvenir. Il nous est si doux de pouvoir présenter à Dieu, comme en un faisceau, toutes les bonnes œuvres que sa providence a permis à nos confrères d'accomplir dans les divers pays où notre Société a été établie ! Cet usage entretient dans toutes les conférences et entre tous les confrères, cette sainte ardeur, cette bonne confraternité qui est un des meilleurs et des principaux caractères de notre œuvre ; de plus il nous attire les sympathies et le concours des personnes charitables qui, sans appartenir à la société, ne peuvent manquer d'être frappées de cet ensemble et de cette communauté de bonnes œuvres faites uniquement en vue de Dieu et pour l'amour du prochain.

Nous sollicitons donc de vous avec la plus vive instance, Monsieur et cher Confrère, des détails circonstanciés sur les œuvres dont s'occupent les Conférences du Canada et sur les moyens qu'elles ont employés ; sur les résultats qu'elles ont pu obtenir, comme sur ceux de leurs efforts qui n'ont pas été suivis de toute la réussite désirable. Veuillez mentionner avec soin tous les changements qui se sont opérés soit dans les lieux, jours et heures des réunions de vos conférences, soit dans leur sein, parmi les membres du bureau comme parmi les membres actifs ou honoraires. Nous vous adressons à cet effet un Bulletin statistique que nous vous prions de remplir exactement et de nous renvoyer.

Nous osons insister encore pour une prompte réponse, dont votre zèle pour les intérêts et les progrès de notre chère société ne nous permettent pas de douter et nous vous prions, Monsieur et cher Confrère, d'agréer l'expression de notre affectueux dévouement en N. S. J. C.

ANTONIN D'INDRE,  
Vice Prés. Général.

AD. BAUDON,  
Prés. Général.

Nous sommes informés que le Conseil Provincial d'Angleterre veut entreprendre la traduction en Anglais du *Bulletin Mensuel* de la Société. Avant de le faire il désirerait savoir combien d'exemplaires il pourrait espérer de réunir en Canada. Le prix d'abonnement serait de 6

francs. Nous vous prions d'adresser promptement votre réponse à M. George Blount, président du Conseil d'Angleterre, 6, Poland Street, Oxford Street, à Londres.

---

Québec, 1er Janvier 1852.

Monsieur le Président,

En soumettant le rapport annuel de la Conférence Notre Dame des Victoires, nous n'avons rien d'important à signaler, par rapport aux familles que la Conférence à secourues pendant l'année.

Nous n'avons point à regretter d'avoir eu aucun déficit dans notre caisse, l'état de nos fonds est assez prospère, comme il vous sera facile de le voir par le rapport ci-inclus.

La mort nous a enlevé 5 membres pendant l'année, dont 2 actifs et 3 honoraires.

Nous avons eu le plaisir de secourir trois Conférences et de leur accorder à chacune 50 chelings.

£ s. d.

Conférence S. Roch.....	2	10	0
“ S. Gabriel.....	2	10	0
“ Ste. Geneviève.....	2	10	0

Depuis que nous avons soumis une liste des membres de notre Conférence, nous avons admis un jeune membre honoraire et aussi trois aspirants.

Depuis la close des affaires, nous n'avons qu'à nous féliciter sur le zèle de nos membres et leur assiduité à assister aux Conférences.

Le Rosaire Vivant est établi parmi nous, mais malheureusement, d'après des circonstances imprévues, nous n'avons qu'une quinzaine en ce moment, nous en avons deux ; quelques membres se sont retirés, c'est ce qui a désorganisé l'autre quinzaine, mais nous espérons la réorganiser sous peu.

Nous soulagions, le premier Janvier 1851, sept familles, et nous en avons adopté quatre autres dans le courant de

l'hiver dernier : en Maidernier, nous leurs avons cessé tout secours ; nous avons adopté depuis le commencement de Décembre sept familles, composées de 13 membres.

Le tout humblement soumis.

F. X. METHOT,  
Président.

FRS. ANGERS,  
Secrétaire.

---

ST. PATRICK'S CHURCH, SACRISTY.

Quebec, 25th February, 1852. Ash Wednesday.

THE S. PATRICK'S COUNCIL,

The Council of St. Patrick have the honor to make the following Report, on the operations of the Conferences represented in their body during the year 1851.

From the month of January to the month of May the various Conferences generally held their hebdomadary meetings with punctuality, and were enabled to relieve the poor belonging to St. Patrick's Church to a considerable extent, as shewn by the statement herewith. It is, however, a source of much pain to this Council to have to acknowledge, that from the month of May until December, the operations of the Society were irregular and had nearly ceased. Yet, they hope that a knowledge of the causes which occasioned this partial absence of labour on the part of the Irish Conferences will remove in a measure the unfavorable impression produced by their inactivity, and that their candid avowal will secure confidence in their resolution, to act with renewed vigor and energy in the performance of all the duties imposed on them, as members of the Society of Charity of St. Vincent de Paul. Amongst the most prominent causes which produced the stagnation of good works just referred to, this Council would point to, 1st. The hasty and very indiscriminate manner in which the Conferences were originally formed,

by admitting into the Society all those persons who were willing to allow their names to be enrolled, no qualification being exacted. This mode naturally introduced men, who, though regular in their attendance at church, and perhaps performing the duties imposed on them by our Holy Religion, could not afford time to attend to those required of them as active members of the Society of St. Vincent Paul, or were unwilling to do so; and also, others who were not sufficiently imbued with the spirit of self abnegation to refrain from unnecessarily discussing questions at the meetings of the Society. Hence the falling off of many members, and the discouragement of others, and irregularity in the meetings of the Conferences.

Another cause was the want of manuals and monthly Bulletins in English, wherein they might acquire the spirit of St. Vincent de Paul, and become acquainted with the progress of the Society and the principal incidents of its movements.

A third cause was the return of the cholera in this city, which occasioned, to a certain extent, a stagnation of business, and produced want of labour, whereby a large proportion of the members of the Society could support themselves and their families, few of them being in sufficiently easy circumstances to live without regular and continued employment.

A further cause, was the long illness and the death of their Pastor, the Reverend P. MacMahon, the founder of their church, who formed their congregation and whom they venerated as their father, and whose presence in all the affairs relating to his Congregation, gave life to their intentions.

Under those circumstances, on the third Sunday in Advent, 14th December, a general meeting was called from the pulpit of St. Patrick's Church of all the members of the Society who were willing to subscribe a renewal of their engagement to conform to the Regulations and Rules; and after Vespers of the same day, the meeting was held in the Sacristy of St. Patrick's church, and the names of those members who were desirous of continuing in the Society in obedience to its spirit and rules, were appended to a declaration to that effect, and the Society was thus reorganized; with the hope of increased activity and of enlarging the sphere of its usefulness. Five of the

six Conferences represented in this Council were thus reconstructed, the members remaining in those Conferences to which they belonged ; to wit : The St. Patrick's, the St. Louis, the St. Stephen's, the St. Ann's, and the St. Bridget's.

This Council is happy to be enabled to say that since the 14th December, the Conferences have met with regularity and are steadily progressing in the objects of the Society, as well as increasing in numbers, several old members having reentered into its ranks, in addition to the new members that have been received.

The works of the Irish Conferences are generally : domiciliary visits to the poor ; succuring the blind and the infirm ; placing servants in situations, and orphans in the charge of the sisters of charity and other parties ; giving advice to and procuring employment for Immigrants and any other charitable acts that they can perform.

The whole nevertheless humbly submitted,

MOORE A. HIGGINS,  
Secretary.

G. M. MUIR,  
Chairman.

---

Québec, 7 Décembre, 1852.

*Au Président du Conseil Supérieur du Canada.*

Le Comité de l'œuvre du Bon Pasteur a l'honneur de faire rapport, que cette Institution est encore au même local qu'elle occupait lors du dernier rapport, les moyens à sa disposition n'étant pas suffisants pour lui permettre de faire l'achat du terrain nécessaire et d'entreprendre la construction d'un édifice assez grand pour offrir un refuge aux nombreuses personnes malheureuses, qui demandent un asile et que cette œuvre a à cœur de soulager.

Les Pénitentes maintenant au Bon Pasteur, sont en aussi grand nombre qu'il est possible d'en loger dans cette maison.

G. M. MUIR,  
Président.

---

*Le Secrétaire du Conseil Général de Paris au Président du  
Conseil Provincial du Canada.*

Paris, le 9 Janvier 1853.

Monsieur et Cher Confrère,

L'institution des Conseils Supérieurs est destinée à suppléer le Conseil Général dans toutes les circonstances qui réclament plus spécialement les soins d'une direction locale et la connaissance des langues particulières à chaque pays. Chargé de rédiger le rapport annuel qui tient nos confrères au courant des œuvres de la Société, le Conseil Général, soit directement, soit par l'intermédiaire des Conseils Supérieurs ou particuliers, s'est jusqu'à présent, adressé à chaque Conférence pour obtenir d'elle les renseignements nécessaires. Ne vous semble-t-il pas convenable maintenant, en présence des développements de la Société, que chaque Conseil Supérieur prépare pour sa circonscription, les éléments de ce rapport, et fournisse notamment des détails statistiques tout coordonnés ? Si vous le jugez ainsi, nous vous demanderons de faire le plus promptement possible, les démarches nécessaires à cet égard.

C'est un peu de peine que nous allons vous donner ; d'un autre côté, ce sera pour vous une occasion de correspondre avec les Conférences de votre pays. Vous aimerez peut-être aussi à vous rendre compte vous-même d'une manière plus complète des œuvres qu'elles accomplissent. Les limites du rapport général nous forcent à passer sous silence bien des détails qui peuvent avoir chez vous un intérêt tout spécial. Pour que le tableau des comptes des Conférences de votre pays y soit bien compris, vous êtes obligé de vous conformer à ses monnaies et à ses mesures ; mais, pour que ce travail puisse se fondre avec celui des autres Conseils, il sera nécessaire que vous fassiez sa conversion en monnaies et mesures françaises. Vous le ferez sans doute avec plus d'exactitude que nous, et la tâche ainsi divisée, se trouvera beaucoup mieux faite.

Pour éviter des frais de poste, nous ne vous envoyons pas les cadres imprimés à remplir que nous adressons aux Conférences de France : il sera plus simple que vous en fassiez faire en votre langue, comme nous, un certain nombre d'exemplaires qui pourront vous servir pour

plusieurs années. Si vous n'en aviez pas conservé le modèle, nous pourrions vous l'envoyer. D'ailleurs, rien ne vous sera si facile que de le rétablir vous-même, ayant en main les différents rapports généraux.

Si au mois de Mars toutes les Conférences n'avaient pas encore envoyé leurs notes, veuillez néanmoins, après avoir donné un dernier avertissement, ne pas tarder davantage à nous transmettre les renseignements que vous aurez recueillis, car on se plaint généralement du retard que nous sommes obligés de mettre chaque année, dans la publication du compte-rendu de l'année précédente. Au bout d'un certain temps en effet, beaucoup de faits deviennent moins intéressants, et beaucoup de chiffres moins exacts.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Confrère, l'expression de mon affectueux dévouement.

L. DEBAUDICOUR,  
*Secrétaire Général.*

---

*Rapport de la Société de St. Vincent de Paul en Canada,  
pour 1852-53.*

La divine providence a voulu dans sa miséricorde que l'hiver qui disparaît se soit montré moins sévère pour les pauvres, que ceux des années précédentes, et que des habitudes de tempérance et d'économie jointes à un gain assez élevé aient empêché grand nombre de familles, ordinairement secourues par la Société, de recourir à elle pour subvenir à leurs besoins. La construction des bâtiments et d'autres travaux dans cette localité ont procuré de l'ouvrage, avec d'assez bons gages, à tous ceux qui se trouvaient en état de travailler, de sorte que des malades seuls et des infirmes, en petit nombre, ont partagé les secours que la Société de St. Vincent de Paul a été assez heureuse de distribuer aux pauvres veuves laissées sans soutien avec leurs familles. Dans Québec les membres actifs des 17 Conférences Canadiennes et Irlandaises ont visité et secouru 406 familles comprenant un total de 1183 personnes, et ont versé dans leur sein près de £601 13 0 dus à leur charité et aux

aumônes généreuses des citoyens de cette cité, qui favorisent si cordialement les humbles efforts de nos confrères, pour alléger les souffrances de nos frères, moins heureux sous le rapport du temporel. La Société ne doit pas non plus oublier de témoigner sa reconnaissance spéciale à un homme qu'elle a déjà eu le bonheur de remercier, pour sa générosité. P. Poitras, écuyer, de la maison Wood, Petry, Poitras et Cie., a mis encore entre les mains de la Société, cette année, une quantité considérable de bois de chauffage pour nos pauvres, qui en ont un si grand besoin dans la saison rigoureuse.

Les Conférences, malgré qu'elles aient eu moins de familles à visiter, ont néanmoins continué à s'assembler régulièrement toutes les semaines ; et chaque visite a dû se faire par deux membres à la fois ; plusieurs Conférences se sont occupées à préparer des enfants à la première communion, et par l'entremise de deux membres, on a eu le bonheur de voir deux personnes mariées et séparées depuis plusieurs années revenir à leurs devoirs et vivre ensemble en bons chrétiens.

Les Dames de l'Hôtel-Dieu, ayant complaisamment permis l'usage de leur chapelle pour la Société, le Conseil invite les membres à continuer la pieuse coutume des communions générales qui devront se faire quatre fois l'année ; communions propres à ranimer notre zèle et à nous obtenir de Dieu la grâce qu'il bénisse les œuvres que sa bonté nous permet de faire.

La Conférence de Toronto qui compte maintenant 35 membres actifs et 3 honoraires sous les auspices et la protection de Sa Grandeur l'Evêque de Toronto, a pu, avec les £129 15s 1d qu'elle a dépensés, fournir des secours à un bon nombre de familles. La balance en caisse ; lors de la dernière date, était de £21 3s 4½d. Là encore Dieu se plaît à bénir les travaux de nos Confrères, et leurs bonnes œuvres sont abondantes.

Nous ne pouvons donner de statistiques sur les Conférences de Montréal ; les nombreuses occupations de M. le Président du Conseil de cette Cité ne lui ayant pas permis de nous les procurer. En attendant nous avons le plaisir d'apprendre qu'une réorganisation a eu lieu, et que les Conférences fonctionnent bien : nous espérons avoir des détails plus complets à une prochaine assemblée.

A l'étranger les derniers bulletins nous font connaître

que le nombre des Conférences va s'agrandissant tous les jours ; la Société n'oubliant nulle part de demander le concours du clergé, qui partout se montre dévoué à l'accroissement et au progrès des œuvres de ceux qui éprouvent sur la terre leur plus grandes consolations dans le service des pauvres, et qui s'enrichissent devant le Seigneur du centuple de ce qu'ils offrent à ses membres vivants.

J. B. MARTEL.

---

*Le Vice-Président du Conseil Général de Paris au Président  
du Conseil Supérieur du Canada, à Québec.*

Paris, le 1er Décembre 1853.

Monsieur et Cher Confrère,

Nous venons, suivant l'usage, vous prier instamment de demander à toutes les Conférences de votre circonscription les résultats de leurs travaux charitables durant l'année 1853, ainsi que le chiffre de leurs recettes et de leurs dépenses.

Aussitôt que vous aurez recueilli ces renseignements, veuillez les co-ordonner en un tableau qui nous est indispensable pour la rédaction du rapport général annuel et nous l'envoyer au plus tôt.

Nous comptons sur votre zèle et votre célérité pour nous transmettre ces documents précieux dès que cela sera possible. Vous savez que, s'ils ne nous parvenaient qu'après le 1er Mai 1854, notre travail sur l'ensemble des œuvres de la Société contiendrait une lacune des plus regrettables.

Agréez, Monsieur et cher Confrère, l'expression de notre affectueux dévouement en N. S. J. C.

L. FRION,

*Vice Secrétaire-Général.*

ANTONIN D'INDRE,

*Vice Président-Général.*

---

*Le Président du Conseil Général de Paris au Président du  
Conseil du Canada.*

Paris, 23 Décembre 1853

Monsieur et cher Confrère,

Le Conseil général a été heureux d'apprendre la formation d'une deuxième Conférence à Toronto, et il s'est empressé de prononcer son agrégation dans sa séance du 19 décembre. Nous vous adressons sous ce pli, pour nos nouveaux confrères, une lettre et une feuille d'agrégation que nous vous prions de vouloir bien leur transmettre.

Nous mettons immédiatement à profit les indications que vous nous donnez sur la voie la plus courte et la plus sûre pour communiquer avec vous, en vous adressant par la malle anglaise les livres et les Bulletins qui ont été égarés.

Nous nous réjouissons comme vous à la pensée que nos relations seront ainsi plus suivies et plus fréquentes ; car la joie que nous éprouvons à voir notre chère Société pousser de nouveaux rejetons au-delà de l'Océan, est toujours mêlée du regret de n'avoir avec nos confrères que des rapports éloignés et fort rares. C'est beaucoup assurément d'être unis dans une même pensée de foi et de charité ; mais cette union deviendrait de l'isolement, si elle était privée des communications qui la vivifient et l'entre-tiennent.

Vous ne devez pas regretter de voir le nombre de vos membres actifs réduit, si ceux qui vous restent sont vraiment dans l'esprit de St. Vincent de Paul ; c'est par le cœur surtout que nous faisons la charité, et si notre cœur est partagé, s'il est plus au monde qu'à nos œuvres, nous la ferons mal, et autant vaut pour les pauvres et pour nous-mêmes ne la point faire.

Nous espérons que vous parviendrez à obtenir enfin quelques détails sur les Conférences de Montréal, nous leur appliquons l'adage français : pas de nouvelles, bonnes nouvelles ; et nous comptons que Dieu aura béni leurs efforts aussi bien que ceux de leurs sœurs du Canada. Nous nous engageons toutefois à leur écrire encore, et à leur dire combien nous serions heureux d'apprendre par elles-mêmes le bien qu'elles font, les progrès de leurs œuvres et les grâces accordées à leur zèle.

Le Conseil Général, en agrégeant la nouvelle Conférence de Toronto, a décidé en même temps l'institution d'un Conseil particulier ; nous vous en donnons également avis, pour que vous aidiez nos confrères de vos conseils et de votre expérience dans cette circonstance.

Veillez agréer et transmettre à tous nos confrères, l'assurance de notre plus affectueux dévouement en  
N. S. J. C.

L. FRION,  
*Vice Secrétaire Général.*

AD. BAUDON,  
*Président Général.*

P. S.—Nous avons retardé de quelques jours le départ de la présente lettre pour pouvoir vous dire par où est partie la Caisse que vous attendez. Elle a été dirigée sur Liverpool, et nous faisons des réclamations, à tout événement, à la maison de cette ville.

Nous vous rappelons que le Conseil Supérieur de Londres a publié une traduction du Bulletin en Anglais, nous vous engageons fortement à la propager parmi les Conférences Irlandaises : le prix est d'environ 3s. 6d. Vous pouvez vous adresser pour le recevoir à M. George Blount, 52, Upper Seymour Street, Portman Square à Londres, président de ce Conseil.

---

*Le Vice Secrétaire du Conseil Provincial du Canada à M.  
Ad. Baudon, Président du Conseil Général de Paris.*

Québec, 24 Mars 1854.

Monsieur le Président,

Nous accusons très respectueusement la réception de vos lettres du 1er et 23e décembre dernier. Nous vous remercions bien sincèrement pour nous et nos confrères des sentiments affectueux que vous portez à notre égard. Nous nous ferons un devoir de vous transmettre en temps opportun les résultats des travaux charitables de nos sœurs du Canada durant l'année 1853, ainsi que du chiffre des recettes et dépenses des Conférences de notre circonscription. Nous sommes heureux d'apprendre qu'il a plu au Conseil général d'agréger la deuxième Conférence

réemment formée à Toronto. Nous accusons pour nos nouveaux Confrères avec reconnaissance et gratitude leur lettre d'agrégation au Conseil Général qu'il vous a plu de nous adresser. Nous nous réjouissons de voir, qu'il a en outre plu au Conseil d'instituer un Conseil particulier à Toronto. Nous avons reçu en novembre dernier, en bon ordre, les effets que vous nous avez envoyés en Juin, mais nous n'avons pas encore reçu votre second envoi.

Nous vous adressons sous ce pli, une copie du Procès-Verbal d'une nouvelle Conférence formée le huit décembre dernier à St. Sauveur de cette ville. Nous nous empressons de solliciter en faveur de nos nouveaux confrères une lettre d'agrégation avec les privilèges ordinaires. Nous avons lieu de croire que cette nouvelle Conférence fera beaucoup de bien dans cette localité qui est encore à son berceau. Vous verrez par les procédés, que les RR. PP. Oblats prennent un intérêt particulier à ce que la Société de St. Vincent de Paul y soit établie et que ses bienfaits soient répandus sur les ouailles dont ils sont chargés. Nous n'avons pas jugé à propos de nommer encore un Président à cette Conférence, afin de nous assurer de sa qualification, mais il lui en sera donné un, lors de son agrégation.

Monsieur le Président, nous avons le plaisir de vous dire, que nous avons eu la retraite que nous vous avions annoncée. Pas moins de cinq cents membres en ont suivi les exercices ; sa durée a été de huit jours, et a été terminée par la Communion Générale, qui a eu lieu à la messe de minuit, permise en notre faveur par notre vénérable Archevêque. Elle nous a été prêchée par le Supérieur des RR. PP. Jésuites. Plusieurs de nos concitoyens nous ont édifiés par leur présence et par leur piété dans cette Sainte Retraite.

Monsieur le Président, nous vous adressons une feuille publique, dans laquelle vous verrez l'annonce d'un concert promenade, récemment donné à Montréal au profit des Conférences de cette ville : cette annonce vous mettra assez au fait des circonstances ; mais nous croyons devoir vous préciser le point sur lequel nous désirons avoir votre décision relativement à ce concert. On a permis aux Dames de servir les tables de rafraichissements ; néanmoins il était donné au nom de la Société de St. Vincent de Paul de cette ville. A-t-on en cela été contre le but, l'esprit et l'intention de

notre société, en y faisant intervenir le sexe ? Nous devons vous dire que la chose a été faite sans notre participation, et même sans nous en avoir donné avis au préalable : un confrère a reçu une lettre d'un membre des Conférences de Montréal, dans laquelle il lui dit que le clergé de cette ville avait approuvé le concert et qu'il devait y assister ; cependant, aucun de ses membres ne l'a fait, nous dit-on. Nous attendons sur cette affaire la décision de votre Conseil, aux fins de la leur communiquer, si besoin est.

Agréés et veuillez faire agréer à tous nos confrères l'assurance de notre considération distinguée et profond dévouement en N. S. J. C.

G. TALBOT,  
*Vice-Secrétaire.*

P. S. Veuillez donc, M. le Président, envoyer, à notre compte, les publications nouvelles qui contiennent les œuvres de notre Société. Nous vous serons obligés aussi pour un blanc de vos tableaux statistiques.

Conformément à votre avis, nous avons écrit, en Décembre dernier, à M. Blount, pour lui demander des Bulletins en Anglais, ainsi que des exemplaires des autres publications faites au nom de la Société de St. Vincent de Paul en Angleterre, et nous lui avons transmis, avec notre lettre, une somme de cinq livres sterling. Cette demande est demeurée sans réponse, et nous vous prions, M. le Président, de vouloir communiquer ce fait à M. Blount, qui peut n'avoir pas reçu notre envoi. Nous lui écrivons de nouveau par cette malle.

---

*L'Ancien Président du Conseil Général de Paris au Président du Conseil Supérieur du Canada à Québec.*

17 Mai, 1854.

Monsieur et cher Confrère,

Nous nous réjouissons d'avoir à vous informer que le Conseil Général a dans sa séance du 15 courant, prononcé l'agrégation de la Conférence de St. Sauveur, à Québec. Le procès-verbal que vous nous avez transmis à l'appui de

la demande de nos nouveaux Confrères nous témoigne de l'esprit qui les anime, et nous sommes heureux d'y voir joindre dès l'abord à la visite des pauvres le patronage des enfants. Il serait superflu d'insister ici sur le mutuel appui que ces deux œuvres se prêtent, sur les avantages que la pratique en assure tant à ceux qui en sont l'objet, qu'à ceux qui s'y dévouent. Les renseignements que vous avez bien voulu joindre au procès-verbal de la première séance, nous donne à penser que la nouvelle colonie de notre chère Société réalisera le bien auquel elle vous paraît appelée, et nous aimons à espérer que vos conseils et les exemples de ses sœurs aînées la maintiendront, à l'abri du règlement général, dans la voie vraiment chrétienne et charitable qui seule convient aux enfants de St. Vincent de Paul. Le bienveillant intérêt que les R.R. P.P. Oblats portent au progrès de notre chère Société, et aux efforts de chaque Conférence pour ménager aux pauvres, avec l'assistance matérielle, les secours moraux et religieux dont ils ont si souvent besoin, nous est un gage précieux de la pensée qui préside à l'action charitable de nos Confrères, et nous nous plaisons à voir d'avance la nouvelle Conférence répondre, par l'exercice des œuvres de charité qui se recommandent spécialement à elle, et par l'édification qu'elle répandra autour d'elle, à l'accueil paternel que le clergé daigne lui faire. Puisse le Président que vous jugerez à propos de lui donner, en lui faisant passer sa lettre d'agrégation, la diriger toujours dans le chemin de la charité vraiment chrétienne !

Il nous reste à vous remercier, Monsieur et cher Confrère, des détails consolants que vous nous adressez sur la retraite qui vient de se terminer. Nous serons heureux de leur faire trouver au Bulletin la place qui leur est due pour l'édification de la Société tout entière.

Nous accueillons avec bonheur l'espérance que vous donnez d'un compte rendu détaillé des bonnes œuvres auxquelles il est donné aux Conférences du Canada de concourir, et il nous est doux d'apprendre que notre premier envoi vous soit arrivé à bon port : nous aimons à penser que vous recevrez de même le second.

Quant à l'affaire spéciale qui semble vous préoccuper, nous ne pouvons que lever vos doutes à ce sujet et vous rassurer contre des craintes qui ne sauraient en aucune façon motiver la communication que vous avez bien voulu

me faire. Si le règlement s'oppose à l'admission des Dames dans les Conférences, si la pratique des œuvres ordinaires de la charité est réservée aux hommes, rien ne s'oppose au concours que des dames charitables consentent à prêter à une Conférence pour la mettre à même de soulager un plus grand nombre de misères. Si nous avons dans cette promenade concert quelque chose à reprendre, ce serait plutôt la publicité donnée par la voie de la presse à cette annonce que la présence au buffet de dames réunissant d'ailleurs toutes les conditions de mise, de réputation et de manière que suppose la pratique des œuvres de charité chrétienne. En présence de l'approbation ecclésiastique, nous ne saurions d'ailleurs blâmer nos Confrères de Montréal, et nous ne voyons, dans ces circonstances, rien de contraire à l'esprit, ni à la lettre du règlement.

Recevez, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de notre affectueux dévouement. Vu le Président absent.

E. CANCHE, BAILLY,  
Vice-Secrétaire Général. Ancien Président Général.

---

Quant à l'annonce, nous ne la blâmons que comme elle serait blâmée ici : chaque pays a ses habitudes dont il faut tenir compte. En Angleterre et chez vous, tout s'annonce, et pour la question relative aux Dames, si le clergé improuvait, comme son absence pourrait le faire craindre, il faudrait tenir compte à l'avenir de cette improbation et laisser là cette pratique.

Ces deux mots sont ajoutés à la lettre pour la compléter et rendre plus exactement l'avis du Conseil qui n'avait pas été tout à fait saisi par M. le Secrétaire.

B.

---

*Le Président du Conseil Général de Paris au Président du  
Conseil Supérieur du Canada à Québec.*

Paris, le 13 Mars, 1855.

Monsieur et cher Confrère,

Nous avons reçu ces jours derniers votre lettre du 9 Janvier et le paquet de documents qu'elle contenait, nous

vous en sommes très-reconnaissants ; mais nous osons vous supplier pour l'année 1854, de nous adresser les détails statistiques sans délai, parce qu'il y a dans ces retards de notables inconvénients. Il importe que l'unité de la Société se révèle bien réellement à tous les pays par la connaissance des résultats obtenus dans les diverses branches.

Nous avons vu à Rome Monseigneur l'Evêque de Montréal, dont l'affabilité et la bienveillance sont si grandes. Nous y avons trouvé aussi un excellent membre des Conférences de Montréal qui a assisté à l'assemblée générale du Saint Père, et aux réunions des Conférences des étrangers. Nous avons causé à fond de l'état de ces Conférences. Il paraît que les membres n'ont pas suffisamment de zèle, et notre Confrère nous a dit être très-étonné de ce que les Confrères de Rome se disputaient les visites à faire, tandis qu'à Montréal c'était à qui en ferait le moins. Nous avons représenté aussi à Monseigneur qu'il était fort regrettable que les Conférences ne donnassent pas plus souvent de leurs nouvelles ; il a promis de les stimuler sur ce point, et nous attendons son retour pour lui remettre une lettre pour nos Confrères.

Nous avons reçu les 200f. que vous nous annonciez par M. Hardy, et nous allons vous faire un envoi de petites Lectures et Bulletins, en profitant pour cela, s'il est possible, du passage de Monseigneur de Montréal.

Nous voyons que votre ville a beaucoup souffert du choléra. Comme le Conseil Général a reçu quelques petites sommes pour les Conférences des villes frappées par le fléau, nous vous prions d'accepter 300f. qui se régleront par notre compte.

Un de vos comptes-rendus nous rappelle la fondation d'une 2ème Conférence à Toronto. Nous sommes très heureux de voir ainsi se répandre nos Conférences dans le pays ; mais pourquoi le bon Dieu ne les multiplie-t-il pas davantage ? C'est une prière bien ardente que nous lui adressons, tout en nous soumettant à sa sainte volonté.

Agréez, Monsieur et cher Confrère, l'expression de notre affectueux dévouement en N. S.

ANTONIN D'INDRE,  
Vice Président-Général.

AD. BAUDON,  
Président-Général.

---

*Le Président du Conseil Général de Paris au Président du  
Conseil Supérieur du Canada.*

Paris, 21 Avril 1855.

Monsieur et Cher Confrère,

Nous vous prions de nouveau avec instance de nous envoyer au plus tôt le tableau statistique des œuvres des Conférences du Canada durant l'année 1854, sans oublier Toronto et Montréal. Notre rapporteur général soupire après ce document qui est toujours d'un grand intérêt pour l'édification commune et dont le rapport général se trouve trop souvent privé. Nous faisons donc en cette circonstance un appel spécial à votre fraternelle activité.

Nous serions bien heureux que vous eussiez la pensée de venir à Paris durant l'exposition universelle, ce serait une joie pour nous que vous pussiez prendre part à la réunion internationale des représentants des œuvres de charité dans le monde, qui s'ouvrira le 20 Juillet pour durer une semaine environ. Nous sommes chargés de vous y inviter : nous attacherions d'autant plus de prix à votre présence que le Conseil Général compte profiter de cette circonstance pour réunir dans des séances spéciales de 3 ou 4 jours qui commenceront le 14 Juillet, les principaux membres de la Société de St. Vincent de Paul, notamment les présidents des Conseils Supérieurs et Centraux, pour s'entretenir en commun et en famille, de tous les divers points intéressant notre chère Société. Quel avantage si vous vouliez bien venir y représenter les Conférences du Canada ! Vous nous obligerez en répondant un mot à ce sujet.

Agrérez, Monsieur et cher Confrère, l'expression de notre affectueux dévouement en N. S. J. C.

ANTONIN D'INDRE,  
Vice Président-Général.

AD. BAUDON,  
Président Général.

---

*Rapport pour le Dimanche du Bon Pasteur.*

Québec, 22 Avril 1855.

Le Conseil Supérieur de la Société de St. Vincent de Paul en Canada, après avoir donné connaissance aux

membres de toutes les Conférences réunies, des différents rapports et tableaux statistiques des Conseils particuliers sur les œuvres de la Société pendant le rude hiver qui vient de terminer, doit remercier bien sincèrement le Bon Pasteur dont nous célébrons la fête, d'avoir conduit ses brebis avec tant de bonté et de sollicitude et d'avoir permis aux enfants de St. Vincent de continuer l'œuvre de Dieu lui-même. En effet, Dieu, en nous commandant d'aimer les pauvres et de les assister, nous a prescrit par là de faire ce qu'il faisait lui-même pendant sa vie mortelle. Les pauvres sont nos maîtres, puisqu'ils sont les amis de Dieu ; c'est donc à nous de les forcer à devenir nos protecteurs en leur faisant du bien, afin que leur Tout-Puissant ami, maître des récompenses éternelles, écoute leurs prières pour nous et nous ouvre le ciel.

Mais pour que notre chère Société persévère avec succès dans son œuvre envers les pauvres, le Conseil croit devoir insister de nouveau sur la recommandation de l'observance des règles de la Société, humilité, abnégation de soi-même, cordialité les uns envers les autres, exactitude dans l'assistance aux séances hebdomadaires et dans la visite de nos pauvres.

Suivant l'exemple de notre divin modèle qui fut doux et humble de cœur, nos relations avec les pauvres devront toujours être marquées au coin de cette douceur et de cette mansuétude que possédait à un si haut degré notre illustre patron, St. Vincent de Paul, et qui par ce moyen savait si bien gagner les âmes à Dieu. Nous n'aurons donc jamais de contestation avec les familles que nous visitons, nous ne leur parlerons jamais avec plus d'autorité que nous n'en devons avoir, et dans les Conseils que nous leur donnerons et dans tous nos rapports avec elles, nous nous rappellerons toujours que nous sommes laïcs, et que nous ne devons pas aller au delà des bornes que nous dicte la prudence chrétienne. Dans nos Conférences, nous ne tiendrons pas non plus à notre opinion, nous ne dirons rien d'offensant pour nos Confrères. Il arrivera quelquefois qu'une demande que nous ferons pour un de nos pauvres ne sera pas accordée ; nous pourrions même ne pas comprendre pourquoi elle est refusée ; nous en serons néanmoins contents et satisfaits, contents d'avoir fait notre devoir, satisfaits de la décision prise comme plus avantageuse à la gloire de Dieu. Bannissons sévèrement toutes

discussions quelconques de nos Conférences : que la politique surtout ne s'y introduise jamais, elle renverserait jusqu'aux fondements l'harmonie entre les membres et la Société elle-même.

Nous croyons devoir recommander aussi, comme le Président Général de la Société l'a fait dans l'assemblée tenue à Paris, le 26 Février de cette année, la cordialité des membres les uns envers les autres, mais surtout envers les membres nouveaux desquels trop souvent l'on ne fait pas assez de cas lorsqu'ils arrivent pour la première fois, et qui se retirent bientôt découragés, et privent la Société de membres qui auraient pu lui devenir très précieux. Encourageons-les par des marques d'égards et de prévenances, guidons leurs premiers pas chez les pauvres ; faisons leur connaître tous nos règlements en leur en procurant un abrégé le jour de leur admission, et que toute notre conduite les engage à ne pas manquer d'assister à nos réunions. Nous avons un double motif d'être exacts à nous trouver à notre poste, d'abord parceque nous ne pouvons porter à nos pauvres les secours ordinaires si nous n'allons les chercher nous-mêmes ; ensuite parceque nous nous privons par notre absence des nombreuses indulgences qui nous sont accordées. Non seulement nous devons assister aux séances, mais nous devons faire nos efforts pour nous y trouver à l'heure fixée pour le commencement ; s'il arrivait à quelqu'un de ne venir qu'après la prière faite, le Conseil croit devoir lui suggérer l'avis de M. le Président Général, en rapportant un pieux usage introduit dans les Conférences Italiennes. "Lorsqu'un  
" membre arrive à la séance après le commencement, après  
" la prière faite en commun, il s'agenouille seul et récite  
" individuellement la prière du manuel pour bien marquer  
" qu'en venant à la Conférence, il vient faire un acte  
" religieux, et qu'il n'y arrive pas seulement pour prendre  
" des bons et donner une pièce de monnaie. J'ai cru  
" devoir vous signaler cet usage ; car il m'a paru en tout  
" point digne d'être suivi."

Nous n'oublions pas non plus la prudence du règlement qui recommande que la visite des pauvres soit faite par deux membres à la fois ; il serait mal aussi d'envoyer porter les bons aux pauvres ou de les faire venir les chercher, car on s'écarterait du but de la Société, qui est de sccourir le pauvre à domicile, de le visiter chez lui et de

lui donner les conseils et les consolations que sa situation réclame.

C'est par la pratique exacte de nos réglemens, c'est par l'union de prière, c'est par la sainte communion fréquente, que nous réussirons à conserver la protection si grande de notre bonne mère Marie, que l'Eglise vient de déclarer Immaculée, et dont nous aurons à faire la fête prochainement. Réunissons-nous aux pieds de ses autels, et prions la instamment de faire fructifier nos œuvres. Que son intercession et celle de notre glorieux patron ne nous fassent jamais défaut. Par la joie qu'ont ressenti à Rome ce concours immense d'Evêques, parmi lesquels le Canada avait un si digne représentant, à cause de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, nous prions Marie d'être toujours notre tendre Mère et notre sauvegarde dans tous nos dangers, que toujours elle soit notre puissante avocate auprès de son divin fils, que les effets de sa protection se fassent sentir sur toutes nos Conférences en général et sur chacun des membres en particulier. Nous ne serons pas ingrats jusqu'au point de cesser nos prières pour notre Vénéral Archevêque, qui doit avoir tant de droits à notre reconnaissance.

Le Conseil manquerait grandement à son devoir s'il ne témoignait sa gratitude à Monseigneur l'Evêque de Toronto, qui s'est porté avec tant de complaisance à la demande qu'on lui a faite de vouloir bien célébrer ce matin la messe pour la Société, et qui, non content de nous avoir adressé la parole de vérité, veut bien encore nous honorer de sa présence à notre réunion de ce soir.

AUG. GAUTHIER, jr.  
Président.

---

*Rapport à être soumis à l'Assemblée Générale des Conférences de Québec.*

Fête de la Purification,  
Québec, 2 Février, 1855.

Le Conseil Particulier des Conférences françaises de cette ville a l'honneur de faire rapport :—

Que, conformément à la décision du Conseil Supérieur,

sous la date du 27 Janvier, des collectes ont été faites à domicile, dans la cité de Québec, par les membres des différentes Conférences désignées, et des informations prises sur la réalité ainsi que sur l'étendue de la détresse des classes ouvrières auxquelles ces collectes sont destinées à venir en aide. Les faits recueillis à cet égard attestent qu'en effet une misère profonde existe à Québec, et que les proportions en sont telles, que les secours déjà fournis par notre Société, dans la vue d'en alléger le poids, à même les fonds minimes d'icelle et l'aide des collectes faites au début de l'hiver, dans nos églises de cette ville, ont été vite épuisés, parce que l'un et l'autre étaient nécessairement insuffisants.

Les quêtes à domicile qui ont été résolues sous ces circonstances n'ont pas été infructueuses : le produit s'en est élevé jusqu'à ce jour dans les divers quartiers de la ville à des chiffres qui, comme on le verra ci-après, honorent la générosité des contributeurs, particulièrement dans une circonstance où des souscriptions les sollicitaient vers un autre but.

---

*Rapport Annuel du Conseil Particulier de Québec.*

Fête du patronage de St. Joseph,  
Québec, 22 Avril 1855.

Le Conseil particulier des Conférences françaises de cette ville a l'honneur de faire rapport :

Que, dans le cours de l'année finie le 31 décembre dernier, le Conseil a eu le plaisir de constater que les membres de notre Société ne se sont pas ralentis dans les œuvres et travaux auxquels ils se sont volontairement soumis en devenant les enfants d'un Vincent de Paul. Ils comprennent la mission que leur a confiée la divine Providence, et savent qu'ils secourent dans la personne du pauvre, Jésus-Christ même.

Le Conseil a le bonheur de voir que, durant l'année, la nouvelle Conférence St. Sauveur a été agréée au Conseil Général à Paris, avec les privilèges accoutumés ; et que la Société compte en conséquence 13 conférences françaises au sein de notre ville.

Dans le cours de l'année finie le 31 dernier, les recettes du Conseil se sont élevées à la somme de. £598 10s 4d, et ses dépenses à celle de..... 426 5s 0d, laissant en caisse..... 172 5s 4d.

Les recettes des Conférences s'élèvent à la jolie somme de..... £645 16s 11d, et ses dépenses à celle de..... 616 19s 1d, laissant en caisse..... 28 17s 10d.

Le total des recettes du Conseil et des Conférences, forment une somme de..... £1244 7s 3d, et les dépenses un total de... 1043 4s 1d, une balance en Caisse de..... 201 3s 2d.

Le produit des loteries, raffles et ventes d'effets, s'est élevé à la somme de £39 6s 10d, et est compris dans les recettes des Conférences.

Avec ces moyens et divers dons d'effets, tels que vêtements et provisions, des secours ont été fournis à 226 familles, composées de 849 personnes, dont 493 adultes, parmi lesquels se trouvent un grand nombre de veuves et 356 enfants.

28 enfants ont été patronnés aux écoles, 65 pauvres jeunes gens ont été instruits; 28 malades ont été visités et assistés, et plusieurs sont morts, au milieu des consolations religieuses qui leur ont été procurées par leurs visiteurs.

14 enfants ont été instruits pour la première communion; un grand nombre d'ouvriers dans la misère ont été pourvus, en sus des aliments, d'autres choses nécessaires à la vie; aussi un grand nombre de pauvres ont été vêtus et leurs loyers payés dans des cas urgents: en un mot, les misères secourues durant l'année étaient pour la plupart des plus déchirantes.

Il convient de dire que le nombre de livres de pain fourni à nos pauvres est de 19,344 lbs., formant une somme de £249 15s 11d; le coût du bois s'est élevé à £201 19s 3¼.

Il nous semble qu'il n'est pas hors de propos de citer les particularités et traits suivants:

La Conférence St. Gabriel a procuré l'instruction à 16 jeunes gens et à 40 pauvres résidants dans ses limites.

La Conférence Ste. Gèneviève a patroné 17 enfants aux écoles, et assisté 15 malades et 3 mourants.

La Conférence Saint Sauveur agrégée dans l'année, a patroné 9 enfants aux écoles et 9 adultes.

La Conférence St. Louis de Gonzague a donné des secours à 32 pauvres veuves et vieillards, malades et sans parents capables de les secourir : 8 de ses pauvres sont morts avec des sentiments vraiment chrétiens, et la Conférence assisté 25 autres malades.

Un membre de la Conférence St. Valier a fait instruire un protestant marié à une catholique, qui est entré au sein du catholicisme.

M. Cloutier, secrétaire de la Conférence St. Joseph, s'est retiré aux fins d'entrer dans l'état ecclésiastique.

Un membre de la Conférence Notre Dame, par ses secours portés à temps et ses sollicitations, a arraché à la misère et au désespoir un étranger se disant des Pays Bas, qui voulait terminer son existence par un horrible suicide. Ce confrère a eu le plaisir de voir ce malheureux rappelé à des sentiments plus chrétiens, après s'être repenti de sa faute, s'embarquer plein de reconnaissance, avec les moyens que lui avait fournis notre généreux confrère, pour regagner sa patrie.

Enfin les autres Conférences ont procuré des secours non moins charitables, mais seulement dans des proportions moindres.

Les Conférences donnent en outre des secours à l'Asile du Bon Pasteur, duquel il est fait rapport.

C'est avec plaisir que nous disons que le Rosaire-vivant est établi dans un certain nombre de Conférences, et l'expérience a déjà démontré qu'il y produit généralement les résultats les plus consolants, ainsi nous ne saurions trop en recommander la pratique dans toutes les Conférences.

Nous avons la satisfaction de citer, que le nombre de membres admis dans l'année s'élève à 124.

Nos Conférences comptent actuellement 757 membres, dont 565 actifs, 155 honoraires et 37 aspirants, et en outre, 11 bienfaiteurs.

Nous avons, d'un autre côté, la douleur d'enregistrer le décès de 13 confrères, qui sont :

Monsieur J. Bte. Trudelle, . . . . .Conférence Notre-Dame.  
" Jos. Dumontier, . . . . . do do  
" Ed. Miller, . . . . . Conf. St. Vincent de Paul.  
" Jacques Déchène, . . . . do do  
" Alexandre Lefebvre, . . Conf. Ste. Geneviève.

Monsieur	J. Bte. St. Laurent,...	Conf. St. Jean.	
"	Ed. Matte,.....	do	do
"	Aug. Maheu,.....	Conf. St. Ls. de Gonzag.	
"	Bazile Dompierre,...	do	do
"	Nar. Boucher,.....	Conférence St. Roch.	
"	Jos. Cadotte, V.-Pré..	Conf. N.-D. des Vict.	
"	Fab. Bois,.....	do	do
"	Guil. Labadie,.....	do	do

et depuis le commencement de l'année, le Juge Panet, dont nous ne saurions trop regretter la perte, et Ls. Mag. Souci, de la Conférence Notre-Dame.

Les Caisses d'Economie nées au sein de notre œuvre et dont le but est avantageusement connu, continuent à prospérer.

Les communions générales prescrites ont eu lieu, et le zèle que nos confrères y ont montré, est un sujet de joie.

Nos confrères connaissent que le Révd. P. Spencer, de l'ordre des Passionistes, a bien voulu nous demander le concours de nos prières et de celles de nos pauvres, pour la belle œuvre à laquelle il consacre depuis nombre d'années son zèle et son dévouement apostoliques. Ce bon père s'est dévoué tout entier à la belle mission d'arracher ses compatriotes, nos frères égarés d'Angleterre, aux ténèbres et aux erreurs de l'hérésie. Il a fondé dans cette intention une vaste association de prières dans tous les pays de la chrétienté. Depuis 15 ans, il parcourt la France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, etc., dans cette pieuse intention, et bien des faits importants sont venus consoler son cœur et lui apprendre que Dieu entend ses prières et celles de ses associés.

La prière que le R. P. recommande particulièrement pour le succès de l'œuvre, c'est la récitation d'un *Ave Maria* et d'un *Gloria Patri*. Pouvons-nous nous refuser à une pareille demande et en présence de pareils motifs ?

Le Conseil croit devoir rappeler que nous sommes, au moyen de lettres d'agrégations, associés aux prières des Monastères de N. D. d'Aiguebelle en France, et de Gethsémanie, Kentucky, et ce partant nous ne devons pas les oublier devant Dieu.

Il y aurait certainement inconvenance de notre part, si nous passions sous silence l'honneur que l'Eglise vient de rendre à Notre Immaculée Mère et patronne. Oui, nous

devons être pénétrés de la plus vive reconnaissance envers Dieu, pour la gloire nouvelle qu'il vient de donner, par la bouche de l'immortel Pie IX, à la bien-aimée Mère du Sauveur : l'on n'ignore pas que la dévotion à l'Immaculée Conception a été, dès l'origine, et sans doute par une inspiration particulière de la Providence, la dévotion spéciale de la Société de St. Vincent de Paul.

L'Eglise, en décrétant ce dogme de foi que Marie a été conçue sans péché, a mis le comble à nos vœux les plus ardents ; elle a fait tressaillir nos cœurs d'une joie inconnue, cette pieuse croyance de nos pères ainsi élevée, par une définition solennelle, au-dessus même de la possibilité d'un doute ou d'une contradiction, ce vœu le plus cher de nos cœurs ainsi exaucé, une ère nouvelle va s'ouvrir pour le monde, ère de prospérité et de bonheur, ère de paix et de renouvellement de la piété dans la catholicité. Marie Immaculée ne trompera pas ce pressentiment secret de toutes les âmes, et nous verrons la paix succéder à la guerre, et espérons de voir le schisme et l'hérésie vaincus et leurs pratisans confondus se réfugier sous la houlette du vicaire de Jésus-Christ.

G. TALBOT,  
Secrétaire.

AUG. GAUTHIER,  
Président.

---

*Le Président de la Société St. Vincent de Paul au Président  
du Conseil Supérieur du Canada.*

Paris, le 2 Septembre, 1855.

Monsieur et cher Confrère.

Nous avons reçu avec reconnaissance le tableau des recettes et dépenses des Conférences de Québec pendant l'année 1854, et nous y avons trouvé une bonne occasion de remercier Dieu de sa protection visible sur nous. Qui aurait pu espérer en effet, qu'en aussi peu d'années, une institution aussi inconnue que la nôtre jusqu'alors, eût pu réunir plus de 30,000f. de ressources, dans une année secourir plus de 300 familles, et s'établir ainsi sur une aussi bienfaisante échelle ? Evidemment c'est l'œuvre de Dieu, et il faut bien l'en remercier.



*Rapport du Conseil Supérieur, à l'Assemblée Générale du  
jour de la fête de l'Immaculée Conception.*

Québec, 8 Décembre, 1855.

Une publication récente de notre Société appelle les assemblées générales des *réunions de familles*. D'après cette définition nous pourrions appeler nos rapports des *conversations de famille*. Et en effet nos séances, ordinairement présidées par un de nos vénérables prélats, ou par quelque autre de nos protecteurs dévoués, n'offrent-elles pas une ressemblance avec ces familles chrétiennes qui, après les fatigues d'une journée de travail, ou le soir du jour consacré au Seigneur, se réunissent au tour de leur chef pour y traiter familièrement et dans l'intimité des intérêts communs, faire leurs suggestions, entendre celles des autres et s'édifier mutuellement par de pieux récits ? Jamais cette comparaison n'a paru plus vraie et plus frappante que le 5 de Janvier dernier, lorsque les députés de toutes les parties de notre Société, rassemblés autour du Souverain Pontife, recueillaient de sa bouche des paroles si douces et si touchantes, des bénédictions prononcées d'une voix attendrie. Écoutez ses encouragements et ces conseils paternels dans le recueillement, afin d'y trouver un motif de nous animer davantage dans la pratique de la charité.

“ Ce n'est pas, dit le Souverain Pontife, la moindre assurément des consolations qu'a éprouvées Notre cœur pendant les jours qui viennent de s'écouler ; ce n'est pas la moindre dis-je, de me trouver au milieu de vous, fils bien-aimés, qui, fortifiés et enrichis par la grâce divine, cette grâce que nous a acquise le Rédempteur des hommes, Notre Sauveur Jésus-Christ, et sous la protection de St. Vincent de Paul, qui a prêché et exercé avec une ardeur merveilleuse les œuvres de charité, avez entrepris de mettre en pratique le commandement que ce même Sauveur appelait un commandement nouveau : *Mandatum novum do vobis*. Et ce commandement nouveau, il l'exprimait ainsi : “ Aimez-vous les uns les autres ; et aimez vos frères, non pour les qualités personnelles ou les dons de la nature que Dieu a répandus sur quelques-uns d'entre eux, mais aimez-les uniquement parce que chacun de vos frères, fût-il le dernier parmi les derniers des hommes, est toujours mon image.”

“ En vous consacrant à la pratique de ce commandement, vous vous êtes placé sur un terrain où le monde lui-même ne craint pas de venir, pour admirer le bien dont Dieu vous fait les instruments. Chose étrange, en vérité, et pourtant incontestable, le monde, tandis qu'il déprécie toute autre vertu, est prodigue de louange pour les œuvres de charité ! L'humilité, la chasteté, le zèle apostolique, ne sont à ses yeux que bassesse, résistance aux droits de la nature, aveugle fanatisme. Ce n'est que pour admirer les effets de la charité que le monde s'unit à vous. Protestants, incrédules, mauvais catholiques, confondent ici leurs sentiments avec ceux des vrais justes, et portent aux nues les œuvres charitables qui s'accomplissent parmi vous.

“ Que Dieu soit donc béni de vous avoir ouvert la voie où s'exercent non seulement les œuvres de miséricorde qui soulagent le corps, mais encore celles qui regardent la sanctification de l'âme.

“ Et, comme ces œuvres, pour produire un grand fruit, doivent être bien ordonnées, c'est avec une vive satisfaction que j'ai trouvé, dans le Rapport qui vient d'être lu, l'intention constante de vous maintenir en parfait accord avec ceux qui, établis de Dieu pour être les sentinelles de son peuple, veillent nuit et jour à sa sanctification, et d'écouter leur conseils ; je vous bénis encore, parce que je vois que vous voulez, en outre, mettre en pratique cet autre enseignement du Sauveur : “ *Que celui qui est le premier parmi vous se fasse le serviteur des autres ;* ” et, comme il le dit de lui-même : “ *Je ne suis pas venu au monde pour être servi, mais pour servir.* ”

“ Que Dieu donc bénisse vos bonnes intentions, votre bonne volonté ; que, pour tous les jours à venir, il vous encourage à accomplir le bien !

“ Et puisque le monde, de jour en jour, se refroidit davantage et persévère dans les œuvres d'iniquité, vous, au contraire, animez-vous et réchauffez-vous toujours de plus en plus pour pratiquer les œuvres de la charité,—de cette charité dont le monde admire la surface, sans s'apercevoir que, lorsqu'elle est exercée comme elle doit l'être parmi nous, elle peut se comparer à une mer immense qui reçoit dans son sein toutes les vertus comme autant de fleuves tributaires, et où affluent non-seulement l'humilité, la chasteté et le zèle, mais l'obéissance, la mortification, la patience, et toutes les vertus qui font la perfection et la beauté de notre divine Religion.

“ Animés par cette foi, embellis par ces vertus, allez donc au milieu du monde, de ce monde que l'on peut bien appeler un cadavre enseveli dans les ombres de la mort ; et, après avoir pleuré sur les péchés que commettent ceux qui l'aiment, après avoir prié afin que Dieu opère le plus grand des miracles, la conversion des pécheurs, tous, pénétrés de charité, criez à ce mort avec la voix de Jésus-Christ : “ Sors de ta tombe, et reviens de la mort du péché à la vie de la grâce, des ténèbres de l'erreur à la lumière de la vérité, de la fange du vice aux purs sentiers de la vertu.

“ Afin que vous puissiez mieux accomplir ces œuvres excellentes de charité, Je vous bénis au nom du Père Eternel, qui nous a aimés d'une éternelle charité, et qui, lorsque notre premier père perdait la sainte innocence, et transmettait d'avance à tous les siens la faute originelle, nous aima au point de signer, dans ce moment même, le miséricordieux décret de notre rédemption.

“ Je vous bénis au nom de Jésus-Christ, qui nous a aimés jusqu'à verser la dernière goutte de son sang précieux pour effacer de nos âmes la marque de notre éternelle condamnation.

“ Je vous bénis au nom de l'Esprit Saint, et je prie ce Père des pauvres, ce Dispensateur des dons célestes, ce Consolateur des affligés, de vouloir bien répandre sur vous un rayon de sa divine lumière, afin qu'éclairés et sanctifiés par cette lumière, vous puissiez ramener dans le droit chemin ces âmes auxquelles vous prodiguez vos bienfaits et qui se sont écartées des voies de la vertu.

“ Je vous bénis au nom de la très-sainte Trinité, et que cette bénédiction vous accompagne tous les jours de votre vie. Qu'elle s'étende sur tous ceux qui coopèrent aux œuvres de charité, soit à Rome, soit en Italie, soit en Europe, soit dans l'univers entier.

“ Je vous bénis pour le temps de votre course mortelle, et pour l'heure dernière de votre vie, afin qu'après elle vous soyez dans le ciel bénis de Dieu pendant toute l'éternité.”

“ J'assistais, dit Mgr. l'Evêque de Montréal dans l'assemblée générale des Conférences de Paris, tenue le 19 Juillet dernier. J'assistais à la belle assemblée de vos Conférences qui a eu lieu au Vatican sous les yeux de Pie IX, et où le St. Père, par ses paroles et sa bénédiction, a

donné à votre Société le caractère de catholicité. J'étais près du St. Père, Messieurs, et je considérais souvent sa figure angélique : je le voyais promener ses regards sur cette grande réunion, puis les lever au Ciel ; des larmes coulaient des yeux des assistants, et il s'exhalait du cœur du Souverain Pontife un arôme de charité qui circulait dans toute l'assemblée, et qui s'est certainement répandu de là dans toute la Société. Oui, Messieurs, la charité, c'est le fonds même de l'âme du Pape, et c'est ainsi qu'il vous encourage à vous dévouer de plus en plus à vos belles œuvres.<sup>17</sup>

Oh ! que nous sommes heureux d'avoir par notre affiliation participé à ces bénédictions tombées de la bouche du Vicair de J. C., émanées de la chaire du successeur de St. Pierre. Réchauffons nos cœurs en méditant bien intimement ces paroles si remplies d'enseignement ; qu'elles se gravent profondément en nous, et fassent entrer chaque associé dans les vues du chef de l'Eglise.

Après de pareils encouragements comment ne pas s'attacher plus inviolablement à cette grande œuvre si aimée, si chérie par celui qui est le père de la grande famille chrétienne ? Aussi voyons-nous redoubler l'ardeur et le zèle de ceux qui dirigent la Société. Publications nouvelles, réunions extraordinaires, circulaires instructives, tous ces moyens d'activer leurs frères semblent s'être multipliés entre leurs mains depuis quelques mois. Nous en tirons quelques points plus importants, pour les accompagner des réflexions qu'ils nous suggèrent.

Un point sur lequel nous péchons beaucoup, c'est un pamphlet de la Société qui nous l'assure, c'est en n'ayant pas pour le pauvre en général le respect que l'Evangile, que les exemples des saints, que les traditions de notre Société nous commandent d'avoir, et ce défaut de respect se manifeste de plusieurs manières.

Nous ne visitons pas assez le pauvre.

Nous allons chez lui aussi tard que nous pouvons ; nous y restons peu de temps ; nous en sortons sans lui avoir rien dit peut-être, sans lui avoir demandé des nouvelles de son ménage, de sa santé, de ses ressources, de ses besoins, de ses espérances, en un mot de tout ce qui intéresse, et nous en sortons par conséquent sans avoir pu lui glisser quelque bon conseil, quelque bñne parole de religion. Ne pourrait-on pas dire que nous allons chez le pauvre

seulement d'une manière matérielle, mais rarement avec notre esprit, et surtout avec notre cœur ? En agissant ainsi nous ne faisons pas notre devoir : car en entrant dans la Société, nous nous sommes faits les très humbles serviteurs des pauvres ; nous leurs devons amour et respect : c'est bien le moins que nous allions les visiter dans leurs maisons, et que nous n'attendions pas qu'ils viennent nous trouver dans la nôtre.

Pour l'obtention des secours, nous soumettons parfois le pauvre à des formalités trop minutieuses. Après avoir demandé plusieurs fois à être admis, qu'est-ce qu'il reçoit de notre libéralité, quelques livres de pain, à peine de quoi faire un repas pour sa famille, et nous l'avons fait attendre, lorsqu'avec plus de charité nous pourrions le secourir plus tôt.

Ne l'oublions pas, de la première impression produite par des visiteurs sur une famille pauvre dépend leur influence sur tous les membres de cette famille. L'expérience de ce fait détermine la règle de conduite que les visiteurs observent dans une première démarche, toujours faite d'ailleurs sous l'inspiration de l'Esprit de Dieu invoqué auparavant. L'urbanité, la prudence et la circonspection accompagnent cette démarche ;— annoncer avec simplicité le but de sa visite, parler peu, écouter beaucoup, témoigner un intérêt charitable, promettre de rendre compte à la conférence au nom de laquelle ils se présentent, exprimer le regret qu'elle ait peu de ressource et *laisser une modique aumône*, à cela se borne une première station de visiteurs dans une famille pauvre ; mais ils emploieront surtout beaucoup de ménagement et de cordialité envers les plus ignorants, les plus difficiles et les plus éloignés des sentiments religieux.

Outre ces avis, il est de notre devoir de prendre une connaissance particulière des recommandations faites par une assemblée extraordinaire des Conseils Supérieurs et Centraux, tenue à Paris le 14 Juillet dernier. En voici plusieurs.

1° La réunion a insisté sur la nécessité de *n'admettre* dans les conférences, que des membres remplissant les conditions indiquées dans le Manuel. Or il faut se souvenir que la présentation doit être faite avant tout au président en particulier, d'après la suggestion de la circulaire du président général. Que ceux qui le présentent,

dit-il, ne manquent pas de s'en entretenir avec le président plus spécialement chargé de la direction et de l'honneur de la conférence. Il est facile de comprendre combien ces prescriptions sont sages ; car, si ceux qui font la présentation au lieu de s'en entretenir en particulier avec le président, commencent comme il se voit trop souvent par proposer publiquement le candidat à la conférence, il devient beaucoup plus difficile de prévenir une admission peu souhaitable... Si au contraire la présentation se fait toujours d'accord avec le président, il est présumable qu'elle ne se fait que parcequ'elle doit se faire.

2° La principale ressource des conférences doit consister dans leurs quêtes hebdomadaires : c'est ce qui oblige les membres à plus d'exactitude aux assemblées. Si tous les membres se rendaient régulièrement aux réunions, il est évident qu'il y aurait grand avantage, tant pour la conférence elle-même, que pour le membre, qui se trouverait porté à plus d'activité et à la visite régulière de ses pauvres afin de pouvoir en rendre compte dans la réunion. On voit de suite que cette recommandation qui nous est faite touche à l'essence même de la société. Accoutumons-nous à nous procurer ainsi des fonds réguliers, afin de ne pas nous trouver sans ressources, lorsque les moyens extrinsèques nous font défaut.

D'ailleurs comment procurer des secours à nos pauvres sans aller aux séances. Le Conseil Général est d'opinion que le membre qui a été absent d'une séance ne devrait pas avoir la liberté d'aller chez le trésorier pour recevoir les bons de ses pauvres. C'est en pleine séance que les bons doivent être distribués, et des raisons graves peuvent seules dispenser de cette règle fondamentale.

Donc nouvelle raison d'assiduité aux assemblées hebdomadaires.

Mais il en existe une autre bien plus importante, c'est que si nous manquons à plus d'une assemblée par mois, nous perdons le droit à l'indulgence plénière qui accompagne la communion mensuelle : les termes du bref de Sa Sainteté Grégoire XVI, sont exprès à cet égard. Nous nous privons alors par notre négligence d'une des grandes faveurs de l'Eglise.

Nous privons aussi les réunions de leur intérêt ; une séance dégarnie et qui se traîne, parce que les membres n'arrivent que les uns après le départ des autres, ou man-

quent en grand nombre, est triste, fatigante, elle décourage le zèle, les œuvres s'amointrissent et les pauvres souffrent.

Non seulement notre assiduité est utile aux indigents, non seulement elle nous assure des avantages spirituels, et la satisfaction des œuvres faites avec zèle et intérêt, mais encore elle est un sujet d'édification pour nos frères. Si nous étions livrés à nos propres forces, que d'entreprises nous considérerions au dessus de nos facultés et en dehors de nos habitudes ; au lieu que nous sommes naturellement tentés de suivre un sentier vers lequel nous en voyons d'autres se diriger. Le plus ou moins d'ardeur que nous présente l'exemple de ceux qui nous entourent nous inspire, soit la volonté de les imiter, soit de la répugnance pour ce qu'ils ont entrepris. L'impression que nous produisons par notre bonne volonté ou notre froideur, est la même vis-à-vis les autres membres de notre conférence. Avez-vous entendu l'éloge de cet excellent chrétien qui est toujours rendu à l'heure, le sourire sur les lèvres, un mot bienveillant à l'adresse de chacun, son rapport toujours prêt, et trouvant un récit propre à intéresser dans les opérations de chaque semaine. Pourquoi toutes les personnes présentes sont-elles attentives lorsque son tour est arrivé ; pourquoi surtout son absence, lorsqu'elle arrive, est-elle ressentie si vivement ? Ah ! c'est que c'est un zélé associé, c'est qu'il a l'esprit de St. Vincent, c'est qu'il a compris qu'il fallait de la ponctualité, et qu'en l'observant il a trouvé le secret pour réussir. Ce secret, ne le laissons pas échapper, tenant pour certain que les petits troubles que nous nous serons donnés, nous rapporteront une ample moisson de consolations, de mérites et même d'heureuses jouissances.

3° La distribution de quelques bons livres et surtout des *Petites Lectures*, est présentée comme un excellent moyen d'inculquer des sentiments religieux à ceux qui en manqueraient, et de fournir un passe-temps utile à des familles, parmi lesquelles se trouvent des enfants capables de lire. Ces *Petites Lectures* peuvent se procurer à très bon marché dans cette ville, et renferment une multitude de traits édifiants et de bons conseils. Ne négligeons pas ce moyen d'influence dont les effets peuvent être incalculables.

Dans la saison rigoureuse où nous entrons, les épargnes,

malgré les quêtes abondantes qui viennent d'avoir lieu dans nos églises de la ville, ne suffiront pas pour venir au secours de toutes les misères, mais il ne faut pas nous ralentir à cause des difficultés; soyons assurés que par notre organisation nous empêchons bien des souffrances. D'ailleurs nous nous rappellerons au besoin que la charité du prochain ne consiste pas exclusivement à donner aux pauvres de l'argent ou du pain, ni à leur procurer pour l'hiver du chauffage et des vêtements; mais que la charité, la charité chrétienne, embrasse tous les actes quelconques de bonté, de complaisance, de prévenance, de dévouement que nous pouvons accomplir en faveur de qui que ce soit, de sorte que celui qui n'a rien, le plus pauvre de tous, peut aussi, et doit certainement faire beaucoup pour ceux qui souffrent.

Si nous donnons bien peu, nous accompagnons ce peu de consolations précieuses et utiles à une âme désolée et plongée dans l'affliction. C'est le but véritable de notre œuvre. On ne saurait trop y insister, sans quoi la Société de St. Vincent de Paul deviendrait une œuvre philanthropique et purement humaine, ce qui même humainement parlant est bien stérile et bien insuffisant.

Pour nous-mêmes, si nous avons bientôt le bienfait d'une retraite, comme nous l'espérons, entreprenons-la avec une volonté parfaite d'en profiter. Lorsque nous aurons fait de bons exercices, nous serons de meilleurs enfants de St. Vincent de Paul.

AUG. GAUTHIER, Jr.,  
Président.

---

*Rapport du Conseil Supérieur à l'Assemblée Générale du  
jour de la Fête du Patronage de St. Joseph.*

Québec, 6 Avril 1856.

Depuis la dernière Assemblée Générale des Conférences, le Conseil Supérieur s'est trouvé obligé de recommander qu'une quête à domicile fut faite chez les citoyens, afin de venir en aide aux besoins les plus pressants de nos pauvres, dont un grand nombre était réduit à une extrême misère.

En conformité à cette décision, une quête a eu lieu dans cette ville, et nous avons le plaisir et la satisfaction de dire qu'elle a été assez abondante, nonobstant la gêne générale qui règne depuis longtemps au milieu de nous, et malgré aussi les quêtes antérieurement faites dans les diverses Eglises de cette ville, et les raffles tirées dans différents quartiers. Nous avons la consolation de constater qu'au moyen de ces ressources, toutes les familles adoptées dans les différentes Conférences, ont été secourues, et par là exemptes de trop grandes misères, quoique le nombre de ces familles se soit élevé à 250, faisant un nombre d'environ 1000 personnes, tant adultes qu'enfants, y compris un grand nombre de veuves, réduites à la mendicité.

Il est bon maintenant d'observer, qu'en présence de pareils faits, une protection toute particulière de la Providence a veillé aux besoins de nos pauvres familles, qui ont grand sujet de l'en remercier avec nous. Nous ne devons pas oublier de mentionner que les Révérends Pères Oblats de St. Sauveur, ont eu l'excellente idée d'organiser une distribution quotidienne de soupe en leur localité, chose qui n'a pas moins bien réussi ici qu'en France, où cette distribution est établie, depuis nombre d'années.

Ce Conseil croit de son devoir d'exhorter les membres de la Société, à persévérer dans leurs œuvres de Charité, en continuant de secourir le nombre de pauvres qui leur reste, et de ne pas même cesser de le faire dans la belle saison qui se présente. Espérons que le salaire des ouvriers sera de nature à permettre de faire quelque épargne pour les besoins qui pourraient survenir plus tard ; le moyen le plus propre pour parvenir à ce but, est la régularité des membres à assister à leurs Conférences respectives, et l'obole qu'ils déposeront dans la bourse commune, nous osons espérer, se centuplera. Cette croyance est d'autant plus fondée, qu'il s'agit de l'œuvre de Dieu, et que c'est à l'autorité de Jésus-Christ que nous devons les accomplir.

Il convient de se rappeler, que toutes les fois qu'un visiteur des pauvres fait une bonne œuvre, il est le bien-faiteur de Dieu, et alors quelle douce satisfaction n'éprouve-t-on point au cœur ! Ainsi l'amour de Dieu et des pauvres doit-il rester toujours la devise d'un enfant, d'un Vincent de Paul, et alors le sacrifice et l'abnégation que nous donnera cet amour, nous excitera à accomplir les plus grands prodiges de la charité chrétienne.

Il n'est pas hors de propos de faire mention ici de la communion générale qui a eu lieu ce matin, à l'Eglise de l'Hôtel-Dieu. Le nombre des membres était fort grand, considérant l'inconstance de la présente saison. La Messe a été dite par Monseigneur de Tloa, et Sa Grandeur a fait une bien touchante allocution, que nous regrettons de ne pouvoir rapporter en entier, nous en citerons cependant quelques traits.

Après avoir félicité les membres du bonheur qu'ils avaient de participer une seconde fois à l'invitation de Jésus-Christ, de manger avec lui la Pâque : La présente communion, dit Sa Grandeur, est aux fins de donner des marques de votre amitié intime à Jésus-Christ, et est le mémorial de la Pâque, que ce divin Maître fit avec ses Apôtres. Vous avez en outre, dit-il, donné des marques de votre amitié pour Jésus-Christ, en secourant les pauvres pendant le rigoureux hiver qui s'écoule à peine. Eh bien ! vos communions sont de véritables récompenses pour vos bonnes œuvres, car soyez persuadés qu'il est attaché aux communions de votre œuvre de grandes grâces, et la moindre grâce est d'un prix infini. Les compagnies de chemin de fer, les corps politiques, donnent des banquets à certaines occasions et à certaines époques, et cela en marque de récompense et de gratification pour les services rendus. Jésus-Christ aussi, donne son banquet, pour vous récompenser des œuvres de miséricorde faites pour lui et en son nom dans la personne des pauvres, mais bien différent des hommes dans ses desseins, il se donne lui-même en nourriture.

Sa Grandeur exhorte les membres à être fidèles aux communions générales, car des grâces toutes particulières y sont attachées : Approchez vous en donc toujours comme les amis de Dieu et en qualité de bienfaiteurs des pauvres, d'amis, de frères, non selon la chair, mais selon l'esprit."

Avant de terminer ce rapport, dans le but de vous exhorter davantage à la charité, il convient de vous citer les belles paroles tombées de la bouche de M. l'Abbé Dauphin, lors de l'Assemblée Générale des Conférences de Paris, tenue le 19 Juillet dernier, jour de la Fête de St. Vincent de Paul, où il s'exprime à cet égard comme il suit : La charité, dit-il, est, avant tout, pratique : elle ne s'accomplit pas à faire des systèmes, à contester l'existence

du principe de la misère ; elle ne croit pas, comme certaines doctrines, à l'abolition possible de la pauvreté : elle s'en tient à la doctrine de l'Évangile et de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a dit : *Semper pauperes habetis vobiscum* ; et le temps que les gens à systèmes emploient à discuter, elle l'emploie à agir. Mais avant tout, elle revêt le pauvre d'une dignité supérieure, elle lui dit : " Si vous acceptez en chrétien l'état de pauvreté, vous serez le premier dans l'autre royaume, dans le royaume qui ne passe pas, dans le royaume éternel." Pour la charité chrétienne, la fraternité n'est pas un vain mot, et les pauvres le comprennent bien, ils sentent très bien ces douceurs subtiles de la charité ; on peut en appeler à eux-mêmes, et lors même qu'ils sont pervertis par les doctrines funestes, ils savent bien, au fond de leur cœur, lorsqu'ils y descendent, quels sont, dans leurs besoins, leurs vrais amis, leurs vrais soutiens, leurs vrais consolateurs. C'est que pour les chrétiens, le pauvre n'est pas seulement un frère, c'est un frère privilégié, représentant, mandataire de Notre Seigneur Jésus-Christ, dont la vie est la reproduction de la vie du pauvre. En lisant l'Évangile, Messieurs, n'avez-vous pas souvent envié le bonheur de la Sainte Vierge, qui a porté, qui a réchauffé, qui a vêtu Notre Seigneur ; de Marthe, qui l'a servi, de Madeleine, qui a séché ses pieds divins ; de Véronique, qui a essuyé sa face adorable ? Eh bien ! Messieurs, les pauvres, qui sont les membres de Notre Seigneur Jésus-Christ, vous donnent ce bonheur : quand vous les réchauffez, quand vous les habillez, quand vous les nourrissez, quand vous les servez, vous êtes en possession du bonheur de Véronique, de Madeleine, de Marthe, de la Vierge Marie.

AUG. GAUTHIER, JR.,  
Président.

---

*Le Président de la Société St. Vincent de Paul au Président  
du Conseil Supérieur du Canada.*

Paris, le 20 Mai, 1856.

Monsieur et cher Confrère,

Nous avons reçu, il y quelques jours le paquet que vous nous avez fait le plaisir de nous adresser ; mais ce paquet

s'était ouvert en route, et il y manquait une ou deux pièces. En outre, nous n'avons pas trouvé de lettre émanant de vous à notre adresse, et nous croyons que c'est elle qui doit être égarée. Mais nous y avons vu la statistique générale des Conférences de Québec, et nous remercions Dieu des heureux résultats que vous nous signalez. La semence de St. Vincent de Paul est tombée au Canada dans une bonne terre, et elle y a heureusement germé.

Le résultat de vos négociations avec les Conférences de Montréal nous satisfait aussi. Nous avons eu l'honneur de voir ces jours derniers Monseigneur de Montréal, qui nous a témoigné sa joie de voir rétablis les rapports des Conférences de sa vile Episcopale avec le Conseil Supérieur du Canada. Sans doute, il n'y avait jamais eu rupture intentionnelle, mais le fait avait existé et était toujours regrettable.

La visite, d'ailleurs, que M. Muir a faite à Montréal a produit de très-bons résultats. Elle révèle d'abord l'existence de trois Conférences qui ne manqueront sans doute pas de se faire agréger ; de plus, elle montre que si les Conférences de Montréal n'écrivent pas autant que nous le désirons, elles agissent cependant. Il y a en outre quelques points à signaler, et qui sans doute se corrigeront d'eux-mêmes à votre première observation.

Ainsi, il nous semble que la raffe substituée à la quête n'est pas dans nos usages, et qu'il serait bon de revenir à la règle ordinaire, sans s'interdire toutefois les raffles, puisque c'est un moyen innocent et qui rapporte de l'argent.

2o. Il serait bon de ne jamais laisser oublier la lecture de piété, c'est un point essentiel.

3o. M. Muir a très bien fait de recommander la sévérité dans les admissions ; c'est la base de toute bonne Conférence.

4o. L'absence de Secrétaire dans des Conférences aussi nombreuses est un point qui doit attirer l'attention des présidents. A notre sens, il doit y avoir dans les paroisses une ou deux personnes de valeur sur lesquelles on pourrait jeter les yeux pour cet office. C'est un point important que nous vous recommandons.

5o. La pénalité de l'amende peut être matériellement utile à la caisse, mais elle est bien peu conforme à nos

usages et à nos allures. Nous engageons nos chers Confrères à la remplacer par des dons volontaires mis dans la bourse à la quête.

60. Il nous semblerait important que conformément au règlement général, ce fut le Conseil particulier qui élût les présidents, et non les Conférences. Cette règle est nécessaire au maintien de l'unité, qui autrement court de grands risques.

Tels sont, Monsieur et cher Confrère, les points peu importants du reste que nous vous signalons. Il est avantageux d'appeler l'attention des Conférences de Montréal à ce sujet, parce que c'est le moyen de maintenir la Correspondance entre elles et vous. Nous savons que Monseigneur de Montréal désire que cette correspondance soit très-active.

Nous ne trouvons pas de notes relatives à la Conférence de Toronto. Si vous êtes sans nouvelles de cette Conférence, une visite comme celle de M. Muir serait très-utile.

Agréez, Monsieur et cher Confrère, l'expression de notre affectueux dévouement en N. S.

L. FRION,  
Secrétaire Général.

AD. BAUDON,  
Président de la Société.

---

*Le Vice Président du Conseil Général de Paris au Président  
du Conseil Supérieur de Québec, Canada.*

Paris, 25 Octobre, 1856.

Monsieur et cher Confrère,

Nous vous adressons comme chaque année les feuilles statistiques imprimées à répartir entre toutes les Conférences *agrégées* de la circonscription du Conseil Supérieur de Québec, à un tableau d'ensemble que nous vous demandons de vouloir bien remplir au moyen des renseignements que nous fournissent les Conférences dans les feuilles statistiques, qu'elles devront vous retourner après y avoir inscrit les détails qui y sont demandés. Nous vous prions instamment de vous mettre le plus tôt possible en relation avec elles pour ce travail, que vous nous ferez parvenir dès qu'il sera suffisamment complet. Vous savez

qu'il doit servir à la rédaction du rapport général dont nous nous occupons chaque année.

Nous attachons d'autant plus de prix à ces renseignements que nous sommes plus éloignés de vous et que les communications entre nous sont par là même difficiles et rares. Nous avons vu par les derniers rapports que vous nous avez adressés, combien nos Confrères déploient de zèle et d'ardeur dans les œuvres, et nous n'en éprouvons que plus de regret de n'avoir pas des occasions plus fréquentes de profiter de leurs exemples et de nous exciter à les imiter ; nous regrettons surtout de n'avoir pas également des détails sur toutes les Conférences ; il y a, si nous ne nous trompons, plusieurs années que nous n'avons entendu parler de celles de Toronto, nous comptons que vous nous donnerez sur elles quelques renseignements dans le travail d'ensemble que nous recommandons à votre zèle, et que nous vous serions très reconnaissants de nous faire parvenir au plus tard dans le courant de Mars 1857.

Agrez, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de notre affectueux dévouement en N. S.

S. FRION,  
Secrétaire Général.

PAUL DE CAUX,  
Vice-Président Général.

---

*Rapport.*

Québec, 26 Avril, 1857.

Le rapport statistique fera connaître si la Société est un progrès parmi nous ; on verra en le parcourant avec attention que la misère, après avoir été très menaçante à l'automne, a cessé d'inspirer d'aussi grandes appréhensions vers la fin de l'hiver. Le nombre des pauvres, et les secours distribués ont diminué : en sorte que la somme recueillie et celle distribuée n'ont pas été aussi considérables que celles de l'année précédente, quoique le nombre de familles secourues ait été plus grand en 1856 qu'en 1855. D'après cela ne pourrions-nous pas croire que nos ressources ont été insuffisantes, ou que nous avons été obligés de diminuer les portions, ou qu'elles ont été épuisées plus vite dans la saison ? Toutes les Conférences n'ont pas été

sur un pied d'égalité à cet égard, et seront appelées à faire connaître ce que l'expérience de cette année leur a appris à cet égard. Voici le tableau qui résume les rapports annuels :

	1855	1856.
Recette.....	£1285	£1228
Dépenses.....	£1269	£1132
Familles secourues.....	385	493

Nous n'avons à offrir aucun rapport de la part des Conférences de Montréal ni de celles de Toronto : et nous le regrettons vivement pour deux raisons, d'abord parce que nous sommes privés d'un moyen d'encouragement, et ensuite parce qu'elles n'ont pas leur part aux indulgences accordées à la Société lorsqu'elles n'en observent pas le règlement.

Après ces réflexions, faisons notre profit des recommandations faites à toute la Société par M. le Président dans ses circulaires.

Le dernier Bulletin de la Société contient une de ces circulaires adressée par M. Baudon aux présidents des Conférences particulières. Cette circulaire a pour but d'appeler spécialement l'attention des membres de la Société sur ce qui doit constituer la vie intime des Conférences, et sur les écueils qu'elles doivent éviter. Selon M. le Président Général, ce qui fait la vie intime d'une Conférence, ce n'est pas l'abondance de ses ressources, l'état de sa caisse ou le chiffre élevé de ses membres ; c'est l'union affectueuse de tous ceux qui la composent, jointe à un véritable amour des pauvres et de Dieu ; en d'autres termes, c'est l'esprit chrétien qui ne fait des membres et de leurs pauvres qu'une seule famille dont Dieu est le père et le chef absolu. Il faudrait attirer les jeunes gens dans les Conférences, les y faire entrer, et c'est à quoi on ne s'est pas encore appliqué suffisamment. Le choix doit en être fait avec le plus grand soin.

Pour faire aux pauvres un bien sérieux et durable, la circulaire le rappelle et insiste sur ce point, il faut surtout se préoccuper du point de vue spirituel, s'efforcer de nourrir l'âme si souvent défaillante, si souvent privée de

foi, d'instruction chrétienne, c'est-à-dire, de l'intelligence véritable. Une Conférence riche en œuvres spirituelles est toujours prospère. Est-elle pauvre à ce point de vue, elle est évidemment en décadence. " Comme conséquence pratique, ajoute M. Baudon, je voudrais que vos Confrères s'appliquassent tous à être de sincères chrétiens, aimant fortement le bon Dieu. De nos jours, la charité ne fait pas précisément défaut, car on donne volontiers aux pauvres, mais ce qui manque, c'est l'amour de Dieu, c'est la foi qui soulage l'homme par sentiment de cœur, par générosité.

Parmi les écueils que les Conférences doivent éviter, le Président signale : 1° Les admissions de membres trop multipliées et par conséquent légères ; 2° les pensées purement humaines, dans l'exercice des bonnes œuvres ; 3° les excès de zèle ; 4° l'esprit de discussion dans les conférences ; 5° l'amour de paraître.

L'influence morale sur les pauvres qu'il visite doit être le soin constant de chaque membre en particulier ; il doit s'appliquer à relever les familles pauvres du découragement et de l'abattement où les jettent les malheurs de la trop grande misère, sans quoi elles languissent à tout jamais dans les souffrances de la faim, ou s'adonnent à la triste habitude de mendier. Ainsi, très souvent, au lieu et plutôt que de travailler, des familles entières abandonnent les moyens qu'elles avaient de gagner leur vie ; l'éducation morale des enfants, leur instruction chrétienne sont négligées, et bien souvent privés de tout appui pour apprendre un état, ils végètent sur les places publiques et dans les rues, préparant dans une oisiveté souvent criminelle une triste moisson aux prisons et au pénitencier.

Nous pouvons contribuer à diminuer ces maux, à faire disparaître quelques unes des causes qui les produisent, en procurant de l'ouvrage aux parents, en plaçant les enfants à l'école, au moyen de mille industries suggérées par les circonstances.

Nous avons besoin de zèle pour ne pas manquer à nos devoirs ; comme disciples de S. Vincent de Paul, restons scrupuleusement attachés à la lettre et à l'esprit de notre règlement, et suivons toutes ses inspirations. Soyons exacts aux réunions de chaque semaine, apportons-y un véritable intérêt, puisque c'est là que se traite la cause des pauvres ; qui n'est autre que la cause de Dieu ; soyons généreux

dans les quêtes, en prélevant sur notre bien-être et sur nos plaisirs, de manière à ne point mériter qu'on dise de nous que les membres d'une société de charité sont seulement les distributeurs des aumônes d'autrui ; que la visite des pauvres nous apparaisse comme une véritable mission chrétienne, dans laquelle nous devons nous montrer tout à la fois zélés avec bonté, abandonnés et confiants avec prudence, et soigneux du bien moral de nos pauvres, mais sans les importuner et sans leur être à charge ; que l'on voie toujours régner entre nous la douceur des procédés, la franchise cordiale, la simplicité du cœur et une déférence réciproque les uns pour les autres.

S. Vincent de Paul, d'après celui qui a écrit sa vie, recommandait à ses diverses congrégations et sociétés de charité de " faire un petit extrait des choses les plus utiles " qui se passaient, et que l'on en fit lecture en commun. " Cette lecture, disait le saint, *attire grâce.*" Et en effet, remarque une personne pieuse, en commentant ces paroles, elle avait toujours, selon ses desseins, la bénédiction de nous renouveler dans les dispositions de ferveur et d'exactitude. C'est sans doute aussi le même motif qui a fait établir l'usage du rapport annuel ; on ne saurait donc assez recommander à chaque Conférence en particulier et surtout aux présidents de recueillir les faits qui peuvent entrer dans ce rapport et contribuer à l'édification.

Et pour nous exciter à remplir cette petite tâche ; faisons attention qu'il s'agit de maintenir une œuvre établie par la divine providence et dont nous ne sommes que les instruments. Jamais Dieu n'appelle une personne à une œuvre qu'il ne voie en elle les qualités propres pour s'en acquitter et qu'il n'ait dessein de les lui donner. Ayant donc écouté la suggestion divine, il faut aussi que nous nous y appliquions.

En second lieu, craignons que, faute de soin, nos œuvres ne viennent à s'anéantir en nos mains, suivant les expressions de St. Vincent. Ce serait sans doute un grand malheur ; qui ôterait aux fidèles un sujet de salutaire édification, aux pauvres un certain soulagement, et à Notre Seigneur l'honneur qu'il en retire. Voilà assez de motifs pour ne pas nous ralentir. Nous sommes tous persuadés qu'il est important de continuer le bien commencé : qu'il n'y a que la fin qui couronne l'œuvre, et que non seulement il faut soulager les pauvres, mais de plus qu'il faut tâcher de le bien faire.

Non pas qu'il soit à propos d'embrasser davantage et, en nous chargeant au delà de nos forces, nous exposer à succomber sous le faix. Non, la sagesse se trouve entre le défaut et l'excès. Celui qui, sous prétexte de charité, voudrait aller au-devant de toutes les nécessités d'autrui, ne laisser rien passer du bien qu'il verrait à faire, tomberait dans un défaut considérable. Faisons donc bien la visite de nos pauvres, et usons des ressources qui nous sont confiées avec discernement, c'est ce que la Providence demande de nous.

La lecture du bulletin mensuel nous sera d'un grand secours pour nous bien pénétrer de l'esprit de la Société ; nous trouverons dans tous les instructions les plus solides, mais aucun n'en est aussi abondamment pourvu que le N° du mois de décembre dernier.

AUG. GAUTHIER,  
Présid. du Cons. Sup.

---

Paris, le 15 Novembre 1857.

Monsieur et cher Confrère,

Nous vous adressons cette année, comme les années précédentes, un tableau résumé dans lequel doivent figurer les renseignements statistiques des Conférences de votre circonscription pour l'année 1857. Nous vous prions de vouloir bien vous mettre le plus promptement possible en relation avec les Conférences, pour en obtenir les éléments nécessaires à votre rapport. Il nous serait bien agréable que ces détails puissent nous parvenir avant le 1er Mars 1858. Car cette époque sera celle où le Rapport général devra s'élaborer, un de ses mérites principaux serait de paraître de bonne heure. Cette année nous en avons déjà avancé la publication. Nous désirerions l'avancer davantage encore pour l'année prochaine.

Nous ne saurions trop insister pour que votre Rapport ne se bornât pas à des détails purement statistiques, et pour qu'il contint les faits édifiants qui se sont passés dans votre circonscription. (Ces faits sont la vie, sont l'intérêt du Rapport général, et du Bulletin où ils trouvent une place si utile quand le Rapport ne peut les contenir.)

Nous vous serions en outre reconnaissants, si, à l'exemple de quelques Conseils, vous preniez la peine d'ajouter quelques notes, destinées exclusivement au Conseil général, mais ayant pour but de lui faire connaître la vie intime des Conférences. Aujourd'hui, la correspondance entre le Conseil général et chaque Conférence ne peut plus être aussi fréquente, aussi détaillée qu'à l'origine de la Société ; mais il ne convient pas moins que le Conseil général demeure au courant de ce qui touche la vie intérieure des Conférences ; c'est pour lui un moyen nécessaire de connaître les besoins généraux de la société.

Votre expérience vous suggèrera sans peine les points sur lesquels il importe le plus de porter votre attention. Nous nous bornons seulement à rappeler ici les principaux. Ainsi, les bureaux des Conférences sont-ils suffisants et au complet ? Ces quêtes se font-elles sérieusement ? Observe-t-on, aussi fidèlement que la position des membres le permet, la recommandation si sage de ne demander au public qu'après s'être demandé le plus possible à soi-même ? Les séances sont-elles assiduellement fréquentées ? Les admissions de membres se font-elles dans l'esprit et suivant les prescriptions du règlement ? Vous savez que ce sont là des points essentiels dans les Conférences ; et ils doivent partout faire le sujet de votre attention, non moins que la manière dont s'accomplissent les œuvres charitables. Maintenant, il va sans dire que si quelques tiraillements intérieurs avaient malheureusement surgi dans une Conférence, que si quelques difficultés étaient à craindre, soit avec l'autorité religieuse, soit avec l'autorité civile, il nous serait bien utile d'en être informés. Ces circonstances sont rares, Dieu merci, mais il n'importe pas moins d'y porter remède ; et pour peu que la difficulté fût sérieuse, il conviendrait de ne pas attendre l'époque du rapport de fin d'année, et de nous écrire immédiatement. Notre Société, vous le savez, tient à demeurer en paix et en bonne harmonie avec tous, et c'est un point sur lequel notre vigilance commune doit toujours porter.

Mais la paix et l'harmonie doivent surtout, Monsieur et cher Frère, régner entre les diverses Conférences d'une même circonscription, et jamais il n'y aura, entre elles, trop de cordialité et de chrétienne intimité.

Pour y parvenir, rien ne nous paraît plus efficace que

de maintenir et même d'étendre l'usage si utile de visiter les Conférences de la circonscription. Il y a là, nous le savons, un travail considérable ; mais ce travail peut être partagé entre le Président et les membres de son conseil ; il peut même être délégué à des membres anciens et expérimentés qui ne résident pas dans la ville où siège le Conseil. Ainsi réparti, suivant que les circonstances l'exigeront, ce travail ne sera trop onéreux pour personne ; mais il sera profondément utile. D'une part, rien n'est plus désiré par les Conférences qui se plaignent sans cesse qu'on les laisse trop isolées ; et de l'autre, rien ne resserre plus les liens d'une piense familiarité que ces relations personnelles : par là on connaît mieux que par tout autre moyen la situation des Conférences ; par là on se rend un compte exact de leur progrès ou de leur affaiblissement, de leur bonne organisation ou de leur relâchement ; par là en conséquence on peut plus aisément y porter remède. Si quelque chose a maintenu dans notre Société l'esprit d'affection réciproque, ce sont ces visites de conférence à conférence ; aussi nous ne saurions trop les recommander à votre zèle.

Agrérez, Monsieur et cher Confrère, l'expression de notre affectueux dévouement en N. S.

L. FRION,  
Secrétaire général.

AD. BAUDON,  
Président de la Société.

P. S.—Nous joignons au tableau résumé les statistiques destinées aux Conférences et aux Conseils particuliers. Suivant le désir qui en a été exprimé, nous en adressons deux exemplaires par Conférence, afin que chaque Conférence puisse garder un double de sa statistique.

---

*Rapport.*

*Pour l'Assemblée Générale du dimanche du Bon Pasteur,  
2e après Pâques.*

18 avril, 1858.

Depuis l'année 1849, les Conférences de Québec ne s'étaient peut-être pas trouvées en face d'autant de difficultés qu'au commencement de cet hiver. Les membres

qui ont assisté à l'assemblée tenue le huit de Décembre, se rappellent l'espèce de stupeur que l'aspect de la saison rigoureuse jettait dans tous les esprits. Les conseils ne manquaient pas, et les avis de plus d'un genre étaient ouverts pour engager les membres à recourir à de nouvelles mesures pour subvenir aux nécessités des indigents. Parmi ces moyens, il en est un qui doit être mentionné ici, parce qu'il offre des dangers pour la Société. Tant que la question a été agitée, dans les cercles particuliers, elle était sans une grande conséquence, mais on a prétendu la traiter publiquement, et c'est alors qu'il pouvait y avoir entraînement. Il s'agissait d'affecter des aumônes recueillées parmi les citoyens, pour faire face à la misère des infirmes, des malades, des veuves et des orphelins, et les affecter, disons-nous, à des entreprises publiques, à la construction des vaisseaux. En un mot, autant aurait valu proposer de laisser mourir de faim la portion la plus indigente de la population ouvrière : celle qui se trouve sans ressource pendant des mois, pendant des années, par maladie, vieillesse ou infirmité. Ceux-là principalement sont les dignes objets de la charité chrétienne, parce qu'ils sont les plus abandonnés, et que le plus souvent ils ne cessent de réclamer des secours que lorsque la mort vient mettre un terme à leurs souffrances. Pour cela ils doivent attirer toute notre sollicitude ; c'est à eux que nous devons penser d'abord, et, si après avoir fait leur part, nous trouvons que les ressources de la Providence ne sont pas épuisées, alors, mais seulement alors nous devons nous occuper des besoins moins pressants. Il s'en suit que jamais les fonds qui nous sont confiés ne peuvent être distraits de leur but, que la Société ne peut jamais consentir à laisser absorber ses contributions par des entreprises louables, mais étrangères à l'œuvre de St. Vincent, que toute proposition de cette nature doit nous trouver sourds, et que les membres qui paraîtraient la goûter et l'adopter devraient être rappelés à l'esprit de notre association. Que des associations se forment pour suppléer à l'interruption périodique des chantiers, et semblent la lacune qui cause tant d'inquiétude et de malaise, nous devons tous le désirer et y concourir. Mais comme associés de St. Vincent, restons ce que nous sommes ; administrons avec jalouse le petit trésor que la Divine Providence fournit à nos Confrères toutes les semaines.

Par là même que ces ressources sont divisées, réparties entre plusieurs subdivisions de membres, recueillies à chaque séance hebdomadaire, on ne pourrait les réunir sans violer nos premières règles. Si dans des années exceptionnelles comme celle qui vient de finir, nous obtenons des secours plus abondants, puisés même en dehors de l'association, comprenons bien que nous devons les employer de la même manière que les quêtes de chaque semaine, puisqu'ils ne sont destinés qu'à nous fournir le moyen d'accomplir les fins de notre établissement.

Il doit être permis de s'étendre d'autant plus sur ce point que le danger est passé et que la règle est restée intacte. Ce sont les tentations de l'avenir que nous combattons et nous sommes dans le droit et le devoir, en le faisant avec énergie.

Quelques uns ont cru que la Société devrait ressentir quelque appréhension de la diminution des membres actifs qui a été de 162 pendant l'année de 1857 ; mais la réflexion nous prouvera que tels ne doivent pas être nos sentiments. Sans dire que 48 nouveaux membres ont été admis dans les Conférences durant le même espace de temps, le nombre seul des membres actuels serait plus que suffisant pour une cité de 200,000 âmes ; puisqu'il est de 415 membres actifs et 15 aspirants dans les Conférences françaises et de 125 membres honoraires, dans les Conférences Irlandaises. Et dans la pratique, ceux qui connaissent le fonctionnement actuel des Conférences savent que le nombre des membres vraiment actifs n'égale pas celui porté au tableau de la Société. Ils savent aussi que, sauf de rares exceptions, ce ne sont pas ceux qui y portent le plus d'intérêt qui s'en retirent. De là il suit que ces défections n'affaiblissent pas réellement la Société, mais sont un motif de ne pas laisser ralentir le zèle de ceux qui restent fidèles à leurs premiers sentiments. Rendons-nous régulièrement à la séance de la semaine, d'abord pour notre avantage spirituel pour entendre une bonne lecture, nous édifier au récit, des associés, participer à l'indulgence, et ensuite pour encourager les autres. Une réflexion suffirait pour nous y ramener sans cesse avec une nouvelle ardeur, c'est le besoin que les pauvres ont de l'association, si nous en jugeons surtout par ce qui arrive dans une année comme la dernière, et les avantages que nous en retirons nous-mêmes. Cette année les œuvres méritoires qui se sont offertes et

ont été accomplies sont plus nombreuses que d'ordinaires, et nous devons en bénir de tout notre cœur la Divine Providence qui veut bien se souvenir de nous. Ainsi 141 malades ont été visités durant les 12 mois, et 18 mourants ont été assistés à leurs derniers moments par des associés. Parmi ces morts nous comptons trois de nos membres Monsieur P. Huot, Vice-Président de la Conférence S. Roch, M. Ed. Gingras, membre honoraire de la Conférence Notre Dame, et M. Charles Huot, membre actif de la Conférence S. Jean : nous prions pour eux à la fin de la séance.

Le rapport de MM. les Trésoriers, fait voir que les Conférences de Québec ont distribué, durant l'année écoulée le 1er Janvier, la somme d'environ £1350, qui ne représente pas néanmoins tout le montant mis à la disposition de la Société, (d'abord parce qu'il manque un rapport, celui de la Conférence de Notre Dame des Victoires, et ensuite) par ce qu'une partie de la recette a été faite dans les mois de Janvier, Février et Mars derniers. Pour juger de la somme de secours procurée aux pauvres durant la dernière saison, il suffit de savoir que le Conseil seul a reçu, du 1er Décembre 1857 au 1er Avril..... £943 3s. 3d. et que sur cette somme il a été dépensé, jusqu'à la même date..... £922 4s. 0d.

Ce qui fait voir que les secours, bien qu'insuffisants pour rencontrer les besoins, ont été considérables, grâce surtout à l'intervention de Monseigneur l'Administrateur, qui nous a fait remettre le produit d'une collecte faite à domicile, et dans les églises. N'oublions pas de mentionner la générosité des âmes chrétiennes des paroisses environnantes qui, à l'appel de leur premier pasteur, ont fait l'aumône de vingt-cinq cordes de bois de chauffage. Signalons aussi l'industrie de certaine Conférence qui a fait des économies sur le prix des matériaux, en achetant les provisions en temps opportun et se procurant le pain à plus bas prix. Rien n'est plus digne d'un membre de St. Vincent que ce soin de faire profiter autant que possible les moyens qui sont à sa disposition : il doit se piquer d'émulation pour faire produire la plus grande somme de résultats aux contributions collectives. C'est à ce seul titre que la supériorité d'une Conférence sur d'autres est mentionnée ici ; aussi n'est-elle pas désignée par son nom. Nous aurions aimé à pouvoir citer des extraits de quelques-uns des rapports annuels, qui devraient renfermer les traits un peu intéressants, capables d'édifier et d'encourager.

“ Pour qu’une statistique soit complète, dit le Bulletin de  
“ mois de Mars, les chiffres ne suffisent pas, il faut encore et  
“ par dessus tout des faits édifiants, des détails qui per-  
“ mettent d’apprécier la vie intime des Conférences. Cette  
“ dernière partie des renseignements est la plus utile de  
“ toutes et celle que nous supplions le plus de ne pas  
“ oublier.” Pour y parvenir, l’on devrait noter à chaque  
séance les faits dignes de remarques afin de fournir une  
petite chronique au rapport annuel : mais surtout il  
faudrait pour cela que les assemblées hebdomadaires  
fussent bien fréquentées. “ C’est un avis, dit M. le Pré-  
“ sident Général cette année même, dans ses conseils à  
“ toute la Société, que je ne saurais me lasser de donner  
“ aux membres. Que de Conférences languissantes par  
“ la faute des membres inexacts ! Car pour être exact il  
“ ne suffit pas de venir tous les huit jours à la séance de  
“ sa Conférence ; il faut, à moins d’impérieux obstacles, y  
“ arriver dès le commencement. Quand on s’attend les  
“ uns les autres, les séances sont froides et languissantes ;  
“ le Président ne sait que faire, ne sait que dire pour  
“ remplir la séance en attendant l’arrivée des membres  
“ qui font défaut ; peu à peu, en présence de cet état de  
“ choses, les membres exacts se dégoûtent, et la Conférence  
“ entre dans une voie de décadence, parce que quelques  
“ uns de ses membres n’ont pas su ou n’ont pas voulu lui  
“ accorder quelques minutes de plus.” Écoutez ces  
conseils Messieurs, et la Société prospérera. Pour ter-  
miner, nous citerons deux faits très simples arrivés dans  
une Conférence durant l’hiver, et qui ranimeront notre  
charité. Le premier, c’est qu’un membre étant obligé de  
laisser la séance avant sa conclusion, ne manqua pas d’aller  
déposer sans bruit son aumône dans la petite bourse, et  
par là il remplit trois points importants, il put gagner  
l’indulgence, il donna un bon exemple aux assistants, et  
eut le mérite des œuvres de la semaine suivante. L’autre  
fait est celui d’une Conférence qui n’a jamais payé pour  
faire porter du bois chez ses pauvres, ayant toujours  
trouvé parmi ses membres quelqu’un disposé à le trans-  
porter lui-même.

Nous aurions été heureux de joindre à ce rapport des  
informations sur des Conférences établies dans d’autres  
villes de cette Province, mais nous n’en connaissons à  
peu près que ce qui a été publié par les journaux. Si donc

d'un côté nous nous réjouissons de ce qu'ils font des œuvres excellentes, nous ne pouvons que regretter l'interruption de relations qui les privent des grâces spirituelles attachées à l'accomplissement des règles.

Donnons au monde, Messieurs, le spectacle d'une grande union ; ce sera le gage que nous conservons l'esprit de la Société, et que nous sommes une des petites branches du grand arbre de l'Eglise, dont l'unité est la première qualité.

Nous nous faisons un devoir de joindre à ce qui précède un extrait de la lettre écrite par le Président du Conseil S. Patrice, en transmettant son rapport annuel. " Les Conférences, dit-il, n'ayant pas donné de détails sur leurs différentes œuvres, mais je puis néanmoins mentionner que l'asile de Ste. Brigitte, auquel les Conférences ont donné naissance, est dans un état florissant, et a secouru un grand nombre de pauvres qui sans cela auraient été sans ressource. Il a été admis dans cet asile près de cent personnes, depuis sa fondation, et il en contient encore 28 ; un local a été acquis dernièrement, comme vous le savez, de la fabrique Notre Dame, afin de pouvoir en recevoir davantage au besoin."

Voilà de quoi nous encourager ; les bénédictions de Dieu accompagnent ses œuvres et en assurent l'existence sans que nous puissions nous en attribuer aucun mérite.

---

*Le Vice Président du Conseil Général de Paris au Président  
du Conseil Provincial de Québec.*

Paris, 12 Mai, 1857.

Monsieur et cher Confrère,

Nous vous avons adressé au mois de Décembre dernier un tableau statistique en vous priant de vouloir bien nous y donner les divers renseignements qui y sont indiqués et dont nous avons besoin pour la rédaction de notre rapport général pour l'année écoulée. Vous ne nous avez pas encore adressé ces renseignements, qui nous font surtout défaut en ce moment, ou nous nous occupons de ce travail d'ensemble ; nous venons donc vous prier, avec plus d'instance que jamais, de nous les faire passer le plus promptement possible. Ces communications annuelles

sont du reste un moyen précieux de maintenir entre nous de douces relations, également profitables à l'esprit d'union et à la bonne direction des œuvres, et auxquelles nous attachons, pour notre compte, un prix infini.

Recevez, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de notre affectueux dévouement en N. S. J. C.

J. FRION,  
Secrétaire Général.

ANTONIN D'INDRE,  
Vice Président Général

---

*Le Président de la Société St. Vincent de Paul au Président  
du Conseil Supérieur de Québec.*

Paris, 10 Mai, 1858.

Monsieur et cher Confrère,

Nous vous avons adressé au mois de Décembre dernier, des tableaux statistiques, en vous priant de vouloir bien les remplir, et nous les renvoyer le plus promptement possible, afin que les renseignements qu'ils devraient nous fournir servissent à la rédaction du Rapport Général dont nous nous occupons en ce moment. Nous venons vous solliciter de nouveau et avec instance de nous adresser ces renseignements auxquels nous attachons un prix véritable, aussi bien au point de vue du Rapport dont ils forment l'élément principal, que parce qu'ils sont une occasion de plus de communiquer avec vous et de nous édifier par le récit du bien que vous avez accompli.

Recevez, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de notre affectueux dévouement en N. S.

L. FRION,  
Secrétaire Général.

AD. BAUDON,  
Président.

---

*Le Président de la Société de St. Vincent de Paul au  
Président du Conseil Supérieur du Canada.*

Paris, 15 Novembre, 1858.

Monsieur et cher Confrère,

Nous vous adressons, cette année, comme les années précédentes, un tableau résumé dans lequel doivent figurer

Les renseignements statistiques des Conférences de votre circonscription pour l'année 1858. Nous vous prions de vouloir bien vous mettre le plus promptement possible en relation avec les Conférences, pour en obtenir les éléments nécessaires à votre Rapport. Il nous serait bien agréable que ces détails pussent nous parvenir avant le 1er Mars 1859. Car cette époque sera celle où le rapport général devra s'élaborer ; un de ses mérites principaux serait de paraître de bonne heure. Cette année, nous en avons déjà avancé la publication. Nous désirerions l'avancer davantage encore pour l'année prochaine.

Nous ne saurions trop insister pour que votre rapport ne se bornât pas à détails purement statistiques, et pour qu'il contint les faits édifiants qui se sont passés dans votre circonscription. Ces faits sont la vie, sont l'intérêt du rapport général, qui, tout en étant devenu plus restreint, ne doit jamais devenir sec et aride.

Nous vous serions en outre reconnaissants, si, à l'exemple de quelques Conseils, vous preniez la peine d'ajouter quelques notes, destinées exclusivement au Conseil Général, mais ayant pour but de lui faire connaître la vie intime des Conférences. Aujourd'hui la correspondance entre le Conseil Général et chaque Conférence ne peut plus être aussi fréquente, aussi détaillée qu'à l'origine de la Société, mais il ne convient pas moins que le Conseil Général demeure au courant de ce qui touche la vie intérieure des Conférences ; c'est pour lui un moyen nécessaire de connaître les besoins généraux de la Société.

Votre expérience vous suggèrera sans peine les points sur lesquels il importe le plus de porter votre attention. Nous nous bornerons à rappeler ici les principaux : Ainsi, les bureaux des Conférences sont-ils suffisants et au complet ? Les quêtes se font-elles sérieusement ? Observet-on, aussi fidèlement que la position des membres le permet, la recommandation si sage de ne demander au public qu'après s'être demandé le plus possible à soi-même ? Les séances sont-elles assiduellement fréquentées ? Les admissions des membres se font-elles dans l'esprit et suivant les prescriptions du règlement ? Vous savez que ce sont là des points essentiels dans les Conférences ; et il doivent partout faire le sujet de votre attention, non moins que la manière dont s'accomplissent les œuvres charitables. Maintenant il va sans dire que si quelques tiraillements

intérieurs avaient malheureusement surgi dans une Conférence, que si quelques difficultés étaient à craindre, soit avec l'autorité religieuse, soit avec l'autorité civile, il nous serait bien utile d'en être informés. Ces circonstances sont rares, Dieu merci, mais il n'importe pas moins d'y porter remède, et pour peu que la difficulté fût sérieuse, il conviendrait de ne pas attendre l'époque du rapport de fin d'année, et de nous écrire immédiatement. Notre Société, vous le savez, tient à demeurer en paix et en bonne harmonie avec tous, et c'est un point sur lequel notre vigilance commune doit toujours se porter.

Mais la paix et l'harmonie doivent surtout, Monsieur et cher Confrère, régner entre les diverses Conférences d'une même circonscription, et jamais il n'y aura entre elles, trop de cordialité et de chrétienne intimité. Pour y parvenir, rien ne nous paraît plus efficace que de maintenir et même d'étendre l'usage si utile de visiter les Conférences de la circonscription. Il y a là, nous le savons, un travail considérable, mais ce travail peut être partagé entre le Président et les membres de son conseil ; il faut même être délégué à des membres anciens et expérimentés qui ne résident pas dans la ville où siège le Conseil. Ainsi réparti, suivant que les circonstances l'exigeront, ce travail ne sera trop onéreux pour personne ; mais sera profondément utile. D'une part, rien n'est plus désiré par les Conférences qui se plaignent sans cesse qu'on les laisse trop isolées ; et de l'autre, rien ne resserre plus les liens d'une pieuse familiarité que ces relations personnelles ; par là, on connaît mieux que par tout autre moyen la situation vraie des Conférences ; par là on se rend un compte exact de leur progrès ou de leur affaiblissement, de leur bonne organisation ou de leur relâchement ; par là en conséquence on peut plus aisément y porter remède. Si quelque chose a maintenu dans notre Société l'esprit d'affection réciproque, ce sont ces visites de Conférence à Conférence, aussi, nous ne saurions trop les recommander à votre zèle.

Agréez, Monsieur et cher Confrère, l'expression de notre affectueux dévouement en N. S.

L. FRION,

Secrétaire Général.

AD. BAUDON,

Président de la Société.

---

*Le Président du Conseil du Canada au Président de la  
Société S. Vincent de Paul.*

Monsieur le Président,

Si l'année dernière ainsi que la précédente, nous avons paru manquer à votre égard, en négligeant de vous faire parvenir les renseignements statistiques des conférences de notre circonscription, quoiqu'après demande formelle, La cause en est certainement bien excusable ; c'est que nous n'avions pas tous les détails nécessaires au sujet des différentes conférences.

Pour cette année, nous voulons nous rendre à votre appel, et malgré que nos résumés statistiques au sujet des conférences de notre œuvre ne soient pas tous complets, nous essaierons de vous faire parvenir tous les renseignements possibles.

Ainsi après bien des instances, le Conseil Supérieur a pu recevoir du Conseil particulier de Montréal un rapport en deux parties. La première partie contient l'énumération des œuvres des Conférences de Montréal pendant six années, ainsi qu'un exposé des sociétés religieuses patronnées par elles ; cette partie contient de plus, une promesse du Président de fournir ponctuellement chaque année une reddition de comptes, des œuvres de sa circonscription. Voir N° 1. L'autre partie comprend divers états statistiques, sur les secours donnés, le nombre de familles visitées, etc. N° 2.

Monsieur le Président du Conseil de Montréal sollicite l'agrégation des six conférences suivantes, qui toutes fonctionnent depuis plusieurs années ; viz : St. Joseph, St. Laurent, St. Pierre, St. Antoine, St. Jean Baptiste et St. Michel.

J'ai reçu de Toronto par M. Muir, un des membres de ce conseil, et le fondateur de la 1ère Conférence établie en cette ville de Toronto, les renseignements les plus flatteurs sur le fonctionnement des Conférences de cette localité ; mais aucun rapport de détails ne nous a été transmis. Ce Monsieur nous apprend aussi qu'une nouvelle Conférence a surgi dans cette ville, sous le nom de St. Basile. D'après les renseignements reçus de M. Muir, maintenant employé par le gouvernement, dans les travaux législatifs, et le bien que nous en dit notre Confrère, et le rapport reçu du

Conseil de Toronto, nous recommandons au Conseil Général l'agrégation de cette Conférence, copie du procès-verbal de la première séance, en date du 11 Janvier 1858, accompagne la présente sous le No. 3, qui contient aussi une demande du Conseil pour son agrégation.

Nous nous occupons maintenant à faire connaître au Conseil Général, l'état où se trouvent les Conférences de Québec ; et à donner tous les renseignements possibles que nous désirons pouvoir vous fournir.

Les Conférences de Québec ne sont composées en grande partie que d'ouvriers, les citoyens les plus à l'aise restant inactifs. En conséquence, les moyens et les ressources n'ont dû être depuis plusieurs années que bien minimes, vu que la main d'œuvre a complètement manqué. Nous voyons aussi que, eu égard à la gêne et à la pénurie qui se sont fait sentir dans nos contrées parmi les classes ouvrières et commerciales, un grand nombre de membres ne se sentant pas capables de venir en aide aux nombreuses familles qui se trouvant dans la misère, s'abstiennent d'assister aux séances hebdomadaires, ce qui est cause d'un déficit dans le revenu.

C'est dans les localités les plus pauvres, et où on a plus besoin de secours, que l'on rencontre le moins de ressources, pour leur venir en aide, les membres étant moins en position de fournir à la caisse. Nous nous sommes vus obligés encore cette année de nous adresser au public charitable, qui est venu encore libéralement à notre secours ; nous mentionnerons surtout les communautés religieuses de cette ville, qui y ont contribué largement, malgré le grand nombre de pauvres qu'elles secourent ; et qui assiègent leurs portes à chaque instant de la journée. Le nombre des pauvres, cet hiver, a beaucoup augmenté, plusieurs centaines de familles autrefois à l'aise se trouvent dans l'indigence et dépourvues de tout, par le manque d'ouvrage depuis l'été dernier. La subsistance du plus grand nombre d'ouvriers dépend de la construction de vaisseaux, ce qui a manqué complètement cette année. Nous dirons en passant qu'un certain nombre de nos Confrères à l'aise, se sont vus réduits par cet état de choses, à demander eux-mêmes des secours, étant par là obligés de se retirer de la Société.

Accompagné du Rév. M. Langevin, Secrétaire de l'archevêché et l'aumônier de notre Société, nous continuons

cette année les visites que nous avons commencées l'année dernière dans nos Conférences. Par ce moyen nous pouvons nous assurer du fonctionnement de nos Conférences, en obtenant des renseignements sur les familles visitées.

L'état moral de nos familles est généralement bon. Nos Conférences paraissent suivre les sages recommandations qui leur sont faites par le Conseil Général au sujet de l'admission des membres, en n'admettant que de bons catholiques. La prière, la lecture de piété, sont suivies à la lettre. Les visites se font régulièrement à domicile. Les communions générales ont lieu quatre fois par année. Le règlement est suivi par rapport aux réunions générales, elles sont présidées toujours par l'autorité ecclésiastique.

Nous regrettons de ne pouvoir vous envoyer par la présente occasion, plus de renseignements ; mais nous espérons que dans le commencement de Mars prochain, nous serons en état de vous procurer les renseignements complets sur toutes et chacune des œuvres de notre Société dans le pays.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre affectueux dévouement en Notre Seigneur.

G. TALBOT,  
Vice Secrétaire.

L. MASSUE,  
Vice Président.

---

*Les documents qui accompagnent la présente sont :*

1. Rapport du Conseil de Montréal.
  2. Tableau Statistique do.
  3. Procès verbal, séance de la Conférence St. Basile, Toronto.
  4. Tableau statistique du Conseil de Québec.
  5. Compte de l'année 1858.
  6. Caisse du Conseil de Québec.
  7. Rapports du Conseil Supérieur.
  8. Procès verbal, assemblée du 30 Avril, 1858.
  9. Rapport du Conseil St. Patrice 1857.
-

*Le Président de la Société St. Vincent de Paul au Président  
du Conseil Supérieur du Canada.*

Paris, 30 Mars, 1859.

Monsieur et cher Confrère,

Nous répondons à votre bonne lettre du 20 Février, qui nous est parvenue le 28 de ce mois, et qui nous a procuré le plus grand plaisir. Il y avait bien longtemps en effet que nous n'avions reçu de vos chères nouvelles, de celles de vos Confrères, et nous nous félicitons d'en avoir obtenu par ce dernier.

Le Conseil Général a vu surtout avec satisfaction se rétablir avec vous et aussi avec lui les communications depuis si longtemps interrompues avec les Conférences de Montréal, car bien que cette interruption ne tint à aucune arrière pensée, elle ne nous peinait pas moins, parce qu'elle accusait une certaine langueur dans ces Conférences et qu'elle pouvait à son tour devenir la cause d'un ralentissement de zèle dans leur sein. Aussi a-t-il agrégé avec joie les Conseils de

ST. JOSEPH.	}	à Montréal.
ST. LAURENT.		
ST. PIERRE.		
ST. ANTOINE.		
ST. JEAN BAPTISTE		
ST. MICHEL.		

Il vous prie de les informer et de leur transmettre les lettres d'aggrégation à la date du 28 Mars. Quant à la Conférence de St. Basile de Toronto, le Conseil Général croit devoir vous demander un peu plus de renseignements. Le procès-verbal de fondation ne suffit pas en effet pour apprécier la vie réelle et actuelle de cette Conférence, et nous désirerions savoir brièvement, mais d'une manière précise, le nombre de ses membres, celui des familles qu'elle visite, le chiffre de ses quêtes etc.

Ce que vous nous dites des Conférences de Québec nous paraît en somme satisfaisant. Sans doute elles souffrent un peu cette année de la gêne commerciale qui pèse sur les opérations maritimes ; mais cependant elles se soutiennent,

elles sont nombreuses, chrétiennes, et elles assistent régulièrement leurs familles. Nous faisons seulement des vœux avec vous pour que les personnes riches et aisées leur arrivent en plus grand nombre ; car si nous ne devons pas attacher un très grand prix aux ressources pécuniaires, nous ne pouvons pas en méconnaître l'utilité. D'ailleurs si ceux qui sont dans une position élevée se vouent personnellement à la pratique de la charité, il peut en résulter le plus grand bien. Nous regrettons aussi de n'avoir eu le rapport des Conférences Irlandaises que pour 1857 ; si vous pouviez nous l'adresser sur le champ.

Agréez, Monsieur et cher Confrère, l'expression de notre affectueux dévouement en N. S. J. C.

PAUL DE CAUX,  
Vice Président.

AD. BAUDON,  
Président de la Société.

---

*Rapport pour l'Assemblée générale du 8 décembre 1858.*

Messieurs,

Le dépouillement des statistiques qui sont parvenues au Conseil des différentes Conférences, suggère des réflexions qui trouveront leur place dans cette communication intime.

Le travail même est long, mais il est fécond en enseignements. Il donne occasion de voir sans cesse le bien dont Dieu nous permet d'être les instruments, de le voir à la fois dans son détail et dans son ensemble. Nous nous réservons de faire plus tard des comparaisons avec les années précédentes. Pour le moment, notre but est d'entretenir seulement les associés d'une manière générale, d'une part pour stimuler ceux qui sont encore en retard, de l'autre pour dire à tous de s'associer à nos actions de grâces pour le bien qui s'opère.

En effet, si rien de nouveau ne se révèle dans les Conférences, c'est quelque chose de précieux pourtant que la persévérance dans les mêmes œuvres depuis plusieurs années. La monotonie est le principal écueil de la charité. Elle amène avec elle la lassitude et plus tard le découragement. Grâce à Dieu, les Conférences persévèrent en général ; nous ne pouvons dire qu'elles fassent des pro-

grès. Constatons néanmoins comme garantie de ce que toutes les Conférences se proposent de faire cet hiver, l'empressement avec lequel l'on s'est porté aujourd'hui à la communion générale. Nous puisons beaucoup de forces dans le banquet divin, où se trouve la toute puissance avec tous ses dons ; nous nous édifions mutuellement et procurons aux autres fidèles l'édification d'une solennité religieuse.

Toutefois, il importe de ne pas se faire illusion et de voir les efforts que nous avons encore à accomplir.

1° Quelques Conférences laissent à désirer au point de vue de la quête. Cela provient-il de ce que les membres aiment mieux donner directement à leurs pauvres que de donner à la quête ? Est-ce au contraire que plusieurs comptent trop pour remplir la caisse, sur la charité publique et sur les ressources extérieures ? Les deux motifs existent probablement, et la pénurie complète qui en est la conséquence, à l'heure présente, doit à juste titre préoccuper les Conférences. Qu'elles voient si elles font ce qu'elles peuvent, ce qu'elles doivent, pour ne pas se trouver les mains vides au commencement de l'automne. Sur ce point l'examen aura probablement un excellent effet, celui de faire reprendre les séances d'été.

Oui, tel doit être à l'avenir le cri de toutes les Conférences. Régularité aux séances d'été : sacrifices de certains petits plaisirs, de certains spectacles permis jusqu'à un certain point, mais qui absorbent chaque année une somme énorme au milieu de notre population.

2° On se plaint de ce que les séances ne sont pas toujours aussi fréquentées qu'elles devraient l'être ; c'est en même temps dans ces Conférences que l'on voit des quêtes faibles. Aussi les raisons abondent pour supplier les membres de faire des efforts généreux afin d'être exacts.

3° Quelques confrères s'accusent de ne pas visiter très exactement leurs familles. Sur ce point encore les présidents ne sauraient trop insister, supplier. L'expérience indique que sans la visite régulière, on a peu d'influence religieuse sur les pauvres, et d'ailleurs on n'accomplit pas ce sacrifice de son temps, de son dévouement, qui est si méritoire.

4° Presque toutes les Conférences bornent leurs statistiques à des chiffres. Quelques unes ajoutent qu'elles n'ont fait aucune œuvre spirituelle. L'on est fondé à croire que

ces conférences se calomnient, et à les engager à ne plus tomber dans cet excès d'humilité. Les faits édifiants sont la vie des rapports, et l'on ne peut trop réclamer contre l'habitude qui s'introduit de les passer sous silence. Ainsi supposez que chaque Conférence n'aurait fourni qu'un seul fait édifiant, quel beau rapport nous aurions aujourd'hui pour notre assemblée générale. Il n'est pas nécessaire que le récit en soit bien apprêté et écrit avec soin ; non, Messieurs, un fait tout simple, raconté par un bon cœur, produit des merveilles moyennant la grâce de Dieu.

---

*Le Président du Conseil Supérieur du Canada au Président  
de la Société S. Vincent de Paul.*

Québec, 30 Avril 1859.

Monsieur le Président,

Dans le courant du mois dernier, nous avons eu l'honneur de vous transmettre par le Révd. M. Pilote plusieurs documents se rattachant aux travaux de notre Société en Canada pendant le cours de l'année dernière. Dans le but de profiter de l'occasion de ce Monsieur, nous n'avons pas eu le temps de compléter tous les documents que nous aurions désiré faire parvenir par lui, et c'est ce que nous désirons faire maintenant.

Nous vous transmettons avec la présente le rapport statistique et qui est le seul que nous ayons reçu du Conseil de St. Patrice de cette ville, ainsi que quelques autres détails qui n'étaient point fournis dans notre rapport annuel.

Nous avons encore aujourd'hui à vous demander l'agrégation d'une nouvelle Conférence établie depuis trois ans dans la paroisse de N. D. de la Victoire, Pointe Lévis, vis-à-vis Québec. Cette localité a déjà pris les développements d'une ville, et promet, à raison de son site, et de plusieurs autres avantages, étant le terminus de voies ferrées, d'avoir une immense population. L'établissement d'une Conférence de S. Vincent de Paul, devra sans doute être d'un grand secours, dans cette localité, et ne manquera pas de

s'agrandir. Nous accompagnons notre recommandation de leur demande avec un état de leurs procédés, et nous pouvons garantir leur fonctionnement par les visites que nous y avons faites avec notre Chapelain.

Nous avons reçu ces jours derniers une demande de la part du Conseil de Toronto, nous priant de vouloir recommander au Conseil Général l'agrégation d'une nouvelle Conférence établie dans sa circonscription sous le nom de St. Patrice. D'après la recommandation qui nous en est faite par M. Muir, l'un de nos membres zélés, qui est maintenant à Toronto pour affaires parlementaires, nous croyons que cette Conférence peut être agréée.

---

*Le Président du Conseil Supérieur du Canada au Président de la Société de St. Vincent de Paul.*

8 mai 1859.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 30 Mars, accompagnée de certificats d'agrégation pour les Conférences de Montréal, que je vais transmettre au Conseil de cette ville.

Je vais aussi écrire au Conseil de Toronto, demandant les renseignements que vous désirez avoir au sujet du fonctionnement de la Conférence Ste. Basile.

---

*Le Président de la Société S. Vincent de Paul au Président du Conseil Supérieur du Canada.*

Paris, 17 Juin 1859.

Monsieur et cher Confrère,

Nous avons reçu le 12 de ce mois les lettres que vous avez bien voulu nous écrire les 30 Avril et 12 Mai, et qui nous ont été remises, avec les documents qui les accompagnaient, par deux ecclésiastiques de votre ville. Nous venons répondre à ces deux lettres avec empressement.

Nous commencerons par vous annoncer l'agrégation des deux Conférences de St. Patrice à Toronto, et de la Pointe Lévis. Elle a été prononcée le 13, jour où se réunissait précisément le Conseil général, et nous vous

prions d'en informer ces nouvelles Conférences. Nous sommes en effet très joyeux de les voir s'adjoindre à nous, et nous ne voudrions pas que celle de St. Patrice de Toronto notamment, qui est depuis si longtemps privée des Indulgences de notre Société, attendît plus longtemps.

Nous avons reçu la Statistique du Conseil Irlandais des Conférences de Québec ; ces Conférences sont peut-être un peu moins florissantes que les Conférences françaises, si nous nous en rapportons à leur statistique. Aussi nous croyons devoir appeler sur elles votre attention et celle du Conseil du Canada, afin qu'on s'efforce de les développer, s'il est possible de le faire.

Puisque vos occupations sont très multipliées, il nous semble que vous devriez vous faire aider dans la direction de la Société, plutôt que de songer à une retraite qui nous semblerait très regrettable. Ainsi vous pourriez charger un vice président de la présidence habituelle du Conseil particulier de Québec, sauf à y venir pour les questions importantes seulement ; vous pourriez aussi répartir la correspondance courante, le travail de détail en un ou deux Secrétaires. Outre que vous seriez par là déchargé de travaux trop fatigants pour vous, vous auriez l'avantage de former des hommes ayant pris l'habitude de la direction de la Société, et la connaissant à fond. C'est là un point important, auquel il faut travailler sans relâche, parceque tous nous pouvons manquer d'un jour à l'autre, et que l'œuvre commencée ne doit pas en souffrir. De la sorte, ayant allégé le fardeau, nous avons la confiance que vous pourrez mieux le supporter, et que vous le ferez sans trop de fatigues.

Les exemplaires du Bulletin de 1858 ont été payés, mais non ceux du bulletin de 1859. Nous en réclamerons le montant aux ecclésiastiques qui ont bien voulu nous remettre votre lettre. Nous trouvons sur nos livres un ancien compte avec votre Conseil dont nous vous envoyons copie. Veuillez nous dire s'il est correct.

Agréez, Monsieur et cher Confrère, l'expression de notre affectueux dévouement en N. S. J. C.

PAUL DE CAUX,  
Vice-Président.

AD. BAUDON,  
Président de la Société.

---

Le Conseil Supérieur de Québec doit au Secrétariat :

	Solde de 1853 .....	f 574.35
1854 janv.-18	abonnements au Bulletin Québec.	72.00
“ “ 8	“ “ Montréal	32.00
1855 “ 18	“ “ Québec.	72.00
“ “ 8	“ “ Montréal	32.00
1856 “ 18	“ “ Québec.	72.00
“ “ 8	“ “ Montréal	32.00

f 886.35

*Avoir du Conseil de Québec*

1859 Mars 9.	La remise.....	f 200
“ “ 19.	Don du Conseil Général..	300

f 500.00

f 386.35

*Rapport pour l'assemblée du 31 Juillet, 1859.*

Messieurs,

Nous devons placer en tête de ce rapport l'aggrégation d'une Conférence nouvelle pour le Canada par le Conseil de Paris, c'est celle de Notre Dame de la Victoire de la Pointe-Lévis. Cette belle œuvre commencée principalement par deux membres généreux et actifs vient de recevoir son complément. Les Conférences de cette ville auront donc désormais une sœur dans nos campagnes ; nos associés pourront donc s'édifier eux-mêmes, en allant se retremper à la vue du zèle de leurs frères. Cette édification mutuelle, l'un des éléments du christianisme, est aussi la base spéciale de notre Société. C'est ce qui nous porte à tirer une application locale des rapports généraux publiés dans le bulletin.

On nous y rappelle spécialement qu'il importe beaucoup de ne jamais prendre le titre de membre de la Société. Même pour la recommandation des familles, cette règle ne doit point fléchir. Sans doute un membre d'une Conférence peut recommander à ce titre un pauvre à un ami, à un parent, à une personne charitable ; mais s'il s'agit de démarches d'une autre nature, il pourrait y avoir des inconvénients. Ce qui est vrai en France l'est aussi en ce pays.

De cette recommandation le Conseil Général passe à celle de dépouiller les matériaux nombreux à envoyer au bout de chaque mois, mais surtout à faire un travail sur les œuvres des Conférences et en même temps sur les points faibles, et qui demandent une réforme ou une amélioration. Le Conseil convie les Conférences à s'éclairer sur ce qu'elles ont fait de bien et surtout sur le bien qu'elles n'ont pas fait. Une Conférence doit se demander : Si la quête est proportionnée par chacun à l'étendue de ses ressources ? Le total de l'année arrive-t-il à un chiffre raisonnable, ou bien est-il insignifiant, et s'est-on reposé sur les ressources venues du dehors plus que sur celles qu'on devait fournir soi-même ? A ces questions, répondons franchement que le chiffre des quêtes dans quelques Conférences est trop faible, non que ce défaut soit imputable aux membres peu aisés d'un quartier pauvre, mais dans plusieurs cas parce que l'on n'a pas encore assez travaillé à grossir leurs rangs par l'adjonction d'un nombre de personnes aisées qui n'attendent que ce signal ou une petite violence pour se rendre. Il sera fait un effort dans ce sens par la direction elle-même, et nous pouvons espérer du succès de cette tentative si nous la faisons avec dévouement et si nous l'accompagnons de la prière. Cette accession de nouveaux membres suppléera jusqu'à un certain point à l'indifférence d'un bon nombre qui semblent y porter moins d'intérêt.

Passant par dessus les questions du bulletin auxquelles nous n'avons pas à répondre, demandons-nous si la Société n'a pas laissé un peu trop s'introduire les loteries, au détriment de son organisation. Le Bulletin nous dit qu'à Paris un membre ancien regrette les allures de l'origine de la Société. Les Conférences étaient moins riches, mais plus ferventes : comptant moins sur les autres, elles comptaient plus sur elles-mêmes, et les pauvres étaient assistés avec d'autant plus d'affection et d'entrain, qu'ils l'étaient au prix d'efforts généreux et de privations personnelles et méritoires ; à Québec, si nous n'avons pas les mêmes craintes à exprimer, faisons notre profit de l'expérience des autres. Attachons-nous premièrement et avant tout aux œuvres essentielles, la présence aux assemblées et la visite des pauvres à domicile. Ce dernier article réclame spécialement notre attention. Il y a des Conférences qui semblent avoir infuses l'intelligence et la pratique des

aumônes ; à peine entreprises, elles fleurissent, portent des fruits et montrent en toute chose cette maturité qu'une longue expérience semblerait seule pouvoir donner. Celles-là n'ont guères besoin d'exhortation ; aux autres donnons quelques conseils sur la visite. On voudrait assister les pauvres et ne pas les visiter assidûment : on manque de persévérance. On se croit fidèle, si sur deux visites l'on en fait une : et encore la fait-on un peu à la hâte, et uniquement pour remettre le secours. Si l'on ne pouvait donner absolument qu'un seul instant, il n'y aurait pas lieu à récrimination ; mais cinq minutes de plus permettraient de remplir toutes les conditions d'une bonne visite, on peut en disposer et l'on marchandé sur la différence. On aime bien les pauvres, mais on regrette de se déranger, on trouve la distance un peu longue, l'escalier raide et mal-propre, les enfants peut-être un peu grossiers, en un mot l'on trouve mille prétextes. Et néanmoins, convenons-en, si cet abus se prolongeait, si la visite devenait sèche et indifférente, n'avait pour objet que la remise d'un bon ; non seulement notre zèle s'affaiblirait, mais nous ne serions plus les serviteurs des pauvres comme voulait l'être notre saint patron ; nous deviendrions simplement les pourvoyeurs de leurs besoins matériels, nous nous laisserions aller à la mollesse, à l'apathie, parce que ce qui nourrit le dévouement, c'est d'en faire souvent usage. Chaque visite chez le pauvre fournit la matière de ce que l'on doit lui dire dans la suivante. Il s'agit de malades ou de personnes sans ouvrage : eh bien ! l'on s'informe de l'état des malades, des objets qui leur manquent, du rapport du médecin et de ses prescriptions, s'il en a laissées ; puis on aide à ranger quelque objet dans l'appartement, l'on s'approche du lit pour encourager celui qui souffre, on donne quelque avis de propreté, on recommande de changer l'air vicié ; et la famille, après quelques paroles pieuses, se trouve toute fortifiée, la joie renaît dans son sein : moyen facile de faire des heureux, Messieurs : il faut que nous soyons fidèles à le pratiquer. Entretienons la pitié dans nos cœurs, et nous trouverons ces devoirs bien agréables.

Notre communion de tous les trois mois ne contribue pas peu à entretenir le zèle et la bonne ; volonté elle a été faite encore aujourd'hui avec d'autant plus d'édification, que le pain sacré était distribué par un vénérable prêtre

qui a voulu montrer son intérêt pour notre petite association, même en venant présider cette assemblée ce soir.

---

*Le Président du Conseil Supérieur du Canada au Président de la Société de St. Vincent de Paul.*

Québec, 12 Octobre 1859.

Monsieur le Président,

Dans votre lettre du 30 Mars dernier, vous m'informiez que la Conférence S. Basile de Toronto, ne pouvait être agrégée par le Conseil Général avant de recevoir d'autres renseignements. Je vous transmets à ce sujet, copie traduite en Français d'une lettre du Président de cette Conférence, qui s'est efforcé de donner tous les détails possibles sur le fonctionnement de sa Conférence : cette lettre est accompagnée d'un extrait d'une lettre du Président du Conseil de Toronto. D'après ces lettres et autres renseignements qui lui sont parvenus, le Conseil Supérieur a été d'opinion que l'agrégation de la Conférence de St. Basile fut recommandée au Conseil Général.

Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que le Conseil Général, de la suggestion qui m'a été faite, dans votre lettre du 17 Juin, pour me venir en aide dans la direction de la Société en Canada, charge que mes occupations multipliées ne me permettent plus de remplir avec efficacité, en nommant un membre pour remplir à ma place les fonctions de Président du Conseil particulier de Québec. Je n'ai point hésité à suivre cette suggestion faite avec tant de justice, et de l'avis du Conseil Supérieur, j'ai nommé notre très zélé Confrère M. G. M. Muir, qui s'acquittera très bien de cette charge, étant bien entendu dans les règles et l'usage de la Société, ayant été le fondateur de la première Conférence établie à Toronto. Ce monsieur étant un des officiers du gouvernement, s'est trouvé obligé de passer les quatre dernières années à Toronto, alors le siège du gouvernement, qui est maintenant transporté de nouveau à Québec pour quatre années.

J'ai prié mon neveu, l'abbé Gauthier, qui est passé en France pour quelques mois avec un des membres du

séminaire de cette ville, de passer au Bureau de la Société, afin de me procurer les documents mentionnés sur la liste qui accompagne la présente ; je l'ai chargé d'en payer le coût ainsi que l'abonnement du bulletin dont je reçois cinq copies. Je désire de plus qu'il me soit envoyé à mon adresse cinq autres copies pour des membres qui désirent le recevoir, à dater du 1er Janvier dernier. M. l'abbé se chargera, je pense, de ces articles. Dans le cas où ce Monsieur ne pourrait satisfaire au paiement, je me ferai un devoir de vous en remettre le montant au plutôt.

---

*Le Président de la Société de St. Vincent de Paul au Président du Conseil Supérieur du Canada.*

Paris, le 1er Novembre, 1859.

Monsieur et cher Confrère,

Nous vous adressons cette année, comme les années précédentes, un tableau résumé dans lequel doivent figurer les renseignements statistiques des Conférences de votre circonscription pour l'année 1859. Nous vous prions de vouloir bien vous mettre le plus promptement possible en relation avec les Conférences, pour en obtenir les éléments nécessaires à votre Rapport. Il nous serait bien agréable que ces détails pussent nous parvenir avant le 1er Mars 1860. Car cette époque sera celle où le Rapport Général devra s'élaborer ; un de ses mérites principaux serait de paraître de bonne heure. Cette année nous en avons déjà avancé la publication. Nous désirerions l'avancer davantage encore l'année prochaine.

Nous ne saurions trop insister pour que votre rapport ne se bornât pas à des détails purement statistiques, et pour qu'il contînt les faits édifiants qui se sont passés dans votre circonscription. Ces faits sont la vie, sont l'intérêt du rapport général, qui, tout en étant devenu plus restreint, ne doit jamais devenir sec et aride.

Nous vous serions en outre reconnaissants, si, à l'exemple de quelques Conseils, vous preniez la peine d'ajouter quelques notes, destinées exclusivement au Conseil Général, mais ayant pour but de lui faire connaître la vie intime des Conférences. Aujourd'hui la correspondance

entre le Conseil général et chaque Conférence ne peut plus être aussi fréquente, aussi détaillée qu'à l'origine de la Société, mais il ne convient pas moins que le Conseil Général demeure au courant de ce qui touche la vie intérieure des Conférences ; c'est pour lui un moyen nécessaire de connaître les besoins généraux de la Société. Votre expérience vous suggérera sans peine les points sur lesquels il importe le plus de porter votre attention. Nous nous bornerons seulement à rappeler ici les principaux. Ainsi les bureaux des Conférences sont-ils suffisants et au complet ? Les quêtes se font-elles sérieusement ? Observe-t-on aussi fidèlement que la position des membres le permet, la recommandation si sage de ne demander au public qu'après s'être demandé le plus possible à soi-même ? Les séances sont-elles assiduellement fréquentées ? Les admissions de membres se font-elles dans l'esprit et suivant les prescriptions du règlement ? Vous savez que ce sont là des points *essentiels* dans les Conférences, et ils doivent partout faire le sujet de votre attention, non moins que la manière dont s'accomplissent les œuvres charitables. Maintenant il va sans dire que si quelques tiraillements intérieurs avaient malheureusement surgi dans une Conférence, que si quelques difficultés étaient à craindre soit avec l'autorité religieuse, soit avec l'autorité civile, il nous serait bien utile d'en être informés. Ces circonstances sont rares, Dieu merci, mais il n'importe pas moins d'y porter remède ; et pour peu que la difficulté fut sérieuse, il conviendrait de ne pas attendre l'époque du rapport de fin d'année, et de nous écrire immédiatement. Notre Société, vous le savez, tient à demeurer en paix et en bonne harmonie avec tous, et c'est un point sur lequel notre vigilance doit toujours se porter. Mais la paix et l'harmonie doivent surtout, Monsieur et cher Confrère, régner entre les diverses Conférences d'une même circonscription, et jamais il n'y aura entre elles trop de cordialité et de chrétienne intimité. Pour y parvenir, rien ne nous paraît plus efficace que de maintenir et même d'étendre l'usage si utile de visiter les Conférences de la circonscription. Il y a là, nous le savons, un travail considérable ; mais ce travail peut être partagé entre le Président et les membres de son Conseil : il peut même être délégué à des membres anciens et expérimentés qui ne résident pas dans la ville où siège le Conseil. Ainsi réparti, suivant que les

circunstances l'exigeront, ce travail ne sera trop onéreux pour personne, mais il sera profondément utile. D'une part, rien n'est plus désiré par les Conférences qui se plaignent sans cesse qu'on les laisse trop isolées ; et de l'autre, rien ne resserre plus les liens d'une pieuse familiarité que ces relations personnelles ; par là on connaît mieux que par tout autre moyen la situation vraie des Conférences ; par là on se rend un compte exact de leurs progrès ou de leur affaiblissement, de leur bonne organisation ou de leur relâchement ; par là en conséquence, on peut y porter plus aisément remède. Si quelque chose a maintenu dans notre Société l'esprit d'affection réciproque, ce sont ces visites de Conférence à Conférence ; aussi nous ne saurions trop les recommander à votre zèle.

Agréez, Monsieur et cher Confrère, l'expression de notre affectueux dévouement en Notre Seigneur.

L. FRION,  
Secrétaire Général.

AD. BAUDON,  
Président.

---

*Le Président de la Société St. Vincent de Paul au Président  
du Conseil Supérieur du Canada.*

Paris, le 9 Novembre, 1859.

Monsieur et cher Confrère,

Nous sommes très-heureux de vous annoncer l'agrégation de la Conférence de St. Bazile à Toronto, qui a été prononcée par le Conseil Général dans sa séance de Lundi, 31 octobre dernier. Nous vous prions d'en informer nos nouveaux Confrères, dont les désirs seront ainsi remplis.

Nous apprenons avec satisfaction la nouvelle organisation que vous avez adoptée pour la Société. Il y a un avantage considérable à ne pas surcharger un seul membre et à en appeler plusieurs à la direction des Conférences. L'œuvre commune ne reste plus l'œuvre d'un seul, attendant la vie de son impulsion isolée, mais elle marche par les efforts et le développement de plusieurs, et comme il faut toujours songer à l'avenir, nous nous formons de la sorte des successeurs les uns aux autres.

Nous remettrons à M. l'Abbé Gauthier, dont nous avons oublié l'adresse, les livres que vous nous demandez, s'il se présente au Secrétariat, comme nous le pensons.

Nous vous adressons les neuf abonnements nouveaux au bulletin. Le prix en est de 4 francs par an pour le Canada.

Nous venons de recevoir du Souverain Pontife un nouveau Bref d'indulgence qui sera contenu dans l'un des prochains numéros du bulletin. Comme nous pensons que vous voudrez le faire publier dans les différents diocèses où notre Société existe au Canada, nous pensons qu'il suffira de vous en adresser trois copies authentiques ; seulement en désirez-vous davantage ?

Agréez, Monsieur et cher Confrère, l'expression de notre affectueux dévouement en N. S.

PAUL DE CAUX,  
Vice-Président.

AD. BAUDON,  
Président.

---

*Conseil Particulier.*

Québec, 7 Décembre, 1859.

*A Messieurs les Président et membres du Conseil Supérieur  
du Canada.*

Messieurs,

Les membres des Conférences Françaises éprouvent la crainte que les pauvres de Québec n'aient à subir cet hiver de grandes souffrances, de nombreuses privations : la saison des froids a commencé cette année plus d'un mois plutôt qu'à l'ordinaire, et paraît menacer d'être très-sévère. Les moyens que possèdent les Conférences pour soulager la misère des indigents sont bien exigus ; ajoutons que le peu d'emploi qu'il y a eu à Québec, durant la courte saison de l'été dernier, n'a pas suffi pour donner du pain à la classe ouvrière, dont quelques-uns ont dû s'adresser à leurs concitoyens pour avoir de quoi vivre. Il est donc permis

d'appréhender que les pauvres auront à subir une grande détresse durant le cours de cet hiver. Le public est sous l'impression que la Société de St. Vincent de Paul reçoit des aumônes très-fortes, suffisantes pour faire disparaître en grande partie au moins les privations des pauvres. Il est juste, en effet, de consigner ici que les sommes qui, tous les ans, sont confiées à notre Société, sont considérables et prouvent que la générosité et la charité des citoyens de Québec, à qui l'on s'adresse pour soutenir un nombre considérable d'institutions et d'œuvres de bienfaisance, sont bien grandes, et leur ont acquis à bon droit notre reconnaissance. Mais aussi il est vrai de dire que le nombre de ceux qui réclament le secours de ses fonds est encore plus grand, et va croissant chaque année, depuis que la crise commerciale se fait sentir et que la construction des vaisseaux a presque cessé à Québec.

Pour mettre ce fait au jour d'une manière évidente, j'ai consulté les rapports annuels que le Conseil Supérieur a faits sur les opérations de la Société depuis 1853, jusqu'à dix huit cent cinquante huit, c'est-à-dire, pour les six dernières années; je vois dans ces documents un total de recettes de £6,251 13s. 4½d., faisant, £1,041 18s 10½ par année; le nombre des pauvres soulagés durant cette période est de 10,541, savoir 1,757 personnes par année, ce qui donne 11s 10½d seulement pour chaque individu durant les six mois d'hiver et fait moins de 2 sols par jour, cette somme est si minime et si insuffisante au soutien même du plus petit enfant que je me contente de mettre ce fait en évidence, ayant la certitude que le public comprendra que ce n'a pas été au pouvoir de la Société de St. Vincent de Paul de soulager d'une manière efficace toutes les misères, et que s'il y a eu un grand nombre de mendiants qui se sont présentés aux portes des maisons, ce ne peut être attribué aux membres de cette Société; j'ose même espérer qu'on trouvera dans le grand nombre de familles visitées à domicile, soit qu'ils aient été en santé ou malades, et dont les enfants ont été patronés à l'école et envoyés au catéchisme autant que cela a été possible, la preuve de la bonne volonté et du dévouement des membres.

Il n'est peut-être pas hors de propos de faire remarquer que lors de la fondation de la Société de St. Vincent de Paul à Québec, les citoyens des classes les plus élevées et les plus aisées se sont inscrits sur la liste des membres actifs et ont

fait la visite des pauvres à domicile, et partagé les travaux de leurs Confrères avec courage et abnégation. Maintenant, je dois dire que les devoirs qu'impose la qualité de membre actif sont dévolus presque entièrement aux classes ouvrières qui ne peuvent donner beaucoup plus que leur assistance et leurs services, surtout dans les temps de crise, d'où il résulte qu'ils sont forcés de s'adresser à leurs concitoyens plus fortunés, pour obtenir les secours que réclament les malheureux.

Il me sera permis de soumettre ici certaines observations sur le but de la Société de St. Vincent de Paul, qui me paraît avoir été perdu de vue généralement par les membres de la Société, et que le public n'a peut-être pas été à même de bien apprécier. Lors de la formation de cette Société à Paris, 1833, les jeunes Messieurs Etudiants qui ont commencé l'œuvre avaient en vue "de mettre leur chasteté sous la sauvegarde de la charité." Ils allaient pratiquer l'aumône en soulageant les souffrances physiques et morales des pauvres. Ils voulaient travailler à leur propre salut en s'intéressant à celui de leurs frères qui sont en détresse, et ils ont déclaré que leur charité n'aurait d'autres limites que l'épuisement de leurs ressources, qu'elle embrasserait tous les malheureux, qui sont également les membres souffrants de Jesus-Christ.

Si donc la Société de St. Vincent de Paul s'est divisée en plusieurs Conférences, cela a été afin de pouvoir agir plus efficacement dans l'intérêt des pauvres, et non pour donner une plus large part des fonds aux uns qu'aux autres. Ce serait donc bien mal comprendre le but de la Société que de distribuer une plus large part aux pauvres d'une localité qu'à ceux d'une autre, parce que la quête a été plus abondante dans la première. En effet, ce principe poussé qu'à ses dernières limites donnerait à telle Conférence située dans un quartier de la ville habité par les citoyens les plus riches, des ressources au delà même des besoins de leurs pauvres, et laisserait les pauvres d'une autre Conférence, représentée au même Conseil, en proie aux besoins les plus grands et aux souffrances les plus pénibles. Ceci n'est pas la charité que doit exercer la Société de St. Vincent de Paul, qui est catholique et qui recommande aux Conférences plus fortunées de partager leurs ressources avec celles qui en manquent.

Le morceau de pain qui est donné au pauvre est une

clef avec laquelle on ouvre son cœur pour pouvoir obtenir sa confiance et lui aider à surmonter les obstacles que présentent à son salut les souffrances et les innombrables tentations auxquelles sa misère et le mépris du monde exposent sa vertu.

La Société de St. Vincent de Paul est une œuvre spirituelle fondée sur la charité, et régie par un règlement spécial. C'est quelque chose de plus qu'un Bureau de Secours. Que chacun donc se mette en garde contre cette inclination si naturelle de donner plus aux pauvres qu'il soulage qu'à ceux qui sont visités par ses Confrères, sans égard à leurs besoins respectifs. Cet avis nous est donné par le règlement. Si donc il existe une certaine absence de cordialité parmi les Conférences de cette ville, cela vient de ce que l'on s'est écarté de l'esprit de notre Saint Patron et du règlement de la Société ; c'est pour avoir mis en oubli le sentiment fraternel qui doit nous unir aux pauvres et à nos Confrères, qu'il y a une disposition regrettable chez certaines Conférences à ne pas partager leurs fonds avec d'autres Conférences dont les ressources sont plus faibles et les pauvres plus nombreux. On s'est laissé entraîner hors de la voie que le règlement nous trace, pour avoir trop cédé à l'impulsion du cœur. Cette erreur vient de ce qu'on a négligé la lecture des bulletins du Conseil Général publiés chaque mois pour tenir les membres au courant de la marche de la Société et les maintenir dans ses principes.

Les absences fréquentes des réunions des Conférences, que les membres se permettent durant l'été, font manquer les séances, privent la caisse de sommes quelquefois considérables, qui y seraient versées par les membres eux-mêmes et par des dons généreux qui sont faits ailleurs, et nous font arriver à l'automne avec les mains vides. On néglige de faire les rapports qui mettent les Conseils au courant des travaux de la Société et de ses progrès, et on met en grand retard les rapports annuels du Conseil Général, qui tous les ans a lieu de vous exprimer ses regrets à ce sujet. L'esprit du règlement se perd, le zèle des membres se ralentit ; la Société et les pauvres, au soulagement des misères desquels nous sommes engagés de veiller d'une manière toute spéciale, souffrent à cause de nos omissions.

Efforçons-nous donc de nous pénétrer de nouveau de l'esprit de St. Vincent de Paul ; soyons exacts à nous

rendre aux séances ; lisons attentivement les bulletins du Conseil Général au moins à nos réunions ; réfléchissons sérieusement sur ces paroles que contiennent les lettres d'agrégation des Conférences : " Les membres d'une Conférence doivent bien se persuader qu'ils ne font pas partie uniquement d'une Conférence, mais de toute la Société. Par suite ils doivent attacher un très-haut prix aux relations avec les Conférences qui les avoisinent, avec le Conseil dont ils dépendent, si leur Conférence fait partie de la circonscription d'un Conseil particulier, d'un Conseil central ou d'un Conseil Supérieur, et enfin avec le Conseil Général, centre de toute la Société. L'esprit d'union a fait jusqu'à ce jour la force des Conférences, et tant qu'il se perpétuera, il faut toujours espérer en elles." Suivons cet avis si sage, et cette cordialité qui a pour effet d'embellir et de rendre agréables les rapports de la Société.

Faisons enfin des efforts plus généreux pour remplir les devoirs auxquels nous nous sommes engagés, et nous éprouverons certainement une vive satisfaction qui nous dédommagera bien des quelques sacrifices qu'ils exigent.

La Société St. Vincent de Paul est actuellement composée de

1 Conseil Général ;  
20 Conseils Supérieurs ;  
33 " Centraux ;  
238 " Particuliers ;  
3052 Conférences.

10 à 12000 Membres.

100,000 familles sont visitées et secourues cette année : ce qui donne au moins 300,000 personnes.

Les recettes de la Société montent à environ quatre millions de francs ; les dépenses, à trois millions.

La Société n'avait pu faire que des progrès fort lents hors de la France. A partir de cette date, on vit une émulation admirable entre les diverses contrées pour implanter dans leur sein les pacifiques colonies de St. Vincent de Paul. Le chiffre total des Conférences répandues dans les différents pays du monde, en Europe, en Asie, en Afrique, en Amérique, et même en Australie, est de 3052.

---

*Voici le tableau du nombre des Conférences divisées par pays.*

CONFÉRENCES.			
PAYS		NOMBRE.	
France.....		1394	
Allemagne et Autriche.....		14	
256	}	Bavière.....	21
		Grand Duché de Hesse Darmstadt....	4
		“ “ de Luxembourg....	4
		“ “ “ Mecklembourg .	1
		“ “ “ Nassau.....	5
Prusse.....		217	
Belgique.....		364	
Danemark.....		1	
Espagne.....		364	
Grèce.....		1	
Iles Britanniques.			
147	}	Angleterre.....	61
		Ecosse.....	22
		Irlande.....	64
253	}	Italie, Etats de l'Eglise.....	52
		Etats Sardes.....	111
		Lombardie.....	42
		Ile de Malte.....	1
		Duché de Modène.....	14
		“ “ Parme.....	6
		Grand Duché de Toscane....	27
		Pays Bas.....	105
		Suisse.....	30
		Turquie d'Europe, Constantinople.....	1
		Asie, Indes Orientales.....	1
		Turquie d'Asie.....	2
		Afrique.....	7
		Sénégal, Colonie Française.....	1
		Cap de Bonne Espérance, Colonie Anglaise	2
		Ile Man.....	1
		Guyane Française.....	1
		Ile de la Réunion, Colonie Française.....	1
		Ile de la Trinité.....	9

PAYS.	NOMBRE.
Martinique.....	6
Iles Ioniennes, Corfou.....	1
Guadeloupe.....	2
Mexique.....	19
Amérique, Canada.....	32
Etats-Unis.....	37
Amérique Méridionale } Buenos Ayres	2
Nouvelle Ecosse.....	
Océanie, Australie.....	1
	3052

*Le Président de la Société S. Vincent de Paul au Président  
du Conseil Supérieur du Canada.*

Paris, le 3 Janvier 1860.

Monsieur et cher Confrère,

Nous vous adressons ci-joint une publication que le Conseil Général vient de faire paraître, et qui sera, sans doute, utile aux Conférences ; c'est une instruction pour les Présidents de Conférences et de Conseils.

Vous savez toute l'importance qu'ont dans nos Conférences les Présidents qui sont appelés à les diriger. De leur zèle ou de leur négligence, de leur amour du règlement, ou de leur oubli de ses traditions, dépend en grande partie, nous pourrions presque dire en totalité, la vie charitable ou la décadence des Conférences. Or, il a paru avantageux de réunir en son seul corps les recommandations souvent éparées, qui ont paru, soit dans les circulaires, soit dans le règlement, et qui s'appliquent aux Présidents. Sans grandes recherches, chaque Président pourra de la sorte se pénétrer des points qui le concernent plus particulièrement ; et pour ceux d'entre eux qui sont nouveaux dans notre Société, ce petit travail sera spécialement profitable.

Malgré le soin qui a été apporté à ce travail, il a pu y

rester quelques lacunes, s'y glisser des imperfections. Aussi nous vous serions reconnaissants, lorsque vous aurez lu cette petite publication, de nous faire part de vos observations, afin qu'il puisse en être tenu compte à une prochaine édition.

Le Conseil Général aurait voulu pouvoir adresser gratuitement cette petite brochure à tous les Présidents ; malheureusement ce serait pour lui une charge trop lourde ; il a pensé d'ailleurs qu'il serait bon que l'Instruction aux Présidents leur parvint par l'intermédiaire des Conseils avec lesquels ils sont directement en relation, et qui trouveraient dans cet envoi une occasion peut-être utile de placer quelques bons avis.

Le Conseil Général prie donc votre Conseil de lui faire la demande du nombre d'exemplaires qu'il désire, et il les lui adressera au prix le plus bas possible, à 10c. l'exemplaire. Il serait très bon, qu'à chaque renouvellement de Président, on fût dans l'habitude d'envoyer au Confrère qui prend la présidence, un exemplaire de cette instruction.

Agréé, Monsieur et cher Confrère, l'expression de notre affectueux dévouement en N. S.

LOUIS FRION  
Secrétaire Général.

AD. BAUDON,  
Président de la Société.

---

*Conseil Particulier.*

Québec, 18 Février 1860.

Monsieur le Président,

Les Conférences représentées au Conseil Particulier de Québec se sont occupées, durant l'année qui vient de se terminer, des mêmes œuvres que les années précédentes, et je suis heureux de pouvoir dire que les membres se sont montrés zélés à soulager les souffrances des pauvres. Le tableau statistique qui accompagne ce rapport, quoiqu'incomplet, nous fait voir qu'il y a eu 606 familles visitées, composées de 2,636 personnes, à qui les membres ont porté secours en argent, bois, vêtements, pain, viande, etc., etc., pour un montant de £773 4s. 10d. (à peu près 15,464 francs). Parmi ces pauvres il y a 204

veuves et un grand nombre d'orphelins. Dans la presque totalité des Conférences on a visité les malades et assisté les mourants. On y voit aussi plusieurs traits d'une charité édifiante exercée par des Confrères envers les malheureux.

Ainsi la Conférence St. Jean a donné ses soins à une pauvre famille composée du père, de la mère, et d'un fils âgé de 17 ans, tombée dans la plus profonde misère. L'oubli complet des enseignements de la religion régnait chez eux. Ils n'allaient même pas à l'Eglise. Au commencement de la Retraite, qui fut donnée en Décembre, les visiteurs et le Président s'occupèrent entièrement à les ramener à leurs devoirs religieux, en les accompagnant à l'Eglise et les envoyant à confesse. Le rapport de cette bonne œuvre termine en ces termes : " Nous avons la consolation de " dire aujourd'hui que, grâce au zèle fervent des mem- " bres visiteurs et au concours empressé de l'un des zélés " vicaires de la Paroisse, cette famille est revenue sincère- " ment à la religion. Le jeune homme reçoit l'instruction " religieuse, assiste régulièrement au catéchisme, et se " dispose à faire sa première communion."

La Conférence St. Roch a secouru deux Protestants, par un pur motif de charité, et Dieu a béni leur œuvre en donnant la Foi à ces époux infortunés. Ils sont maintenant catholiques fervents.

Le Président de la Conférence St. Louis de Gonzague rapporte le trait suivant, dans son rapport sur les œuvres de cette Conférence. Après avoir dit qu'il y avait eu de bien grandes souffrances parmi les citoyens qui habitent dans les limites de sa circonscription, et dont plusieurs " honnêtes et laborieux ouvriers se sont trouvés réduits " avec leurs nombreuses familles à un seul repas par jour, " et ce repas consistait-il encore en patates cuites à l'eau ; " il ajoute que " voyant un petit garçon d'une douzaine " d'années, élève du Séminaire de Québec, réduit comme " ses parents, à un seul repas par jour, et bien dénué de " hardes, il a cru devoir lui venir en aide, à l'insu de ses " parents, qui, trop honteux de leur misère, ne voulaient " pas réclamer les secours de leurs concitoyens." Ce secours lui a permis de poursuivre ses études.

Cette Conférence a visité 148 malades et assisté 13 mourants.

La Conférence St. François Xavier dit dans son rapport qu'elle a réussi à empêcher une séparation imminente et

prochaine dans deux familles, dont les membres refusaient de travailler à leur soutien mutuel. Cette Conférence se félicite de ce qu'elle a tenu régulièrement ses séances hebdomadaires pendant l'année.

La Conférence St. Sanveur rapporte la conversion d'un père revenu à ses devoirs religieux, et à laquelle elle a contribué par ses soins et ses Conseils. Cette Conférence a pu placer une petite orpheline, âgée de onze ans, chez une famille chrétienne à la campagne. Cette enfant était très exposée et serait probablement tombée dans le vice. Les séances hebdomadaires de la Conférence se sont tenues régulièrement durant l'année.

J'ai maintenant à exprimer mon regret de n'avoir pas reçu les rapports annuels des Conférences Notre Dame des Victoires et St. Joseph. Il est à remarquer que, quoique ces Conférences portent des secours aux Pauvres, leurs séances hebdomadaires se tiennent irrégulièrement. La première se trouve rarement représentée aux séances mensuelles du Conseil Particulier, et on n'y voit aucun membre de la dernière Conférence. Ces remarques s'étendent à une époque de plusieurs années, ainsi qu'on le voit par les rapports annuels de ce Conseil.

Lors de ma nomination à la charge de Président du Conseil Particulier de Québec, l'automne dernier, j'ai trouvé la Conférence St. François Xavier s'occupant des pauvres de la Conférence St. Valier, qui a cessé de fonctionner depuis plus d'un an.

N'ayant pu encore terminer la visite particulière de chacune des Conférences, qui sont représentées à ce Conseil, je n'ose pas exprimer une opinion arrêtée sur le fonctionnement de la Société à Québec. Je puis dire néanmoins, que l'absence de la lecture du Bulletin Mensuel du Conseil Général se fait sentir d'une manière évidente. Les membres des Conférences me paraissent compatir aux souffrances des indigents et leur venir en aide avec beaucoup de sympathie et de zèle, mais il arrive qu'on ne suit pas toujours le Règlement.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Président,  
Votre très obéissant Serviteur,

G. M. MUIR,  
Président.

---

*Le Président de la Société S. Vincent de Paul au Président  
du Conseil Particulier du Canada.*

Paris, 30 Avril 1860.

Monsieur et cher Confrère,

Nous n'avons pas encore reçu les renseignements statistiques que nous vous demandions au mois de décembre dernier, en vous envoyant une feuille imprimée pour les remplir et nous la retourner avant le 1er Mars de cette année.

Ces renseignements sont utiles à un double titre ; non-seulement ils servent à la rédaction du Rapport Général qui paraît chaque année dans le Bulletin, mais ils ont encore pour effet de nous faire rechercher sur quels points nos œuvres ont faibli ou fait des progrès et de nous éclairer et nous porter mutuellement au bien par l'échange de bons exemples et d'utiles conseils dont ces communications sont l'occasion.

Nous vous conjurons donc de nous les adresser le plus promptement possible, pour qu'il soit encore temps de les faire figurer dans le rapport général que nous préparons en ce moment.

Recevez, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de notre affectueux dévouement en N. S. J. C.

L. FRION,  
Secrétaire Général.

A. BAUDON,  
Président de la Société.

---

*Le Président du Conseil Supérieur du Canada au Président  
de la Société de St. Vincent de Paul.*

Québec, 28 Avril 1860.

Monsieur le Président,

J'ai cru devoir retarder l'envoi de nos documents relatifs aux travaux et au fonctionnement des Conférences de Québec, afin de vous faire parvenir un rapport complet sur toutes celles de la circonscription de notre Conseil Supérieur. Celui de Toronto cependant ne nous est pas encore parvenu, et je me fais un devoir de vous envoyer immédiatement les rapports de Québec et de Montréal. Ils contiennent d'abord, celui des présidents des Conseils

particuliers français et irlandais de Québec sur leurs Conférences respectives avec un tableau statistique, et celui du Président du Conseil de Montréal sur les Conférences de sa localité, avec plusieurs tableaux statistiques. Avec ces documents se trouve une note sur l'œuvre de la Ste. Magdeleine fondée et patronnée depuis par les Conférences françaises de Québec sous le nom de l'Asile du Bon Pasteur, qui a fait de si rapides progrès depuis son établissement.

Nos Conférences se soutiennent à peu près dans le même état que ci-devant, le nombre des membres à Québec n'ayant augmenté que de 14 ; pour les autres détails, je vous renvoie aux rapports des Conseils particuliers.

Une retraite générale ayant été donnée pour toute la population de la ville a empêché celle projetée pour la Société en particulier.

Nous avons régulièrement à Québec nos quatre jours de communion générale par année ; celle qui a eu lieu dimanche dernier était très nombreuse. Nous avons eu aussi ce même jour une assemblée générale des Conférences de cette ville, laquelle a été honorée de la présence de deux Prélats ; Mgr. de Tloa, administrateur de l'Archidiocèse, accompagné de Mgr. l'Evêque de Sandwich, qui a son siège à l'extrémité supérieure de cette Province. Ce dernier a bien voulu nous faire un discours admirable sur l'esprit de notre Société.

Nous recommandons au secours de vos prières, Sa Grâce l'Archevêque de Québec, notre Président d'Honneur, qui est dangereusement malade.

Dans le but de faire connaître notre Société dans son origine, ses progrès et son étendue, j'ai cru devoir faire publier, sous le nom de notice historique de la Société de St. Vincent de Paul, plusieurs extraits du Manuel, du Bulletin et des Rapports qui ont été compilés, avec quelques remarques sur l'origine de la Société, ses développements, son établissement dans tous les pays, ainsi que quelques détails sur la formation des diverses Conférences. Le nombre des Conférences établies dans chaque pays donne un total d'environ 3,100.

J'aurais été flatté de pouvoir faire connaître dans ce petit ouvrage le nombre exact des membres de la Société, le nombre de familles visitées et le nombre de personnes

secourues. J'ai pu donner à peu près le montant des recettes et dépenses de l'année d'après les rapports publiés. Tous les détails fournis dans ce petit travail ont paru intéresser les personnes qui en ont pris connaissance, malgré le peu d'habileté de celui qui en est l'auteur. Un ouvrage de cette nature fait par une personne qualifiée devrait être intéressant et nécessaire pour tous les membres de la Société.

Je me souscris avec considération, etc.

---

*Le Président de la Société S. Vincent de Paul au Président  
du Conseil Supérieur du Canada.*

Paris, le 29 Mai 1860.

Monsieur et cher Confrère,

Nous venons répondre à votre lettre du 28 avril à laquelle se trouvaient jointes les statistiques des Conférences de Québec et de Montréal. Nous regrettons avec vous que celles des Conférences de Toronto ne vous soient pas encore parvenues, mais nous espérons qu'un des prochains courriers réparera cette lacune.

Nous voyons que le bon Dieu continue à bénir les Conférences de Québec et de Montréal; nous faisons seulement des vœux pour qu'il soit possible d'en établir de nouvelles dans les nombreux diocèses qui n'en ont pas encore, et au moins dans les villes épiscopales. Plusieurs de ces villes ont déjà une certaine importance; les catholiques y sont nombreux, là même où ils ne sont pas en majorité, et il nous semble qu'il suffirait d'attirer leur attention, et celle du clergé surtout, sur notre œuvre pour pouvoir la répandre. Un moyen très précieux pour cela consiste à inviter aux assemblées générales, aux fêtes de la Société, ceux de NN. SS. les Evêques qui passent dans la ville. La vue d'une seule réunion est souvent plus utile que toutes les correspondances. Nous voyons que vous avez eu recours à ce moyen en invitant Mgr. l'Evêque de Sandwich, et nous ne saurions trop vous exhorter à persévérer dans cette voie. Votre continent est si vaste, il a tant d'avenir, qu'il faut que le bien y prenne les devants pour ne pas se laisser supplanter par le mal.

Nous apprenons avec douleur la maladie de Mgr. l'Ar-

chevêque de Québec. Nous ne manquerons pas, suivant votre désir, de prier pour son rétablissement.

Les détails que vous nous demandez sur le nombre de nos membres, des familles visitées, sur les œuvres charitables créées par la Société n'existent pas entre nos mains. Sans doute, avec un peu de patience et de recherches, nous pourrions les réunir ; mais d'une part, notre temps est absorbé par des affaires tellement nombreuses que nous ne pouvons guère nous en détourner, et de l'autre nous nous demandons s'il ne vaut pas mieux rester dans l'humilité et le silence. Si ces œuvres sont bonnes, Dieu les connaît et les bénit. Qu'avons-nous besoin d'en savoir davantage ? Il est vrai que nous entrons un peu dans cette voie par le rapport général ; mais ce rapport est une chose très-pratique et très-utile, parce qu'il nous met forcément en relations chaque année avec toutes les Conférences et qu'il nous permet d'en suivre les progrès ou les difficultés.

Nous vous faisons faire l'envoi des exemplaires nouveaux et anciens du Bulletin que vous nous demandez, ainsi que de l'instruction pour les devoirs des Présidents. Ce dernier travail nous semble très-utile. A ce sujet, nous nous demandons si les Conférences Irlandaises reçoivent le Bulletin Anglais et autres documents en cette langue qui se publient à Dublin. Nous attacherions un grand prix à ce qu'il en fût ainsi, parce que nous croyons que ce qui manque à ces Conférences, c'est la connaissance du règlement et des usages de la Société. Pour avoir ce Bulletin et ces documents, il faudrait vous adresser à Sir John Bradstreet Carr, 1 Castilla Cloutarf à Dublin.

Nous prenons note avec regret de la cessation d'existence de la Conférence de St. Valier, à Québec, et de celle de la Conférence de St. Jean-Baptiste, à Montréal. Nous espérons que cette mauvaise nouvelle sera bientôt compensée par la création de la Conférence de St. Henri, aux Tanneries de Rolland, et de la Conférence des jeunes gens. Il faut n'aller que prudemment dans la formation des Conférences, afin de n'avoir pas à regretter plus tard leur langueur et peut-être leur chute ; mais il est bon cependant d'en organiser partout où les éléments s'en trouvent, et où la prudence le permet.

Les détails que vous nous donnez sur l'Asile du Bon Pasteur à Québec sont dignes de tout notre intérêt. Nous



ral, mais ayant pour but de lui faire connaître la vie intime des Conférences. Aujourd'hui, la correspondance entre le Conseil Général et chaque Conférence ne peut plus être aussi fréquente, aussi détaillée qu'à l'origine de la société, mais il ne convient pas moins que le Conseil Général demeure au courant de ce qui touche la vie intérieure des Conférences ; c'est pour lui un moyen nécessaire de connaître les besoins généraux de la Société.

Votre expérience vous suggérera sans peine les points sur lesquels il importe le plus de porter votre attention ; nous nous bornons seulement à rappeler ici les principaux. Ainsi les bureaux des Conférences sont-ils suffisants et au complet ? Les quêtes se font-elles sérieusement ? Observe-t-on aussi fidèlement que la position des membres le permet, la recommandation si sage de ne demander au public qu'après s'être demandé le plus possible à soi-même ? Les séances sont-elles assidûment fréquentées ? Les admissions de membres se font-elles dans l'esprit et suivant les prescriptions du règlement ?

Vous savez que ce sont là des points essentiels dans les Conférences ; et ils doivent partout faire le sujet de votre attention, non moins que la manière dont s'accomplissent les œuvres charitables.

Maintenant il va sans dire que si quelques tiraillements intérieurs avaient malheureusement surgi dans une Conférence, que si quelques difficultés étaient à craindre soit avec l'autorité religieuse, soit avec l'autorité civile, il nous serait bien utile d'en être informés. Ces circonstances sont rares, Dieu merci, mais il n'importe pas moins d'y porter remède, et pour peu que la difficulté fût sérieuse, il conviendrait de ne pas attendre l'époque du rapport de fin d'année, et de nous écrire immédiatement. Notre Société, vous le savez, tient à demeurer en paix et en bonne harmonie avec tous, et c'est un point sur lequel notre vigilance doit toujours se porter.

Mais la paix et l'harmonie doivent surtout, Monsieur et cher Confrère, régner entre les diverses Conférences d'une même circonscription, et jamais il n'y aura, entre elles, trop de cordialité et de chrétienne intimité. Pour y parvenir, rien ne nous paraît plus efficace que de maintenir et même d'étendre l'usage si utile de visiter les Conférences de la circonscription. Il y a là, nous le savons, un travail considérable, mais ce travail peut être partagé entre le

Président et les membres de son Conseil ; il peut même être délégué à des membres anciens et expérimentés qui ne résident pas dans la ville où siège le Conseil. Ainsi réparti, suivant que les circonstances l'exigeront, ce travail ne sera pas trop onéreux pour personne, mais il sera profondément utile. D'une part, rien n'est plus désiré par les Conférences qui se plaignent sans cesse qu'on les laisse trop isolées ; et de l'autre rien ne resserre plus les liens d'une pieuse familiarité que ces relations personnelles ; par là on connaît mieux que par tout autre moyen la situation vraie des Conférences ; par là, on se rend un compte exact de leurs progrès ou de leur affaiblissement, de leur bonne organisation ou de leur relâchement ; par là, en conséquence, on peut plus aisément y porter remède. Si quelque chose a maintenu dans notre société l'esprit d'affection réciproque, ce sont ces visites de Conférence à Conférence ; aussi nous ne saurions trop les recommander à votre zèle.

Agréez, Monsieur et cher Confrère, l'expression de notre affectueux dévouement en N. S.

L. FRION,  
Secrétaire Général.

AD. BAUDON,  
Président de la Société.

---

*Conseil Particulier.*

Québec, 9 Février 1861.

*A Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Canada.*

Monsieur,

Dans le cours de l'année qui vient d'expirer, les travaux des Conférences Françaises de Québec ont eu pour but d'apporter la plus grande somme de soulagement aux souffrances des pauvres de cette ville, et cela dans la mesure de leurs forces.

Les Conférences se composent de 343 membres actifs, 125 membres honoraires, et 16 membres aspirants. Mais il est à propos de faire observer ici, que les travaux de la Société sont faits par les membres actifs.

Les Conférences ont secouru 494 familles, composées de 1,618 personnes, dont 667 adultes et 951 enfants. Au

nombre des adultes il faut compter 159 veuves, qui pour la plupart sont, avec leurs enfants, dans un état de destitution fort pénible durant la froide saison de l'hiver, où les moyens de gagner leur pain diminuent en proportion de l'accroissement de leurs besoins et de leur misère.

Le montant total des Recettes a été de £613 13s. 9½; savoir: £412 5s. 0., par le Conseil Particulier, et £201 8s. 9½; par les différentes Conférences. La Société doit ces sommes à la charité du clergé, des communautés religieuses et des citoyens, sauf le chiffre peu élevé fourni par les membres actifs, qui sont en grande majorité des ouvriers et des journaliers, et qui ne peuvent guère donner plus que leur temps et leurs services. Ils deviennent ainsi le lien qui doit unir les citoyens que la fortune a comblés de ses faveurs, à ceux à qui elle se montre quelquefois bien ingrate; et c'est là un rapprochement que nous devons tous grandement désirer conserver, dans l'intérêt même de la classe fortunée, ainsi que de la Société en général.

Les Dépenses se sont élevées à £545 10s. 7. Les secours portés pour ce montant ont été distribués comme suit, savoir: 25,450 livres de pain; 180 livres de viande; des pois, du gruau et autres secours en nature pour £60 17s. 3; 403 cordes de bois; vêtements, literie, pour £26 19s. 3½; secours en argent, £2 14s. 10½; dépenses diverses, £20 5s. 0½.

Les Conférences ont instruit pour la première communion et patronné à l'école 59 enfants; ils ont visité 183 malades, et ont procuré la visite du prêtre et les derniers secours de la religion à 23 mourants.

Parmi le grand nombre de cas de détresse que les membres des Conférences ont été appelés à soulager, je ferai connaître les suivants, qui méritent d'être cités.

La Conférence Notre-Dame a été appelée à porter du secours à deux familles réunies dans un même logement. Les chefs de ces familles étaient allés au loin chercher de l'ouvrage, qu'ils ne trouvaient pas à Québec; et ils n'avaient pu encore faire des remises à leurs épouses. Les visiteurs y trouvèrent deux pauvres mères et leurs petits enfants dans un dénuement à peu près complet de tout ce qui est nécessaire à la vie, surtout à cette rigoureuse saison de l'hiver. On y trouva la faim, le froid, et la maladie. Une de ces mères était tellement épuisée par les

souffrances qu'elle faisait grande pitié à voir, et un de ses enfants était bien malade; mais sa propre faiblesse ne lui permettait pas de donner à son enfant les soins que son état exigeait; dans sa détresse elle a recours à l'autre pauvre femme, qui a l'avantage d'être en santé, et qui s'empresse de soigner l'enfant malade, ne s'épargnant pour cela aucune peine pour le soulager, et ne comptant pour rien les services qu'elle rend. Cette charité si désintéressée fut pour nos confrères un beau sujet d'édification et un encouragement. Ils s'empressèrent d'offrir à ces deux familles tous les secours en leur pouvoir, et contribuèrent ainsi à alléger leurs souffrances.

La Conférence St. Jean a visité une famille qui depuis plusieurs années vivait hors de la pratique de ses devoirs religieux. Au nombre des enfants était un jeune homme de dix huit ans, qui ignorait complètement sa religion, dont il n'avait jamais suivi aucune des pratiques. Les Membres visiteurs chargés de cette famille ont eu la consolation, après bien des démarches et des soins, de voir le jeune homme et la famille entière se convertir sincèrement et devenir bons chrétiens.

Deux membres visiteurs de la Conférence St. François Xavier, chargés de voir le chef d'une famille, que la misère occasionnée par le manque d'ouvrage avait jeté dans le découragement, et qui s'absentait de chez lui des jours et même des semaines entières, parvinrent par leurs bons avis et leurs procédés à lui faire cesser ses absences et à le faire entrer dans des sentiments de résignation à la volonté de Dieu. Les Membres de cette Conférence charroient le bois de leurs pauvres, sans en charger la caisse.

Deux visiteurs de la Conférence Ste. Geneviève ont réussi par leurs soins et leurs avis à retirer du vice de l'intempérance un chef de famille, dont la conduite est maintenant la consolation des siens.

La Conférence St. Louis de Gonzague constate dans son Rapport annuel que le Rosaire vivant, établi dans cette Conférence dès sa naissance, continue de s'y dire régulièrement et a été offert plusieurs fois pour le Souverain Pontife et le rétablissement de la paix dans les Etats du St. Siège.

La Conférence St. Joseph croit devoir mentionner dans son Rapport annuel que presque tout le bois que cette

Conférence a distribué à ses pauvres, lui a été donné par Monsieur F. X. Paradis, qui a récemment résigné la charge de Président, qu'il avait occupée depuis la fondation de cette Conférence.

En concluant, je me plais à constater que le Conseil Particulier et les Conférences qui y sont attachées se font un devoir de clore leurs séances par un *Ave Maria* pour le Pape.

---

*Le Président du Conseil Supérieur du Canada au Président de la Société St. Vincent de Paul.*

Monsieur,

Si j'ai tardé jusqu'ici à vous adresser mon rapport annuel sur les travaux des Conférences du Canada pendant le cours de l'année 1860, c'est que je tenais à vous le faire parvenir aussi complet que possible, attendant de jour en jour les renseignements des diverses Conférences établies dans les différentes parties de la Province. Pourtant, malgré mes invitations pressantes et réitérées, je n'ai pu obtenir de rapports que des Conseils Particuliers de Québec et de Ville Marie.

C'est vous dire que je n'ai reçu aucun renseignement sur les Conférences de Toronto; je le regrette d'autant plus que la Société, comptant dans cette ville plusieurs Conférences, le total de leur bonnes œuvres eût été de nature à donner aux opérations du Canada un ensemble plus satisfaisant.

J'ai appris qu'une nouvelle Conférence venait de se former à Ottawa: mais n'ayant reçu d'elle aucun renseignement direct et officiel, je me borne à en constater l'existence.

Par le rapport du Conseil Particulier de Québec, dont vous trouverez ci-joint copie avec les tableaux statistiques à l'appui, vous verrez que les recettes des Conférences Françaises de cette ville se sont élevées à £613 13s 9½ dont £412 5s 0 par le Conseil Particulier et £201 8s 9½ par les différentes Conférences.

Par contre les dépenses se sont élevées à la somme de £545 10s 7 (environ 11,000 francs) répartie en secours

de toute nature à 494 familles, composées de 1618 personnes, dont 667 adultes et 951 enfants.

Au nombre de ces familles, nous comptons 159 veuves, la plupart chargées d'enfants, dénuées de toute ressource, et n'ayant pour subsister pendant la saison d'hiver, si longue et si rigoureuse dans nos climats, que les bienfaits de la charité.

Outre l'œuvre principale de la Société, c'est à dire la visite des pauvres à domicile, les Conférences Françaises ont instruit à l'école 59 enfants : elles ont visité 53 malades et procuré à 23 mourants les derniers secours de la religion.

C'est pour moi un bonheur que d'avoir à vous signaler, entre autres bonnes œuvres de nos Conférences, une pauvre famille vivant depuis longues années en dehors de tous ses devoirs religieux, et ayant un enfant de 18 ans, ignorant les premiers principes de la religion ; elle fut ramenée par les soins de ses visiteurs aux sentiments d'une véritable piété et édifie aujourd'hui par la régularité de sa conduite ceux que, dans d'autres temps, elle avait pu scandaliser.

Vous y verrez encore une pauvre femme, sans ressources, prodiguant à l'enfant malade d'une autre femme aussi dénuée qu'elle, mais de plus privée de santé, tous les soins d'une tendre mère, sans autre espoir de récompense que le plaisir d'obliger son semblable, mettant ainsi en pratique ce précepte si sublime de la morale évangélique, "Aimez-vous les uns les autres."

Un chef de famille qui, malgré tous ses efforts, n'avait pu obtenir d'ouvrage, sans ressource aucune, était tombé dans un découragement si profond que parfois il s'absentait des journées, des semaines entières. Ramené par les conseils de ses visiteurs à des sentiments de résignation à la volonté de Dieu, il a cessé ces absences qui plongeaient sa famille dans les angoisses les plus poignantes.

Une autre Conférence enfin est parvenue à arracher au vice de l'intempérance un chef de famille devenu aujourd'hui par sa conduite le modèle et l'édification des siens.

Si maintenant je viens à examiner le personnel de nos Conférences, je dois dire à mon grand regret qu'il reste toujours à peu près stationnaire et que les membres nouveaux compensent à peine les membres retirés.

Cependant nos Conférences fonctionnent généralement bien, les règlements y sont observés, les communions générales sont nombreuses, et nos assemblées générales

réunissent la grande majorité des membres. Chaque séance du Conseil Particulier et des Conférences se termine par la récitation d'un Ave Maria à l'intention de N. S. P.

Nous sommes toujours patronés par le clergé qui non seulement veut bien nous accorder tout le secours de son influence, mais encore nous venir en aide par ses dons généreux.

L'œuvre du Patronage des Ecoles a repris une nouvelle énergie. Elle sera pour moi, avec l'admission des jeunes membres et des membres aspirants l'objet de ma plus sérieuse considération ; et j'ai l'espoir que mon prochain rapport vous signalera d'heureux résultats à cet égard.

Si au tableau très succinct que je viens de vous tracer des Conférences françaises, nous ajoutons les chiffres résultant des tableaux statistiques des Conférences Irlandaises, nous aurons pour la ville de Québec une recette totale de.....£929 5s 10½  
en regard d'une dépense de ..... 846 12s 10  
se répartissent entre 710 familles, formant une population totale de 2432 personnes, dont 987 adultes et 1445 enfants.

Le rapport du Conseil Particulier des Conférences Irlandaises se bornant à des chiffres, je ne saurais vous donner aucun détail sur leur existence intérieure.

Comme vous avez pu le remarquer déjà, les ressources propres à la Société pour Québec sont bien minimes, puisque avec un chiffre de 547 membres, tant actifs qu'honoraires, le produit total des quêtes hebdomadaires pendant tout l'année atteint seulement la somme de £103 5s 10 ; mais ce chiffre ne vous semblera point exigü, si vous considérez que nos Conférences se recrutent principalement dans la classe ouvrière qui, dans le temps de malaise où nous nous trouvons, ne peut guère donner que son temps, n'étant pas à même de s'imposer de grands sacrifices pour le soutien de l'œuvre.

En vous parlant des Conférences de Ville Marie, je ne puis encore vous donner que des chiffres, et encore n'y est-il question que des dépenses.

Ainsi, il appert, des tableaux dont vous avez ci-joint copie, que le Conseil Particulier a dépensé, pour secours aux asiles Bon Pasteur et Ste. Thais, deux fondations appartenant à notre Société, une somme de \$255 plus \$45 pour un goûter servi par nos Confrères le jour de la Fête de St.

Vincent de Paul, à l'Hôtel-Dieu, à l'Hôpital Général et à celui de St Patrice, et enfin un à compte de \$116 sur sa dette qui se trouve ainsi réduite à \$200.

Cependant c'est pour moi un plaisir de vous dire que ces deux fondations sont maintenant en état de se soutenir elles-mêmes sans avoir recours aux allocations de notre Société, ce qui permettra au Conseil Particulier de s'exonérer dans un bref délai de la dette qu'il avait contractée et d'élargir ainsi le cercle de ses œuvres charitables.

Pour les Conférences, elles accusent une dépense générale de \$2,700.58, distribuées en secours de toute nature à 320 familles représentant un total de 1632 personnes. Et encore trouverions-nous des chiffres plus élevés si deux Conférences de la circonscription de ce Conseil, qui depuis quelque temps s'en sont tenues éloignées par l'absence de toutes communications avec lui, nous eussent adressé leurs tableaux.

Tout fait néanmoins présager que cet état de choses ne se prolongera pas. Quant au personnel de notre Société à Ville Marie, vous ne remarquerez pas sans quelque satisfaction que le nombre de nos Confrères va toujours croissant, puisque depuis le dernier rapport, les Conférences se sont accrues de 150 membres nouveaux, contre la retraite ou la mort de 42 membres, laissant ainsi apparaître une augmentation de 108 membres.

En terminant, je dois encore vous faire connaître, Monsieur, la retraite de notre bien respectable Confrère, M. Ovide Leblanc, Président du Conseil particulier de Ville Marie, et son remplacement par M. R. Bellemare Avocat.

Il me reste encore à vous exprimer tous mes regrets d'avoir à vous présenter un rapport si incomplet sur les œuvres de notre Société, dans cette partie de l'Amérique.

Telles qu'elles sont cependant, elles présentent un ensemble qui témoigne de la charité des habitants de cette province, et tout me fait espérer qu'elle ne dégénérera point.

Agréez, je vous prie, Monsieur le Président, le témoignage de mon affectueux dévouement en N. S. J. C.

Le Président du Conseil Supérieur du Canada.

P. S.—A l'instant on me fait parvenir un extrait d'un journal de Toronto, annonçant l'assemblée générale des

Conférences de cette ville. Du compte rendu de cette assemblée résulte un ensemble de dépenses du 1er Octobre 1860 au 1er Mars 1861, s'élevant à \$377.36.

On m'annonce le prochain envoi du rapport général.

Aussitôt que je l'aurai reçu, je m'empresse de vous le faire parvenir.

---

*Le Président de la Société S. Vincent de Paul au Président  
du Conseil Supérieur du Canada.*

Paris, Avril 1861.

Monsieur et cher Confrère,

Nous n'avons pas encore reçu les renseignements statistiques que nous vous demandions au mois de décembre dernier, en vous envoyant une feuille imprimée pour la remplir et nous la retourner avant le 1er Mars de cette année.

Nous vous rappelons que ces renseignements servent, non-seulement à la rédaction du Rapport général qui paraît chaque année dans le Bulletin, mais qu'ils ont aussi pour effet de nous amener à rechercher sur quels points nos œuvres ont faibli ou fait des progrès, et sont une occasion de nous éclairer et nous porter mutuellement au bien par l'échange de bons exemples et d'utiles conseils.

Nous vous conjurons donc de nous les adresser le plus promptement possible, pour qu'il soit encore temps de les faire figurer dans le Rapport Général que nous préparons en ce moment.

Recevez, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de notre affectueux dévouement en N. S. J. C.

L. FRION,  
Secrétaire-Général.

A. BAUDON,  
Président de la Société.

---

*Le Vice Président du Conseil Général de Paris au Président  
du Conseil Supérieur du Canada.*

Paris, 15 Mai 1861.

Monsieur et cher Confrère,

Nous avons lieu de rendre d'humbles et vives actions de grâces à la Divine Providence pour les résultats signalés dans votre fraternelle lettre du 26 Avril et dans les divers travaux qui l'accompagnent. Veuillez transmettre aux diverses Conférences l'expression de notre sympathie et de la joie que nous éprouvons à voir les confrères accomplir dans un esprit tout chrétien les œuvres de la Société. Sans doute quelques améliorations peuvent être obtenues encore; quelques progrès peuvent être faits; mais la situation présente nous donne tout lieu d'espérer que ces résultats sont en voie d'être atteints. Ainsi nous nous associons complètement à votre pensée sur l'extension de l'œuvre du patronage et surtout sur l'admission de jeunes membres: nous nous demandons aussi pourquoi, d'après vos renseignements, la très-grande majorité des membres de Québec se trouve dans une position de fortune peu aisée, et s'il n'y aurait pas moyen d'adjoindre aux membres actuels un certain nombre de membres plus riches. Mais il reste bien-entendu que pour de tels membres, comme pour les autres, comme aussi pour les membres jeunes à admettre, la première de toutes les conditions, c'est d'être solidement et pratiquement chrétiens. Nous croyons en outre qu'il y aurait lieu de demander aux Conférences de Ville-Marie une plus grande assiduité dans la visite des pauvres; ainsi nous trouvons que 320 familles pour 717 membres actifs (s'ils sont réellement *actifs*) c'est là un chiffre un peu restreint.

Sauf ces très-petites observations, nous sommes très-heureux de tous les détails que vous nous faites connaître. Nous apprenons en particulier avec beaucoup de joie la formation d'une Conférence à Ottawa, et nous prions le Conseil Supérieur de se mettre en relations avec elle, d'étudier sa marche et sa situation, et de nous faire parvenir la demande d'agrégation, quand il y aura lieu.

Nous engageons généralement votre Conseil à ouvrir des communications fréquentes, une correspondance suivie

avec toutes les Conférences de sa circonscription ; le priant d'autre part d'entretenir les mêmes relations de correspondance régulière avec le Conseil Général. Nous serons toujours très-heureux et très-empressés d'y répondre.

Agréé, Monsieur et cher Confrère, l'expression de notre affectueux dévouement en N. S. J. C.

ANTONIN D'EUDY,  
Vice-Président général.

L. FRION,  
Secrétaire général.

---

*Le Vice Président du Conseil Général de Paris au Président  
du Conseil Supérieur du Canada.*

Paris, 25 Octobre 1861.

Monsieur et cher Confrère,

Vous avez eu sans doute connaissance de la circulaire de l'Intérieur en France sur les associations charitables et spécialement sur la Société de St. Vincent de Paul. Nous avons hâte de nous ouvrir à vous à ce sujet, Monsieur et cher Confrère, et de vous rassurer sur les effets que cette circulaire peut avoir relativement à l'organisation de notre Société. Jusqu'à ce jour elle n'a encore été suivie d'aucun effet ; mais soyez certain, Monsieur et cher Confrère, que si elle devait être appliquée, nous n'accepterions aucune modification de nature à briser les règles et les Constitutions de la Société et à changer le caractère d'unité et de charité qui nous lie en dehors de toute vue humaine. Si nous devons voir la Société s'éclipser pour un temps en France, et nous avons l'espoir qu'il n'en sera rien, nous resterons à notre poste pour les Conférences du dehors toujours dans les mêmes conditions qui ont constitué et fait vivre jusqu'à ce jour la Société de St. Vincent de Paul. Veuillez donc rassurer vos Confrères à ce sujet, si des craintes et des alarmes s'étaient manifestées.

Agréé, Monsieur et cher Confrère, l'expression de notre affectueux dévouement en N. S. J. C.

Pour tous les membres du Conseil Général,

ANTONIN D'EUDY,  
Vice-président.

---

*Le Président de la Société S. Vincent de Paul au Président  
du Conseil Supérieur du Canada.*

Paris, 23 Novembre 1861.

Monsieur et cher Confrère,

Les réunions du Conseil Général de la Société, vous l'avez su sans aucun doute, viennent d'être officiellement interdites par notre Gouvernement ; le Conseil a dû en conséquence, suspendre ses séances et cesser toute relation avec les Conférences Françaises ; mais, empêché de communiquer avec elles, il ne cesse pas de correspondre avec vous et avec toutes les Conférences établies hors de France, par l'intermédiaire du Président Général de la Société que cette mesure n'a pu suspendre de ses fonctions, ni dépouiller d'un caractère qu'il tient des Conférences elles-mêmes. Dans cette vue, le Conseil Général, avant de se séparer, a cru utile de lui remettre les pleins pouvoirs qui lui sont indispensables pour aviser aux moyens de conserver dans son intégrité et son unité, la portion si importante de la Société placée en dehors des mesures du Gouvernement Français.

C'est pour moi, Monsieur et cher Confrère, une tâche bien difficile et bien lourde pour l'accomplissement de laquelle je compte sur votre amitié chrétienne et sur votre dévouement à notre œuvre commune ; je serai du reste assisté dans cette tâche par quelques membres du Conseil Général.

Il est impossible de vous dire dès à présent à quel parti il paraîtrait convenable de s'arrêter : tout n'est pas encore désespéré en France, et d'ailleurs en présence d'intérêts si sérieux et si chers, il importe de ne rien précipiter. Ce que je viens surtout vous demander aujourd'hui, c'est de me communiquer vos propres impressions et vos vues sur la situation, et sur les moyens de surmonter les difficultés présentes.

Il me semble qu'en mettant ainsi en commun notre dévouement et nos lumières, nous pourrions plus sûrement arriver à la meilleure solution.

Vous pouvez m'écrire en toute sécurité et m'adresser vos lettres purement et simplement à M. Baudon, 7, Rue Las Cases, à Paris.

En attendant, je vous demande instamment de prier et de faire prier pour nous : jamais l'appui de vos sympathies et de vos bonnes prières ne nous fut si nécessaire. Recevez, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de mon affectueux dévouement en N. S.

AD. BAUDON,  
Président Général.

---

(Extrait de "l'Ami de la Religion" du 23 Novembre 1861.)

---

M. Antonin d'Indy, Vice-Président du Conseil Général de la Société St. Vincent de Paul, nous adresse la lettre suivante :

Nivillers par Beauvais 18 Novembre 1861.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez publié la touchante lettre de M. de Boischaux, Vice-Président de la Conférence de St. Germain des Prés, à Paris, lettre qui peint bien la situation des Conférences de St. Vincent de Paul en face du Conseil qui les a dirigées pendant 28 ans. Comme Vice Président de ce Conseil, dont les réunions sont interdites par ordre de M. le ministre de l'intérieur, je reçois une foule de lettres des divers pays où je compte des amis qui furent mes confrères. Les mêmes sentiments sont exprimés dans chacune de ces lettres. Le Conseil Général de la Société de St. Vincent de Paul, en se séparant le 14 Novembre, par suite de la notification de M. le Préfet de police, a jugé que le moment n'est pas encore venu de répondre publiquement aux injustes accusations qui lui ont été officiellement prodiguées. Je me tais donc, mais je ne crois pas inutile de vous prier de faire connaître l'extrait suivant de la lettre que je reçois de M. le Dr. Dupré, de Loire, qui était Président du Conseil Central de Valence, lettre qui montrera une fois de plus de quelle nature était la tyrannie que le Conseil Général faisait peser sur les Conférences.

Je sais, M. le Rédacteur, que la démonstration de la nécessité du maintien du Conseil Général pour maintenir l'existence même de la Société de St. Vincent de Paul, a été surabondamment faite. Toutefois, aujourd'hui que ce Conseil a été officiellement frappé, il me semble que la publicité donnée à de tels témoignages n'est pas tout à fait inutile à l'histoire contemporaine.

Les sentiments qui respirent dans cette lettre sont les miens : je prie pour les pauvres ; je prie pour la Société de St. Vincent de Paul ; je prie pour ceux qui la persécutent en la méconnaissant.

Veuillez agréer etc.

ANTONIN D'INDY,

Vice-Président du Conseil Général de la Société de St. Vincent de Paul jusqu'au 14 Novembre 1861.

---

*Le Président du Conseil Supérieur du Canada à Monsieur Ad. Baudon, Président Général de la Société St. Vincent de Paul.*

Québec, 3 janvier 1862.

Monsieur et cher Confrère,

J'ai le plaisir de vous accuser réception de votre lettre du 23 Novembre dernier. Je me suis empressé de la soumettre au Conseil du Canada pour être l'objet d'une délibération spéciale, vous trouverez ci-après le résumé des résolutions qu'il a cru devoir adopter.

Comme vous le supposez avec beaucoup de raison, les mesures restrictives prises à l'égard du Conseil Général de notre chère Société nous étaient déjà connues ; et, attendue avec la plus vive impatience, votre communication ne nous a pas pris au dépourvu. Pourtant, il ne nous était pas possible de formuler auprès de vous, Monsieur le Président, comme représentant du Conseil Général, aucune résolution, ou de prendre aucune initiative.

Aujourd'hui donc que votre lettre nous a tracé notre conduite pour la continuation de nos rapports avec le Conseil Général, je viens vous faire connaître les résolutions adoptées par le Conseil Supérieur du Canada.

1o. Le Conseil regrette hautement que par suite de l'interdiction de ses séances par le Gouvernement Français, le Conseil Général se soit vu forcé de concentrer tous ses pouvoirs entre les mains du Président Général.

2o. Le Conseil partage l'espoir du Président Général que la situation actuelle ne saurait se prolonger, mais si cet état de choses devait subsister quelque temps encore,

il pense que dans l'intérêt général de l'œuvre, il conviendrait de transporter hors de France, c'est-à-dire à Rome ou à Londres, le siège du Conseil Général, afin de lui rendre toute sa liberté d'action, et de faire cesser la situation anormale que lui a faite la décision du gouvernement français.

30. En présence des incertitudes qui, par suite de l'état actuel des choses, entravent la marche régulière de la Société, ainsi que des nombreux et fâcheux inconvénients qui pourraient en résulter, le Conseil du Canada, en vue de l'avancement des Conférences déjà établies sur plusieurs points de la province et non encore agrégées, comme aussi de celles qui pourraient s'organiser dans l'avenir, sollicite du Conseil Général les pouvoirs nécessaires pour prononcer l'agrégation des nouvelles Conférences, lesquelles agrégations seraient ratifiées plus tard par le Conseil Général lorsque cette autorité suprême de la Société pourrait réunir son personnel, et reprendre son fonctionnement comme par le passé.

Les pouvoirs d'agrégations demandés par les présentes devant alors cesser à ce moment même.

40. Les Conférences du Canada ne cesseront pas d'offrir à Dieu leurs prières, pour lui demander de mettre un terme aux souffrances de l'Eglise, et aux temps de troubles à travers lesquels passe notre chère Société.

Les mesures entravant la marche de la Société auront-elles pour effet de nous priver de la réception des bulletins mensuels et autres publications si intéressantes du Conseil ?

J'ai bien reçu en son temps la lettre de M. d'Indy.

Ci-joint un extrait des procédés de notre assemblée générale du 15 Décembre dernier.

Aussitôt que possible, je vous ferai parvenir les rapports des opérations de la Société au Canada pour l'année 1861.

---

Assemblée Générale du 15 Décembre, 1861.

*(Extrait du discours prononcé par le Président.)*

Messieurs,

Je vous dois un compte fidèle des événements qui viennent de donner à la Société St. Vincent de Paul une

notoriété qu'elle ne cherchait pas et qui n'a servi qu'à la lancer au milieu de périls pour lesquels elle était peu faite.

La persécution a éclaté contre elle d'une manière imprévue et dans des conditions étranges. D'abord, c'est sous le couvert d'une mesure générale, regardant toutes les associations de bienfaisance, mais désignant spécialement celle de St. Vincent, que le ministre du grand empire français sert les vues de son maître. Pour ne pas froisser trop ouvertement le sentiment public, il veut reconnaître que les associations religieuses se recommandent au respect par les vertus qu'elles exercent. Pour la Société de St. Vincent en particulier, fondée dans le but de distribuer des secours aux classes indigentes, de moraliser et d'instruire les classes ouvrières, il avoue qu'elles poursuivent avec un zèle remarquable un but qui ne saurait être trop loué; c'est, dit-il, comme pourrait le faire le meilleur ami de la charité, "c'est la bienfaisance donnant la main à la religion et s'échauffant de ses nobles aspirations pour mettre en pratique les préceptes de la charité chrétienne. Non seulement ces sociétés contribuent puissamment au soulagement et à la moralisation des classes pauvres; elles concourent encore à entretenir dans les classes élevées tout un ordre de sentiments généreux, en faisant comprendre aux hommes de fortune et de loisir la mission du riche au milieu de ceux qui souffrent."

"L'esprit de ces Sociétés, du reste," c'est toujours M. de Persigny qui parle, "paraît en lui-même étranger aux préoccupations politiques, car, formées d'hommes religieux appartenant indistinctement à toutes les opinions, elles comptent dans leur sein un grand nombre de fonctionnaires dévoués au gouvernement."

C'est après un tel préambule et après avoir déclaré les Conférences locales "dignes de toute la sympathie du gouvernement, leur offrant même de les autoriser sans délai suivant les formes légales, et de les admettre au partage des faveurs du Gouvernement et à la protection de l'Etat, que le Ministre de Louis Napoléon interdit les réunions de tout Conseil Supérieur Central ou Provincial dans toute l'étendue de la France."

Et quel est le motif de cette suppression? Le croiriez-vous, Messieurs? L'intérêt des Conférences. Le Conseil Général, paraît-il, vient chaque jour s'emparer davantage

de leur direction, les dépouiller du droit de choisir leurs Présidents et leurs dignitaires, et s'impose ainsi à toutes les Sociétés d'une province comme pour les faire servir d'instruments à une pensée étrangère à la bienfaisance.

Ne croirait-on pas que les Conférences en masse se sont levées et ont adressé leurs réclamations au ministère contre la tyrannie dont elles étaient l'objet ? Eh bien ! oui, les Conférences se sont levées en effet, et se sont adressées au gouvernement français ; mais c'est depuis la publication de la circulaire, c'est pour protester contre les assertions étranges du document que nous venons de disséquer.

“ Elles ont voulu, suivant les magnifiques paroles de Mgr. l'Evêque d'Angoulême sur la Conférence de Lusignan (14 octobre 1861), recueillir leur part des insultes et des outrages prodigués à leur mère. Il y aura toujours, comme au calvaire, une petite troupe de fidèles que rien ne pourra décourager, qui se réjouiront d'être persécutés, avec leur maître, qui s'enivreront des insultes et des mépris.”

Ce partage a été en effet accepté sans hésitation par le Conseil Général. La lettre suivante de M. d'Indy, vice-président du Conseil Général, en est la preuve ; je ne puis me dispenser de vous la lire ce soir, elle est adressée à *l'Ami de la Religion*.

Ainsi, vous le voyez, Messieurs, la dissolution du Conseil est chose consommée, parce que la Société ne pouvait accepter les conditions qui lui étaient faites, lors surtout que l'on avait jeté du doute sur l'emploi des fonds du Conseil, en l'appelant un budget prélevé sur les Conférences et dont l'emploi reste inconnu. Les Conférences étrangères surtout, c'est ainsi que je le comprends, et je me persuade que c'est aussi votre sentiment, les Conférences étrangères à la France n'auraient pu consentir à continuer leurs rapports avec le Conseil Général, si, par son silence ou sa soumission à une mesure inique, il avait donné, pour ainsi dire, raison à ses calomniateurs, et avait accepté la qualification d'*association occulte dont les ramifications s'étendent au delà des frontières de la France*.

Nous sommes glorieux, Messieurs, et nous devons l'être, d'être ainsi traités en compagnie de ce qu'il y a de plus respectable, de plus pieux et de plus dévoué à son pays dans la France ; nous ne craignons pas d'être qualifiés avec

eux d'affiliés à une Société secrète ; notre front n'est pas humilié de cette qualification mensongère.

La Société de St. Vincent, une association occulte ! Personne ne le croit. Mais il est des moments où l'apologie n'est pas hors de sa place, lors surtout qu'elle ne nous touche pas directement. Ce serait contre le Gouvernement de la France que cette association aurait été dirigée. Eh bien ! voyons comment nos confrères se sont comportés dans les grandes crises politiques si fréquentes en France.

C'est en 1833 que l'association a été fondée. On était au lendemain d'attaques ardentes contre le clergé, moins violentes cependant, mais plus efficaces sur l'opinion que les attaques actuelles : on était à la veille des lois de 1834, contre les associations. Pourtant, à mesure que la Société St. Vincent de Paul devint plus connue, aucun journal n'eut la pensée de la dénoncer. On ne songeait pas alors à tourner contre les bienfaiteurs des pauvres les armes préparées contre les malfaiteurs politiques. Après 10 ans, après 19 ans, la Société St. Vincent avait publiquement grandi sans obstacle et sans abus. Le scrupule de ses membres était si minutieux qu'ils avaient refusé de s'occuper en aucune manière de la liberté d'enseignement et des pétitions pour la liberté religieuse. Mais quand l'autorité avait réclamé leur concours pour secourir les inondés, ils l'avaient prodigué ; quand le choléra avait sévi, plusieurs d'entre eux avaient mérité la croix ; quand la famine avait désolé l'Irlande, ils avaient provoqué d'abondantes souscriptions. Après 1848, le Gouvernement républicain demanda aux membres de cette Société de porter du secours aux ouvriers sans travail, ils le firent avec bonheur. Plus tard, quand la terrible émeute de juin ensanglanta Paris, le président même de la Société, blessé grièvement en défendant l'ordre, fut décoré par le Général Cavaignac. Telle était l'estime qui entourait cette société, née de l'alliance de la religion et de la charité à l'ombre de la liberté française, que des réunions formées à l'étranger, à Londres, à Berlin, à Genève, à Madrid, à Rome, à New-York, à Valparaiso, en Australie et jusqu'en Canada, demandèrent à entrer avec elle en union de prières et de bonnes œuvres. Les Evêques du monde entier approuvèrent cette floraison de la charité, le Pape la bénit. En Espagne le Gouvernement l'autorisa, en Hollande le Roi la reconnut ; partout ailleurs elle vécut libre et tranquille ;

en France elle a traversé trois gouvernements et deux révolutions, je ne sais combien de surveillances, contribuant pour une large part à la conservation et à la diffusion de la foi, au soulagement de la misère, au rapprochement des classes, à la pacification sociale. “ Les révolutions elles-mêmes,” dit l’un des grands bienfaiteurs de cette Société, le P. Lacordaire, qui vient de mourir, et dont la voix résonne avec d’autant plus d’autorité qu’elle est muette pour toujours, “ les révolutions qui avaient déraciné tant d’autres œuvres, ont respecté celle-ci. Le parfum sans tache de la charité a écarté d’elle le soupçon ; on a cru à la sincérité parce qu’elle était sincère.”

Il en eut été autrement, si la politique avait envahi les Conférences ; on l’aurait dit, les nombreux fonctionnaires et les amis dévoués du Gouvernement qu’elle compte dans son sein, s’en seraient apparemment aperçus et auraient fait entendre leurs protestations. Les ennemis à l’affût n’auraient pas manqué de recueillir des témoignages et de formuler des accusations précises. La malveillance n’a pu rien produire. Si le Gouvernement n’a pu articuler aucun grief, n’en faut-il pas conclure qu’il n’y avait rien à reprendre sous ce rapport, et que la Société est demeurée fidèle à la pure et généreuse pensée de ses fondateurs ?

Quant à la comparaison de la Société de St. Vincent de Paul avec la franc-maçonnerie, je n’en veux parler, Messieurs, que pour vous rappeler les paroles de l’auteur de *l’Imitation* : “ Vous devez endurer tout avec joie pour l’amour de Dieu ; les travaux, les douleurs, les tentations, les persécutions, les angoisses, les besoins, les infirmités, les injures, les médisances, les reproches, les humiliations, les affronts, les corrections, le mépris. (Liv. 111. ch. 25) ” que Dieu nous en fasse la grâce ! Ce discours écouté dans le plus religieux silence par une nombreuse assemblée, a été accueilli avec la plus vive sympathie par tous les auditeurs.

---

*Le Président de la Société S. Vincent de Paul au Président  
du Conseil Supérieur du Canada.*

Paris, le 18 Janvier 1862,  
Chaire de St. Pierre.

Monsieur et cher Confrère,

Je ne perds pas de temps pour répondre à la lettre que vous m’avez fait l’honneur de m’écrire le 3, et qui m’est

parvenue hier. Le sujet en effet est de la plus haute importance.

Vous me transmettez une délibération du Conseil Supérieur du Canada par laquelle est exprimé le vœu que, si l'état des choses doit continuer pour la Société, le Conseil Général soit transporté hors de France, à Rome ou à Londres, et que le pouvoir d'agréger les Conférences au Canada soit transféré à votre Conseil Supérieur, sauf ratification ultérieure par le Conseil Général des agrégations prononcées.

J'ai déjà porté ma pensée sur les points que vous voulez bien formuler ainsi, et il n'est pas impossible qu'on soit obligé d'en venir aux moyens que vous proposez ; mais je leur vois de réels inconvénients. Par suite, je suis d'avis de n'y recourir qu'à la dernière extrémité. Voici mes motifs : Transporter le Conseil hors de France, c'est sacrifier tout-à-fait les Conférences françaises, que le Gouvernement français ne manquerait pas d'isoler complètement de ce Conseil, si même il ne les détruisait pas tout à fait. Or, les Conférences de France sont encore, malgré la crise, au nombre de 1,400 environ, près de la moitié de la Société. Il est évident que c'est un sacrifice qu'il ne faut faire qu'à la dernière extrémité. Au contraire, tant que le Président Général demeure en France, il est plus difficile que le Gouvernement organise en dehors de lui et malgré lui un Conseil. Le Gouvernement peut empêcher le Conseil actuel de se réunir, mais il ne lui est pas aisé d'en substituer un autre, et de le faire agréer par les Conférences.

En second lieu, je considère, avec des jurisconsultes éminents, que rien ne m'empêcherait, en réduisant le Conseil Général au-dessous de 20 personnes, de le faire fonctionner pour l'étranger. Je ne sais si je m'arrêterai à ce parti qui a besoin d'être mûri, mais il y a là une question sérieuse et d'un intérêt véritable. Puis, quand même je ne pourrais pas ou ne voudrais pas prendre ce parti, je sais que rien, ni dans le Bref, ni dans la loi, ne m'empêche de prendre deux ou trois assesseurs parmi les membres du Conseil Général, pour prononcer des agrégations valables, en me bornant à celles de l'étranger, par respect pour la loi Française. Rien ne fixe dans le règlement le nombre des membres du Conseil général, et pourvu qu'il y ait trois personnes, il y a le chapitre,

comme dit le proverbe. Je compte donc prononcer, avec le concours d'assesseurs choisis parmi les membres du Conseil Général, les agrégations pour l'étranger. Je l'ai déjà fait sans scrupule, parce que je sais de source certaine que la mesure civile prise par le Gouvernement n'a aucun effet restrictif des pouvoirs spirituels conférés par les Brefs au Conseil Général.

Enfin, si je ne pouvais, contre toute attente, prononcer ces agrégations en France, qui m'empêcherait avec quelques membres du Conseil Général et les Présidents de trois ou quatre Conseils Supérieurs à l'étranger, de prononcer hors de France ces agrégations une ou deux fois par an ? Aucune loi française ne me le défend à ma connaissance, et pratiquement le voyage est facile.

Dans cet état des choses, il ne me semble pas opportun de déléguer aux différents Conseils Supérieurs le droit d'agrégation provisoire ; ce serait en effet un premier pas vers la rupture du lien si précieux qui unit en un seul faisceau les catholiques de tous les pays. Je pense que vous partagerez cette opinion. J'ajoute au surplus que pour le cas où je viendrais à mourir, ou bien à être empêché par la maladie ou par un fait matériel, d'exercer la présidence générale à laquelle je ne renonce pas, j'ai, en prévision de ces événements, délégué tous mes pouvoirs aux trois présidents conjointement des Conseils Supérieurs de Hollande, de Belgique et de la Prusse Rhénane, les chargeant de prendre les mesures nécessaires pour me faire nommer un successeur conformément au règlement, ou de gérer à mon défaut la Société, recevant la correspondance, prononçant les agrégations, dissolutions ou suspensions de Conférences, soit à eux seuls, soit, s'il est possible, avec le concours des autres présidents des Conseils Supérieurs.

Cette délégation cessera de plein droit, soit le jour de la nomination d'un nouveau président général, soit lorsque je pourrai reprendre mes fonctions, soit lorsque je pourrai réunir le Conseil Général.

Je termine cette lettre, Monsieur et cher Confrère, en vous disant que nos négociations n'ont pu aboutir avec le Gouvernement, qui voulait, entre autres conditions, nommer le Président général *d'honneur* de la Société, ce qui dans la pratique eut été nommer le Président Général effectif. Le Cardinal Morlot, qui était désigné, s'est refusé comme

nous à cette combinaison, qui renversait notre Règlement de fond en comble. J'annonce aux Conférences de France cette situation par une lettre qui leur est toute spéciale, comme vous le verrez très-aisément, mais que je vous enverrai dès qu'elle sera prête.

Agrérez, Monsieur et cher Confrère, l'expression de mon affectueux dévouement en N. S.

AD. BAUDON,  
Président Général,  
7, Rue Las Cases.

Je serais bien heureux d'avoir de vous une prompte réponse. Si vous avez des demandes d'agrégations, vous pourrez me les transmettre. Nous nous efforçons de continuer le Bulletin, nous vous adressons les Nos. parus de Décembre et Janvier.

---

*Le Président du Conseil Supérieur du Canada au Président  
de la Société S. Vincent de Paul.*

Québec, 24 Février 1862.

Monsieur le Président,

Pour me rendre au désir manifesté dans votre lettre du 18 Janvier dernier, je m'empresse de vous informer : Que le Conseil particulier de Québec, assemblé pour prendre communication de votre dernière lettre, n'a pas été peu consolé en voyant la confiance que vous conservez de maintenir des rapports constants avec les Conférences étrangères à la France. Je vous avais parlé avec toute l'ouverture que vous réclamez de notre part, et votre communication si intime nous fait voir que vous en agissez de même à notre égard.

Nous avons lu dans les journaux la lettre que vous avez adressée aux Conférences de France, et par laquelle vous annoncez les propositions faites par le Gouvernement.

De ces pièces il ressort ce dont nous n'avons jamais douté, savoir, que la mesure civile prise par le Gouvernement n'a aucun effet restrictif des pouvoirs spirituels

conférés par les Brefs au Conseil Général, et de plus que vous comptez maintenir le Conseil en le réduisant à 20.

Nous sommes pleinement rassurés par ces explications que notre position éloignée rend plus précieuses. Dès lors, rien n'est changé pour nous, et c'est tout ce que nous demandons.

Les intérêts plus généraux sont en mains sages et prudentes, et sous la garde de la Providence. Nous n'avons à nous en occuper que pour réclamer la conservation du lien précieux qui unit les catholiques de toutes les parties de l'univers dans l'exercice de la charité.

Malheur à ceux auxquels un tel lien serait suspect, et qui voudraient le briser pour enlever à la conscience publique l'occasion de s'exprimer dans certaines circonstances ! Les sentiments comprimés trouveraient bien d'autres voies pour protester contre l'injustice et la spoliation.

Du reste, l'épreuve ne durera que le temps qui lui a été assigné par une volonté suprême.

---

*Le Président de la Société S. Vincent de Paul au Président  
du Conseil Supérieur du Canada.*

Aix les Bains (Ariège),  
le 3 Septembre 1862.

Monsieur et cher Confrère,

Votre excellente lettre du 15 Août que je viens de recevoir aux Eaux où j'ai été passer quelque temps, m'a causé le plus grand plaisir. Elle m'apprend en effet que les Conférences du Canada continuent à prospérer et que leur nombre s'accroît au lieu de diminuer. J'en remercie bien le bon Dieu ; car au milieu des épreuves par lesquelles illui a plu de faire passer notre Société en France, c'est pour moi une consolation de penser qu'à l'Etranger notre œuvre fleurit et se développe, comme par le passé.

Je m'empresse de vous annoncer l'agrégation de la Conférence d'Ottawa, et je vous prie d'en informer cette nouvelle Conférence. Je désirerais seulement pour la régularité avoir la liste des membres du bureau.

Le nombre des membres de la Conférence est considé-

nable; à mon sens, peut-être il l'est trop pour une seule conférence, qui doit marcher difficilement et avoir des séances bien longues, si tous les membres sont vraiment actifs et par conséquent exacts. Aussi, il me semble qu'il faudra, si ce nombre se maintient, aviser un peu plus tôt, ou un peu plus tard, à scinder la Conférence en trois. 50 membres suffisent largement pour donner de la vie à une Conférence et pour la rendre suffisamment nombreuse et intéressante. Étant moins nombreux, on vient plus assidûment aux séances, parce qu'on compte moins les uns sur les autres, et qu'on craint que son absence ne soit remarquée. Seulement ceci doit être fait avec prudence et à son temps, pour ne rien brusquer.

Je serais bien satisfait d'avoir cette année, comme les années précédentes, la statistique des Conférences du Canada. D'abord ce sera pour moi un moyen de bien suivre leur marche; puis, ce sera aussi pour vous une occasion d'avoir des nouvelles précises de ces Conférences. Je vous serai donc reconnaissant de me l'adresser à Paris.

Les Conférences hors de France, marchent généralement bien comme auparavant. Quant à celles de France, un certain nombre a succombé; cependant la majeure partie persévère et subsiste, quoique isolées. C'est le parti le plus sage à adopter au milieu de cette grande tempête. Priez Dieu pour qu'elle se dissipe, et que le calme lui succède.

Recevez, Monsieur, et cher Confrère, l'expression de mon affectueux dévouement.

AD. BAUDON,

---

*Le Président de la Société St. Vincent de Paul au Président  
du Conseil Supérieur du Canada.*

Paris, 19 Janvier 1863.

Monsieur et cher Confrère,

Il y a déjà quelque temps que je ne vous ai donné des nouvelles de nos œuvres et que je n'en ai reçues des vôtres; je viens donc aujourd'hui vous dire quelques mots de notre chère Société, et vous inviter à me parler vous-même

de vos pauvres, de vos œuvres et du bien que vous avez pu faire pendant l'année écoulée.

Nos Conférences de France ont eu nécessairement à souffrir de la situation qui leur est faite, et cependant le mal est loin d'être aussi grand qu'on pouvait le craindre ; quelques-unes ont succombé, mais le plus grand nombre demeure et montre le même zèle et la même activité qu'auparavant.

A Paris toutes les Conférences ont persévéré, et l'on peut même dire qu'elles n'ont jamais été plus nombreuses et plus animées à faire le bien. Hors de France, les progrès n'ont point cessé ; près de 140 Conférences nouvelles se sont établies et ont été agrégées depuis un an ; et les Conférences anciennes continuent pour la plupart à se développer et à accroître leurs moyens de faire la charité. Voilà assurément de consolantes nouvelles et de bien précieux témoignages de la bonté de Dieu pour nous ; je l'en remercie tous les jours, et j'y vois, et vous y verrez comme moi, bien des motifs de prendre courage et confiance.

Maintenant, Monsieur et cher Confrère, c'est à votre tour de me parler de vos travaux, de vos efforts, des bons résultats obtenus, des épreuves ou des succès essayés. Nous sommes d'ailleurs à l'époque où les Conférences avaient pour habitude d'adresser leurs feuilles statistiques et le compte rendu de leurs œuvres ; il ne faut pas perdre ces bonnes traditions si utiles pour elles et si profitables à l'édification de tous.

La nature porte à la mollesse, et le zèle a sans cesse besoin d'être réveillé par ces retours sur soi-même ; les communications dont il s'agit en sont une occasion précieuse. Je compte donc que vous voudrez bien continuer à me les faire comme autrefois, et je vous demande d'être assez bon pour m'adresser celles qui concernent 1862, le plus promptement possible. Je ne vous envoie pas de feuille imprimée, je pense qu'il vous sera facile d'y suppléer.

Je vous demande de ne point oublier nos œuvres dans vos prières : vous pouvez être assuré que vous avez une large part dans les nôtres.

Recevez, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de mon dévouement en N. S.

AD. BAUDON.

---

*Le Président du Conseil Supérieur de Québec, au Président  
du Conseil Particulier de Montréal.*

Québec le 6 Mai, 1863.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 22 février, ainsi que du rapport qui l'accompagnait. Mes nombreuses occupations sont seules cause du retard bien involontaire que j'ai mis à vous répondre. Je compte sur toute votre obligeance pour l'excuser.

En examinant avec détail votre rapport dont les résultats prouvent si favorablement l'esprit de charité qui règne à Ville-Marie, j'ai remarqué avec peine que vous avez omis d'indiquer les recettes du Conseil particulier, et celles propres aux Conférences, lesquelles devraient être comprises dans le rapport annuel préparé pour le Président général de la Société.

J'ai vu avec un grand plaisir que dans toutes les Conférences du ressort de votre Conseil particulier le personnel n'a fait qu'augmenter, et que de plus, celles des Conférences chez lesquelles les défections ont été les plus nombreuses sont aussi celles qui ont admis le plus grand nombre de nouveaux membres; j'ai vu là une preuve évidente de la protection de Dieu qui ne permet pas que les enfants de St. Vincent de Paul voient leurs rangs s'éclaircir. Cette preuve nous est encore acquise par la lettre de M. le Président Général annonçant pour l'étranger l'agrégation de 140 nouvelles Conférences pour l'année 1862. J'espère que notre cher Canada se maintiendra toujours dans la même ferveur de bonnes œuvres.

J'aurais été heureux de trouver dans votre lettre quelques-unes de ces actions de charité de nature à exciter l'émulation de tous nos Confrères, comme aussi de révéler quelque nouvelle manière de pratiquer la charité. J'ose espérer que pour l'avenir, vous voudrez bien attirer l'attention des Conférences sur ce point.

J'aurais encore aimé à apprendre à quelle cause on pouvait attribuer la grande quantité de nouvelles misères que vous avez eu à soulager pendant l'année qui vient de s'écouler; ce sont là des détails qui intéressent la Société tout entière, et qui pourraient devenir quelque jour très-

utiles à celui qui désirerait se faire l'historien de la Société dans ce pays.

Il me sera fort agréable de solliciter de M. le Président Général l'agrégation des nouvelles Conférences dont vous m'entretenez. Je désirerais beaucoup que votre demande pût arriver en même temps que celle de deux Conférences dont on m'a dernièrement annoncé la formation à Ottawa.

Permettez-moi maintenant, Monsieur, de vous communiquer l'extrait suivant de la lettre de M. le Président Général en date du 19 Janvier dernier.

“ Nos Conférences de France. . . . Voir page 204.”

Présumant que vous ne lirez pas sans quelque intérêt le résumé des œuvres de la Société à Québec, je vous adresse les quelques chiffres suivants résultant du rapport de M. le Président du Conseil particulier de la ville de Québec.

Il en ressort que les recettes de toutes les Conférences Françaises y compris celle de Notre Dame de la Victoire à la Pointe Lévi, s'élèvent à . . . . . £809 9 3½  
et celles des Conférences Irlandaises, à . . . . . 124 3 2

Ensemble £933 12 5½

PAR CONTRE.

Les Conférences Françaises ont  
dépensé . . . . . £667 4 8  
Les Conférences Irlandaises ont  
dépensé . . . . . 72 0 3 739 4 11

Laissant une balance de £194 7 6½

Au moyen de cette somme, 471 membres ont pu accorder des secours temporels à 467 familles, composées de 1591 personnes.

Quant aux secours spirituels, la Société a assisté 91 malades et 27 mourants.

Je dois ajouter que dans ce dernier cas, les secours de la Société se sont bornés à amener le prêtre au chevet des mourants ; néanmoins les bonnes exhortations de nos Frères ont eu l'immense avantage de procurer à un bon nombre une bonne mort et surtout pour quelques-uns une mort plus chrétienne et plus édifiante.

La Conférence de la Pointe Lévi a donné l'instruction religieuse à 48 personnes, dont 20 enfants pour la première communion.

Nous avons eu la douleur de perdre dans les Conférences de Québec deux membres actifs, MM. Pierre Parant et Michel Robitaille, et un membre honoraire, M. Hill. La Conférence de la Pointe Lévi a à regretter la perte de M. Jean-Baptiste Pâquet, membre actif. Je les recommande aux prières de nos associés de Ville-Marie.

Enfin nous avons perdu dans le cour de l'année..... 53 membres retirés, ou décédés ; mais par contre il a été admis comme membres nouveaux..... 60

---

Différence en plus 7

Pour compléter ce petit aperçu des œuvres de la Société à Québec, il me reste à vous dire que sous le contrôle du Conseil particulier, mais tout à fait indépendante des Conférences, il a été créé à la fin de 1861 une nouvelle œuvre dite " Le Patronage " ayant pour but de procurer l'instruction et de maintenir aux écoles, des enfants qui sans ce secours, passeraient tout leur temps soit dans les rues, soit sur les quais, loin de toute surveillance, et livrés à eux-mêmes, ou plutôt à tous les dangers des mauvais conseils et des mauvais exemples. Quoiqu'à peine à son début, et ne pouvant disposer que de la bien faible somme de £32 10 0, cette œuvre a déjà pu fournir de hardes, livres, cahiers, et de tout ce qui leur était nécessaire pour leurs études, 26 enfants, dont 5 surtout ont mérité par leur application et leur bonne conduite l'honneur d'une mention honorable dans le rapport des fondateurs de l'œuvre : car on ne saurait trop répandre l'éloge du bien pour maintenir dans la bonne voie ceux qui y marchent déjà, ou pour y faire rentrer ceux qui ont eu le malheur de s'en écarter. Cette œuvre est d'ailleurs une nouvelle manière de faire le bien, et nous ne devons négliger aucun des moyens qui peuvent nous être suggérés d'ouvrir une nouvelle voie à l'exercice de la charité.

En terminant cette lettre, j'éprouve encore le besoin, Monsieur, d'attirer votre attention sur les paroles de notre digne Président Général, en ce qui regarde les rapports annuels que nous avons à lui faire parvenir. Je serais très-heureux de pouvoir lui faire parvenir de bonne heure l'année prochaine une statistique bien complète des œuvres de la Société en Canada, et je compte sur votre obligeance.

habituelle pour me mettre en état de lui fournir en temps convenable les renseignements sur lesquels il a le droit de compter.

Agréé, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de mon affectueux dévouement en N. S. J. C.

AUG. GAUTHIER.

Président du Conseil Supérieur du Canada.

---

*Le Président de la Société S. Vincent de Paul au Président  
du Conseil Supérieur du Canada.*

Paris, le 14 Mai 1863,  
Fête de l'Ascension.

Monsieur et cher Confrère,

Je viens répondre à la lettre que vous avez bien voulu m'écrire, dans le courant du mois d'Avril, et qui m'est arrivée dans son temps. Je vous suis bien reconnaissant pour cette cordiale communication et pour tous les sentiments affectueux que vous m'y exprimez. Toujours, j'ai attaché le plus grand prix aux relations qui m'unissaient aux Conférences de votre pays; mais je n'en ai jamais senti davantage la douceur que dans ces moments d'épreuve et de tristesse pour moi et pour notre chère Société.

C'est avec joie que j'apprends les œuvres excellentes faites par les Conférences de Québec tant françaises qu'irlandaises. Les premières surtout me paraissent arrivées à un grand développement, auquel les secondes ne sont pas encore parvenues. A quoi tient cette différence dans le chiffre des recettes et dépenses, dans celui des pauvres visités? Je suis porté à croire qu'elle a pour cause la différence entre la population française et irlandaise à Québec, qui serait toute à l'avantage de la première, car je ne voudrais pas croire qu'elle aurait pour origine une différence de zèle et d'attachement à notre Société.

Je vous félicite de la chance heureuse que vous avez de pouvoir procurer beaucoup de travail à vos ouvriers, au milieu de la crise qui désole tant de pays, qui frappe les populations en France, en Angleterre, en Irlande, qui ralentit le commerce maritime. Vous devez vous trouver heureux de cette activité de constructions navales, qui assure le pain à votre population ouvrière. Priez le bon Dieu pour qu'il en soit ainsi partout, et que les pauvres aient par conséquent moins à souffrir. Jamais en effet la charité, qu'on a proclamée si inutile, n'a trouvé tant d'occasions de s'exercer et de se multiplier, et elle est souvent impuissante.

Je suis fâché que vous n'ayez pas reçu de rapport ni de la Conférence d'Ottawa, ni de celles de Montréal et de Toronto. Il me semble qu'il serait nécessaire que vous leur écriviez pour les stimuler et pour obtenir d'elles des rapports. Le défaut des relations me semble toujours la chose la plus funeste dans les Conférences de St. Vincent de Paul. En France, elles en souffrent sérieusement ; aussi je ne conçois pas pourquoi les Conférences qui n'y sont pas astreintes, qui, au fond en seraient très-attribées, s'exposent d'elles-mêmes à ce danger. Vous feriez bien d'adresser à ces Conférences une lettre pressante de rappel, et si vous le désirez, je vous adresserais pour elles une circulaire que vous auriez la bonté de leur expédier. Je crois aussi qu'un rapport imprimé serait très-utile pour les Conférences de Québec : il ne faut pas abuser de ces moyens : mais dans une certaine mesure, je crois utile et louable d'en user.

Agrez, Monsieur et cher Confrère, l'expression de mon affectueux dévouement.

AD. BAUDON.

---

*Le Président du Conseil Supérieur du Canada au Président  
de la Société S. Vincent de Paul.*

Québec, le 2 Août 1863.

Monsieur le Président,

J'ai à accuser la réception de votre lettre du 14 mai dernier, et c'est un devoir dont je m'acquitte d'autant

plus volontiers que c'est toujours avec un grand bonheur que je m'entretiens avec vous des progrès de notre chère Société.

Pour répondre autant qu'il est en moi à la question que vous m'adressez au sujet des différences que vous remarquez entre les œuvres des Conférences françaises et des Conférences irlandaises de Québec, je ne puis que vous donner, d'après le recensement officiel de 1861, le chiffre respectif des deux populations qui est comme suit :

Population française..... 43,679 contre une  
Population irlandaise de..... 14,179,

c'est-à-dire environ un tiers de la première.

Depuis ma dernière, j'ai reçu du Conseil particulier de Montréal le document que vous trouverez ci-joint : c'est tout ce qui, pour l'année 1862, compose le rapport de ce Conseil, qui a cependant l'habitude d'entrer dans de longs détails sur toutes les œuvres de la Société à Ville-Marie. Sans doute que des circonstances indépendantes de sa volonté ont mis obstacle à cette louable habitude.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire dans ma dernière lettre, je me propose, le moment venu, de rappeler à tous les Conseils particuliers de la Province du Canada, le rapport qu'ils sont dans l'usage de fournir chaque année, et de leur rappeler combien, dans les temps difficiles que la Société est condamnée à subir, il est important que toutes les Conférences, par des communications régulières, viennent se grouper autour du Président Général, ce lien commun entre toutes les Conférences de la chrétienté. Si vous en avez l'occasion, je recevrai avec plaisir quelques circulaires de votre part ; sans doute elles auront plus d'autorité que mes observations, que néanmoins je ne laisserai pas de leur adresser.

J'ai maintenant à vous demander l'agrégation de 3 nouvelles Conférences qui viennent de s'établir dans le Haut-Canada, savoir :

A Ottawa—1 Conférence française—1 Conf. irlandaise.  
A London—1 Conférence irlandaise.

—

*Conférence française d'Ottawa sous le vocable de N. D. de bon Secours.*

Quoique comptant déjà près de trois ans d'existence, ce n'est que depuis le seize novembre dernier que cette Conférence fonctionne régulièrement, sous la direction du clergé de cette ville et sous le bienveillant patronage de Sa Grandeur Monseigneur Joseph Eugène Bruno Guigues, Evêque d'Ottawa.

Dans une séance extraordinaire tenue le 8 mars 1863, à laquelle assistaient Sa Grandeur Mgr. l'Evêque, avec plusieurs membres de son clergé, tous les officiers du Bureau, ainsi qu'un grand nombre de membres, le Président fit l'exposé de la situation de la Conférence ainsi que de ses progrès rapides. Sa Grandeur, dans une chaleureuse improvisation, voulut bien expliquer tous les avantages qui devaient résulter pour les pauvres et les malades de son organisation, et quel bien ne manqueraient pas d'en retirer les membres eux-mêmes pour leur propre sanctification.

Le R. P. Dandurand voulut bien ensuite la féliciter sur le bon ordre qui régnait dans la tenue de ses séances hebdomadaires.

En considération de l'intérêt qu'il lui porte, Mgr. l'Evêque voulut bien se charger lui-même de procurer à la Conférence un lieu de réunion pour ses séances hebdomadaires, qui ont lieu tous les dimanches.

Les seules œuvres auxquelles cette Conférence se soit appliquée jusqu'ici sont la visite des pauvres et des malades, avec distribution de secours à domicile.

Dans le cours de l'hiver dernier, elle a secouru plus de 50 familles.

Son bureau se compose comme suit :

Président.....	M. J. B. Richer.
do honoraire.....	“ Nazaire Germain.
1er Vice-Président.....	“ Ed. Millotte.
2e. do .....	“ L. A. Grison.
1er. do honoraire....	“ J. T. Prudhomme.
2e. do do .....	“ Pierre Larivière.
Secrétaire .....	“ Franç. Duhamel.
Assistant Secrétaire.....	“ Pierre Duhamel.

Trésorier.....	M. André Gravelle,
Assistant Trésorier.....	“ Bernard Larivière.
Archiviste.....	“ Pierre Robert.
Garde Registres.....	“ Romuald Lapierre.
Bibliothécaire.....	“ Flavien Rochon.
Patron des Ecoles.....	“ Eug. Martineau.
Préposé aux ventes.....	“ Ovide Pinard.
Préposé au vestiaire.....	“ James Smith.
Dépositaire.....	“ Hilaire Pinard.
Portier.....	“ J. B. Lortie.
Collecteurs.....	“ J. B. Cantin, père.
“ .....	“ J. Valiquette.
“ .....	“ Aug. Roy.
“ .....	“ Joseph Roy.
“ .....	“ Is. Bérichon, père.
“ .....	“ Ant. Bordeleau.
Médecins.....	Drs. Beaubien.
“ .....	“ Riel.
“ .....	“ St. Jean.
“ .....	“ Duhamel.

47 Membres actifs.

En tout 75 membres.

Bien que le tableau ci-dessus ne soit pas conforme au modèle de Bulletin d'agrégation que j'ai sous les yeux, et qu'il ne soit pas complet sous le rapport des adresses des membres du Bureau, non plus que des lieu et heures des réunions, j'ai cru devoir vous donner tous les détails pour vous faire comprendre combien cette Conférence avait apporté de soin à son organisation.

J'ose donc espérer, Monsieur le Président, que vous voudrez bien m'adresser prochainement sa lettre d'agrégation, en même temps que celles des deux Conférences suivantes :

---

*Conférence St. André d' Ottawa (Irlandaise.)*

Dans une longue lettre à Sa Grandeur Mgr. l'Evêque d'Ottawa, en date du 27 avril dernier, le R. P. McGrath expose que cette Conférence est organisée depuis le 6 Juillet 1862, et fonctionne régulièrement, suivant les pres-

criptions du Règlement de la Société. Il résulte de cette lettre que pendant l'hiver qui vient de s'écouler, cette Conférence a distribué d'abondants secours, et se félicite que les 50 à 60 membres dont elle se compose approchent régulièrement des Sacrements. " Un bon nombre de membres, dit-il, se sont approchés de la Ste. Table le jour de l'Immaculée Conception et le jour de Noël, et tous ont rempli ce devoir à la Fête de Pâques ; je puis donc dire que ce sont de bons catholiques. Leur charité envers les pauvres n'est pas moins digne de recommandation."

Aussi Mgr. l'Evêque lui accorde-t-il son autorisation sous la date du premier Mai suivant. Dans ces circonstances, je pense qu'il me suffira de vous donner les renseignements suivants :

*Conférence St. André d' Ottawa, fondée le 6 Juillet 1862.*

La Conférence s'occupe de la visite des familles pauvres. Elle se réunit chaque Dimanche à une heure de l'après-midi, dans la sacristie de l'Eglise St. André.

BUREAU.

Président.....	M. Daniel Lanigan.
Vice-Président.....	" James Bowes.
Trésorier.....	" James McCarthy.
Secrétaire.....	" Peter Russell.
Directeur spirituel.....	R. P. McGrath.
Membres actifs.....	66
Ensemble.....	71

---

*Conférence Notre Dame de London, Haut Canada  
(Irlandaise.)*

Cette Conférence, fondée le 1er. décembre 1859, comptait à sa première réunion 33 membres actifs.

Depuis sa fondation jusqu'au 7 décembre 1862, elle a distribué

10520	livres de pain.
238	" de thé.
445	" de sucre.
267	" de gruau.

17½ minots de pommes de terre.  
1300 livres de farine.  
67½ cordes de bois.  
22½ livres de riz.  
1 livre de chandelle.  
9½ pintes de vin.  
5 paires de souliers, et elle a payé  
\$4.55 de loyer,

indépendamment des dons particuliers faits directement par les membres aux familles visitées, et qui ne figurent pas dans cette liste.

Les procès-verbaux de ses réunions hebdomadaires, qui ont lieu tous les dimanches à 4 heures de l'après-midi, dans la maison d'école, sont tenus avec le plus grand soin, et témoignent de la prudence de ses membres dans la visite des pauvres et dans la distribution des secours. Aussi les œuvres charitables sont-elles faites avec le plus grand discernement.

A la visite des pauvres, la Conférence a joint une bibliothèque d'environ 400 volumes ; ce qui lui permet d'offrir à ceux qu'elle visite une distraction tout à la fois instructive et édifiante.

En outre, cette Conférence envoie tous les dimanches quatre de ses membres faire le catéchisme aux pauvres. Le dernier dimanche de chaque mois, les membres s'approchent ensemble des sacrements.

Les membres du Bureau sont :

Président.....	M. John M. Keacy.
Secrétaire.....	“ John McLaughlin.
Trésorier.....	“ Thomas Coffey.
Archiviste.....	“ John D. Atton.
Garde Régistre....	“ Wm. McNamara.
Bibliothécaire.....	“ Henry Deaby.
Patron des Ecoles..	“ Charles Denby.
Préposés aux ventes	“ Timothée Collins, John Gerarghby
“ au vestiaire...	“ Timothée Gleason.
“ aux provisions	“ Mathews Mahigan.
Portier... ..	“ Michel McGarry.

Bien que la majeure partie de ces offices ne soit pas indiquée par le bulletin d'agrégation, je n'ai pas moins cru

devoir mettre cette liste sous vos yeux, pour vous montrer le parfait fonctionnement de cette Conférence, qui ne vous paraîtra pas moins que les deux précédentes, digne, j'ose l'espérer, des honneurs comme des bienfaits de l'agrégation, que je vous serai infiniment reconnaissant de me transmettre le plus promptement qu'il vous sera possible, ayant déjà moi-même, bien malgré moi, mis plus de retard que je n'aurais voulu à la transmission de ces demandes.

Agrérez, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de mon affectueux dévouement en N. S. J. C.

AUG. GAUTHIER.

Président du Conseil Supérieur du Canada.

Je me disposais à fermer cette lettre, lorsque m'est parvenue de Ville-Marie une nouvelle communication qui complète le rapport de l'année 1861-62, et que j'ai l'honneur de vous transmettre aussi.

Ce Conseil m'adresse en même temps la demande d'agrégation de deux nouvelles Conférences établies, l'une à Ville-Marie, sous le vocable de St. Jean-Baptiste, et la seconde au village St. Henri, petit village dans la banlieue de Montréal.

La première s'établissait le 23 novembre 1862, et sa première séance comptait 16 membres actifs, organisant son Bureau comme suit :

Président.....	Gédéon Ouimet.
Vice-Président.....	Hardouin Lionais.
Secrétaire.....	Paul Girard fils.
Trésorier.....	Joseph Papin.
Chapelain.....	R. P. Deguire.

Elle a tenu ses séances régulièrement chaque semaine dans une des salles de l'Hôtel-Dieu, le dimanche après la grand'messe.

Depuis sa création, elle a admis 14 nouveaux membres, ce qui en porte le nombre actuel au chiffre de 30.

Ses recettes de toute nature se sont élevées à la somme de \$90.21, et ses dépenses, à \$67.89, réparties en secours à plus de 20 familles.

Cette Conférence vous prie donc, Monsieur le Président, si vous la trouvez digne de cette faveur, de vouloir bien

lui accorder ses lettres d'agrégation, afin de la faire participer aux faveurs et indulgences accordées à la Société.

---

*Conférence du Village de St. Henri, sous le vocable de  
St. Henri.*

Cette Conférence a choisi pour son organisation le jour de Noël, afin de se mettre plus particulièrement sous la protection du Rédempteur des hommes.

Depuis cette époque, elle n'a cessé de fonctionner régulièrement.

Voici la composition de son bureau.

Président.....	M.	Alexis Payette.
Vice-Présidents	“	Charles Falardeau, Louis Ducharme.
Secrétaire.....	“	François-Xavier Hêtu.
Trésorier .....	“	Charles Turcot.

Le nombre de ses membres actifs est aujourd'hui de 56.

Déjà ses recettes se sont élevées à la somme de £11 8 8½, contre une dépense de £10 9 3½, au moyen de laquelle elle a pu accorder des secours à 14 familles, composées de 50 personnes.

Ces chiffres, bien qu'assurément fort modestes, ne devront pas vous surprendre, Monsieur le Président, si vous voulez bien considérer que la localité de St. Henri est seulement un village dépendant de la paroisse de Montréal.

L'établissement de cette Conférence est un grand bienfait pour les pauvres de cette localité. Aussi les Supérieurs ecclésiastiques, ainsi que les principaux membres des autres Conférences de la cité, se font-ils un devoir de l'encourager par leur présence à ses réunions hebdomadaires.

Je viens donc avec confiance vous demander pour elle de vouloir bien l'agrégée à la Société mère, afin de la faire participer au plutôt à ses grâces, prières, mérites et indulgences.

Vous verrez encore par la lettre de Monsieur le Président du Conseil particulier de Ville-Marie, qu'une nouvelle Conférence est en train de s'organiser à la côte St. Louis, autre village dans les environs de Montréal.

J'ose espérer, Monsieur le Président, que vous voudrez bien voir dans l'ensemble des travaux de la Société en Canada, une preuve des bénédictions que Dieu se plaît à répandre sur elle, et que cela adoucira un peu les chagrins que vous inflige la pénible position qui lui est faite en France par les circonstances actuelles.

Agréé, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de mon affectueux dévouement en N. S. J. C,

AUG. GAUTHIER.

---

*Le Président de la Société S. Vincent de Paul au Président  
du Conseil Supérieur du Canada.*

Paris, le 22 Septembre 1863.

Monsieur et cher Confrère,

Quelles bonnes nouvelles m'apporte votre lettre du 21 août ! Elles sont bien de nature à me dédommager des préoccupations que me donne notre Société sur d'autres points, et j'en bénis bien le bon Dieu, l'auteur de tout bien.

Aussi je vous annonce avec joie à la date du 21 de ce mois, l'agrégation des Conférences de

N. D. de Bon-Secours à Ottawa,  
St. André d'Ottawa,  
London,  
St. Jean-Baptiste à Ville-Marie,  
St. Henri.

Je vous prie de vouloir bien les en prévenir, et en le faisant de les encourager au zèle chrétien, à la persévérance charitable, au dévouement inébranlable à leurs œuvres. Vous êtes dans un pays de foi et de piété. C'est une raison pour les catholiques, non pas de s'endormir dans une facile oisiveté, mais de redoubler d'ardeur, en employant sans relâche les talents que leur a confiés le Père de famille.

Partout il y a du bien à accomplir, du mal à éviter, des malheureux à soulager, des pécheurs à ramener à Dieu ;

et nulle part il ne faut se relâcher sous prétexte que le mal n'est pas sérieux et général.

En lisant les demandes d'agrégation, j'ai remarqué que quelques Conférences avaient des présidents et vice-présidents honoraires. Si ce sont des ecclésiastiques qui veulent bien accepter ce titre, honorable surtout pour nous, rien de mieux, mais si ce sont des laïques auxquels on l'a déferé, je dois vous faire remarquer qu'il n'est pas dans notre usage, ni surtout dans notre esprit, d'avoir des titres honorifiques dans notre Société.

Tout y est pour l'humilité, rien pour l'orgueil : les charges n'y sont pas des distinctions, mais des postes laborieux, qui doivent engager à faire plus que les autres confrères.

Aussi, sans attacher à ce fait plus d'importance qu'il ne mérite, sans vouloir surtout revenir sur ce qui a été fait de bonne foi, je vous engagerai dans l'avenir à recommander aux confrères de ne pas s'écarter, même dans ce point de détail, de l'esprit humble et modeste de nos Conférences.

Je vois que vous approuvez l'idée d'envoyer une petite circulaire aux Conférences canadiennes : je le ferai très-volontiers et je vais m'en occuper très-prochainement.

J'insisterai surtout sur les relations entre confrères et sur l'attachement à l'esprit de la Société.

Je ne me rappelle plus si vous recevez nos Petites Lectures, et si vous donnez partout des bons livres. Dans votre pays, je pense qu'on doit lire comme partout aujourd'hui. Aussi je vous engagerais beaucoup à vous occuper de ce point. La diffusion des livres de prière, de piété, d'instruction religieuse, et au besoin, des livres de délassement honnête, me paraît répondre aux besoins spéciaux de notre époque, et je crois qu'on ne saurait trop y insister. Toutefois, il va de soi qu'on ne doit le faire qu'après l'assentiment et l'examen préalable de l'autorité ecclésiastique.

Agréez, Monsieur et cher Confrère, l'expression de mon affectueux dévouement,

AD. BAUDON.

---

*Le Président de la Société S. Vincent de Paul au Président  
du Conseil Supérieur du Canada.*

Paris, le 25 Décembre 1863,  
Saint jour de Noël.

Monsieur et cher Confrère,

Voici une année nouvelle qui va succéder à l'année qui finit, et je viens, à cette occasion, me rappeler à votre bon souvenir. Je viens vous apporter mes vœux pour vous, pour vos Conférences, pour les pauvres et les œuvres, et vous demander, en échange, de vouloir bien me donner de vos nouvelles.

Je ne vous envoie pas de tableau imprimé pour résumer les renseignements statistiques de vos Conférences, parce que vous faites usage d'un modèle spécial. Je vous prie de vouloir bien en remplir un exemplaire aussitôt et aussi complètement que possible. Je vous serais très-reconnaissant, si, grâce à votre vigilance, il pouvait m'arriver vers le commencement de mars. C'est l'époque la plus favorable pour coordonner toutes les réponses qui me parviendront des Conférences : elle est assez loin de 1863, pour qu'on ait eu le temps d'en recueillir les bonnes œuvres ; et elle est aussi assez près pour que le travail présente de l'intérêt. Les chiffres et les détails statistiques ont une importance réelle qu'il ne faut pas négliger, car la charité y trouve une juste satisfaction et un aliment véritable : mais après tout ils ne sont pas la partie la plus précieuse de ces comptes rendus. Ce qui en fait le fond et la vie, ce sont surtout les faits charitables, les traits de dévouement, soit de la part des membres, soit de la part des pauvres, le récit circonstancié des œuvres diverses, de leurs succès comme de leurs traverses, et j'espère que vous voudrez bien me les transmettre.

Dans une famille bien unie, les membres éloignés aiment à se tenir au courant de ce qu'ils font, de ce qu'ils pensent, de ce qu'ils souffrent, de ce qu'ils espèrent. C'est ce qui maintient l'esprit d'unité et d'amour. Dans notre famille charitable, il doit en être de même, et c'est à ce titre que j'appelle vos communications.

Agréé, Monsieur et cher Confrère, l'expression de mon affectueux dévouement.

AD. BAUDON,

---

*Le Président du Conseil Supérieur du Canada au Président  
de la Société S. Vincent de Paul.*

Québec, 12 février 1864.

Monsieur,

Pardon d'avoir tant différé de répondre à votre charmante lettre du 22 septembre dernier, dans laquelle vous nous annoncez l'agrégation à la Société de cinq nouvelles Conférences du Canada. Avec quel plaisir nous nous sommes empressés de communiquer à ces diverses Conférences la bonne nouvelle que vous nous demandiez de leur transmettre, et avec quelle reconnaissance n'ont-elles pas reçu cette nouvelle ! Nous nous sommes acquittés avec plaisir des recommandations que vous nous faisiez par votre lettre, et nous pouvons vous assurer que ces recommandations et toutes celles que vous voudrez bien nous faire à l'avenir, comme par le passé, seront toujours reçues de notre part avec reconnaissance et accomplies de même.

Nous sommes heureux d'avoir à vous demander encore aujourd'hui l'agrégation de deux nouvelles Conférences, et ce, conformément aux décisions du Conseil Supérieur du Canada.

La première de ces Conférences est une Conférence irlandaise de charité, formée à Ottawa sous le vocable de St. Joseph, le 12 octobre 1862. Elle se présente avec les meilleures recommandations du clergé catholique de cette ville. L'évêque en a même donné une lettre spéciale à cet effet. Ses officiers sont :

ROB. H. MCGREEVY, président.  
TIMOTHY KAVANAGH, vice-président.  
JOHN HERON, Trésorier.  
JOSEPH JOHN MURPHY, Secrétaire.

Cette Conférence se compose de 38 membres actifs. Elle se dévoue à toutes les œuvres de charité, mais spécialement à la visite et au soulagement des pauvres et des malades.

La seconde Conférence dont l'agrégation est demandée, est présentée par le Conseil particulier de Toronto. Cette nouvelle Conférence irlandaise de charité a été

fondée à Toronto le 20 Avril 1862, sous les auspices du curé de la paroisse St. Patrice de cette ville. Elle demande son agrégation sous le vocable de St. Patrice.

A ce sujet, le président du Conseil particulier de Toronto fait remarquer qu'il y a déjà à Toronto une Conférence agrégée le 13 juin 1859, sous le nom de St. Patrice. Mais comme cette dernière Conférence tient ses séances dans l'église Ste. Marie, et qu'elle est plus généralement connue sous le nom de Conférence Ste. Marie, il demande si vous voudriez bien changer les noms de ces Conférences, attendu que la nouvelle Conférence tient ses séances dans l'église St. Patrice. De cette manière, chaque Conférence de Toronto s'appellerait du nom du lieu où elle s'assemble.

Son président, qui est un des membres les plus actifs de Toronto, s'appelle M. James Nolan. Le secrétaire est M. Francis Cleary. Cette Conférence se compose de dix-sept membres actifs.

Nous ne terminerons pas cette lettre sans accuser réception de celle du 25 Décembre dernier, dans laquelle vous nous faites de si bons souhaits pour nos œuvres, nos pauvres et nous-même. Nous vous en remercions, et espérons que vous voudrez bien accepter en retour nos meilleurs souhaits, surtout dans ce temps, où la Société de St. Vincent de Paul éprouve tant de traverses en France. Soyez assuré que nous ne vous oublions pas dans nos prières, et que nos Conférences ne séparent pas dans leur souvenir les Conférences du Canada de celles d'au-delà des mers. Nous espérons pouvoir vous transmettre bientôt nos statistiques pour l'année 1863. En attendant, nous avons le plaisir de vous dire que la Société semble avoir pris à Québec un nouvel élan par suite d'un triduum de charité qui nous a été donné à la cathédrale. Pendant trois jours consécutifs, les 21, 22, et 23 décembre, M. l'abbé Thomas Aimé Chandonnet, prêtre du séminaire de Québec, et membre d'honneur de la Conférence Notre Dame, nous a prêché la charité à la façon de St. Vincent de Paul, et nous a fait connaître notre chère Société dans tous ses détails : dans son organisation, ses membres, ses travaux, son but, et ses moyens. Bientôt nous pourrions vous faire parvenir quelques exemplaires de ces magnifiques discours que vous lirez, nous en sommes sûrs, avec beaucoup de plaisir. Durant ces trois jours, nous avons eu une

messe le matin avec chant et musique, et le soir sermon et bénédiction du très Saint Sacrement, aussi avec chant et musique. Le dernier jour, Mgr. Baillargeon a bien voulu donner la bénédiction apostolique, et accorder une indulgence plénière. Tous les soirs il y a eu une quête par les membres de la Société. Quoiqu'il ne se soit pas écoulé un bien long temps depuis ce triduum, cependant nous en voyons déjà les salutaires effets, et nous croyons qu'ils se manifesteront davantage avec le temps, et lorsque chacun aura pu lire à tête reposée les discours de notre ami M. Chandonnet, que nous nous proposons de répandre autant que possible.

Heureux si nous pouvons atteindre le but que nous nous sommes proposé, savoir : remercier Dieu de ses grâces sur la Société, lui demander la continuation de ses faveurs, et l'accroissement de la Société.

Agréez, Monsieur le Président, l'expression de notre affectueux dévouement.

AUG. GAUTHIER.

---

*Le Président de la Société S. Vincent de Paul au Président  
du Conseil Supérieur du Canada.*

Paris, le 8 mars 1864.

Monsieur et cher Confrère,

Je suis bien heureux de répondre à votre lettre du 12 février, en vous annonçant l'agrégation des deux Conférences de St. Joseph d'Ottawa et de St. Patrice de Toronto, à la date du 29 février 1864. Celle de cette dernière ville, qui avait d'abord été agrégée sous le nom de Conférence de St. Patrice, s'appellera désormais, suivant votre désir, Conférence de Ste. Marie.

Je me réjouis de voir se multiplier les Conférences autour de vous, et j'aime à penser que dans cette bonne et catholique terre du Canada, il peut s'en organiser encore un bon nombre. Les catholiques sont partout nombreux : qu'ils soient zélés, qu'ils sachent se dévouer un peu au bien, et il se fondera, d'une manière bien facile et bien consolante, de nombreuses Conférences. Ces œuvres n'auront peut-être pas la même nécessité que dans

les Etats-Unis et dans les pays purement protestants ; cependant je suis convaincu qu'elles auront encore la plus grande utilité.

Je vous recommande du reste de correspondre fréquemment avec les Conférences de votre circonscription. Une lettre par mois avec chacune me paraîtrait indispensable. J'entends surtout parler de celles qui sont en dehors de Québec. Vous savez en effet que moins on s'écrit, moins on a de choses à se dire, et que plus on s'écrit, plus on trouve de communications intéressantes à se faire. Je vous engage aussi à supplier les membres de ces Conférences à se visiter, à vous visiter, quand ils voyagent : il y a là un puissant moyen de maintenir le zèle et l'édification ; malheureusement on le néglige trop souvent. Veillez aussi à ce que chaque Conférence ait des règlements, des manuels, Bulletins périodiques, soit en français, soit en anglais. Sans ces documents, une Conférence est trop exposée à s'isoler et à dépérir.

La bonne retraite que vous avez eue me fait grand plaisir, parce qu'elle aura ranimé le zèle. Oh ! si nous avions le zèle, que ne ferions-nous pas, et que de choses ne sont impossibles que parce que le zèle fait défaut !

Je n'ai pas encore les exemplaires des discours de M. l'Abbé Chandonnet ; mais quand vous pourrez me les faire passer, j'en serai très-content.

Les Conférences de France persistent toujours ; dans l'état précaire où elles sont placées, elles ne se découragent cependant pas. Priez Dieu, Monsieur et cher Confrère, pour que les préventions cèdent et finissent par tomber !

Agréez, Monsieur et cher Confrère, l'expression de mon affectueux dévouement.

AD. BAUDON.

---

*Le Président de la Société de St. Vincent de Paul au Président du Conseil Supérieur du Canada.*

Paris, 5 Juillet, 1864.

Monsieur et cher Confrère,

J'ai été très-satisfait des longs et intéressants détails qui accompagnaient votre lettre du 9 Juin dernier, et du tableau

statistique de votre circonscription. J'y ai vu en effet une preuve que Dieu continue à vous bénir, que votre zèle, au lieu de se ralentir, se développe et grandit, et que le bien tant matériel que spirituel, s'accomplit autour de vous et par vos soins. J'espère que cette prospérité continuera, et même qu'il se formera de plus en plus des Conférences dans votre catholique pays, car si une terre doit être féconde en bonnes œuvres, c'est celle que vous habitez, et où la piété et la foi ont jeté de si profondes racines.

Je suis heureux de vous annoncer à la date d'hier l'agrégation de la Conférence de Pembroke. Il y a eu cependant un petit doute par suite de la phrase où vous indiquez que des pauvres nommés *ad hoc* visitent régulièrement 4 pensionnaires de l'œuvre. On s'est demandé si cette phrase indiquait une teudance générale de la Conférence à faire visiter les pauvres par d'autres pauvres, ce qui serait un grand abus, ou bien si elle se rapportait seulement à 4 familles assistées dans des conditions exceptionnelles que j'ignore. A la première occasion, je vous serai obligé d'éclaircir ce doute.

J'ai reçu avec votre rapport les sermons imprimés qui ont été prononcés pendant le Triduum qui vous a été accordé par Mgr. l'Administrateur. Ces discours doivent avoir produit un excellent effet parmi vos Confrères, et exciter leur zèle d'une manière bien précieuse. Je vous suis très-reconnaissant de me les avoir communiqués. Dans le compte rendu que vous m'adressez, il y a des détails bien dignes d'intérêt. Je les communiquerai aux rédacteurs du bulletin, et je ne doute pas qu'ils ne s'empressent d'en reproduire une partie. Quoiqu'il en soit du reste, ils me sont très-utiles, parce que grâce à eux, je puis suivre le mouvement de vos Conférences et me rendre compte de leurs progrès.

Continuez donc tous les ans ce travail, j'y attache un grand prix.

Les Conférences continuent à prospérer et à se multiplier hors de France. En général toutes les nouvelles que j'en reçois sont très-bonnes. Malheureusement, rien de nouveau encore pour les Conférences françaises, mais malgré tout, un grand nombre d'entre elles prospère, et il se fait un bien réel.

Veillez vous souvenir de moi dans vos prières, et rece

voir l'assurance de mes sentiments affectueux et bien dévoués.

AD. BAUDON,

---

*Le Président de la Société St. Vincent de Paul au Président  
du Conseil Supérieur du Canada.*

Paris, le 23 Décembre, 1864.

Monsieur et cher Confrère,

Je ne puis mieux terminer l'année qu'en me rappelant à votre bon souvenir et en vous annonçant mon rapport sur les Conférences hors de France pour 1863. Ce rapport doit vous être transmis par la malle de ce jour, et l'exemplaire que je vous envoie par la poste sera suivi d'un ballot pour vos Conférences, que je ferai passer par la voie la plus économique possible.

Vous bénirez avec moi le bon Dieu du bien que, malgré la difficulté des circonstances, il a permis à notre Société d'accomplir, et vous lui demanderez qu'il l'étende, le consolide et le perpétue.

Autour de vous spécialement il y a un vaste champ à moissonner. Je demanderai à Dieu pendant les belles fêtes de Noël, qu'il vous en donne les moyens.

Veillez vous souvenir de moi et du Conseil Général dans vos prières, et recevoir l'assurance de mon affectueux attachement.

AD. BAUDON,

Président Général.

---

*Le Président de la Société St. Vincent de Paul au Président  
du Conseil Supérieur du Canada.*

Paris, 25 Janvier, 1865.

Monsieur et cher Confrère,

Vous venez à peine de recevoir le rapport général de 1863, et déjà je viens de nouveau m'adresser à vous pour vous prier de réunir les documents qui serviront à dresser le rapport de 1864.

Je n'ai pas cependant la crainte de lasser par ces communications votre zèle charitable : je sais en effet combien vous appréciez les relations entre les Conférences et le centre naturel que le règlement leur donne, et à quel point vous vous intéressez à tout ce qui s'accomplit dans votre chère Société. Oui, ces rapports, ces comptes rendus sont le seul moyen de savoir le bien qui s'y fait ; car si on se fait aux communications moins régulières, à celles qui ont lieu à l'occasion d'une bonne œuvre à accomplir, d'un avis ou d'un renseignement à demander, on devrait nécessairement s'attendre à de grandes déceptions de ce côté. Petit à petit, on perdrait l'habitude de s'écrire, d'échanger ses idées, et on ressentirait tous les funestes effets de l'isolement.

Dieu merci, ce mal n'est pas à craindre dans notre chère Société. Malgré l'éloignement, malgré les différences de langage, malgré les difficultés locales, vous aurez pu remarquer que les Conférences hors de France m'ont adressé, presque toutes, leurs renseignements sur 1863. J'espère qu'il en sera ainsi pour 1864, et que même il y aura pour cette année un double progrès, progrès de la part de quelques Conférences qui avaient gardé le silence, et qui voudront bien m'écrire ; progrès surtout de la part de celles qui m'ont répondu tardivement et qui le feront plutôt.

Afin que je puisse cette année, vous adresser plus à temps mon rapport, je vous demande de me faire parvenir vos comptes rendus *le 1er. Mai au plus tard*, 7 rue Las Cases, je vous demande aussi, autant que possible, de convertir, s'il y a lieu, le chiffre de vos recettes et dépenses en monnaie française, et de suivre au moins dans leurs lignes principales les indications du cadre statistique en usage parmi nous. Sans doute, je puis avec la patience et du temps, faire le travail que je sollicite de vous, mais ce qui pour chacun, demande peu de temps, devient pour moi d'une longueur et d'une fatigue très-notable ; si on m'en laisse tout le poids, il en résulte des retards fâcheux.

Faites-moi surtout parvenir, Monsieur et cher Confrère, des faits, des détails édifiants ; qui nous apprennent les uns et les autres, à aimer davantage les pauvres et à aimer encore mieux notre œuvre. Beaucoup de rapports qui me parviennent sont trop sobres à ce point de vue, et ce serait

encore un vrai progrès si nos confrères étaient moins réservés sur le bien qu'ils accomplissent et sur celui dont ils sont les témoins.

Agréez, Monsieur et cher Confrère, l'expression de mon affectueux attachement.

AD. BAUDON,  
Président Général.

---

*Le Président du Conseil Supérieur du Canada au Président de la Société S. Vincent de Paul.*

1865.

Monsieur le Président,

Avant d'entrer dans aucun détail sur les œuvres de notre chère Société dans l'étendue de la circonscription du Conseil Supérieur du Canada, j'ai à répondre aux deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous les dates des 23 Décembre 1864 et 25 Janvier 1865, la première m'annonçant l'envoi d'un exemplaire du rapport général pour l'année 1863, ainsi que la prochaine expédition d'un ballot destiné aux diverses Conférences du Canada, et la seconde m'annonçant l'expédition elle-même.

J'ai le regret de vous informer qu'il ne m'est pas encore parvenu. Bien que nous ayons passé une année bien malheureuse ici, par rapport à la guerre qui désole depuis si longtemps les Etats-Unis d'Amérique, c'est pour moi une bien grande consolation que de pouvoir vous annoncer que les œuvres de charité ne se sont point ralenties parmi nous et que le bien opéré par l'entremise de la Société semble se perfectionner davantage, en ce sens que chacune des Conférences s'applique à employer de la manière la plus efficace pour la moralisation des malheureux que la Providence leur envoie, les ressources qui leur sont faites par la charité publique. Vous remarquerez aussi que l'enfance est aujourd'hui de leur part l'objet de soins tout particuliers. Vous verrez dans le cours de ce Rapport que tout en laissant encore beaucoup à désirer, les communications des Conférences sont cette année plus fournies de détails intéressants sur leurs opérations.

Après Dieu, j'ose attribuer ce résultat à une circulaire

que j'ai cru devoir adresser aux Conférences dans le cours de l'année dernière.

Pour me conformer aux désirs de votre dernière lettre, j'ai fait calculer en francs les différentes sommes consignées dans les différents rapports que j'ai sous les yeux, calculant le louis pour 20 francs et la piastre ou dollar pour 5 francs, vous observant toutefois que j'ai partout négligé les fractions de francs, afin de ne pas surcharger de détails insignifiants votre rapport qui déjà doit vous coûter tant de dépenses et de soins à établir.

Ceci étant dit, il ne me reste plus, Monsieur le Président, qu'à mettre sous vos yeux les tableaux statistiques de nos œuvres ainsi que les remarques soumises sur icelles par chacune des Conférences comprises dans la circonscription du Conseil dont vous avez bien voulu me confier la Présidence.

En vous assurant que vous n'êtes pas oublié dans les prières de nos associés canadiens, je viens en leur nom, solliciter aussi une part des vôtres.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance du profond attachement avec lequel j'ai l'honneur de me dire

Votre dévoué serviteur,

A. GAUTHIER.

Président du Conseil Supérieur du Canada.

---

*Le Président de la Société St. Vincent de Paul au Président  
du Conseil Supérieur du Canada.*

Paris, 8 Juin, 1865.

Monsieur et cher Confrère,

Je m'empresse de vous remercier de votre bonne lettre ainsi que des statistiques et comptes rendus de nos chères Conférences du Canada. Je ne saurais trop vous remercier du soin avec lequel ce travail a été fait : grâce à vous le Conseil Général peut apprécier tout ce qui se fait dans ces excellentes Conférences et se rendre compte de leur

situation matérielle et morale ; j'espère que le rapport général que je vous ai envoyé vous est enfin parvenu. Je n'ai pas encore reçu la circulaire que vous avez adressée aux Conférences de votre Conseil et dont vous m'annoncez l'envoi ; j'ai peine à m'expliquer ce double retard.

Je suis heureux de voir l'importance que vous attachez au patronage des enfants. Après la visite des pauvres à domicile, s'est sans contredit l'œuvre qui mérite le plus d'exciter votre zèle. Aussi je ne doute pas que vos confrères, non contents de patroner directement et d'une manière toute spéciale les 40 orphelins, les 24 écoliers, les 44 enfants instruits pour la première communion, ne veillent aussi avec un tendre intérêt sur les enfants de toutes les familles qu'ils secourent, afin qu'ils reçoivent une éducation chrétienne, qu'ils soient autant que possible placés chez des patrons et des maîtres chrétiens, et qu'apprentis ou jeunes ouvriers, ils continuent à remplir les devoirs de notre sainte religion.

Autant que j'ai pu en juger en confrontant les statistiques de 1864 avec celles de 1863, qui étaient moins complètes, il m'a semblé qu'en 1864, nos confrères étaient moins nombreux et que nos recettes ont été moins considérables. S'il en est ainsi ne faut-il pas faire de nouveaux efforts pour appeler de nouveaux membres au sein de nos Conférences. Vous m'avez souvent dit qu'en Canada nos confrères appartenaient presque tous à la classe marchande et à la classe ouvrière. Si parmi vos coréligionnaires, il en est qui appartiennent aux classes supérieures, pourquoi ne viendraient-ils pas à vous ? Ils y gagneraient beaucoup sans aucun doute et vos Conférences, et notamment la caisse du Trésorier, s'en trouverait bien aussi. Ne pourriez-vous pas soit directement, soit par l'entremise du clergé, agir sur eux dans ces cas ? J'ai appris avec une vive satisfaction qu'une Conférence venait d'être fondée à Hamilton. Je pense que quand vous l'aurez vu fonctionner pendant quelque temps et que vous aurez acquis la certitude qu'elle remplit toutes les conditions requises, vous demanderez pour elle l'agrégation.

Permettez-moi, à ce propos, de vous rappeler une observation que je vous ai faite dans une lettre du 5 Juillet 1864, au sujet de la Conférence de Pembroke, dont je vous annonçais l'agrégation.

Cette observation est restée sans réponse : je vous disais que nous avons éprouvé quelque hésitation en voyant par votre lettre que des pauvres nommés *ad hoc* visitaient régulièrement 4 pensionnaires de l'œuvre. Nous nous sommes demandés si cette phrase indiquait une tendance générale de la Conférence à faire visiter les pauvres par d'autres pauvres, ce qui serait un abus que vous ne pourriez tolérer, ou si elle se rapportait seulement à 4 familles assistées dans des circonstances exceptionnelles que nous ignorons. Soyez assez bon pour me répondre sur ce point à la première occasion.

Veillez, Monsieur et cher Confrère, vous souvenir de nous dans vos prières et agréer la nouvelle assurance de mon affectueux dévouement en N. S.

AD. BAUDON,

---

*Le Président de la Société St. Vincent de Paul au Président  
du Conseil Supérieur du Canada.*

Paris, le 3 Janvier, 1866.

Monsieur et cher Confrère,

Vous avez sans doute reçu depuis quelque temps le rapport général de 1864, que j'ai eu l'honneur de vous adresser, et, en le lisant, vous aurez sans doute remercié Dieu avec moi des bénédictions qu'il ne cesse d'accorder à notre chère Société. Malgré les obstacles qui lui ont été suscités, elle progresse dans les contrées hors de France, les seules dont j'aie pu encore cette fois vous entretenir. Chaque jour de nouvelles Conférences se fondent, et des pays où elles étaient entièrement inconnues commencent à les connaître et à leur faire un cordial accueil. Dans les Conférences fondées, les œuvres se multiplient, se développent, ou se font avec une entente du bien de plus en plus complète. Ce sont là des résultats précieux ; qu'il faut nous attacher à augmenter par notre zèle, par notre dévouement aux pauvres ; car partout la misère est grande, le mal est considérable, et le bien à faire est immense. Mais il est temps déjà de s'occuper à recueillir les éléments du rapport général de 1865, afin de connaître la moisson de bonnes œuvres que cette année a ajoutée à celles de ses devancières.

Je viens vous demander dès à présent de réunir, en ce qui vous concerne les éléments de ce rapport, afin que votre travail puisse me parvenir le 1er Mai 1866 au plus tard.

Il devra m'être adressé à Paris, rue Las Cases, No. 7. J'espère que vous voudrez bien joindre aux chiffres et aux exposés de résultats matériels des détails et des faits édifiants. C'est là ce qui donne de la vie à nos rapports ; c'est là ce qui les fait lire avec plaisir par les personnes pieuses, ainsi que par nos Confrères, et ce qui attire sur nous les encouragements de l'Eglise.

Mais s'il est bon de m'adresser exactement ce compte rendu, je vous prie de ne pas oublier que la correspondance dans notre Société ne doit pas se borner à une communication annuelle, quelque intéressante qu'elle soit. Elle doit au contraire être fréquente, afin d'être intime et pratique. Ecrivez-moi donc souvent, Monsieur et cher Confrère, sans craindre que la multiplicité de vos lettres puisse être une fatigue pour moi : écrivez-moi pour me faire connaître les succès que vous rencontrez dans la carrière de la charité, tout comme les obstacles qui peuvent s'y présenter. Plus cette correspondance sera assidue, et plus il circulera de sève, de vie charitable, d'amour des pauvres et de Dieu dans notre chère Société.

Agréez, Monsieur et cher Confrère, l'expression de mon affectueux attachement.

AD. BAUDON,

Président Général 7 rue Las Cases.

P. S.—Pour éviter un travail considérable dans la rédaction du rapport général je vous demanderai de vouloir bien vous servir de la monnaie française dans les colonnes de recettes et dépenses.

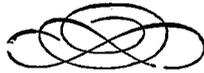
14 Janvier 1866, j'espère recevoir de bonnes nouvelles de vous, Monsieur et cher Confrère, ainsi que des Conférences du Canada, à l'occasion de l'envoi annuel des statistiques. Cet envoi je vous demanderai de la faire aussi promptement que possible.

Vos Confrères voisins des Etats-Unis ont tenu à New-York une assemblée générale des présidents de toutes les Conférences des Etats-Unis. Ne vous serait-il pas possible d'en organiser une semblable. Ces réunions raniment le zèle, corrigent les abus, maintiennent l'esprit commun,

et propagent les bonnes idées. Je vous recommande cette pensée d'une manière très-instante.

Je vous prie aussi de vous souvenir de nous et de moi tout particulièrement devant le bon Dieu.

AD. BAUDON.



# TABLE DES MATIERES.



	<i>Page.</i>
Avant-propos.....	1
Lettre du Président Général de la Société de St. Vincent de Paul à Sa Grâce l'Archevêque de Québec en date du 16 juin 1846.....	5
Lettre du Secrétaire de l'Archevêché de Québec au Président des Conférences de Québec en date du 20 avril 1847....	9
LE CONSEIL GÉNÉRAL AU CONSEIL DU CANADA.	
Lettre du 6 septembre 1847.....	16
“ 11 octobre 1847.....	18
“ 29 juin 1848.....	29
“ 3 juillet 1848.....	32
“ 1 janvier 1849.....	33
“ 12 novembre 1849.....	42
“ 12 décembre 1849.....	50
“ 6 juin 1850.....	58
“ 9 octobre 1850.....	68
“ 23 décembre 1850.....	70
“ 6 juin 1851.....	71
“ 23 avril 1851.....	85
“ 11 février 1851.....	87
“ 13 novembre 1852.....	94
“ 9 janvier 1853.....	100
“ 1 décembre 1853.....	103
“ 23 décembre 1853.....	104
“ 17 mai 1854.....	107
“ 13 mars 1855.....	109
“ 21 avril 1855.....	111
“ 2 septembre 1855.....	119
“ 20 mai 1856.....	121
“ 25 octobre 1856.....	133
“ 15 novembre 1857.....	138

	<i>Page.</i>
Lettre du 12 mai 1857.....	145
“ 10 mai 1858.....	146
“ 15 novembre 1858.....	146
“ 30 mars 1859.....	152
“ 17 juin 1859.....	156
“ 1 novembre 1859.....	162
“ 9 novembre 1859.....	164
“ 3 janvier 1860.....	171
“ 30 avril 1860.....	175
“ 29 mai 1860.....	177
“ 1 novembre 1860.....	179
“ avril 1861.....	188
“ 15 mai 1861.....	189
“ 25 octobre 1861.....	190
“ 23 novembre 1861.....	191
“ 18 janvier 1862.....	198
“ 3 septembre 1862.....	202
“ 19 janvier 1863.....	203
“ 14 mai 1863.....	208
“ 22 septembre 1863.....	217
“ 25 décembre 1863.....	219
“ 8 mars 1864.....	222
“ 5 juillet 1864.....	223
“ 23 décembre 1864.....	225
“ 25 janvier 1865.....	225
“ 8 juin 1865.....	228
“ 3 janvier 1866.....	230

## LE CONSEIL DU CANADA AU CONSEIL GÉNÉRAL A PARIS.

Lettre du août 1847.....	11
“ 15 juin 1849.....	35
“ 10 août 1849.....	41
“ 23 novembre 1850.....	61
“ 21 mai 1851.....	73
“ 24 mars 1854.....	105
“ 20 février 1859.....	149
“ 30 avril 1859.....	155
“ 8 mai 1859.....	156
“ 12 octobre 1859.....	161
“ 28 avril 1860.....	175

TABLE DES MATIÈRES.

III

	<i>Page.</i>
Lettre du 26 avril 1861.....	184
“ 3 janvier 1862.....	193
“ 24 février 1862.....	201
“ 2 août 1863.....	209
“ 12 février 1864.....	220
“ 1865.....	227

---

R A P P O R T S.

---

Rapport du Conseil particulier de Québec au conseil général à Paris, août 1847.....	12
Rapport du Censeil particaliér de Québec au conseil général à Paris, 16 mai 1848.....	25
Rapport du Conseil particulier de Québec au conseil général à Paris.....	63
Rapport du Conseil particulier de Québec au conseil général à Paris, 22 juillet 1849.....	74
Rapport d'un comité au Conseil particulier de Québec,	40
“ du conseil particulier lu le 8 décembre 1850.....	55
“ “ 16 mars 1851.....	78
“ “ 8 décembre 1851.....	90
“ “ 22 avril 1855.....	111
“ “ 2 février 1855.....	114
“ “ 22 avril 1855.....	115
“ “ 8 décembre 1855.....	121
“ “ 6 avril 1856.....	128
“ “ 26 avril 1857.....	134
“ “ 18 avril 1858.....	140
“ “ 8 décembre 1858.....	153
“ “ 21 juillet 1859.....	158
“ “ 7 décembre 1859.....	165
“ “ 18 févrfer 1860.....	172
“ “ 9 février 1861.....	181

---

## DIVERS.

	<i>Page.</i>
Appel aux citoyens de Québec.....	22
Circulaire aux Présidents et aux membres de la Société de S. Vincent de Paul en Canada, 12 Mars 1850.....	51
Rapport sur l'Œuvre Ste. Magdeleine, 11 oct. 1851.....	89
“ de la Conférence N. D. des Victoires pour 1851.....	96
“ du Conseil particulier S. Patrice, 25 février 1852... ..	97
Rapport sur l'Œuvre du Bon Pasteur, 7 décembre 1852.....	99
“ sur la Société S. Vincent de Paul pour 1852-1853..	101
Lettre du Président du Conseil supérieur du Canada au Pré- sident du Conseil particulier de Montréal, 6 mai 1863....	205



